

EMISSION DE BILLETS DE TRESORERIE

Mise à jour du dossier d'information relative à l'exercice 2015

DOSSIER D'INFORMATION

PROGRAMME D'EMISSION DE BILLETS DE TRESORERIE


PLAFOND DU PROGRAMME D'EMISSION : MAD 200 000 000

VALEUR NOMINALE : MAD 100 000

ORGANISME CONSEIL

BMCE CAPITAL 
CONSEIL

ORGANISME RESPONSABLE DU PLACEMENT

BMCE BANK OF AFRICA 
البنك المغربي للتجارة الخارجية الإفريقية

Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de l'article 18 du Dahir n° 1-95-3 du 24 Chaâbane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables, l'original du présent dossier d'information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux qui l'a visé 01 décembre 2016 le sous la référence n°VI/EM/033/2016.

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée, dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ABREVIATIONS

| | |
|-----------------------|---|
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| AGE | Assemblée Générale Extraordinaire |
| AGO | Assemblée Générale Ordinaire |
| AMGIM | Association Marocaine des Gaz Industriels et Médicaux |
| AMM | Autorisation de Mise sur le Marché |
| AMMC | Autorité Marocaine du Marché des Capitaux |
| CA | Chiffre d'affaires |
| CAF | Capacité d'autofinancement |
| CFC | Chloro-Fluoro-Carbone |
| CMP | Cours Moyen Pondéré |
| CO₂ | Dioxyde de Carbone |
| CT | Court Terme |
| °C | Degré Celsius |
| CHU | Centre Hospitalier Universitaire |
| DEA | Diplôme d'Etudes Approfondies |
| DESS | Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées |
| EBE | Excédent Brut d'Exploitation |
| EIGA | European Industrial Gases Association |
| ETIC | Etats des informations complémentaires |
| FP | Fonds propres |
| GPL | Gaz de Pétrole Liquéfié |
| HT | Hors Taxe |
| IR | Impôt sur le Revenu |
| IS | Impôt sur les Sociétés |
| K MAD | Milliers de Dirhams |
| Kg | Kilogramme |
| Km | Kilomètre |
| KV | Kilo Volt |
| m | Mètre |
| M | Millions |
| MAD | Dirham marocain |
| MICNT | Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies |
| MEA | Monoéthanolamine |
| MEE | Mise En Equivalence |
| M MAD | Millions de Dirhams |
| MLT | Moyen et Long Terme |
| OPCVM | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières |
| OPV | Offre Publique de Vente |

| | |
|----------------|---|
| P | Comptes prévisionnels |
| Pf | Comptes Pro-forma |
| Pbs | Point(s) de base |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PNEI | Pacte National pour l'Emergence Industrielle |
| R&D | Recherche et Développement |
| RN | Résultat Net |
| SA | Société Anonyme |
| SICAV | Société d'Investissement à Capital Variable |
| SMDC | Société Marocaine de Distribution de Carburants |
| SMOA | Société Marocaine d'Oxygène et d'Acétylène |
| TCAM | Taux de Croissance Annuel Moyen |
| TMT | Technologie, Media et Telecom |
| TTC | Toutes Taxes Comprises |
| TVA | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| V | Volt |
| Var. | Variation |
| % | Pourcentage |

DEFINITIONS

| | |
|-----------------------------------|---|
| Acétylène | Hydrocarbure non saturé, de formule C ₂ H ₂ . C'est un gaz incolore, inflammable, d'odeur alliée, qui s'obtient en décomposant le carbure de calcium par l'eau. |
| Carbonation | Transformation en dérivé carboné, par exemple en dérivant un oxyde en carboxyde. |
| Dessiccation | Procédé d'élimination de l'eau d'un corps à un stade poussé. Il s'agit d'une déshydratation visant à éliminer autant d'eau que possible. |
| Désulfuration | Procédé chimique servant à la réduction des dioxydes de soufre (SO ₂) dans un produit. |
| Dettes de consignation | Dettes correspondant aux montants payés par les clients en contrepartie de la consignation des bouteilles et citernes. |
| Distillation fractionnée | Procédé utilisant une colonne à plateaux et permettant de séparer les deux principaux composants de l'air, l'oxygène et l'azote. |
| Échangeur | Appareil dans lequel a lieu un transfert de chaleur entre un fluide chaud et un fluide froid. |
| Électrolyse de l'eau | Décomposition de l'eau par un courant électrique afin de recueillir de l'hydrogène et de l'oxygène. |
| Fréon | Gaz dérivé du méthane obtenu en substituant des atomes de chlore ou de fluor aux atomes d'hydrogène. |
| Gaz cryogéniques | Gaz liquéfiés conservés à l'état liquide et produisant du froid. Ils se caractérisent par les deux propriétés suivantes : ils sont extrêmement froids et de petites quantités de liquide peuvent occuper de très grands volumes en passant à l'état gazeux. |
| Générateur acétylène | Récipient conçu pour produire de l'acétylène en y introduisant du carbure de calcium sous forme solide qui réagit avec de l'eau. |
| Oxycoupage | Procédé utilisant un mélange d'oxygène et d'acétylène permettant la découpe des métaux. |
| Le concept « on-site » | Ce terme est utilisé pour décrire l'implantation d'une centrale de production d'oxygène et d'azote, liquide ou gazeux, chez le client. |
| Les unités bar et pascal | Ces unités mesurent la pression. |
| Lubrifiant | Produit servant à enduire un mécanisme d'une substance grasseuse pour diminuer le frottement. |
| Marché des gaz | Marché concernant les gaz médicaux (oxygène, protoxyde d'azote, gaz carbonique), industriels (oxygène, azote, acétylène) et spéciaux (argon, hélium). |
| Pompe cryogénique | Pompe permettant le transfert des liquides oxygène et azote à des températures très basses de l'ordre de -196°C à -183°C. |
| Réservoir cryogénique | Réservoir à double paroi permettant le stockage des liquides oxygène ou azote à très basse température (-196°C à -183°C). (1 bar = 10 ⁵ Pascal = 1,02 Kg/cm ²). |
| Signaux chromatographiques | Signaux diffusés par un détecteur lors d'une technique d'analyse chimique permettant la séparation de constituants (les solutés) dans un mélange. |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Sorbitol | Polyalcool à six carbones résultant de la réduction enzymatique du glucose. Il est utilisé comme séquestrant, excipient, humectant ou stabilisant, dans les médicaments, cosmétiques et aliments. |
| Station de conditionnement | Lieu de réception, d'agrèage, de préparation des commandes et de départ logistique. |
| Tank de stockage | Réservoir de stockage. |
| Unité de liquéfaction | Unité permettant la transformation de l'air à l'état liquide afin de former l'oxygène et l'azote liquéfiés. |

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| ABREVIATIONS | 2 |
| DEFINITIONS | 4 |
| SOMMAIRE | 6 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS | 8 |
| AVERTISSEMENT | 9 |
| PREAMBULE | 10 |
| PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES | 11 |
| I. Le Président du Conseil d'Administration..... | 12 |
| II. Les Commissaires aux Comptes | 13 |
| III. L'organisme conseil..... | 22 |
| IV. Le responsable de l'information et de la Communication financière | 23 |
| PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION | 24 |
| I. Cadre de l'opération..... | 25 |
| II. Objectifs de l'opération..... | 25 |
| III. Renseignements relatifs aux titres à émettre..... | 26 |
| IV. Syndicat de placement et intermédiaires financiers | 26 |
| V. Modalités de souscription des titres..... | 26 |
| VI. Régime fiscal des billets de trésorerie | 29 |
| PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE MAGHREB OXYGENE | 31 |
| I. Renseignements à caractère général..... | 32 |
| II. Renseignements sur le capital de Maghreb Oxygène | 34 |
| III. Marchés des titres de l'émetteur | 41 |
| IV. Notation..... | 44 |
| V. Assemblées d'actionnaires | 44 |
| VI. Organes d'Administration..... | 46 |
| VII. Organes de direction..... | 49 |
| VIII. Gouvernement d'entreprise..... | 53 |
| PARTIE IV. ACTIVITE DE MAGHREB OXYGENE | 57 |
| I. Historique | 58 |
| II. Appartenance à AKWA Group | 59 |
| III. Filiales de Maghreb Oxygène | 64 |
| IV. Le marché des gaz industriels..... | 71 |
| V. Activité de Maghreb Oxygène..... | 82 |
| PARTIE V. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE MAGHREB OXYGENE EN NORMES IFRS | 108 |
| I. Périmètre et méthodes de consolidation..... | 109 |
| II. Comptes de résultat consolidés | 110 |
| III. Analyse bilancielle des comptes consolidés | 120 |

| | |
|--|-----|
| IV. Analyse du tableau de flux de trésorerie – Comptes consolidés | 136 |
| PARTIE VI. PERSPECTIVES | 138 |
| I. Orientations stratégiques de Maghreb Oxygène | 139 |
| PARTIE VII.FACTEURS DE RISQUE | 142 |
| I. Risque réglementaire..... | 143 |
| II. Risque lie à l'évolution du marché..... | 143 |
| III. Risque concurrentiel | 144 |
| IV. Risque Industriel..... | 144 |
| V. Risque de crédit | 144 |
| VI. Risque de change..... | 144 |
| VII. Risque de liquidité | 145 |
| VIII.Risque de taux d'intérêt..... | 145 |
| PARTIE VIII.FAITS EXCEPTIONNELS, LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES | 146 |
| I. Faits exceptionnels | 147 |
| II. Litiges et affaires contentieuses | 147 |
| PARTIE IX. ANNEXES..... | 148 |
| I. Données comptables et financières sociales de Maghreb Oxygène | 149 |
| II. Données comptables et financières Consolidées de Maghreb Oxygène | 180 |
| PARTIE X. BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX BILLETS DE TRESORERIE..... | 194 |

TABLE DES ILLUSTRATIONS

| | | |
|------------|---|-----|
| FIGURE 1. | EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION MOX DU 01 JANVIER 2015 AU 22 JUIN 2016..... | 41 |
| FIGURE 2. | ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE MAGHREB OXYGENE AU 31 DECEMBRE 2015..... | 51 |
| FIGURE 3. | STRUCTURE DU GROUPE AKWA AU 31-12-2015..... | 59 |
| FIGURE 4. | STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE MAGHREB OXYGENE AU 31 DECEMBRE 2015..... | 64 |
| FIGURE 5. | CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR DES GAZ INDUSTRIELS ET MEDICAUX AU MAROC..... | 78 |
| FIGURE 6. | VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR DES GAZ INDUSTRIELS ET MEDICAUX AU MAROC..... | 78 |
| FIGURE 7. | PRESENTATION DE QUELQUES ACTEURS MAROCAINS..... | 80 |
| FIGURE 8. | STRUCTURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE..... | 87 |
| FIGURE 9. | DIRECTIONS REGIONALES DE MAGHREB OXYGENE..... | 90 |
| FIGURE 10. | CENTRES EMPLISSEURS ET SITES DE PRODUCTION DE MAGHREB OXYGENE..... | 100 |
| FIGURE 11. | STRUCTURE DE L'EFFECTIF DE MAGHREB OXYGENE..... | 103 |

AVERTISSEMENT

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en Billets de Trésorerie est soumis au risque de non remboursement. Ce programme d'émission de Billets de Trésorerie ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par Maghreb Oxygène.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité du programme d'émission de Billets de Trésorerie ni sur la qualité de la situation de Maghreb Oxygène. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des Billets de Trésorerie.

Le présent dossier d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription des Billets de Trésorerie, objet du présent dossier d'information.

Les personnes en la possession desquelles ledit dossier viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme chargé du placement ne proposera les Billets de Trésorerie, objet du présent dossier d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où ils feront une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ni Maghreb Oxygène ni BMCE Capital Conseil n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par l'organisme chargé du placement.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 15 du Dahir 1-95-3 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables, telle que modifiée et complétée, le présent dossier d'information porte, notamment, sur l'organisation de Maghreb Oxygène, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'Opération envisagée.

Le présent dossier d'information a été élaboré par BMCE Capital Conseil, agissant en qualité d'Organisme Conseil de Maghreb Oxygène dans le cadre d'un programme d'émission de billets de Trésorerie pour un plafond de 200 000 000 Dhs.

Les personnes en la possession desquelles le présent dossier d'information viendrait à se trouver, sont invitées par BMCE Capital Conseil à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de souscription à ce type d'opération.

Le contenu du présent dossier d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la société Maghreb Oxygène, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession ;
- Liasses comptables et fiscales de Maghreb Oxygène pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Rapports de gestion pour les exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés en IFRS des exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

En application des dispositions de l'article 15 de la loi n° 35-94 promulguée par le dahir n° 1-95-3 du 26 janvier 1995 relatif aux titres de Créances Négociables (TCN), ce dossier d'information doit être:

- Remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenu à la disposition du public au siège de Maghreb Oxygène et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - Il est disponible à tout moment au siège social de Maghreb Oxygène (Immeuble TAFRAOUTI Km 7,5 Route de Rabat Aïn Sebaâ – Casablanca, Tél : (212) 5 22 35 22 22 ;
 - Il est disponible sur demande auprès de l'organisme chargé de placement : BMCE Bank : 140, Avenue Hassan II – 20 000 Casablanca.
 - Il est disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma).

Partie I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration

I.1. Identité

| | |
|--------------------------------|--|
| Dénomination ou raison sociale | Maghreb Oxygène |
| Représentant légal | Youssef GUENNOUN |
| Fonction | Président du Conseil d'Administration |
| Adresse | Immeuble TAFRAOUTI Km 7,5 Route de Rabat Aïn Sebaâ - Casablanca |
| Numéro de téléphone | (212) 5 22 35 22 22 |
| Numéro de fax | (212) 5 22 35 22 06 |
| Adresse électronique | y.guennoun@akwagroup.com |

I.2. Attestation

Objet : Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif à l'émission de billets de trésorerie par Maghreb Oxygène S.A au titre de l'exercice 2015

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données du présent dossier d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Maghreb Oxygène ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Youssef GUENNOUN

Président du Conseil d'Administration

II. Les Commissaires aux Comptes

II.1. Identité des commissaires aux comptes

| | | |
|---|--|--|
| Prénom et nom | Abdelaziz ALMECHATT | Abdellah RHALLAM |
| Dénomination ou raison sociale | COOPERS AUDIT MAROC ¹ | FIDECO Audit & Conseil |
| Adresse | 83, Avenue Hassan II – Casablanca | 124, Boulevard Rahal El Meskini – Casablanca |
| Numéro de téléphone | (212) 5 22 99 98 00 | (212) 5 22 31 63 49 |
| Numéro de fax | (212) 5 22 23 88 70 | (212) 5 22 31 62 26 |
| Adresse électronique | abdelaziz.almehatt@pwc-cl.com | ab.rhallam@fideco.ma |
| Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle | 1998 | 1999 |
| Date d'expiration du mandat actuel | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016 |

¹ Anciennement COOPERS & LYBRAND MAROC

II.2. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Objet : Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif à l'émission de billets de trésorerie par Maghreb Oxygène S.A au titre de l'exercice 2015.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente mise à jour du dossier d'information relatif à l'émission de billets de trésorerie, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités de Maghreb Oxygène S.A.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente mise à jour du dossier d'information, avec les états de synthèse sociaux annuels de Maghreb Oxygène S.A. tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Casablanca le [...]]

Les commissaires aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC

FIDECO Audit & Conseil

Abdelaziz ALMECHATT

Abdellah RHALLAM

Associé

Associé

II.2.1. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société MAGHREB OXYGENE S.A. au 31 décembre 2013, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 182 683 085 dont un bénéfice net de MAD 8 797 595.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MAGHREB OXYGENES.A. au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 février 2014

Les commissaires aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC

FIDECO Audit & Conseil

Abdelaziz ALMECHATT

Abdellah RHALLAM

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société MAGHREB OXYGENE S.A. au 31 décembre 2014, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 187 590 997 dont un bénéfice net de MAD 8 157 912.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MAGHREB OXYGENES S.A. au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 30 janvier 2015

Les commissaires aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC

FIDECO Audit & Conseil

Abdelaziz ALMECHATT

Abdellah RHALLAM

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société MAGHREB OXYGENE S.A. au 31 décembre 2015, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 190 282 338 dont un bénéfice net de MAD 5 941 341.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MAGHREB OXYGENE S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 16 février 2016

Les commissaires aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

FIDECO Audit & Conseil

Abdellah RHALLAM

II.3. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés en normes IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Objet : Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif à l'émission de billets de trésorerie par Maghreb Oxygène S.A au titre de l'exercice 2015.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente mise à jour du dossier d'information relatif à l'émission de billets de trésorerie, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS annuels audités de Maghreb Oxygène S.A.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente mise à jour du dossier d'information, avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS annuels de Maghreb Oxygène S.A. tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Casablanca le [...]

Les commissaires aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC

FIDECO Audit & Conseil

Abdelaziz ALMECHATT

Abdellah RHALLAM

Associé

Associé

II.3.1. Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Aux actionnaires de la société Maghreb Oxygène S.A

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Maghreb Oxygène S.A, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 205 817 milliers de dirhams dont un résultat net consolidé de 7 253 milliers de dirhams.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisant et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les comptes consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constituée par les personnes et entités comprises dans la consolidation de la société Maghreb Oxygène S.A au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des informations sectorielles sont décrites dans les notes 1 (§3.9.19) et 23.

Casablanca, le 24 février 2014

Les commissaires aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

FIDECO Audit & Conseil

Abdellah RHALLAM

II.3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Aux actionnaires de la société Maghreb Oxygène S.A

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Maghreb Oxygène S.A, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 211 705 milliers de dirhams dont un résultat net consolidé de 9 140 milliers de dirhams.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisant et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les comptes consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constituée par les personnes et entités comprises dans la consolidation de la société Maghreb Oxygène S.A au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des informations sectorielles sont décrites dans les notes 1 (§3.9.19) et 23.

Casablanca, le 30 janvier 2015

Les commissaires aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

FIDECO Audit & Conseil

Abdellah RHALLAM

II.3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Aux actionnaires de la société Maghreb Oxygène S.A

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Maghreb Oxygène S.A, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 214 889 milliers de dirhams dont un résultat net consolidé de 6 433 milliers de dirhams.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisant et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les comptes consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constituée par les personnes et entités comprises dans la consolidation de la société Maghreb Oxygène S.A au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des informations sectorielles sont décrites dans les notes 1 (§3.9.19) et 23.

Casablanca, le 16 février 2016

Les commissaires aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

FIDECO Audit & Conseil

Abdellah RHALLAM

III. L'organisme conseil

III.1. Identité

| | |
|---------------------------------------|---|
| Dénomination ou raison sociale | BMCE Capital Conseil |
| Représentant légal | Mehdi Jalil Drafate |
| Fonction | Président du Directoire |
| Adresse | 30, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca - Maroc |
| Numéro de téléphone | Tél : +212 5 22 42 91 00 |
| Numéro de fax | Fax : +212 5 22 43 00 21 |
| Adresse électronique | mj.drafate@bmcek.co.ma |

III.2. Attestation

Le présent dossier d'information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Maghreb Oxygène à travers les éléments suivants :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la société Maghreb Oxygène, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession ;
- Liasses comptables et fiscales de Maghreb Oxygène pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Rapports de gestion pour les exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés en IFRS des exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

L'opération, objet du présent dossier d'information, est conforme aux dispositions de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables promulguée par le Dahir n° 1-95-3 du 24 Chaabane 1415 (26 janvier 1995) ainsi qu'aux procédures et règles de la législation marocaine. La préparation de ce dossier d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de BMCE Capital Conseil. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

BMCE Capital Conseil

Mehdi Jalil Drafate

Président du Directoire

IV. Le responsable de l'information et de la Communication financière

IV.1. Identité

| | |
|-----------------------------|---|
| Responsable | Mr. Samir Ameziane |
| Fonction | Responsable Ingénierie Financière |
| Adresse | Km 7,5 Route de Rabat Aïn Sebaâ – Casablanca 20 000 – Casablanca |
| Numéro de téléphone | (212) 5 22 35 22 90 / 93 / 73 |
| Numéro de fax | (212) 5 22 35 44 46 |
| Adresse électronique | s.ameziane@akwagroup.com |

Partie II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. Cadre de l'opération

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°35-94 promulguée par le dahir n°1-95-3 du 24 Châabane 1415 (26 janvier 1995) et de l'arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 relatif aux Titres de Créances Négociables (TCN), Maghreb Oxygène a décidé de mettre en place un programme d'émission de billets de trésorerie portant intérêt en représentation d'un droit de créance pour une maturité de 10 jours à 1 an.

Le présent programme d'émission, d'un plafond de 200 000 000 Dhs, autorisé par le Conseil d'Administration tenu en date du 24 décembre 2010, qui a donné tous pouvoirs au Président Directeur Général afin d'arrêter les modalités de l'opération qu'il jugera opportunes et nécessaires à la réalisation de l'émission de billets de trésorerie.

En application de l'article 17 de ladite loi, et tant que les TCN sont en circulation, le dossier d'information fera l'objet d'une mise à jour annuelle dans un délai de 45 jours après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes du dernier exercice.

Toutefois, des mises à jour occasionnelles pourront intervenir en cas de modification relative au plafond de l'encours des titres émis ou tout événement nouveau susceptible d'avoir une incidence sur l'évolution des cours des titres ou la bonne fin du programme.

Engagement d'information à l'AMMC :

L'émetteur s'engage à communiquer à l'AMMC à l'issue de chaque émission, les caractéristiques des billets de trésorerie émis (maturité, taux d'intérêt nominal, date de jouissance, date d'échéance), ainsi que les résultats des placements des billets de trésorerie par catégorie de souscripteurs.

II. Objectifs de l'opération

Maghreb Oxygène souhaite procéder à un programme d'émission de billets de trésorerie afin de :

- Optimiser le coût de financement à court terme en substituant, de manière partielle ou totale, aux concours bancaires court terme existants des billets de trésorerie ;
- Faire face à ses besoins de trésorerie ponctuels induits par des variations de besoin en fonds de roulement en cours d'année (portées par les fluctuations de délais de paiements des différentes contreparties de la Société) ;
- Diversifier les sources de financement pour une meilleure négociation avec ses partenaires financiers.

III. Renseignements relatifs aux titres à émettre

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nature des titres | Titres de Créances Négociables dématérialisés par inscription au dépositaire Central (Maroclear) et inscrits en compte auprès des affiliés habilités. |
| Forme des titres | Au porteur. |
| Plafond du programme | MAD 200 000 000 |
| Encours à juin 2016 | 0 |
| Nombre de titres | 2 000 |
| Valeur nominale | MAD 100 000 |
| Maturité | De 10 jours à 12 mois - A définir à chaque émission |
| Date de jouissance | À la date de règlement. |
| Taux d'intérêt | Déterminé pour chaque émission en fonction des conditions du marché. |
| Intérêts | <i>In fine</i> , soit à l'échéance de chaque billet. |
| Remboursement du principal | <i>In fine</i> , soit à l'échéance de chaque billet. |
| Négociabilité des titres | Librement négociable sur le marché secondaire. |
| Garantie | L'émission ne bénéficie d'aucune garantie. |

IV. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

| | |
|---|---|
| Conseiller et coordinateur | BMCE Capital Conseil 30 bd Moulay Youssef – Casablanca |
| Organisme chargé du placement | BMCE Bank 140, Avenue Hassan II – 20000 Casablanca |
| Établissement teneur de comptes titres | BMCE Bank 140, Avenue Hassan II – 20000 Casablanca |
| Organisme chargé du service financier des titres | BMCE Bank 140, Avenue Hassan II – 20000 Casablanca |

V. Modalités de souscription des titres

V.1. Période de souscription

A chaque fois que Maghreb Oxygène manifesterait un besoin de trésorerie, BMCE Bank procéderait à l'ouverture de la période de souscription au moins 72 heures avant la date de jouissance.

V.2. Bénéficiaires

Les personnes physiques ou morales, résidentes ou non résidentes.

Les souscriptions doivent être faites en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs.

V.3. Identification des souscripteurs

L'organisme chargé du placement doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories prédéfinies. A ce titre, il doit obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie et la joindre au bulletin de souscription.

| Catégorie | Documents à joindre |
|--|---|
| Associations | Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier. |
| Enfants mineurs | Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant. |
| OPCVM de droit marocain | Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie. <ul style="list-style-type: none"> • Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal ; • Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), le numéro du registre de commerce. |
| Personnes morales étrangères | Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent attestant de l'appartenance à la catégorie ou tout moyen jugé acceptable par l'établissement placeur. |
| Personnes morales marocaines | Modèle des inscriptions au registre de commerce. |
| Personnes physiques non résidentes et non marocaines | Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document. |
| Personnes physiques résidentes et non marocaines | Photocopie de la carte de résident. |
| Personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger | Photocopie de la carte d'identité nationale. |

V.4. Modalités de souscription

Les souscriptions seront recueillies auprès de la clientèle, à l'aide de bulletins de souscriptions fermes et irrévocables après la clôture de la période de souscription selon le modèle joint en Annexe. Ces bulletins, fermes et irrévocables doivent être remplis et signés par les souscripteurs. Les souscriptions seront annulées ou acceptées et enregistrées, au fur et à mesure de leur confirmation par écrit à BMCE Bank et ce, jusqu'à atteindre le plafond de l'émission.

Toutes les souscriptions se feront en numéraire :

- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. L'organisme chargé du placement est tenu d'obtenir une copie de la page du livret de famille ou d'un document équivalent faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur et de la joindre au bulletin de souscription ; en ce cas les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal de l'enfant mineur et sous réserve des dispositions légales en vigueur ;
- Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse en ce sens. Les sociétés de gestion sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent ;

- Les souscriptions pour le compte de tiers sont autorisées à condition de présenter une procuration dûment signée et légalisée par son mandant. L'organisme chargé du placement est tenu d'en obtenir une copie et de la joindre au bulletin de souscription. Les titres souscrits doivent, en outre, se référer à un compte titres au nom de la tierce personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration ;
- Une procuration pour une souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte pour le mandant aussi l'ouverture d'un compte doit se faire en présence de son titulaire selon les dispositions légales ou réglementaires en vigueur ;
- Tout bulletin doit être signé par le souscripteur ou son mandataire. L'organisme chargé de placement doit s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements, ce dernier déterminera librement les modalités de la garantie financière demandée aux souscripteurs, qui peut être un dépôt en espèce, en titres ou une caution;
- Les investisseurs peuvent effectuer plusieurs ordres auprès de l'organisme chargé du placement. Les ordres sont cumulatifs. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que tous les ordres peuvent être satisfaits totalement ou partiellement en fonction de la disponibilité des titres.

Tous les ordres de souscription :

- ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité ;
- sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

V.5. Modalités d'allocation

Au cours de la période de souscription, les allocations se feront selon la méthode du « premier arrivé / premier servi », en fonction des souscriptions reçues et des quantités de billets de trésorerie disponibles. Ainsi, lors de la clôture de la période de souscription, l'allocation des titres sera faite.

La période de souscription peut être clôturée par anticipation dès que le placement de la totalité de la tranche émise aura été effectué totalement.

V.6. Règlement/livraison des titres

Le règlement/livraison des titres se fera dans le cadre de la filière de gré à gré à la date de jouissance. BMCE Bank se chargera de l'inscription en compte des BT émis.

VI. Régime fiscal des billets de trésorerie

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

VI.1. Revenus

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

VI.1.1. Personnes Résidentes

Personnes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'identification à l'impôt sur les sociétés.

Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ou de la carte de séjour pour les étrangers ;
 - leur numéro d'article d'imposition à l'IR.

VI.1.2. Personnes Non Résidentes

Les revenus perçus par les personnes physiques ou morales non résidentes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10% sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

VI.2. Plus-values

VI.2.1. Personnes Résidentes

Personnes Physiques

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts, les profits nets de cession d'obligations et autres titres de créances sont soumis à l'IR au taux de 20%, par voie de retenue à la source.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- L'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- L'apport en société.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- Les profits ou la fraction des profits sur cession d'obligations et autres titres de créances correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 Dh ;
- La donation d'obligations et autres titres de créances effectuées entre ascendants et descendants, entre époux frères et sœurs.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment des frais de courtage et de commission ;
- Et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Le prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, exclusion faite des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cession ou acquisition.

Personnes Morales

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, les profits de cession d'obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

VI.2.2. Personnes Non Résidentes

Personnes Physiques

Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par des personnes physiques non résidentes sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Personnes Morales

Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par les sociétés étrangères sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Partie III. PRESENTATION GENERALE DE MAGHREB OXYGENE

I. Renseignements à caractère général

| | |
|---|---|
| Dénomination sociale | Maghreb Oxygène S.A |
| Siège social | Immeuble TAFRAOUTI Km 7,5 Route de Rabat Aïn Sebaâ – Casablanca |
| Téléphonie / Télécopie / Site internet | (212) 5 22 35 22 18/22 (212) 5 22 35 22 06 www.akwagroup.com |
| Forme juridique | Société Anonyme à Conseil d'Administration |
| Date de constitution | 1976 |
| Durée de vie | La durée de la société est fixée à 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi |
| N° Registre du commerce | 101 837, tribunal de Casablanca |
| Exercice social | Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre |
| Capital social | MAD 81 250 000 divisé en 812 500 actions de MAD 100 chacune au 31.12.2015 |
| Consultation des documents juridiques | Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de Maghreb Oxygène |
| Objet social | <p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes, fournitures, installations et maintenances des réseaux des gaz industriels et médicaux ainsi que tous fluides ; ▪ L'importation, l'exportation, la fabrication, le stockage et la distribution de médicaments ; ▪ La fabrication de gaz industriels et médicaux, distribution de produits et matériels de soudage, distribution de produits et matériels médicaux, scientifiques et de laboratoire ; ▪ L'industrie de fabrication et / ou de transformation et / ou d'épuration des gaz industriels et spéciaux, notamment l'oxygène, l'azote et gaz rares à partir de l'air ainsi que l'acétylène ; ▪ L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le stockage, le transport et la distribution desdits produits ainsi que de tous matériels, outillages et accessoires nécessaires à la production, traitement, manutention et utilisation ; ▪ L'application en général de toutes les techniques intéressant ces gaz ; ▪ L'obtention, la concession, l'exploitation de tous brevets, marques de fabriques, licences et procédés rentrant dans le cadre de l'objet ci-dessus défini et pour le compte exclusif de la société ; ▪ La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement ; <p>Et plus généralement, toutes opérations de tous ordres et quelconques se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.</p> |

Textes législatifs réglementaires

et La société est régie par le droit marocain et notamment par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes promulguée par le dahir n° 1-96-124 du 30 août 1996, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 et la loi 78-12, ainsi que par ses statuts.

De par son activité, elle est soumise aux dahirs suivants :

- Dahir du 25.8.1914 : Réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux ;
- Dahir du 12.1.1955 : Réglementation sur les appareils à pression de gaz ;
- Dahir du 6-02-1963 relatif à la réparation des accidents de travail
- Dahir n°1-06-151 portant promulgation de la loi n°17-04 portant code de médicament et de la pharmacie.

De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives aux marchés financiers et notamment :

- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;
- Règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1156-10 du 7 avril 2010, n°30-14 du 06 janvier 2014 et n 1955-16 du 4 juillet 2016 ;
- Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par les lois n°23-01, 36-05 et 44-06 ;
- Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 8222-08 du 14 avril 2008 ;
- Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain tel que modifié et complété par la loi n°46-06 ;
- Dahir n°1-95-03 du 26 janvier 1995, portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables ;
- La circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux tel que modifiée le 1^{er} octobre 2014 ;

Loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telles que modifiée par la loi 35-96 et la loi n°33-06.

II. Renseignements sur le capital de Maghreb Oxygène

II.1. Renseignements à caractère général

A fin juin 2016, le capital social de la société s'établit à MAD 81 250 000, intégralement libéré. Il est divisé en 812 500 actions d'un nominal de MAD 100 chacune.

II.2. Historique du capital social

II.2.1. Historique du capital social

Depuis la date de constitution de la société en 1976 par MM. AKHANNOUCH et WAKRIM, le capital social de Maghreb Oxygène a évolué comme suit :

| Date | Capital initial (en MAD) | Nature de l'opération | Nombre d'actions créées (+) ou annulées (-) | Prix de l'action (en MAD) | Montant de l'opération (en MAD) | Total actions | Capital final (en MAD) |
|------|--------------------------|--|---|---------------------------|---------------------------------|---------------|------------------------|
| 1976 | - | Création de la société apports en numéraire | + 15 000 | 100 | 1 500 000 | 15 000 | 1 500 000 |
| 1979 | 1 500 000 | Incorporation de comptes courants d'associés | + 19 000 | 100 | 1 900 000 | 34 000 | 3 400 000 |
| 1982 | 3 400 000 | Incorporation de comptes courants d'associés | + 56 000 | 100 | 5 600 000 | 90 000 | 9 000 000 |
| 1984 | 9 000 000 | Incorporation de comptes courants d'associés | + 50 000 | 100 | 5 000 000 | 140 000 | 14 000 000 |
| 1986 | 14 000 000 | Incorporation de comptes courants d'associés | + 110 000 | 100 | 11 000 000 | 250 000 | 25 000 000 |
| 1987 | 25 000 000 | Incorporation de comptes courants d'associés | + 200 000 | 100 | 20 000 000 | 450 000 | 45 000 000 |
| 1993 | 45 000 000 | Incorporation de réserves | + 50 000 | 100 | 5 000 000 | 500 000 | 50 000 000 |
| 1999 | 50 000 000 | Incorporation de réserves | + 150 000 | 100 | 15 000 000 | 650 000 | 65 000 000 |
| 1999 | 65 000 000 | Division du nominal | + 650 000 | 50 | - | 1 300 000 | 65 000 000 |
| 1999 | 65 000 000 | Souscription en numéraire (Introduction en Bourse) | + 325 000 | 50 ² | 16 250 000 | 1 625 000 | 81 250 000 |
| 2001 | 81 250 000 | Augmentation du nominal | - 812 500 | 100 | - | 812 500 | 81 250 000 |

Source : Maghreb Oxygène

A sa création, en 1976, Maghreb Oxygène était détenue à parts égales par ses deux fondateurs, MM. Ahmed AKHANNOUCH et Ahmed WAKRIM. Le capital social était réparti en 15 000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune.

Entre 1976 et 1987, pour faire face aux besoins importants en capitaux, plusieurs apports en comptes courants ont été effectués avant d'être ensuite intégrés au capital. L'effort financier des fondateurs a été relayé par AFRIQUIA SMDC, à travers des augmentations de capital successives. Lors de la restructuration du Groupe en 1994, la totalité des parts détenues par AFRIQUIA SMDC ont été progressivement transférées au niveau de AKWA Group.

En juin 1999, Maghreb Oxygène a été introduite en Bourse par augmentation de capital et la création de 325 000 actions nouvelles au prix de MAD 176 l'action. Avant l'introduction de la société en bourse, le capital de Maghreb

² Prime d'émission y afférent : KMAD 40 950 (126 Dh par action).

Oxygène était détenu à près de 84% par AKWA Group, le reste étant détenu directement par des membres des familles AKHANNOUCH et WAKRIM. A l'issue de cette opération, où 20% du capital social de Maghreb Oxygène a été cédé, la participation de AKWA Group, la holding détenue par les familles AKHANNOUCH et WAKRIM, dans le capital de Maghreb Oxygène est passée de 84% à 61,5%.

Parallèlement à l'introduction de 20% du capital en Bourse, les actionnaires de référence ont cédé 10% du capital à des investisseurs institutionnels (Atlanta, RMA Watanya et CDG) dans le cadre d'un placement privé.

En 2001, Maghreb Oxygène a décidé de procéder à une augmentation du nominal de ses actions de MAD 50 à 100 pour se conformer à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

Au 30 juin 2016, le capital social de la société est de MAD 81 250 000 composé de 812 500 actions d'un nominal de MAD 100 chacune.

II.3. Structure de l'actionariat

II.3.1. Répartition du capital social et des droits de vote

L'actionariat de Maghreb Oxygène au 30 juin 2016 se présente comme suit :

| Actionnaires | Nombre de titres | % dans le capital | Nombre de droits de vote | % des droits de vote |
|---------------------|------------------|-------------------|--------------------------|----------------------|
| AKWA Group | 506 675 | 62,36% | 506 675 | 62,36% |
| Divers actionnaires | 143 260 | 17,63% | 143 260 | 17,63% |
| Asma Invest | 81 315 | 10,01% | 81 315 | 10,01% |
| RMA WATANIYA | 32 500 | 4,00% | 32 500 | 4,00% |
| ATLANTA | 32 500 | 4,00% | 32 500 | 4,00% |
| CDG | 16 250 | 2,00% | 16 250 | 2,00% |
| Total | 812 500 | 100,00% | 812 500 | 100,00% |

Source : Maghreb Oxygène

La société Asma Invest a acquis, le 24 septembre 2010, 53 755 actions Maghreb Oxygène sur le marché central au cours unitaire de 268 Dh, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% du capital de la Société. Suite à cette transaction, Asma Invest détient 56 091 actions Maghreb Oxygène, soit 6,9% du capital de la Société.

Le 06/05/2013, la société Asma Invest a franchi le seuil de 10% dans le capital de Maghreb Oxygène et détient 81 315 actions, soit une participation de 10,01%.

II.3.2. Historique de l'actionnariat sur les trois dernières années

L'actionnariat de Maghreb Oxygène sur les trois dernières années se présente comme suit :

| Actionnaires | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|----------------------------|---|------------------------------------|---|------------------------------------|---|------------------------------------|
| | Nombre d'actions et de droits de vote détenus | % du capital et des droits de vote | Nombre d'actions et de droits de vote détenus | % du capital et des droits de vote | Nombre d'actions et de droits de vote détenus | % du capital et des droits de vote |
| AKWA Group | 506 685 | 62,36% | 506 686 | 62,36% | 506 686 | 62,36% |
| Divers actionnaires | 143 250 | 17,63% | 143 249 | 17,63% | 143 249 | 17,63% |
| Asma invest | 81 315 | 10,01% | 81 315 | 10,01% | 81 315 | 10,01% |
| Atlanta | 32 500 | 4,00% | 32 500 | 4,00% | 32 500 | 4,00% |
| Al Watanya | 32 500 | 4,00% | 32 500 | 4,00% | 32 500 | 4,00% |
| CDG | 16 250 | 2,00% | 16 250 | 2,00% | 16 250 | 2,00% |
| Total | 812 500 | 100,00% | 812 500 | 100,00% | 812 500 | 100,00% |

Source : Maghreb Oxygène

La structure de l'actionnariat de Maghreb Oxygène n'a pas connu d'évolution majeure durant les trois dernières années. Notons qu'au cours de l'exercice 2013, la société Asma Invest a franchi le seuil de 10% dans le capital de Maghreb Oxygène et détient 81 315 actions, soit une participation de 10,01%.

Au cours de l'exercice 2015, les 2 855 actions détenues par Mme Vve FEDDI Zahra ont été transmises à des membres de la famille Akhannouch suite à son décès.

II.3.3. Présentation de l'actionnaire de référence

AKWA Group est une holding marocaine créée par les familles AKHANNOUCH et WAKRIM en 1994. Acteur majeur dans la distribution de carburants et de gaz, la holding opère également dans plusieurs autres secteurs d'activités comme la presse écrite ou les télécommunications.

AKWA Group dispose d'un portefeuille d'une soixantaine de sociétés et d'une vingtaine de marques qui s'articulent autour de cinq grands Pôles opérationnels :

- Carburants & Lubrifiants ;
- Gaz ;
- Fluides ;
- Développement ;
- Immobilier.

AKWA Group abrite les cinq pôles d'activité et assure toutes les opérations fonctionnelles qui ne relèvent pas de l'activité première des entreprises. Chaque filiale est gérée par un directeur général qui reporte au directeur du pôle dont dépend la société. En effet, la philosophie de cette réorganisation, est le regroupement des moyens et la séparation des métiers.

Pôle Carburants et Lubrifiants

Le Pôle Carburants & Lubrifiants est le Cœur de l'activité de AKWA Group. Ses filiales comptent parmi les leaders du marché. Ce pôle est composé de sociétés complémentaires ayant comme noyau dur la distribution de carburants, opérée par AFRIQUIA SMDC.

De manière générale, le Pôle Carburant & Lubrifiants de AKWA Group, intervient sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur de la commercialisation de carburant et lubrifiants, allant de l'importation à la vente sur le marché, en passant par le stockage et la distribution. Cette structure permet au Pôle Carburant & Lubrifiants de AKWA Group d'être relativement autonome et d'avoir une parfaite maîtrise de la chaîne de valeur.

Pôle Gaz

Le pôle Gaz couvre l'ensemble de la chaîne de valeurs gazière, depuis la fabrication des bouteilles jusqu'à la distribution des GPL (Gaz de Pétrole Liquéfiés), en passant par l'emplissage et la fabrication de bouteilles et d'accessoires. A travers sa filiale Afrikaia Gaz, le Pôle dispose de la plus grande capacité de stockage des sociétés gazières du pays. Par ailleurs, il détient plus de 45,8 %³ de parts de marché dans la distribution des GPL à fin 2015.

Les différentes marques du pôle Gaz (Afrikaia Gaz, Tissir Gaz, National Gaz, Ultra Gaz, et Campinggaz) ont su pénétrer des millions de foyers marocains pour les usages domestiques à travers le gaz conditionné. Il n'en demeure pas moins que le Pôle offre une source d'énergie privilégiée pour l'industrie, l'agriculture ou d'autres secteurs comme l'hôtellerie et la restauration.

Séduit par les perspectives offertes par le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) en tant qu'énergie alternative propre, Akwa Group ambitionne de développer des infrastructures de stockage. Cette initiative a pour objectif de (i) faire bénéficier les secteurs de la production électrique et de l'industrie des avantages qu'offre le gaz naturel en comparaison avec le charbon et le fuel et (ii) diversifier progressivement l'approvisionnement énergétique du pays.

Pôle Fluides

Le Pôle Fluides repose sur la société Maghreb Oxygène qui produit et commercialise des gaz industriels et médicaux (co-leader national). En parallèle, le Pôle Fluides commercialise des équipements de soudage et des équipements médico-techniques à travers la société Techno Soudures.

Outre la création de nouvelles sources de revenus, l'activité de Techno Soudures permet à Maghreb Oxygène d'étoffer son portefeuille clients en vue de développer davantage l'activité gaz.

En 2011, le pôle Fluides est marqué par le démarrage de SODEGIM (Société de Développement des Gaz Industriels au Maroc), société créée par Maghreb Oxygène en joint-venture avec un partenaire du secteur et chargée de la construction et l'exploitation d'une unité on-site destinée à la production d'oxygène, d'azote et d'argon.

Pôle Développement

Précédemment appelé pôle TMTP, le pôle Développement regroupe des filiales et les participations du groupe dans les nouvelles technologies, les médias et les télécommunications.

Pôle Immobilier

Le Pôle Immobilier regroupe l'immobilier de bureaux et de commerce (TAFRAOUTI⁴), l'immobilier touristique et de loisirs (SGM SA, Marina d'Agadir, etc.) ainsi que l'immobilier social (DAR ARRIZK).

D'autre part, afin de permettre à chaque société de se concentrer sur son métier de base et de créer des synergies de moyens, trois sociétés « de moyens » ont ainsi été créées : PROACTIS, TIMLOG et PETRODIS⁵.

Cette organisation souple et adaptable de AKWA Group apporte des avantages certains aux différentes filiales, leur permettant de profiter du professionnalisme et des compétences développées dans chacune des entités citées ci-dessus, tout en se consacrant pleinement à leur mission.

Les échanges avec les partenaires fournisseurs s'en trouvent également améliorés, permettant au groupe de négocier de meilleures conditions commerciales. En effet, les négociations avec les différents fournisseurs se font au nom du Groupe et permettent aux filiales de réaliser des économies d'échelle.

➤ **PROACTIS** (anciennement AFRIQUIA MANAGEMENT) gère tous les systèmes d'information des filiales : la comptabilité, la trésorerie, le recouvrement, l'informatique, le service juridique, le contrôle de gestion et la

³ Source : Direction commerciale Afrikaia Gaz, GPM (Groupement Pétrolier Marocain) et MEM (Ministère de l'Energie, des Mines, et de l'Eau et de l'environnement)

⁴ TAFRAOUTI est la société en charge de la gestion des immeubles où siègent AKWA Group et ses filiales. Elle s'occupe notamment de la gestion locative desdits immeubles qui sont sa propriété. La location est ouverte aussi bien aux clients internes qu'externes au groupe.

⁵ En 2005, la société Afrikaia Logistique, dont la création date de 1994, a été scindée en deux sociétés distinctes dont Petrodis.

paie. Lors de sa création, PROACTIS a récupéré une partie importante du personnel administratif et financier des différentes filiales. La société effectue pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe tous les traitements administratifs et financiers, et facture ses prestations en fonction de règles précises d'affectation. Dans la pratique, le traitement effectué par PROACTIS est adressé au management de la société, et l'information financière, ainsi harmonisée, est ensuite examinée dans le cadre de réunions régulières entre le management de la société et ses interlocuteurs au sein du Groupe. PROACTIS est également en charge de l'organisation et de l'évolution du système d'information, ce qui permet à chaque filiale de bénéficier de l'effet de taille et de l'expertise de l'équipe centrale. Les investissements décidés sont alors affectés aux différentes filiales en fonction de leurs besoins respectifs.

- **TIMLOG** est la seconde société de moyens de AKWA Group. Anciennement appelée AFRIQUIA Logistique, elle s'occupe du transport. Depuis sa création, la société assure la gestion pour le compte des sociétés opérationnelles des flottes de camions appartenant à chacune d'entre elles. Les véhicules restent ainsi la propriété des sociétés et sont donnés en gérance à TIMLOG.
- **PETRODIS** est une filiale de AKWA Group, chargée de centraliser l'ensemble des achats hors matières premières du Groupe et d'assurer l'entretien et la maintenance des équipements.

II.3.4. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

| Asma Invest | |
|----------------------------------|--------------------------|
| Raison sociale | Asma Invest |
| Activité | Société d'investissement |
| Actionnariat au 31/12/2014 | Etat marocain : 50% |
| | Etat saoudien : 50% |
| Chiffre d'affaires au 31/12/2014 | M MAD 0,97 |
| Résultat net au 31/12/2014 | M MAD 34,77 |
| Total Bilan au 31/12/2014 | M MAD 1 095,69 |

Source : OMPIC

| RMA Watanya | |
|----------------------------------|---|
| Raison sociale | RMA Watanya |
| Activité | Assurances |
| Actionnariat au 31/12/2012 | FinanceCom : 63,4% |
| | Groupe Assurances du Crédit Mutuel : 22 % |
| | Divers : 14,6% |
| Chiffre d'affaires au 31/12/2013 | M MAD 4 830 |
| Résultat net au 31/12/2014 | M MAD 521 |
| Total Bilan au 31/12/2014 | M MAD 39 367 |

Source : RMA Watanya (comptes sociaux)

| Atlanta | |
|---|--------------------|
| Raison sociale | Atlanta |
| Activité | Assurances |
| Actionnariat au 03/05/2016 | Holmarcom : 67,21% |
| | CIH : 10,00% |
| | CDG : 9,62% |
| | Divers : 12,21% |
| | Atlanta : 0,96% |
| Chiffre d'affaires au 31/12/2015 | M MAD 3 418 |
| Résultat net au 31/12/2015 | M MAD 139 |
| Total Bilan au 31/12/2015 | M MAD 13 731 |

Source : Atlanta, Bourse de Casablanca (comptes consolidés)

II.4. Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires encadrant les relations entre les actionnaires de Maghreb Oxygène.

II.5. Politique de distribution de dividendes

II.5.1. Dispositions statutaires

L'article 40 des statuts de Maghreb Oxygène prévoit que les produits de l'exercice constatés par l'inventaire annuel, après déduction de toutes les charges, de tous amortissements de l'actif et, de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent les bénéfices.

De plus, sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une clause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, du prélèvement prévu ci-dessus et des réserves obligatoires et augmenté des reports bénéficiaires.

En outre, l'Assemblée peut décider de la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveaux sur l'exercice suivant, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, soit pour la distribution aux actionnaires.

Ce ou ces fonds de réserves peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration.

Il est également prévu au niveau de l'article 41 des statuts de Maghreb Oxygène que les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale Ordinaire sont fixées par elle-même, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal, statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Les dividendes se prescrivent par cinq ans au profit de la société à compter de la date de mise en paiement du dividende.

II.5.2. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Le tableau suivant indique le montant des dividendes distribués par Maghreb Oxygène au cours des trois derniers exercices :

| En KMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------------------------------|--------------|---------------|--------------|
| Résultat net de l'exercice | 8 798 | 8 158 | 5 941 |
| Distribution des dividendes en n+1 | 3 250 | 3 250 | 3 250 |
| Taux de distribution (Pay Out) | 36,9% | 39,84% | 54,7% |
| Nombre d'actions | 812 500 | 812 500 | 812 500 |
| Résultat net / action | 10,8 | 10,04 | 7,31 |
| Dividendes / action | 4 | 4 | 4 |

Source : Maghreb Oxygène

Au titre de l'exercice 2015, Maghreb Oxygène a payé à ses actionnaires un dividende équivalent à MAD 4 par action. La société a ainsi distribué 54,7% de son résultat.

Le taux de distribution des dividendes de Maghreb Oxygène a enregistré une hausse de 14,9 points par rapport à l'année 2014.

II.6. Nantissement d'actifs

Au 31 décembre 2015, les actifs de Maghreb Oxygène ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.7. Nantissement d'actions

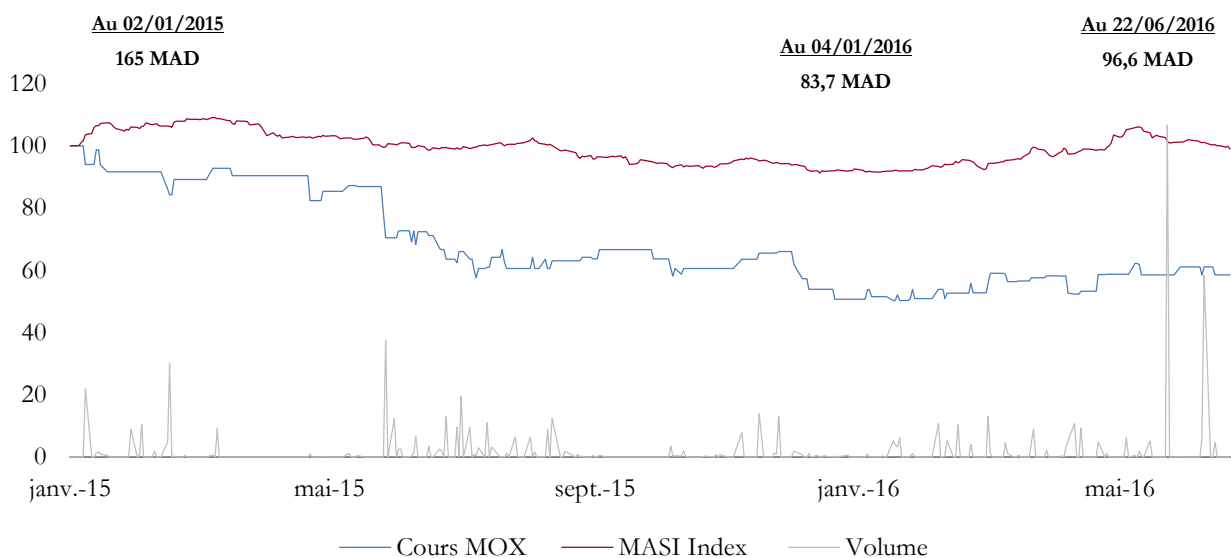
Au 31 décembre 2015, les actions de Maghreb Oxygène détenues par l'actionnaire majoritaire ne font l'objet d'aucun nantissement.

III. Marchés des titres de l'émetteur

III.1. Caractéristiques des actions Maghreb Oxygène

Les actions de Maghreb Oxygène sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation 7200 et le *Ticker* MOX. L'évolution du cours du titre MOX, depuis janvier, est illustrée par le graphique suivant :

Figure 1. Evolution du cours de l'action MOX du 01 Janvier 2015 au 22 Juin 2016



Source : Bourse de Casablanca

Depuis Janvier 2015, le cours de Maghreb Oxygène a connu une baisse de 49,3% (contre une baisse de 7,4% pour le MASI sur la même période). Ainsi, le cours est passé de 165,05 dirhams au 02/01/2015 à 83,7 dirhams au 04/01/2016.

Entre le 04 janvier 2016 et le 22 Juin 2016, le cours de Maghreb Oxygène a connu une hausse de 15,4% passant de 83,7 dirhams à 96,6 dirhams (contre une hausse de 7,3% pour le MASI sur la même période).

Le tableau ci-dessous résume les principaux indicateurs boursiers de Maghreb Oxygène sur les trois derniers exercices :

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|---------|---------|---------|
| Nombre d'actions | 812 500 | 812 500 | 812 500 |
| Plus haut – cours de clôture (MAD) | 169,1 | 190,7 | 165,1 |
| Plus bas – cours de clôture (MAD) | 123,5 | 124,1 | 83,7 |
| CMP (MAD) | 140,6 | 141,9 | 116,4 |
| Dividende par action – MAD | 4 | 4 | 4 |
| Capitalisation en fin de période (M MAD) | 109,0 | 134,1 | 68,0 |
| PER au 31 décembre* | 15,0x | 14,7x | 10,6x |

Source : Maghreb Oxygène, Bourse de Casablanca

(* PER au 31 décembre = capitalisation boursière/ Résultat net consolidé

III.2. Emissions d'obligations

Maghreb Oxygène a émis quatre emprunts obligataires par le passé. La première émission, en 2002, portait sur un montant de MAD 50 millions de maturité 3 ans tandis que la deuxième, en 2005, était de maturité 5 ans, également pour MAD 50 millions et dont le remboursement est intervenu en septembre 2010. La troisième émission, en 2010, portait sur un montant de MAD 100 millions avec une maturité de 5 ans et dont le remboursement interviendra en juillet 2015. La quatrième émission porte sur un montant global de MAD 100 millions avec une maturité de 5 ans dont l'échéance interviendra en juillet 2020.

| | 1 ^{er} emprunt | 2 ^{ème} emprunt | 3 ^{ème} emprunt | 4 ^{ème} emprunt |
|--------------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Valeur nominale (en MAD) | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Nombre de titres | 500 | 500 | 1 000 | 1 000 |
| Montant de l'émission (en MAD) | 50 000 000 | 50 000 000 | 100 000 000 | 100 000 000 |
| Date de jouissance | 11 juillet 2002 | 16 septembre 2005 | 21 juillet 2010 | 16 juillet 2015 |
| Date d'échéance | 11 juillet 2005 | 16 septembre 2010 | 21 juillet 2015 | 16 juillet 2020 |
| Durée de l'emprunt | 3 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans |
| Taux nominal | 6,20% | 4,92% | 4,80% | 4,00% |
| Remboursement des intérêts | Annuel | Annuel | Annuel | Annuel |
| Remboursement du principal | In fine | In fine | In fine | In fine |

| | | | | |
|-------------------------|---|---|---|--|
| Objectifs de l'émission | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer ses capitaux permanents afin de financer aussi bien les emplois stables qu'une partie du besoin en fonds de roulement, lié en partie à sa relation commerciale avec l'administration et les organismes de la santé publics ; • Diversifier ses sources de financement et d'affiner la gestion de la correspondance actifs – passifs de son bilan ; • Accéder au marché de la dette pour habituer les épargnants institutionnels à souscrire aux émissions de la société. La répétition d'émissions obligataires et leur remboursement réussi banalise l'émetteur et permet, progressivement d'abaisser la prime de risque et donc le coût du financement. | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capitaux permanents de Maghreb Oxygène en vue du financement d'importants investissements en moyens de production que la société a réalisés en 2005 (25 MDh), notamment pour l'implantation d'une unité de production d'oxygène et d'azote sur son site de Jorf Lasfar ; • Maintenir sa présence sur le marché de la dette afin d'abaisser progressivement la prime de risque et donc le coût de financement de ses investissements. | <ul style="list-style-type: none"> • Refinancer l'emprunt obligataire émis en 2005 d'un montant de MAD 50 millions et qui arrive à échéance en septembre 2010 ; • Financer en partie le programme d'investissement de la société qui se présente sur la période 2010-2012 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Investissements en projets techniques : Environ 33 MDh ; - Investissements en projets à usage commercial : Environ 35 MDh ; - Divers : Environ 2 MDh. | <ul style="list-style-type: none"> • Refinancer l'emprunt obligataire émis en 2010 d'un montant de 100 millions de MAD et qui arrive à échéance le 21 juillet 2015. |
|-------------------------|---|---|---|--|

Source : Maghreb Oxygène

III.3. Emissions de billets de trésorerie

La Société a procédé à plusieurs émissions de billets de trésorerie dont les caractéristiques se détaillent comme suit :

| Nombre de titres | Montant | Durée | Date de jouissance | Date d'échéance | Taux facial | Spread (pbs) | Nombre de jours |
|------------------|-------------|--------|--------------------|-----------------|-------------|--------------|-----------------|
| 1 000 | 100 000 000 | 1 mois | 30/03/2011 | 29/04/2011 | 3,60% | 30 | 30 |
| 1 500 | 150 000 000 | 1 mois | 02/05/2011 | 01/06/2011 | 3,60% | 30 | 30 |
| 2 000 | 200 000 000 | 6 mois | 01/06/2011 | 01/12/2011 | 3,85% | 50 | 183 |
| 100 | 10 000 000 | 1 mois | 19/12/2011 | 19/01/2012 | 3,65% | 30 | 31 |
| 2 000 | 200 000 000 | 5 mois | 27/01/2012 | 27/06/2012 | 4,10% | 63 | 152 |
| 1 100 | 110 000 000 | 5 mois | 26/07/2012 | 25/12/2012 | 4,05% | 63 | 152 |

Source : BMCE Capital

L'encours à fin juin 2016 est de 0 MAD.

IV. Notation

La société Maghreb Oxygène n'a pas fait l'objet d'une notation.

V. Assemblées d'actionnaires

Les modes de convocations, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Maghreb Oxygène sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

V.1. Mode de convocation

Selon l'article 28 des statuts de Maghreb Oxygène, l'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. A défaut elle peut être également convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé ;
- Le ou les liquidateurs après la dissolution de la société ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Selon ce même article, l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice. Ce délai peut être prolongé une seule fois et pour la même durée à la demande du conseil d'Administration par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé.

Elle peut être réunie extraordinairement pour l'examen de toute question de sa compétence.

Les convocations sont faites conformément aux lois en vigueur. L'Assemblée Générale est réunie au siège social ou en tout autre endroit de la ville où est situé le siège social désigné par l'avis de la convocation.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% (cinq pour cent) du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolution à l'ordre du jour.

Lorsque le capital social est supérieur à cinq (5) millions de dirhams, le montant du capital à représenter en application de l'alinéa précédent est réduit à 2% pour le surplus.

L'Assemblée, ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

V.2. Conditions d'admission

Selon l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, à condition que lesdites actions soient libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, son ascendant ou descendant ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue de les représenter à une assemblée et ce sans limitation du nombre de mandats ni des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Les sociétés actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire spécial qui peut n'être pas lui-même actionnaire.

Les mineurs, incapables et interdits sont valablement représentés par leur tuteur.

Tous les propriétaires d'actions peuvent assister à l'Assemblée Générale sur simple justification de leur identité à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'Assemblée.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence et par des moyens équivalents permettant leur identification dont les conditions sont fixées par l'article 50 bis de la loi.

V.3. Conditions d'exercice du droit de vote

Conformément à l'article 34 des statuts, chaque membre de l'Assemblée dispose d'autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède ou représente.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors des AGO et à la majorité des 2/3 lors des AGE.

V.4. Conditions de délibération

Les conditions de délibération des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Maghreb Oxygène sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05.

VI. Organes d'Administration

Les articles 14 à 25 des statuts de la société relatifs à la composition, aux modes de convocations, aux attributions, aux fonctionnements et aux quorums du Conseil d'Administration de Maghreb Oxygène sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05.

VI.1. Composition du Conseil d'Administration

L'article 14 des Statuts de la société Maghreb Oxygène stipule les éléments suivants en matière d'Administration de la Société :

- La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus pris parmi les personnes physiques ou morales, actionnaires ;
- Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale ;
- Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Toute nomination intervenue en violation des dispositions de l'article 14 est nulle. Cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé ;
- Le nombre des administrateurs liés à la société par contrats de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration ;
- Les personnes morales auxquelles les fonctions d'administrateur auront été conférées seront représentées au sein du conseil par leur représentant permanent qui ne sera pas tenu d'être lui-même actionnaire ;
- Ce représentant permanent est soumis aux mêmes conditions et obligations et il encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Au 30 juin 2016, la composition du Conseil d'Administration de la société Maghreb Oxygène se présente comme suit :

| Membres du conseil d'Administration | Fonction actuelle | Lien avec Maghreb Oxygène | Date de nomination/cooptation | Date d'expiration du mandat en cours |
|--|-------------------|--|-------------------------------|---|
| Youssef GUENNOUN | Président | | | |
| | Directeur Général | Président du CA | 2016 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018 |
| | | | | |
| Mohamed Bouzaid OUAISSI | Administrateur | - | 2008 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018 |
| Ali WAKRIM | Administrateur | Vice-président AKWA Group | 2001 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018 |
| Abdallah HAMZA | Administrateur | Actionnaire | 2005 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018 |
| Sanae Maddah | Administrateur | Directrice Stratégie et Organisation AKWA Group | 2012 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018 |
| AKWA Group (représenté par Youssef IRAQI HOUSSEINI) | Administrateur | Actionnaire | 2001 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018 |
| Majid EL YACOUBI | Administrateur | Directeur Général du Pôle Développement AKWA Group | 2016 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018 |

Source : Maghreb Oxygène

VI.2. CV des principaux administrateurs

Youssef GUENNOUN, Président du Conseil d'Administration (44 ans)

Après l'obtention de son diplôme à l'EM Lyon, M. Youssef GUENNOUN débute sa carrière en 1995 en tant qu'auditeur financier à Ernst & Young. En 1997, il rejoint le Groupe AKWA en tant que chargé de mission et coordinateur des entrées en bourse de la société Afriquia Gaz et la société Maghreb Oxygène. En 1999, il est nommé Directeur d'investissement et participation avant de devenir en 2001 Directeur Général du pôle Technologie Media Telecom et Participation (TMT). Depuis 2013, il est en charge de la Direction Internationale avant d'être nommé en Juin 2016 Président Directeur Général de la société Maghreb Oxygène.

Mohamed Bouzaid OUAISSI, Administrateur (68 ans)

Après l'obtention en 1970 de son diplôme d'Ingénieur à l'INSA de Lyon, M. OUAISSI réalise sa carrière à l'OCP où il a été Directeur des industries chimiques et Directeur du Développement. En 2000, il rejoint le groupe AKWA en qualité de Directeur Général de AFRIQUIA LOGISTIQUE. En 2003, il est nommé à la Direction Générale de AFRIQUIA SMDC avant d'en devenir en 2006, Vice-Président Directeur. Entre octobre 2007 et juin 2012, M. OUAISSI occupe la fonction de Président Directeur Général de Maghreb Oxygène.

Ali WAKRIM, Administrateur (63 ans)

Après une Maîtrise d'Economie à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, M. WAKRIM intègre le Groupe en tant que Directeur Administratif et Financier de MAGHREB GAZ. Il rejoint en 1985 AFRIQUIA SMDC en tant que Directeur Commercial avant de devenir, en 1988, Directeur Général Adjoint du Groupe AFRIQUIA. Depuis 1992, M. WAKRIM est Vice-président de AKWA Group et Président Directeur Général de AFRIQUIA GAZ et de AFRIQUIA SMDC.

Abdallah HAMZA, Administrateur (62 ans)

Après l'obtention d'un DEA en Economie Financière, d'un DESS en Gestion et d'un DESS de juriste d'affaires, M. HAMZA rejoint Maghreb Oxygène en 1984 en qualité de Directeur Administratif. Il participe alors activement au développement de l'entreprise pour en devenir deux ans plus tard le Directeur Général. Lors de la restructuration de AKWA Group en 1994, il prend la direction générale du pôle Fluides de la holding. En mars 2005, il est nommé⁶ à la présidence de la société avant de céder la fonction, fin 2007, à Mohamed Bouzaid OUAISSI.

Youssef IRAQI Housseini, Administrateur (55 ans)

M. IRAQI est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques et Sociales à Casablanca en 1982. Après 10 ans passés à la BMCE, chargé de la gestion des grands comptes et des entreprises étatiques, M. IRAQI intègre en 1992 AKWA Group en tant que Directeur Financier de sa filiale Maghreb Oxygène. En 1994, il est nommé Directeur Administratif et Financier de l'ensemble du groupe. Il est administrateur également de la majorité des filiales de AKWA Group, et Président des sociétés de moyens, notamment PETRODIS, PROACTIS, et TIMLOG. Il est membre du Comité Exécutif du groupe depuis sa création. M. IRAQI est également administrateur de Chaabi LLD. Il est, par ailleurs, élu membre international au sein de « The Institute of Internal Auditors » à New York en 2000. En parallèle à son activité professionnelle, M. IRAQI a donné régulièrement plusieurs conférences universitaires sur divers thèmes économiques et financiers.

Sanae MADDAH, Administrateur (38 ans)

Après l'obtention en 2001 de son Bachelor en Business Administration à l'université américaine de Paris, Mme. Maddah débute sa carrière en audit chez Ernst & Young où elle passe plus de 4 ans. En 2006, elle rejoint le groupe AKWA en qualité de Responsable Planification Stratégique. En 2009, elle est nommée Directeur Stratégie & Organisation Groceeupe.

Majid EL YACOUBI, Administrateur (38 ans)

M. Majid El YACOUBI est diplômé de l'EM Lyon Business School en 2001, spécialisation Finance et Entreprenariat. Il intègre le Groupe AKWA en 2002 et a depuis cumulé plusieurs postes de direction au sein de diverses filiales (tourisme, immobilier et presse) du groupe. Par ailleurs, il dispose d'une expérience de 6 ans dans le secteur public (Ministère de l'Agriculture) où il a exercé en tant que Directeur Financier. Depuis mai 2015, il occupe le poste de Directeur Général du Pôle Développement et est également en charge de la Direction Internationale de AKWA Group.

VI.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

VI.3.1. Actions de garantie

Le nombre des actions de garantie prévues par les statuts et que doit détenir chaque administrateur dans la société est fixé à une (1) action selon l'article 17 des statuts de la société.

VI.3.2. Durée des fonctions des administrateurs

La durée des fonctions des administrateurs ne peut excéder six (6) années. Les administrateurs sont rééligibles sauf stipulations contraires des statuts. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

VI.3.3. Rémunération des administrateurs

Selon l'article 24 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.

⁶ La nomination de M. Guennoun n'a pas encore été ratifiée par l'Assemblée Générale

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations incluses aux charges d'exploitation sont portées à la connaissance des commissaires aux comptes et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

VI.3.4. Réunions du Conseil d'Administration

Selon l'article 19 des statuts de la société, le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son Président, aussi souvent que la loi le prévoit et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre du jour des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes.

Lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de la demande, ledit Directeur Général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.

VI.3.5. Quorum, majorité et procès-verbaux

Selon l'article 19 des statuts de la société, le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Toutefois, aucune décision ne peut être prise valablement si deux administrateurs ne sont pas effectivement présents.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Les délibérations doivent être prises à l'unanimité, si deux membres seulement assistent à la séance.

Les délibérations du Conseil (article 20 des statuts de la société) sont constatées par des procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont consignés sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé par le greffier du tribunal du lieu du siège social.

VI.3.6. Pouvoirs du Conseil

L'article 21 des statuts de la société indique que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

VII. Organes de direction

VII.1. Organes de direction

Selon l'article 22 des statuts de Maghreb Oxygène, la direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le président à titre de directeur général avec le titre de Directeur Général Délégué.

A l'égard de la société, les directeurs généraux délégués sont investis des pouvoirs dont le Conseil d'Administration détermine, sur proposition du Directeur Général, l'étendue et la durée. A l'égard des tiers, ils disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

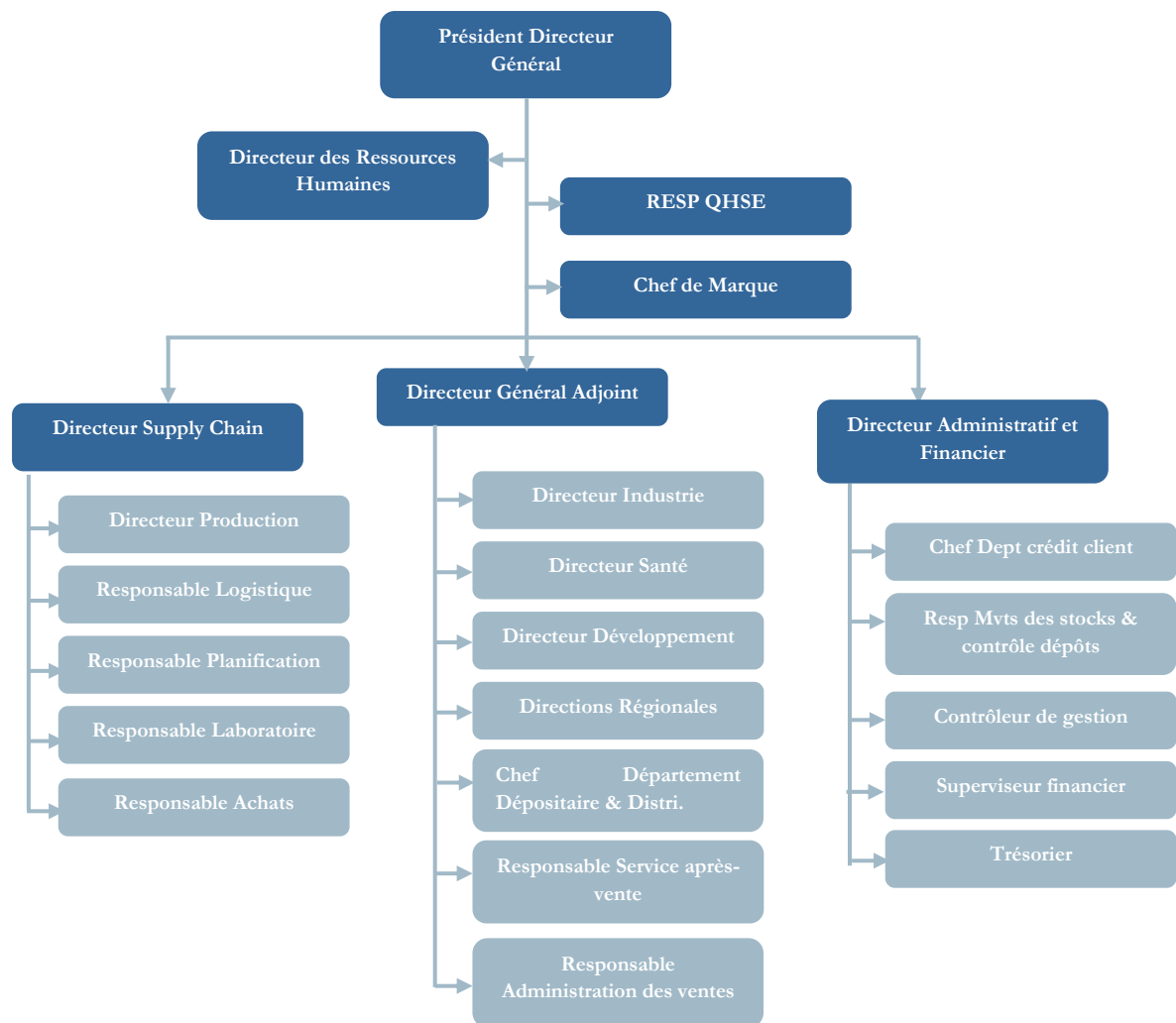
VII.2. Liste des principaux dirigeants

Au 30 juin 2016, les principaux dirigeants de Maghreb Oxygène sont :

| Dirigeants | Fonction actuelle | Date d'entrée en fonction |
|-------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| Youssef GUENNOUN | Président Directeur Général | 2016 |
| Laila BENALI | Directeur Administratif et Financier | 2005 |
| Karim HAMZA | Directeur Supply Chain | 1995 |
| Mamdouh AKHANNOUCH | Directeur Général Adjoint | 2004 |
| Hafid CHAFIK | Directeur Santé | 2008 |
| Zahra-Jalila NAJIOULLAH | Directeur des Ressources Humaines | 2012 |

Source : Maghreb Oxygène

Figure 2. Organigramme fonctionnel de Maghreb Oxygène au 30 juin 2016



Source : Maghreb Oxygène

VII.3. CV des principaux dirigeants

Youssef GUENNOUN, Président Directeur Général (44 ans)

Cf. Titre VI.2. CV des principaux administrateurs.

Mamdouh AKHANNOUCH, Directeur Général Adjoint (39 ans)

M. AKHANNOUCH est diplômé de l'école polytechnique de Montréal, où il s'est spécialisé en génie chimique. De retour au Maroc, il entame sa carrière professionnelle par des stages au sein de AKWA Group. Il intègre AFRIQUIA SMDC où il occupe la fonction de chargé de missions auprès du Directeur Général de cette filiale. En avril 2004, il devient Directeur Activité Entreprise au sein de Maghreb Oxygène. En 2012, Mamdouh AKHANNOUCH est nommé Directeur Général Adjoint.

Laila BENALI, Directeur Administratif et Financier (40 ans)

Après un bachelor à l'université Al Akhawayn en Business Administration option Finance, elle entame en 1999 sa carrière chez AKWA Group au sein du pôle Technologies, Média et Télécoms en tant qu'analyste financier. A ce titre, elle était principalement chargée du suivi des filiales du pôle, de la mise en place de reporting et de l'évaluation de projets de développement externe. En 2004, elle participe à une formation en management de 5 mois aux Etats-

Unis. A son retour, elle est nommée Directeur Administratif et Financier de Maghreb Oxygène, poste qu'elle occupe actuellement.

Karim HAMZA, Directeur Supply Chain (46 ans)

M. HAMZA est ingénieur polytechnicien de l'école Nationale Supérieure des Ingénieurs Electriciens de Grenoble (ENSIEG). A son retour au Maroc, il entame un cycle de formation en comptabilité et gestion des entreprises à l'ISCAE. En 1995, il rejoint Maghreb Oxygène en qualité de Directeur Technique, poste qu'il occupe depuis. En 2013, Karim HAMZA est nommé Directeur Supply Chain.

Hafid CHAFIK, Directeur Santé (49 ans)

Après avoir obtenu son diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie à la faculté de Clermont-Ferrand (France), il passe avec succès le concours de l'Internat en Pharmacie ce qui lui a permis de se spécialiser en Pharmacie industrielle et d'obtenir son Diplôme d'Etudes spécialisées en Pharmacie Industrielle et Biomédicale. M. CHAFIK a occupé plusieurs postes dans des laboratoires pharmaceutiques marocains avant de rejoindre Maghreb Oxygène en 2008 dans le cadre de sa mise en conformité avec la loi 17-04, portant Code du Médicament et de la Pharmacie. Il occupe le poste de Directeur Général Délégué chargé des affaires pharmaceutiques.

Mme Zahra-Jalila NAJIOULLAH, Directeur Ressources Humaines (42 ans)

Mme Zahra-Jalila NAJIOULLAH a obtenu un DEUG AES à l'université Paris II Assas et un diplôme en Gestion et Commerce à l'école Supérieure de Gestion. En 1999, elle a obtenu un DESS en Stratégie et Ressources Humaines. Après avoir intégré un cabinet de recrutement pour une durée d'une année, Mme NAJIOULLAH intègre un groupe de courtage en Assurances en qualité de Directeur des Ressources Humaines avant de rejoindre AKWA Group en Août 2012 en qualité de DRH Pôle.

VII.4. Rémunération attribuée aux membres du Conseil d'Administration et aux dirigeants

VII.4.1. Membres du Conseil d'Administration

Conformément à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05 et la loi 78-12, l'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer des jetons de présence aux administrateurs.

Au titre des exercices 2013, 2014 et 2015, aucun jeton de présence n'a été attribué aux administrateurs de la société.

VII.4.2. Dirigeants

Les dirigeants de Maghreb Oxygène perçoivent un salaire au titre de leur contrat de travail. La rémunération brute annuelle globale (salaires et primes) des membres de la direction cités dans le tableau plus haut s'élève à MAD 2,7 millions au titre de l'exercice 2015, MAD 2,3 millions au titre de l'exercice 2014, MAD 2,2 millions au titre de l'exercice 2013.

VIII. Gouvernement d'entreprise

VIII.1. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration et des organes de direction

Néant.

VIII.2. Intéressement et participation du personnel

Néant.

VIII.3. Conventions conclues entre Maghreb Oxygène et les autres entités du Groupe

Maghreb Oxygène dispose de plusieurs conventions réglementées avec AKWA Group et certaines de ses filiales. Les conventions actuellement en cours sont les suivantes :

VIII.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice 2015.

VIII.3.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

- **Convention de location de services conclue avec la société « TECHNO SOUDURES »**

Administrateurs en commun : Ali WAKRIM et M. Mohamed BOUZAID OUAISSI

Actionnaire en commun : la société « AWKA Group » représentée par M. Youssef IRAQI HOUSSEINI

Convention de location de services, conclue le 1er juillet 2004 avec la société 'Techno Soudures' et ayant fait l'objet d'un avenant daté du 3 janvier 2013. Cet avenant porte modification aux dispositions relatives au prix de la prestation fournie.

Le montant facturé a été porté à 4 540 000 DH HT par an.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 4 540 000 DH HT par an, dont 1 135 000 DH HT non encore encaissés au 31 décembre 2015.

- **Convention de prestations de services conclue avec la société « AKWA Group » :**

Administrateurs en commun : Ali WAKRIM

Actionnaire intéressé : la société « AWKA Group » représentée par M. Youssef IRAQI HOUSSEINI

Convention conclue avec la société AKWA Group, par laquelle cette dernière intervient en qualité de prestataire de services à l'égard de Maghreb Oxygène, moyennant une redevance forfaitaire annuelle révisable à la fin de chaque année, dans les domaines ci-après :

- La détermination des options stratégiques et de la politique générale ;
- Les missions ponctuelles de développement ou de contrôle, assurées par des chargés de mission ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La promotion et le marketing ;
- Le développement national et international.

Cette convention avait été conclue pour une durée d'un an le 25 novembre 1998 et a fait l'objet d'un avenant signé le 24 décembre 2001. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation trois mois au moins avant son expiration. Cette convention a fait l'objet d'un avenant daté du 2 février 2005 portant modification aux dispositions relatives au prix des prestations fournies par AKWA Group.

La rémunération annuelle HT pour l'exercice 2015 s'est élevée à MAD 3,5 millions HT. Ce montant a fait l'objet d'un avoir au cours du même exercice.

La société n'a versé aucun montant au titre de la présente convention relatif à l'exercice 2015.

▪ **Convention de financement avec la société « SODEGIM » :**

Administrateurs en commun : Mohamed BOUZAIID OUASSI

Convention de financement conclue le 29 janvier 2009, portant sur une avance financière consentie à la société SODEGIM et ayant fait l'objet d'un avenant en 2010 portant modification à la disposition relative au montant de l'avance financière qui est passée d'un montant total de MAD 19 890 000 Dh HT à un montant de MAD 19,5 millions HT. Le taux annuel de rémunération de l'avance reste fixé à 5% HT.

Remboursement selon les disponibilités financières de la société.

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2015 s'élèvent à MAD 975 000 HT non encore encaissés au 31 décembre 2015.

▪ **Convention de prestations de services conclue avec la société « SODEGIM »**

Administrateurs en commun : Mohamed BOUZAIID OUAISSI.

Convention conclue le 25 janvier 2010 avec la société SODEGIM, par laquelle cette dernière bénéficiera des prestations de services de Maghreb Oxygène dans les domaines ci-après :

- Gouvernance des opérations (Présidence du conseil d'administration assurée par Maghreb Oxygène) ;
- Assistance de gestion et technique ;
- Assistance de back up liquide ;
- Assistance aux opérations / comité de coordination ;
- Assistance en gestion industrielle.

Cette convention est entrée en vigueur dès le début de la facturation par SODEGIM d'un chiffre d'affaires, soit en mai 2011, et expirera six mois à compter de la fin de la durée contractuelle liant SODEGIM à son principal client MAGHREB STEEL, ou six mois à compter de la résiliation anticipée du contrat liant SODEGIM à MAGHREB STEEL.

Le montant de la rémunération annuelle pour l'exercice 2015 s'est élevé à MAD 1 149 423,60 HT non encore encaissé au 31 décembre 2015.

▪ **Convention de sponsoring de « Settatt Golf Management »**

Administrateurs en commun : M.Ali WAKRIM.

Actionnaire en commun : la société « AKWA Group » représentée par M. Youssef IRAQI HOUSSEINI.

Renouvellement de la convention de sponsoring conclue le 1^{er} janvier 2005 avec la société 'SETTAT GOLF MANAGEMENT' par laquelle cette dernière autorise votre société à utiliser le Royal Golf Universitaire de Settatt comme vecteur d'image et moyen de communication de ses produits, services et marques.

En contrepartie, la société a versé à SETTAT GOLF MANAGEMENT, au titre de l'exercice 2015, la somme de MAD 85 714,28 TTC.

Le montant de la rémunération est entièrement réglé au 31 décembre 2015.

Le tableau suivant synthétise les flux financiers sur la période 2013-2015 faisant l'objet d'une convention entre Maghreb Oxygène et les activités du groupe :

| Société du Groupe | Nature du lien | Produits ou charges au 31.12.2013 | Produits ou charges au 31.12.2014 | Produits ou charges au 31.12.2015 |
|------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | | (en K MAD) | (en K MAD) | (en K MAD) |
| AKWA Group | Prestation de services | - | - | - |
| Techno Soudures | Convention de financement | 127 | - | - |
| Techno Soudures | Location de services | -4 540 | -4 540 | -4 540 |
| Settat Golf Management | Convention de sponsoring | -86 | -86 | -86 |
| SODEGIM | Convention de financement | 975 | 975 | 975 |
| SODEGIM | Prestation de services | 1 149 | 1 149 | 1 149 |

Source : Maghreb Oxygène

VIII.3.3. Montants des flux financiers intra-groupe⁷

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des chiffres d'affaires et achats réalisés avec les sociétés du groupe, sur la période 2013-2015 :

| Chiffre d'affaires avec les sociétés (en K MAD) | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| TECHNO SOUDURE ⁸ | - | 100 | - |
| AFRIQUIA GAZ | 1 370 | 2 172 | 1 720 |
| AFRIQUIA SMDC | 1 804 | 9 900 | 14 734 |
| AFRIQUIA Lubrifiants Maroc | 9 | 5 | 5 |
| TIMLOG ⁹ | 4 | 488 | - |
| TECHNO GAZ | 3 235 | 3 619 | 3 284 |
| INTRAL ¹⁰ | 13 276 | 8 638 | 8 505 |
| SODEGIM | 3 325 | 2 787 | 3 341 |
| Total | 23 023 | 27 709 | 31 589 |

Source : Maghreb Oxygène

⁷ Il est à noter que les flux financiers intra-groupe, présentés, sont issus des opérations courantes réalisées aux conditions de marché.

⁸ Ce montant est relatif à la vente d'équipements à Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2014

⁹ Maghreb Oxygène est le fournisseur exclusif des équipements nécessaires à Timlog pour se doter d'une structure médicale de qualité compte tenu de la nature de l'activité, à savoir le transport de toutes les sociétés du groupe, et des impératifs de sécurité et de santé devant être assurés par cette dernière

¹⁰ Intral est une société de fabrication de bouteilles de gaz.

| Achats réalisés avec les sociétés ¹¹ (en K MAD) | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| AFRIQUIA GAZ | 8 280 | 7 083 | 4 724 |
| Techno Soudure | 4 540 | 4 540 | 4 582 |
| AFRIQUIA SMDC | 2 069 | 1 709 | 2 501 |
| TIMLOG | 8 475 | 7 518 | 8 389 |
| PETRODIS | 561 | 334 | 333 |
| TAFRAOUTI | 2 284 | 2 869 | 3 033 |
| PROACTIS | 877 | 760 | 1 120 |
| AKWA Holding | - | - | - |
| Settat Golf Management | 218 | 242 | 230 |
| RESORROUTE | 546 | 382 | 462 |
| AFRIQUIA Lubrifiants Maroc | 110 | 79 | 248 |
| SODEGIM | 7 275 | 10 775 | 1 362 |
| Total | 35 235 | 36 291 | 26 984 |

Source : Maghreb Oxygène

¹¹ Il est à noter que les achats réalisés avec Maghreb Oxygène comprennent les achats de services, notamment : techno soudure, Timlog, Akwa Group, Pétridis, Settat Golf Management

Partie IV. ACTIVITE DE MAGHREB OXYGENE

I. Historique

I.1. Dates clés de l'histoire de Maghreb Oxygène

| | |
|-----------|---|
| 1976 | Création de Maghreb Oxygène avec pour principale activité la fabrication des gaz de l'air et d'acétylène à travers ses deux unités de production basées à Berrechid. |
| 1982 | Elargissement de la gamme de produits et de la capacité de production de la société avec la création de deux nouvelles unités de production, l'une pour le protoxyde d'azote (gaz médical) et l'autre pour le dioxyde de carbone (gaz alimentaire). |
| 1992 | Diversification de l'offre de Maghreb Oxygène par le lancement de deux activités de négoce et de services spécialisés, l'une dans le domaine du matériel médical et l'autre dans le matériel de soudage. |
| 1994 | Edification d'une unité de production d'oxygène et d'azote sur le nouveau site de Had Soualem, de taille supérieure à celle du site de Berrechid, pour un investissement avoisinant MAD 130 millions afin de répondre à une expansion importante de son principal segment de marché. |
| 1998 | Implantation d'une unité de production d'hydrogène à Had Soualem pour un investissement de près de MAD 9 millions. Par ailleurs, Maghreb Oxygène met davantage l'accent sur sa production de dioxyde de carbone en élargissant la capacité de production de 40% du site de Berrechid et en y inaugurant une deuxième unité de production de ce gaz (montant de l'investissement de MAD 7,5 millions). |
| 1999 | Obtention de la certification ISO 9002 du site industriel de Had Soualem et mise en conformité du centre de conditionnement multi-produit de Berrechid et ses unités de production, avec les exigences des normes ISO 9002. |
| 1999 | Développement du positionnement de Maghreb Oxygène sur le marché national avec le renforcement de l'infrastructure du réseau de distribution et la mise en œuvre de plusieurs points de vente et la création de 3 stations de conditionnement régionales. |
| 1999 | Introduction de Maghreb Oxygène à la Bourse des Valeurs de Casablanca. |
| 2004/2005 | Démarrage du projet d'une unité on-site à Jorf Lasfar ¹² (pour un investissement global avoisinant MAD 70 millions) dans un complexe sidérurgique pour la production d'oxygène et d'azote. Le démarrage effectif de l'activité date du second semestre 2005. |
| 2008 | Dans le cadre d'une Joint-venture avec un partenaire du secteur, Maghreb Oxygène crée la société SODEGIM (Société de Développement des Gaz Industriels au Maroc) pour la construction et l'exploitation d'une unité on-site pour la production d'oxygène, d'azote et d'argon. |
| 2010 | Poursuite des investissements au niveau de SODEGIM (libération du capital) dont le démarrage effectif est prévu pour 2011. Emission par Maghreb Oxygène d'un emprunt obligataire d'un montant de 100 MDh, d'une maturité de 5 ans et à un taux fixe de 4,80%. |
| 2011 | En raison de l'intensification de la concurrence dans le secteur des gaz industriels et médicaux au Maroc, Maghreb Oxygène a publié un Profit Warning afin d'annoncer une réalisation de résultats 2011 inférieurs à ceux de 2010 et aux prévisions initialement établies par la Société, tout en demeurant bénéficiaire. |
| 2012 | Nomination de M. Mostapha MIRI en tant que Président Directeur général de Maghreb Oxygène. |
| 2013 | Mise en place de la nouvelle organisation au sein de Maghreb Oxygène |
| 2016 | Nomination de M. GUENNOUN Youssef en tant que Président Directeur Général. |

¹² Unité de production installée au sein du site de production du client.

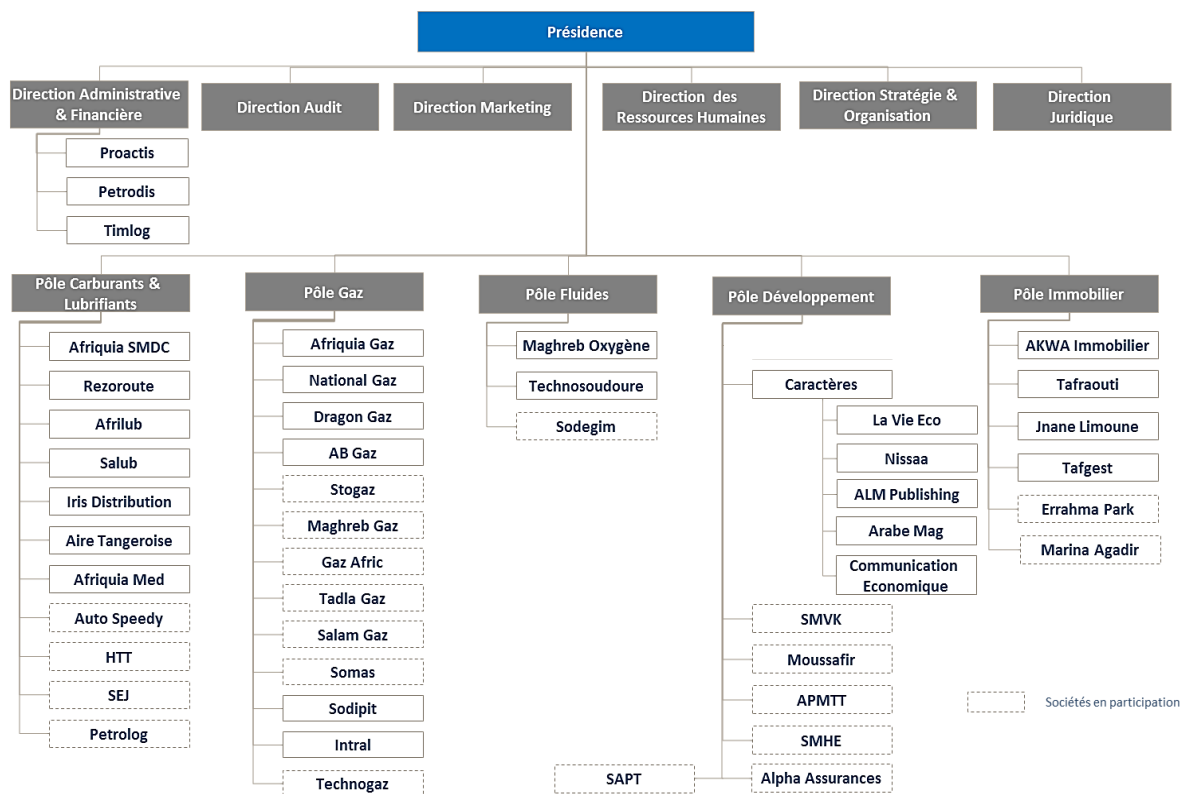
II. Appartenance à AKWA Group

II.1. Présentation

La société Maghreb Oxygène est détenue majoritairement par AKWA Group, dont les principaux actionnaires sont les familles AKHANNOUCH et WAKRIM (Cf. Partie III, titre II.3.2. Présentation de l'actionnaire de référence). Elle appartient au pôle fluide du Groupe Akwa et est spécialisée dans la production de gaz industriels et médicaux, la Société s'est également lancée dans la commercialisation de matériel médical et de matériel de soudage.

II.1.1. Organigramme

Figure 3. Structure du Groupe AKWA au 31-12-2015



Source : AKWA Group

II.1.2. Principaux fait marquants de l'histoire de AKWA Group

| | |
|--------------------|--|
| 1932 – 1942 | Le fondateur Ahmed OULHADJ AKHANNOUCH ouvre une échoppe à Casablanca, où il revend au litre du pétrole acheté à des sociétés étrangères, telles que Berry et Socony Vacuum. |
| 1959 | Lancement dans le domaine pétrolier avec la création de la société AFRIQUIA SMDC (Société Marocaine de Distribution de Carburant) par Ahmed OULHADJ AKHANNOUCH et Hadj Ali WAKRIM. La même année, AFRIQUIA franchira une étape décisive dans son développement en obtenant l'agrément de distributeur, qui lui permettra de s'imposer face aux multinationales. |
| 1965 | Le Groupe se diversifie en créant un département gaz au sein de la société AFRIQUIA SMDC spécialisé dans le stockage, le conditionnement et la distribution de GPL (propane et butane) sous la marque AFRIQUIA GAZ. |
| 1972 | Démarrage de l'activité lubrifiants en partenariat avec la société Elf Aquitaine. Cette activité constitue aujourd'hui un secteur intégré du Groupe. |
| 1976 | Création de Maghreb Oxygène dont la production d'oxygène sera nécessaire à la bonne connexion des pipelines de carburants utilisés par AFRIQUIA SMDC. |
| 1993 | Une nouvelle organisation voit le jour avec la naissance de AKWA Group. Basée sur une volonté de regrouper les moyens et de séparer les métiers, elle conduira à repositionner les filiales du Groupe dans des pôles d'activité cohérents et homogènes. En parallèle, le Groupe se décharge des fonctions administratives, en les confiant aux sociétés AFRIQUIA Management (aujourd'hui PROACTIS) et AFRIQUIA Logistique (aujourd'hui TIMLOG et PETRODIS). Une solution qui offre aux filiales du Groupe la possibilité de se consacrer exclusivement à leur métier. |
| 1999 | <p>Le Groupe prend un nouveau virage stratégique, celui de la diversification. Il investit dans le domaine des télécommunications en entrant à hauteur de 11% dans le capital de MédiTelecom à travers la holding HOLDCO.</p> <p>Il s'introduit également dans le secteur de la presse avec le Groupe Caractères, comprenant les sociétés SFPP, éditrice de « La Vie Eco », et Communication Economique, éditrice de « Femmes du Maroc », « Maisons du Maroc » et « Nissaa Min Al Maghrib ».</p> <p>Des projets novateurs et complémentaires aux métiers de base du Groupe sont, par ailleurs, lancés, tels que les « Villages AFRIQUIA » et les centres « Speedy ».</p> |
| 2002 | Les différentes décisions stratégiques prises les années auparavant mènent au changement de dénomination sociale du Groupe. En effet, dans l'objectif de préparer l'avenir, d'optimiser la gestion de ses quarante filiales et de ses vingt marques phares, le Groupe se réorganise et change de dénomination sociale pour devenir AKWA Group. Une évolution qui s'accompagne d'une vaste campagne de communication véhiculant, sous la signature "l'avenir n'attend pas !", les valeurs qui ont toujours caractérisé le Groupe et ses fondateurs : esprit d'entreprise, dynamisme et combativité. |
| 2004 | AKWA Group se voit attribuer la concession du terminal 3 du Port Tanger Med dans le cadre d'un groupement formé avec Maersk A/S (Danemark) et APM Terminals (Hollande). Ce terminal a une capacité de 3 millions de conteneurs EVP (Equivalent vingt pieds) et comprend 1.600 m de quais et 78 ha de terre-pleins. |

| | |
|------|--|
| 2005 | L'année 2005 marque un nouveau départ pour AKWA Group. En effet, deux importantes acquisitions sont conclues dans le secteur de l'énergie. L'acquisition par AFRIQUIA SMDC de Somepi Carburants, une des principales compagnies de distribution de carburant au Maroc, suivie de celle de Tissir Primagaz, filiale de la société franco-néerlandaise CGP, par AFRIQUIA GAZ propulse AKWA Group au rang de leader national dans le secteur énergétique marocain. |
| 2006 | <p>Signature d'un partenariat avec Chevron Texaco afin de consolider leurs activités lubrifiants au Maroc. Le Groupe Chevron Texaco apporte, de son côté, son soutien technologique, son expérience à travers plus de 180 filiales dans le monde, ainsi que des équipes multidisciplinaires dédiées au support de la Joint-venture aussi bien dans les processus que dans l'assistance à la clientèle.</p> <p>Ouverture du capital de Afriquia SMDC à hauteur de 20% au profit d'investisseurs institutionnels de référence.</p> <p>Adjudication de la concession de gestion du terminal à hydrocarbure du port de Tanger Med au consortium comprenant AFRIQUIA SMDC, Horizon Terminals Limited et Independent Petroleum Group. Les travaux de construction ont démarré en juillet 2007.</p> |
| 2007 | Poursuite de la stratégie de diversification de AKWA Group avec la création d'un pôle immobilier autour d'importants projets dans les domaines de l'immobilier professionnel, touristique, de loisir et de l'immobilier social. |
| 2008 | Création par la filiale Fluides du groupe, Maghreb Oxygène, d'une joint-venture avec un partenaire du secteur pour la construction et l'exploitation d'unités on site. |
| 2009 | Rachat en février, par AFRIQUIA GAZ, de la société National Gaz, filiale de Repsol Butano, spécialisée dans la distribution de bouteilles de butane dans l'Oriental. Une opération qui permet à AFRIQUIA GAZ de renforcer sa présence dans la région précitée. |
| 2010 | <p>Inauguration le 6 janvier de la 1ère phase d'un nouveau centre de stockage, au profit de AFRIQUIA GAZ, sis à Jorf Lasfar doté d'une capacité de stockage de propane de 5 560 m³ répartie sur 2 sphères sous sarcophage de béton. Cette extension de capacité sera achevée en 2011 avec la mise en service de la 2ème phase du nouveau terminal, et qui sera affectée au stockage de butane.</p> <p>Accord d'association entre AKWA Group et Risma, fonds d'investissement hôtelier, portant sur le lancement de l'enseigne Etap Hôtel au Maroc, avec la construction à terme de 24 unités hôtelières, soit une capacité cumulée de près de 4 000 chambres.</p> |
| 2011 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de la seconde phase du nouveau centre de stockage à Jorf Lasfar ; ▪ Achèvement des travaux du terminal de Tanger Med ; ▪ Lancement de 2 projets immobiliers d'envergure à Agadir et à Casablanca ; ▪ Changement de l'identité visuelle du Groupe. |
| 2012 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en chantier par le pôle immobilier d'Akwa Group de son projet de complexe résidentiel « Place des Zaers » à Rabat |
| 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conclusion d'un accord entre la chaîne internationale d'hôtellerie Four Seasons et Akwa Group. L'alliance entre les deux groupes consiste en la participation de Four Seasons à la gestion et la commercialisation de deux projets développés par AKWA Group dans la station Taghazout Bay. |

| | |
|------|--|
| 2014 | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place du plan de développement 2014-2018 du groupe comprenant un budget d'investissement de 3,8 Mrds de MAD. |
| 2015 | <ul style="list-style-type: none"> Conclusion d'une alliance stratégique entre Akwa Group, FinanceCom et Sofinam pour le développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables en Afrique. Libéralisation du marché des hydrocarbures. |

II.1.3. Chiffres clés consolidés du Groupe 31 décembre 2014

| | |
|----------------------------------|--|
| Activité | Holding |
| Chiffre d'affaires 2015 (en MAD) | 131 335 378,30 |
| Résultat net 2015 (en MAD) | 375 997 133,69 |
| Actionnariat | Famille AKHANNOUCH : 50,0% Famille WAKRIM : 50,0% |

Source : AKWA Group

II.1.4. Comités internes

En tant que filiale d'AKWA Group, Maghreb Oxygène bénéficie des instances décisionnelles organisées en comités dont est doté AKWA Group :

| | |
|--|--|
| Comité Exécutif | Il se rassemble de manière hebdomadaire, et réunit le Président, le Vice-président, les Directeurs Généraux des différents Pôles et les Directeurs Généraux des fonctions supports. Le Comité Exécutif a pour objectif d'assurer le suivi et le contrôle de la ligne stratégique du groupe et de l'ensemble des grands projets. Le Comité Exécutif étudie également les opportunités d'investissement du groupe. |
| Comité Stratégique | Il se rassemble semestriellement, et réunit le Président, le Directeur Stratégie et Organisation, le Vice-président, les Directeurs Généraux des différents Pôles et les Directeurs Généraux des fonctions supports. |
| Comité « Cost Killer » | Il se réunit de manière mensuelle, afin de suivre et réduire les coûts du groupe et de ses filiales. Il rassemble le Directeur Financier, le Directeur Stratégie et Organisation et le Directeur Systèmes d'Information. Peuvent également participer à ce Comité, le Président et les Directeurs Généraux des différents Pôles. |
| Comité Support | Il a pour but d'optimiser les relations supports et les différents Pôles. Il rassemble tous les deux mois, les Directeurs des fonctions supports et le Directeur des Systèmes d'Information. Le Président et les Directeurs Généraux des différents Pôles peuvent également assister à ce Comité. |
| Comité HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) | Organisé annuellement, le Comité HSE a en charge l'amélioration de la gestion de l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Il regroupe, outre la Présidence du groupe, le Directeur Général de PETRODIS, les Directeurs Généraux des Pôles et les médecins du travail. |

Comité d'audit

La société prévoit la mise en place d'un comité d'audit chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières avant fin 2016.

L'organisation de ces groupes de travail a pour objectif de permettre aux organes décisionnaires d'être en permanence en liaison directe avec les responsables opérationnels et de rechercher, mettre en évidence et développer les synergies entre les différentes filiales du groupe.

Par ailleurs, du fait de son appartenance à AKWA Group, Maghreb Oxygène bénéficie de l'apport de la Direction de l'Audit qui constitue l'organe de contrôle interne.

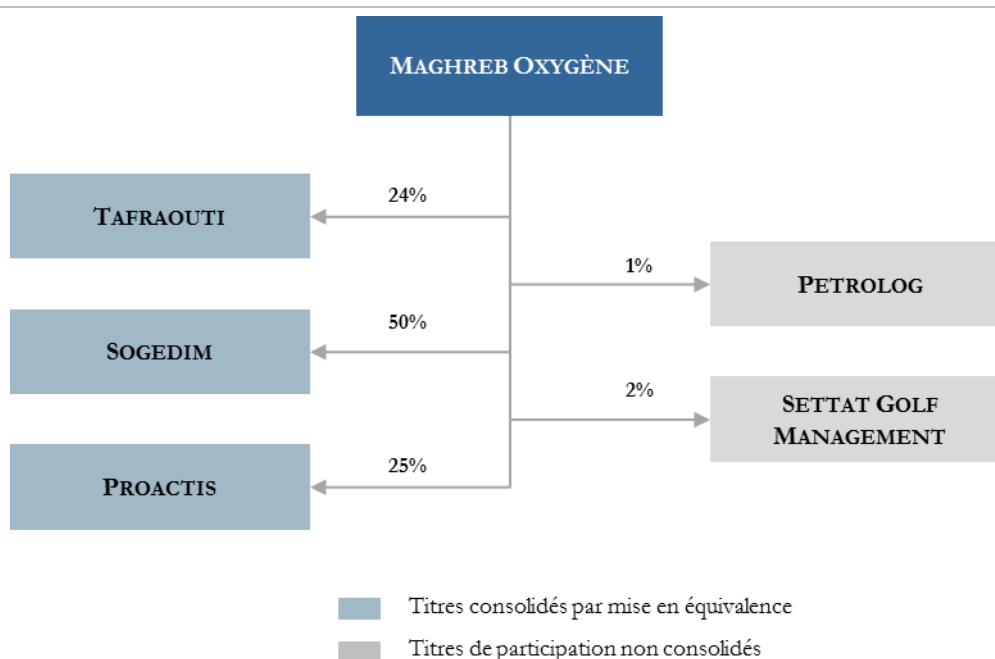
Le dispositif de contrôle interne est destiné à garantir de manière permanente :

- La vérification des opérations et des procédures internes ;
- Le suivi et l'analyse des risques ;
- L'optimisation et la fiabilité des flux des données comptables et financières ;
- La mise en place des éléments clés du contrôle.
- L'existence d'une bonne communication de l'information entre les différents niveaux de responsabilité.

III. Filiales de Maghreb Oxygène

III.1. Organigramme juridique

Figure 4. Structure juridique du groupe Maghreb Oxygène au 31 décembre 2015



Source : Maghreb Oxygène

A noter que la société Philo Envirotech, filiale de Maghreb Oxygène à hauteur de 27,9% est sans activité. Par ailleurs, les filiales Termaltech Afrique est en arrêt.

III.2. Présentation des participations

Maghreb Oxygène détient plusieurs participations dont 3 sont consolidées par mise en équivalence.

III.2.1. Participations consolidées¹³

TAFRAOUTI

TAFRAOUTI est la société en charge de la gestion des immeubles où siègent AKWA Group et ses filiales. Elle s'occupe notamment de la gestion locative desdits immeubles qui sont sa propriété. La location est ouverte aussi bien aux clients internes qu'externes au groupe.

| | Données au 31.12.2015 |
|--|---|
| Dénomination sociale | TAFRAOUTI |
| Siège social | Immeuble TAFRAOUTI, Km 7,5 Route de Rabat – Ain Sebâa, Casablanca |
| Capital social | 25 000 000 MAD |
| Date de création | 1993 |
| Montant du capital détenu | 6 000 000 MAD |
| % de capital détenu | 24% |
| % de contrôle | 24% |
| Situation nette | 69 300 002,20 MAD |
| Résultat net | 2 494 781,92 KMAD |
| Dividendes perçus par Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2015 | - |
| Actionnariat : | |
| Afriquia SMDC | 42% |
| Akwa Group | 10% |
| Maghreb Oxygène | 24% |
| Divers actionnaires | 24% |

Source : Maghreb Oxygène

| Indicateurs financiers (En KMAD) | 2014 | 2015 | Var. 14/15 |
|----------------------------------|--------|--------|------------|
| Situation nette | 66 805 | 69 300 | 3,7% |
| Résultat net | 9 482 | 2 495 | -73,7% |
| Chiffre d'affaires | 56 228 | 60 952 | 8,4% |
| Endettement net | 29 647 | 47 256 | 59,4% |

Source : Maghreb Oxygène

Le résultat net de TAFRAOUTI baisse de manière significative entre 2014 et 2015, soit 2 494 KMAD en 2015 contre 9 482 KMAD en 2014. Cette variation du résultat net s'explique essentiellement par le résultat exceptionnel de la cession courant 2014 de l'immeuble Zenith. La situation nette, par ailleurs, s'élève à 69 300 KMAD en 2015, soit une hausse de 3,7% par rapport à 2014.

La hausse de l'endettement provient d'un impact BFR dû à l'augmentation des créances clients sur la période 2014-2015.

¹³ Consolidations par mise en équivalence

SODEGIM

Dans un souci de mutualisation des moyens, Maghreb Oxygène, en Joint-venture avec un partenaire sur le marché marocain, a créé la société SODEGIM (Société de Développement des Gaz Industriels du Maroc), pour la construction et l'exploitation d'une unité on-site. Cette société est détenue à 50% par Maghreb Oxygène.

La société a pour objet :

- L'étude, la réalisation et l'exploitation d'une unité cryogénique on-site à MAGHREB STEEL utilisant le procédé de liquéfaction de l'air en vue de la production de gaz industriels tels que l'oxygène, l'azote et l'argon. Il est à noter que le projet est opérationnel et que SODEGIM fournit les gaz nécessaire au fonctionnement de l'unité MAGHREB STEEL.
- L'étude, la réalisation et l'exploitation d'une unité cryogénique située à Mohammedia (on-site à la SNEP) utilisant le procédé de liquéfaction de l'air en vue de la production de l'azote. Ce projet a été reporté compte tenu des difficultés que connaît SNEP (Malgré ceci, le projet n'est pas abandonné).
- La vente et la livraison des produits de ces unités (oxygène, azote et argon) à la société MAGHREB STEEL et à la SNEP et à tout autre client au Maroc à travers leurs sociétés respectives.

| | Données au 31.12.2015 |
|--|---|
| Dénomination sociale | SODEGIM |
| Siège social | Immeuble TAFRAOUTI, Km 7,5 Route de Rabat – Ain Sebâa, Casablanca |
| Date de création | 2008 |
| Capital social | 35 000 000 MAD |
| Montant de titres détenus | 17 500 000 MAD |
| % de capital détenu | 50% |
| % de contrôle | 50% |
| Situation nette | 20 034 712,97 MAD |
| Résultat net | -12 728 813,40 MAD |
| Dividendes perçus par Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2015 | - |
| Actionnariat : | |
| Air Liquide Maroc | 50% |
| Maghreb Oxygène | 50% |

Source : Maghreb Oxygène

| Indicateurs financiers (En KMAD) | 2014 | 2015 | Var. 14/15 |
|----------------------------------|---------|---------|------------|
| Situation nette | 33 153 | 20 425 | -38,4% |
| Résultat net | 323 | -12 729 | N.S |
| Chiffre d'affaires | 43 283 | 23 910 | -44,8% |
| Endettement net | 156 913 | 150 643 | -4,0% |

Source : Maghreb Oxygène

Le chiffre d'affaires de la société enregistre une baisse de 44,8% sur la période 2014-2015 en raison d'un bris de machine survenu dans l'unité de production qui a entraîné plusieurs mois d'arrêt ainsi que de lourdes réparations. Ainsi, le résultat net de l'exercice s'établit à -12,7 millions de MAD à fin 2015, vs 0,3 millions à fin 2014. Cette évolution est principalement imputable à la hausse des charges de personnel ainsi que des frais liés aux missions et déplacements.

PROACTIS

PROACTIS est la filiale d'AKWA Group en charge de la gestion de la comptabilité, des assurances, du patrimoine et de l'informatique pour le compte du groupe et de ses filiales.

| | Données au 31.12.2015 |
|--|---|
| Dénomination sociale | PROACTIS |
| Siège social | Immeuble TAFRAOUTI, Km 7,5 Route de Rabat – Ain Sebâa, Casablanca |
| Date de création | 1994 |
| Capital social | 2 000 000 MAD |
| Montant du capital détenu | 493 400 MAD |
| % de capital détenu | 24,7% |
| % de contrôle | 24,7% |
| Situation nette | 4 200 478,21 MAD |
| Résultat net | 85 015,90 MAD |
| Dividendes perçus par Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2015 | - |
| Actionnariat : | |
| Akwa Group | 25,9% |
| Maghreb Oxygène | 24,7% |
| Afriquia SMDC | 24,7% |
| Afriquia Gaz | 24,7% |

Source : Maghreb Oxygène

| Indicateurs financiers (En KMAD) | 2014 | 2015 | Var. 14/15 |
|----------------------------------|--------|--------|------------|
| Situation nette | 4 115 | 4 200 | 2,1% |
| Résultat net | 150 | 85 | -43,3% |
| Chiffre d'affaires | 46 598 | 48 439 | 4,0% |
| Endettement net | -30 | -30 | 0,0% |

Source : Maghreb Oxygène

Le résultat net de PROACTIS se situe à 85 KMAD en 2015 contre 150 KMAD en 2014, soit une baisse de 43,3% sur la période.

III.2.2. Autres participations

Maghreb Oxygène détient également des participations dans les sociétés suivantes :

PETROLOG

PETROLOG est une société fondée en 1996 dont l'activité est la vente de produits pétroliers.

| | Données au 31.12.2015 |
|--|---|
| Dénomination sociale | PETROLOG |
| Siège social | Immeuble Tafraouti, Km 7,5 Route de Rabat – Ain Sebâa, Casablanca |
| Date de création | 1996 |
| Capital social | 6 000 000 MAD |
| Montant du capital détenu | 60 000 MAD |
| % de capital détenu | 1% |
| Situation nette | 7 354 098,97 MAD |
| Résultat net | 357 239,06 MAD |
| Dividendes perçus par Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2015 | - MAD |

Source : Maghreb Oxygène

| Indicateurs financiers (En KMAD) | 2014 | 2015 | Var. 14/15 |
|----------------------------------|-------|--------|------------|
| Situation nette | 6 997 | 7 354 | 5,1% |
| Résultat net | 586 | 357 | -39,1% |
| Chiffre d'affaires | 4 528 | 5 167 | 14,1% |
| Endettement net | 5 000 | 14 162 | NS |

Source : Maghreb Oxygène

En 2015, le résultat net de PETROLOG enregistre une baisse de 39,1%, passant de 586 KMAD en 2014 à 357 KMAD en 2015 en raison de la hausse des charges d'entretien et de réparation sur la période. Par ailleurs, la situation nette affiche une hausse de 5,1% et s'établit à 7 354 KMAD en 2015.

SETTAT GOLF MANAGEMENT

Il s'agit de la société gérante du golf de Settât.

| | Données au 31.12.2015 |
|--|--------------------------------------|
| Dénomination sociale | SETTAT GOLF MANAGEMENT |
| Siège social | Route de Marrakech AFRIQUIA – SETTAT |
| Date de création | 1995 |
| Capital social | 500 000 MAD |
| Montant du capital détenu | 9 900 MAD |
| % de capital détenu | 2% |
| Situation nette | 954 270,67 MAD |
| Résultat net | -225 444,29 MAD |
| Dividendes perçus par Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2015 | - |

Source : Maghreb Oxygène

| Indicateurs financiers (En KMAD) | 2014 | 2015 | Var. 14/15 |
|----------------------------------|-------|-------|------------|
| Situation nette | 1 180 | 954 | -19,2% |
| Résultat net | 180 | -225 | N.S |
| Chiffre d'affaires | 3 360 | 3 354 | -0,2% |
| Endettement net | - | - | 0,0% |

Source : Maghreb Oxygène

Le résultat net de la société affiche une baisse significative soit -225 KMAD en 2015, contre 180 KMAD en 2014. Par ailleurs, la situation nette s'élève à 954 KMAD en 2015 vs. 1 180 KMAD en 2014.

TECHNO SOUDURE

La principale activité de TECHNO SOUDURE (société créée par AKWA Group et ELECTRO PORTUGAL) est la fabrication de matériels et fournitures pour soudage ainsi que la fabrication d'électrodes de soudure.

| | Données au 31.12.2015 |
|--|---|
| Dénomination sociale | TECHNO SOUDURE |
| Siège social | Immeuble Tafraouti, Km 7,5 Route de Rabat – Ain Sebâa, Casablanca |
| Date de création | 1996 |
| Capital social | 3 100 000 MAD |
| Montant du capital détenu | 200 MAD |
| % de capital détenu | 0% |
| Situation nette | 5 903 891,74 MAD |
| Résultat net | 158 146,47 MAD |
| Dividendes perçus par Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2015 | - |
| Actionnariat : | |
| Akwa Group | 50,1% |
| Afriquia SMDC | 47,1% |
| Divers | 2,8% |

Source : Maghreb Oxygène

| Indicateurs financiers (En KMAD) | 2014 | 2015 | Var. 14/15 |
|----------------------------------|--------|--------|------------|
| Situation nette | 5 746 | 5 904 | 2,7% |
| Résultat net | 54 | 158 | N.S |
| Chiffre d'affaires | 4 597 | 4 582 | -0,3% |
| Endettement net | -3 005 | -4 574 | NS |

Source : Maghreb Oxygène

Le résultat net de Techno Soudure affiche une hausse significative passant de 54 KMAD en 2014 à 158 KMAD en 2015. La situation nette de la société se situe à 5 904 KMAD en 2015, soit une hausse de 2,7% par rapport à 2014.

III.3. Relations entre Maghreb Oxygène et ses filiales

Maghreb Oxygène octroie, dans le cadre d'une convention de financement conclue le 29 janvier 2009, une avance en Compte Courants Associés à SODEGIM d'un montant de MAD 19 500 000 et rémunérée au taux annuel de 5,0% HT.

Par ailleurs, la convention de location de service conclue avec TECHNO SOUDURES le 1^{er} juillet 2004 a fait l'objet d'un avenant le 3 janvier 2013 portant modification aux dispositions relatives au prix de la prestation fournie et qui a été porté à 4 540 000 MAD HT par an. Le quart du montant facturé, soit 1 135 000 MAD HT, n'est pas encore réglé au 31 décembre 2015.

Enfin, Maghreb Oxygène bénéficie d'un contrat de prestation de services auprès de SODEGIM, d'une convention de location de services auprès de TECHNO SOUDURES et d'une convention de sponsoring avec la société SETTAT GOLF MANAGEMENT.

III.4. Relations entre Maghreb Oxygène et les autres sociétés du GROUPE

Au 31 décembre 2015, outre les relations conventionnées, Maghreb Oxygène bénéficie de plusieurs relations d'ordre commercial avec les autres sociétés du Groupe. Ces relations se présentent de la manière suivante :

| Société du Groupe | Prestation | Type de prestation | Mode de rémunération | Contrat |
|------------------------|-------------|---|----------------------|---------|
| Timlog | Fournisseur | Transport et Maintenance flotte | Au Km | Oui |
| PROACTIS | Fournisseur | Comptabilité, gestion système information... | Forfait | Oui |
| AFRIQUIA GAZ | Fournisseur | Fourniture de gaz | Au volume | Non |
| Settat Golf Management | Fournisseur | Jardinage | Par site | Non |
| Techno Gaz | Client | Vente matériel soudage | Prix unitaire | Non |
| Tafraouti | fournisseur | Location espaces bureaux et terrain Berrechid | Au m ² | Oui |

Source : Maghreb Oxygène

IV. Le marché des gaz industriels

IV.1. Généralités

Les champs d'application des gaz industriels sont très vastes et touchent tous les secteurs d'activité. L'évolution du secteur est intimement liée à celle de l'économie du pays en général. Ci-après une présentation synthétique des principaux gaz industriels, de leur utilisation et des secteurs utilisateurs :

IV.1.1. Produits et utilisations

| Produits | Origine | Marchés clients | Utilisations |
|------------------|--|--|---|
| Oxygène | Après filtration de ses particules solides, l'air purifié est envoyé sous pression dans un échangeur pour un premier refroidissement. A l'intérieur de la boîte froide, l'air traverse alternativement une batterie d'échangeurs, à contre-courant du rejet d'azote. La vapeur d'eau et le gaz carbonique sont alors éliminés. L'air sortant passe enfin dans la colonne de séparation où il est liquéfié et distillé en oxygène et azote. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie des métaux ▪ Epuration des eaux ▪ Aéronautique ▪ Industrie pétrolière ▪ Médecine ▪ Sidérurgie ▪ Electronique ▪ Industrie du verre | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soudage, découpage, oxycoupage des métaux, en liaison avec l'acétylène ▪ A la base des réactions d'oxydation ▪ Dans le cadre de l'épuration des eaux ▪ Pour réduire la viscosité du pétrole ▪ Dans le domaine médical (réanimation, affections respiratoires...) ▪ Fabrication de semi-conducteurs ▪ Amélioration de la combustion dans l'industrie du verre et de la sidérurgie |
| Azote | Après filtration de ses particules solides, l'air purifié est envoyé sous pression dans un échangeur pour un premier refroidissement. A l'intérieur de la boîte froide, l'air traverse alternativement une batterie d'échangeurs, à contre-courant du rejet d'azote. La vapeur d'eau et le gaz carbonique sont alors éliminés. L'air sortant passe enfin dans la colonne de séparation où il est liquéfié et distillé en oxygène et azote. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie agroalimentaire ▪ Industrie plastique ▪ Chimie ▪ Médecine ▪ Aéronautique | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'azote sert à constituer des atmosphères inertes ou comme intermédiaire réactionnel. Liquide à -196°C, il possède de nombreuses applications comme liquide réfrigérant pour : ▪ La surgélation et congélation d'aliments ▪ La congélation du sang ▪ Le contrôle de certaines réactions chimiques exothermiques ▪ Il intervient également dans le secteur du moulage et pour le gonflage des pneus d'avion. |
| Hydrogène | Produit à partir de l'électrolyse de l'eau. Il est alors conduit vers le gazomètre après élimination de l'humidité qu'il contient. Il est ensuite filtré, comprimé, séché et confiné dans des bouteilles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie chimique ▪ Industrie pharmaceutique ▪ Industrie aérospatiale | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'hydrogène intervient : ▪ Dans la fabrication de polymères, d'ammoniac et de méthanol ▪ Dans la désulfuration des carburants ▪ Dans la production de sorbitol, intégré dans les cosmétiques et les vitamines notamment ▪ Par les groupes pétroliers pour alléger le pétrole du soufre qu'il contient |
| Acétylène | L'acétylène est fabriqué à partir du carbure de calcium selon une granulométrie déterminée et de l'eau. Ces deux éléments interagissent entre eux dans un générateur d'acétylène conçu à cet effet. La réaction produit l'acétylène gaz et le lait de chaux. L'acétylène est ensuite purifié (les impuretés représentent un danger d'explosion) neutralisé, séché, refroidi et comprimé dans des bouteilles remplies de matières poreuses et un puissant solvant d'acétylène : l'acétone | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sidérurgie ▪ Industrie plastique ▪ Fabrication de piles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sert de combustible pour les chalumeaux ▪ A l'origine de produits de synthèse pour la fabrication de matières plastiques ▪ Intervient dans la fabrication des piles ▪ Est utilisé comme pigment dans les peintures, vernis et encres |

| | | | |
|--------------------------|---|--|--|
| Gaz carbonique | <p>Le gaz carbonique est produit à partir de la combustion du propane. Les fumées issues de la combustion contiennent 12% de CO₂ qui sont récupérées grâce à un produit basique, le MEA qui a la propriété d'absorber le CO₂ à froid et de le relâcher à chaud. Le gaz carbonique est ensuite comprimé, purifié dans des absorbeurs à tamis moléculaires, puis liquéfié. Le CO₂ ainsi produit, est alors conduit vers les tanks de stockage.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie agroalimentaire ▪ Industrie électronique ▪ Industrie de l'environnement et de l'épuration des eaux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carbonatation des boissons gazeuses ▪ Permettre une meilleure conservation des aliments, protéger le goût et la texture et réduire l'usage de conservateurs ▪ Remplacer les acides dans les structures de retraitement de l'eau ▪ Stimuler la croissance des plantes ▪ Réfrigérant dans l'industrie électronique ▪ Agent d'extinction des feux ▪ Agent propulseur pour les boissons à la pression |
| Protoxyde d'azote | <p>Le protoxyde d'azote est obtenu à partir du chauffage du nitrate d'ammonium à une température de 200°C, libéré, purifié puis neutralisé dans des tours de lavage, comprimé, séché dans des batteries de dessiccation, puis liquéfié. Il est alors conduit vers les tanks de stockage à l'état liquide.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Médecine ▪ Agroalimentaire | <ul style="list-style-type: none"> ▪ En anesthésie, comme composante courante de l'anesthésie générale combinée, en association avec des anesthésiques injectables ou inhalés ▪ En médecine d'urgence (réductions de fractures ou luxations), pédiatrie ou en salle d'accouchement ▪ Utilisé comme gaz propulseur, notamment dans les bonbonnes de crème chantilly ou de gaz dépolissant |
| Argon | <p>Coproduit avec l'oxygène et l'azote, l'argon est fabriqué par la séparation de l'air. En effet, l'air atmosphérique est comprimé et refroidi au cours d'un processus cryogénique. Après liquéfaction, l'air est distillé par fractionnement en se basant sur les différents points d'ébullition de chaque composant (le point d'ébullition de l'argon se situe entre ceux de l'azote et de l'oxygène).</p> <p>Pendant la distillation, l'azote liquide est le premier produit à être extrait de la colonne à haute pression. Ensuite, un flux contenant l'oxygène et l'argon (ainsi que d'autres gaz) est extrait.</p> <p>Le produit brut, qui contient environ 10% d'argon, est raffiné dans une colonne de distillation distincte de manière à produire un argon pur à 98%.</p> <p>Les producteurs peuvent encore purifier le produit en mélangeant l'argon à l'hydrogène, en transformant par catalyse l'oxygène résiduel en eau, en séchant et, enfin, en distillant le produit de manière à éliminer l'hydrogène et l'azote restants. Grâce à ce processus, on obtient de l'argon à une pureté de 99,9995%.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie agro-alimentaire ▪ Eclairage ▪ Soudage ▪ Chimie fine ▪ Vitrage ▪ Incendie ▪ Industrie électronique ▪ Plongée sous-marine ▪ Fours au plasma | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conservation de la viande ▪ Filament d'une lampe à incandescence classique ▪ Protection pour la soudure à l'arc et le découpage ▪ Réalisation de manipulations en l'absence d'oxygène ▪ Lame d'air des vitrages isolants à faible émission ▪ Réservoirs d'extinction d'incendie (allié à 50 % d'azote) ▪ Fabrication de cristaux de silicium et de germanium ▪ Gonflement de la combinaison étanche, en raison de ses propriétés d'isolant thermique non réactif ▪ Cuisson de l'écume d'aluminium dans des fours au plasma |

Source : Xerfi (Sauf pour l'argon, source : Maghreb Oxygène)

IV.1.2. Les marchés clients

| Industrie | Explications |
|-------------------------------------|---|
| Chimie | Une partie des achats de l'industrie chimique et pétrochimique concerne des gaz industriels (oxygène, azote, hydrogène, monoxyde de carbone). Ces gaz interviennent dans la formation des polymères, monomères ou intermédiaires produits par ces entreprises. |
| Industrie pétrolière | Dans cette industrie, les gaz industriels servent à répondre de manière adéquate aux normes de sécurité et de respect de l'environnement (réduction des émissions de soufre) |
| Electronique | La fabrication et l'encapsulation de semi-conducteurs, la production d'écrans plasma de même que le montage de cartes à circuits imprimés nécessitent l'utilisation de gaz purs. |
| Métallurgie | Les gaz servent principalement comme combustibles pour les fours. |
| Aéronautique et aérospatiale | Les fabricants de gaz industriels interviennent dans le secteur aéronautique en offrant des solutions pour la production, le stockage, la distribution et la filtration de l'air et de ses composants à bord des avions. Certains gaz sont également utilisés comme vecteurs d'énergie pour les moteurs à propulsion dans l'industrie aérospatiale. |
| Automobile | Les gaz interviennent dans différentes étapes de la production automobile et notamment dans la fabrication d'éléments en plastique de haute qualité (moulage par assistance gazeuse). L'utilisation de l'hydrogène peut être appelée à se développer dans le futur, en tant que carburant propre. |
| Pâtes et papiers | L'oxygène est utilisé afin de rendre plus propre le procédé de délignification ¹⁴ et d'extraction alcaline. Ainsi, il permet de limiter l'utilisation de chlore et la production de substances difficilement dégradables. |
| Agroalimentaire | Utilisation de manière importante pour préserver les denrées alimentaires, améliorer la conservation des produits frais et assurer la congélation des aliments. Les gaz industriels interviennent également dans le processus de production du vin et la gazéification de sodas. |
| Verre | L'oxygène est utilisé à la place de l'air pour faire brûler le combustible servant à fondre le verre. |
| Médecine | L'assistance respiratoire se développe tant en hôpital qu'à domicile. Certains gaz sont considérés comme des médicaments à part entière (par exemple, le protoxyde d'azote, utilisé comme anesthésique). |

Source : Xerfi

IV.1.3. Marchés des matériaux médicaux et de soudage

Le marché des matériels médicaux regroupe plusieurs segments de marché, à savoir l'imagerie, l'instrumentation, les consommables (bistouris, pinces, etc.) et les équipements d'hospitalisation. Le marché des matériels médicaux dispose d'un important potentiel de croissance en raison de la mise à niveau progressive des hôpitaux publics et de la généralisation de l'assurance maladie. Les clients du secteur de la santé sont les hôpitaux et les centres médicaux, grands consommateurs d'oxygène médical et d'autres gaz dont le protoxyde d'azote (utilisé pour les anesthésies).

Le segment des matériels de soudage s'adresse principalement à l'industrie, aux chantiers navals, aux chaudronneries et aux artisans (plomberie, mécanique, ferronnerie...). Les champs d'intervention peuvent être regroupés en 4 catégories principales :

- Soudage : soudage à flamme, au plasma, laser, hybride, etc. ;
- Coupage : coupage à flamme, au plasma et laser ;
- Projection thermique : projection oxygaz à haute vitesse, plasma, à poudre et à fil ;
- Chauffe localisée : brassage, chaude de retrait et trempé.

En outre le marché des matériels de soudage comprend 2 catégories de produits :

¹⁴ Extraction de la lignine, un des principaux composants du bois, avec la cellulose, l'hémicellulose.

- Les équipements de soudage (postes de soudure, générateurs de stockage, etc.) qui sont principalement importés et revendus ;
- Les consommables (métaux d'apport, électrodes de soudure, etc.).

IV.2. Réglementation

La réglementation du marché des gaz au Maroc porte essentiellement sur le volet sécuritaire des établissements concernés. L'utilisation de produits dangereux est régie par des textes de loi à des fins préventives. En effet, les points de distribution et de stockage des gaz ainsi que les contenants (bouteilles et vrac) et le transport des matières dangereuses sont soumis à une réglementation précise.

IV.2.1. Cadre réglementaire

Dahir du 25 Août 1914 portant règlement sur les appareils à pression

Ce Dahir porte sur la réglementation des établissements insalubres, incommodes et dangereux et sur les appareils à pression.

Le Dahir établit une classification des établissements en trois catégories suivant la nature des opérations qui y sont effectuées ou des inconvénients qu'ils présentent en termes de sécurité, de salubrité ou de commodité publique. Ces établissements sont soumis au contrôle et à la surveillance des autorités administratives dépendant du Ministère des Travaux Publics.

Les établissements sont classés en fonction des inconvénients ou des dangers qu'ils peuvent présenter pour leur environnement (danger d'explosion et d'incendie, émanations nuisibles accidentelles, etc...), de leur emplacement par rapport à leur environnement le plus proche (voirie, agglomérations, etc.) et enfin, l'utilisation qui en est faite (production ou stockage de certains gaz qui peuvent devenir dangereux à certains volumes et degrés de pression).

Ainsi classés, ils ne peuvent être ouverts sans autorisation préalable du directeur général des travaux publics pour les établissements de première classe, et des autorités municipales ou locales pour les établissements de deuxième classe. Pour les établissements de 3ème classe jugés moins dangereux, une simple déclaration écrite des intéressés adressée aux autorités compétentes est requise pour leur mise en service.

Dahir du 12 janvier 1955 portant règlement sur les appareils à pression de gaz

Ce Dahir précise les modalités de contrôle et d'utilisation des appareils lors de la production, l'emmagasinage et la mise en œuvre des gaz comprimés, liquéfiés ou dissous.

Tout contenant de gaz doit obligatoirement comporter des marques d'identité et de service. Ces dernières doivent mentionner le constructeur, le volume, la pression, la date et le lieu de fabrication du contenant. La marque de service doit faire apparaître la désignation des gaz qui peuvent être contenus, la pression et la charge maximale de l'appareil. Tout appareil neuf ne peut être mis en circulation qu'après avoir subi avec succès une mise à l'épreuve qui consiste à soumettre l'appareil à une pression hydraulique définie réglementairement par une direction du Ministère de l'Énergie et des Mines. Cette mise à l'épreuve doit être renouvelée tous les 5 ans à la demande du propriétaire par une entité spécialisée qui délivre une homologation de mise en service, laquelle est approuvée par une entité administrative (Services des Mines). Ce délai est porté à 10 ans pour les contenants fixes de gaz de l'air, d'acétylène, de gaz carbonique et d'hydrogène. Toute modification, réparation ou installation nouvelle pour les contenants fixes ou mobiles doit être validée par une nouvelle mise à l'épreuve.

Enfin, le propriétaire doit contrôler régulièrement ses emballages par le biais d'un organisme externe agréé par l'Etat, spécialisé dans le contrôle non destructif (ex : Veritas, Contrôle Terre et Me, etc.), afin de s'assurer de la sécurité de ses contenants. L'organisme de contrôle appose son poinçon sur les bouteilles ayant satisfait aux exigences du contrôle et délivre un certificat d'épreuve contresigné par le service des Mines. Tout contrevenant aux termes de ce dahir peut

être sanctionné par des amendes diverses et le retrait de ses emballages de la circulation.

Dahir du 2 mars 1938 modifié en 1995 portant règlement sur le transport par route de matières dangereuses

Ce Dahir relatif au transport par véhicule de matières dangereuses, impose aux transporteurs de gaz d'adopter une signalétique indiquant les marques distinctives, la nature des produits transportés et le risque qu'ils présentent.

Les textes législatifs et réglementaires en vigueur en matière de transport de matières dangereuses par route, y compris le texte principal de référence le dahir du 2 mars 1938 réglementant la manutention et le transport par voie de terre des matières dangereuses, souffraient d'anachronisme et de multiples insuffisances.

Pour y remédier, le Ministère de l'Équipement et du Transport a élaboré un projet de loi relatif au transport par route de marchandises dangereuses en vue de :

- Mettre à jour le cadre législatif et réglementaire en vigueur en harmonie avec les normes et standards internationaux ;
- Rendre applicable les dispositions de l'ADR15 aux transports nationaux ;
- Accroître la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement ;
- Maîtriser tous les maillons de la chaîne du transport de marchandises dangereuses par route par la définition des obligations claires pour chaque intervenant et des sanctions à prendre en cas d'infractions constatées.

Dahir n° 1-06-151 du 30 chaoual 1427 portant promulgation de la loi n° 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie. (B.O. n° 5480 du 7 décembre 2006).

Selon la loi, les gaz médicaux produits au moyen d'un générateur ou tout autre dispositif adapté sont considérés comme médicaments.

D'autre part, la distribution en gros des médicaments ne peut être effectuée que par les établissements pharmaceutiques grossistes répartiteurs définis au 3ème alinéa de l'article 74 de la présente loi.

Toutefois, les établissements pharmaceutiques industriels peuvent assurer directement la distribution des médicaments aux officines de pharmacie et aux réserves de médicaments dans les cliniques.

Les établissements pharmaceutiques industriels fabricant les gaz médicaux peuvent en assurer directement la distribution aux cliniques, aux établissements assimilés et aux officines de pharmacie.

IV.2.2. Réglementation des importations de gaz

Le marché des gaz n'est pas soumis à une réglementation spécifique en matière d'importation. En effet, l'importation des gaz est totalement libre aujourd'hui. En termes de droits d'importation et dans le cadre de l'accord de libre-échange signé entre le Maroc et l'Union Européenne en mars 2000, les droits d'importation sur ces produits ont connu une baisse progressive. Deux listes sont en vigueur :

- Liste 2 : Démantèlement progressif du droit d'importation à raison de 25% par an à partir de la date de convention. Le droit d'importation s'élève à 0% et cela depuis 2004 ;
- Liste 3 : Démantèlement progressif du droit d'importation à raison de 10% par an à partir de la quatrième année de la date de convention. Le droit d'importation s'élève à 7% à partir du 1er mars 2010 et s'élève aujourd'hui à 0%.

Dans le cadre de l'accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis, les droits d'importation obéissent aux règles édictées dans les deux listes suivantes, entrées en application le 1^{er} janvier 2006 :

¹⁵Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

- Annexe I Catégorie F : il s'agit d'une suppression des droits d'importation en neuf tranches annuelles à partir du 1^{er} janvier de la première année. Ces produits bénéficieront de l'exonération des droits d'importation à compter du 1^{er} janvier de la neuvième année ;
- Annexe I Catégorie B : il s'agit suppression des droits d'importation en deux tranches annuelles égales à partir du 1^{er} janvier de la première année de mise en œuvre. Ces produits bénéficieront de l'exonération des droits d'importation à compter du 1^{er} janvier de la deuxième année.

Dans le cadre de l'accord signé entre les partenaires du QUAD¹⁶, entré en application le 27 mars 2007, les droits d'importation des gaz sont soumis à une franchise.

Concernant l'accord signé entre le Maroc et la Turquie, en application depuis le 1^{er} janvier 2006, deux listes sont en vigueur :

- Annexe II Liste 1 : les produits sont exonérés du droit d'importation dès l'entrée en vigueur de l'Accord ;
- Annexe II Liste 2 : les produits seront soumis au démantèlement du droit d'importation à raison de 10% par an, dès l'entrée en vigueur de l'Accord.

Les droits d'importation des principaux gaz entre 2013 et 2015 se présentent de la manière suivante :

| Produit | Code SH | Droit d'importation initial | Taux cumulé | 2013 | 2014 | 2015 | Pays | Droit d'importation actuel ¹⁷ | Liste de convention |
|--------------------|------------|-----------------------------|-------------|------|------|------|------|--|---------------------|
| Oxygène | 2804400000 | 35,00% | 62,25% | 0% | 0% | 0% | UE | 0% | Annexe 1 Liste 3 |
| Azote | 2804300000 | 35,00% | 62,25% | 0% | 0% | 0% | UE | 0% | Annexe 1 Liste 3 |
| Dioxyde de carbone | 2811210000 | 17,50% | 62,25% | 0% | 0% | 0% | UE | 0% | Annexe 1 Liste 3 |
| Protoxyde d'azote | 2811290030 | 5,00% | 26,25% | 0% | 0% | 0% | UE | 0% | Annexe 1 Liste 2 |
| Hydrogène | 2804100000 | 35,00% | 62,25% | 0% | 0% | 0% | UE | 0% | Annexe 1 Liste 3 |
| Argon | 2804210000 | 5,00% | 26,25% | 0% | 0% | 0% | UE | 0% | Annexe 1 Liste 2 |

Source : Administration des Douanes

Par ailleurs, au niveau des emballages, les droits d'importation s'élèvent à 0% pour les emballages sans soudure importés d'Union Européenne.

En outre, les matières premières utilisées par la Société telles que le nitrate d'ammonium et le carbure de calcium ont bénéficié du démantèlement des droits de douane après la signature de conventions avec l'Union Européen, le taux appliqué actuellement est de 0%.

¹⁶ Dénommé « Accord d'Agadir » signé entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie.

IV.3. Présentation du marché marocain

Nous devons au préalable souligner l'absence de statistiques précises sur le secteur des gaz industriels au Maroc.

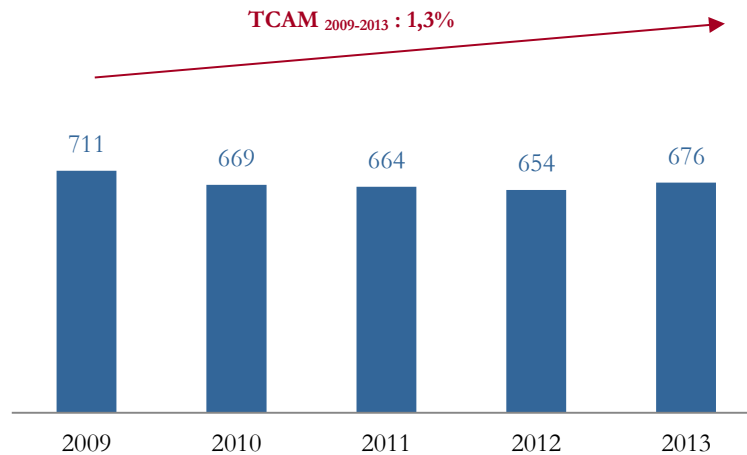
La taille du marché peut toutefois être estimée à partir des données de la branche 2411 « Fabrication de Gaz Industriels » de la Nomenclature Marocaine d'Activités du MICNT et des importations de gaz industriels.

IV.3.1. Activité des gaz industriels et médicaux au Maroc

Les graphes ci-dessous indiquent l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des opérateurs de gaz industriels et médicaux au Maroc ainsi que l'évolution de la valeur ajoutée :

Figure 5. Chiffre d'affaires du secteur des gaz industriels et médicaux au Maroc

Evolution du chiffre d'affaires (En M MAD)

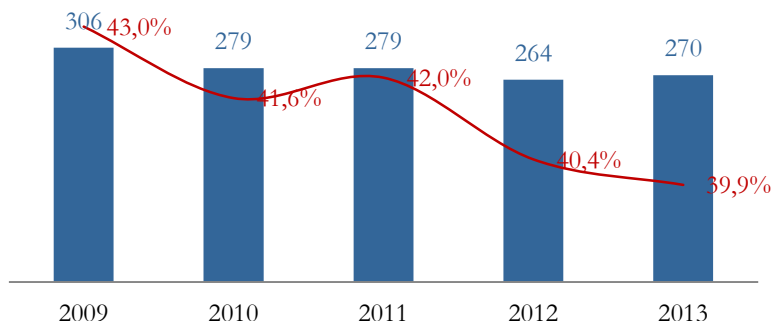


Source : MICNT

Le chiffre d'affaires généré par le secteur des gaz industriels et médicaux au Maroc s'établit à MAD 676 millions en 2013, enregistrant ainsi une hausse de 3,4% par rapport à 2012. Le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires du secteur des gaz industriels et médicaux se chiffre à -1,3% sur la période 2009-2013.

Figure 6. Valeur ajoutée du secteur des gaz industriels et médicaux au Maroc

Evolution de la valeur ajoutée (en M MAD) et du taux de valeur ajoutée (en %)



Source : MICNT (données récupérées auprès du MICNT et provenant de leur base de données mise à jour à fin 2014)

La valeur ajoutée du secteur des gaz industriels et médicaux au Maroc atteint MAD 270 millions en 2013 soit un taux de valeur ajoutée de 39,9%, induisant ainsi une hausse de 2,3% par rapport à 2012. En outre, la valeur ajoutée du secteur des

gaz industriels et médicaux enregistre un TCAM de -3,1% entre 2009 et 2013. Le taux de valeur ajoutée moyen s'établit à 41,1% sur la période considérée.

IV.3.2. Importations des principaux gaz au Maroc

Les importations par type de gaz sur la période 2010-2015 se présentent comme suit :

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | |
|---------------------------|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Dioxyde de carbone | | | | | | | |
| Valeur (M MAD) | 10,0 | 9,4 | 10,0 | 8,6 | 8,8 | 21,8 | |
| Poids (Tonne) | 5 449,0 | 5 126,8 | 5 308,9 | 3 869,4 | 4 105,1 | 7 788,4 | |
| Argon | | | | | | | |
| Valeur (M MAD) | 16,4 | 16,7 | 6,2 | 15,2 | 11,5 | 24,2 | |
| Poids (Tonne) | 2 392,7 | 2 464,4 | 934,8 | 2 318,4 | 1 874,2 | 3 785,3 | |
| Oxygène | | | | | | | |
| Valeur (M MAD) | 0,7 | 1,2 | 1,3 | 1,0 | 1,4 | 2,1 | |
| Poids (Tonne) | 270,9 | 527,3 | 504,7 | 392,3 | 440,0 | 644,1 | |
| Protoxyde d'azote | | | | | | | |
| Valeur (M MAD) | 2,2 | 1,8 | 2,3 | 2,8 | 1,5 | 1,7 | |
| Poids (Tonne) | 99,3 | 73,0 | 99,9 | 133,0 | 72,8 | 71,4 | |
| Azote | | | | | | | |
| Valeur (M MAD) | 0,4 | 0,8 | 0,7 | 0,7 | 0,8 | 2,4 | |
| Poids (Tonne) | 4,3 | 19,7 | 22,9 | 40,4 | 9,2 | 384,7 | |
| Hydrogène | | | | | | | |
| Valeur (M MAD) | 0,4 | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 0,1 | 0,2 | |
| Poids (Tonne) | 1,4 | 0,3 | 0,6 | 0,9 | 1,0 | 0,8 | |
| Total | Valeur (MMAD) | 30,2 | 30,1 | 20,6 | 28,6 | 24,1 | 52,4 |
| | Poids (Tonne) | 8 217,5 | 8 211,6 | 6 871,9 | 6 754,5 | 6 502,4 | 12 674,7 |

Source : Administration des douanes

Les principaux gaz importés sont le CO₂ et l'argon avec respectivement 7 788 tonnes et 3 785 tonnes en 2015. Ceci s'explique par le fait que, pour le CO₂, les coûts de production sont plus importants que les coûts d'importation et que l'argon est un gaz rare.

Une hausse significative est constatée pour l'exercice 2015 avec notamment un volume d'importations du CO₂, de l'Argon et de l'Azote, largement supérieur à fin 2014. Ainsi, le volume des importations enregistre une croissance annuelle moyenne de 9,1% sur la période 2010-2015.

IV.3.3. Principaux intervenants sur le marché

Selon les données du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, l'activité des gaz industriels et médicaux regroupe six acteurs, dont deux intervenants majeurs : Maghreb Oxygène et AIR LIQUIDE.

Figure 7. Présentation de quelques acteurs marocains

| Industrie | Informations |
|--------------------|---|
| AIR LIQUIDE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créée en 1956 ▪ Située à Casablanca ▪ Air Liquide Maroc fabrique et vend des gaz industriels et médicaux ▪ Chiffre d'affaires 2014: MAD 357,0 millions ▪ Résultat net 2014 : MAD 1,6 millions ▪ Capital social 2014 : MAD 110,1 millions |
| OXAIR | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créée en 2002 ▪ Située à Skhirat ▪ Oxair a pour missions de produire et commercialiser des gaz industriels et médicaux et également importer et distribuer du matériel paramédical et de soudage. ▪ Chiffre d'affaires 2013 : MAD 49,3 millions ▪ Résultat net 2013 : MAD 0,8 millions ▪ Capital social 2013 : MAD 10,0 millions |
| FLOSIT | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créée en 2001 ▪ Situé à Nouasseur ▪ Flosit fabrique et commercialise des fluides industriels médicaux et scientifiques ▪ Chiffre d'affaires 2013 : MAD 40,1 millions ▪ Résultat net 2013 : MAD 10,1 millions ▪ Capital social 2013 : MAD 12,0 millions |
| OXYNORD | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créée en 2001 ▪ Situé à Tanger ▪ Oxynord est un fournisseur spécialisé dans la production et la distribution de gaz industriel et médical, conditionné en bouteilles au Maroc ▪ Chiffre d'affaires 2014 : 11,2 millions MAD ▪ Résultat net 2014 : 1,7 millions MAD ▪ Capital social 2014 : 2,0 millions MAD |

Sources : OMPIC (chiffres sociaux)



Existence d'une concurrence déloyale sur le secteur du Gaz industriel et médical impactant le marché de la consommation :

La concurrence déloyale sur le marché du Gaz industriel et médical se traduit principalement par la présence :

- Nouveaux concurrents qui sont généralement de petites unités mono produits, vétustes et ne présentant pas les mêmes normes de qualité et de sécurité tels que reconnu à l'échelle internationale ;
- Concurrents déloyaux qui n'ont pas de parc bouteilles propres et ont recours au détournement des bouteilles des opérateurs pionniers pour distribuer leur production. Ils sont donc soulagés du poids d'investissements nécessaire à la commercialisation de leur gaz.

IV.3.4. Associations professionnelles

Maghreb Oxygène est membre d'associations professionnelles qui regroupent les différents acteurs du secteur tant au niveau national que mondial.

| Association | Informations |
|---|--|
|  | <p>L'AMGIM¹⁸ est un organisme associatif professionnel créé en juin 2006 entre opérateurs exerçant au Maroc des activités de production, distribution et commercialisation de gaz industriels et médicaux. Ses principaux objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener toutes études sur la profession et son évolution ; ▪ Engager des échanges avec les pouvoirs publics et les autres secteurs sur les questions intéressant les professions ; ▪ Introduire toute demande concernant l'amendement de réglementations en vigueur ; ▪ Réunir toutes documentations et en faire profiter ses membres ; ▪ Créer des sections spécialisées suivant les nécessités économiques, sociales ou techniques de la profession ; ▪ Accorder des subventions à des organismes d'intérêt général ou intéressant particulièrement l'industrie de gaz industriels et médicaux rentrant dans sa compétence ; ▪ Mener et contribuer à la réflexion stratégique pour la normalisation et la réglementation du cadre législatif des secteurs des fluides et des fluides médicaux en particulier ; ▪ Concevoir et normaliser les bonnes pratiques en matière de production ; ▪ Mettre en place les bonnes pratiques et les procédures d'agrément en matière de distribution ; ▪ Elaborer et mettre en place les procédures d'obtention des autorisations de mise sur le marché (AMM) ; ▪ Mettre en place une communication adéquate pour chaque nouveau projet ; ▪ Contribuer et apporter tout le soutien aux pouvoirs publics pour la détermination, le développement et le suivi des priorités relatives au secteur des fluides industriels et médicaux. |
|  | <p>L'EIGA¹⁹ représente une vaste majorité d'acteurs européens et non européens du secteur et a pour principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien d'un haut niveau de sécurité et de respect de l'environnement ; ▪ Fournir aux autorités et autres organismes des conseils d'expert sur la production, le transport, le stockage et les applications des gaz industriels et médicaux ; ▪ Favoriser la cohérence de la sécurité, la santé, les normes environnementales et techniques. <p>Ses différents objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la sécurité générale, la santé et la sensibilisation environnementale dans les secteurs industriel et médical ; ▪ Passer en revue les accidents et identifier leurs causes dans le but de fournir des conseils sur la prévention et minimiser la récurrence ; ▪ Fournir des informations et des recommandations aux autorités locales, nationales et internationales et les organisations pour la préparation des lois, règlements et normes ; ▪ Promouvoir l'harmonisation des normes techniques et de sécurité ainsi que les pratiques au sein de l'industrie par la création d'une liaison efficace avec d'autres associations internationales et nationales de gaz ; ▪ Coopérer avec d'autres organisations sur les questions de sécurité et de respect de l'environnement ; ▪ Organiser des congrès ou des conférences et rendre public le résultat à la disposition des membres des associations, aux autorités compétentes nationales et internationales et au grand public. ▪ Entreprendre des recherches et études en particulier dans le domaine de la sécurité. |

Sources : AMGIM et EIGA

¹⁸ Association Marocaine des Gaz Industriels et Médicaux (membres : MAGHREB OXYGENE, Air Liquide, Oxair, Flosit)

¹⁹ *European Industrial Gases Association*

V. Activité de Maghreb Oxygène

V.1. Présentation des métiers de la société

L'activité gaz est l'activité principale de Maghreb Oxygène tandis que les activités soudure et santé sont considérées comme des activités annexes.

V.1.1. Activité Gaz

a. Les produits

Les gaz produits par Maghreb Oxygène sont l'Oxygène, l'Azote, l'Hydrogène, l'Acétylène, le Gaz carbonique et le Protoxyde d'azote.

Le marché comprend trois grandes familles de gaz :

- **Gaz industriels** intégrant oxygène, azote acétylène, hydrogène, gaz carbonique et argon ;
- **Gaz médicaux** intégrant oxygène, protoxyde d'azote et air synthétique ;
- **Gaz spéciaux** intégrant gaz purs et mélanges gazeux tels que l'hélium et l'argon. Ces gaz sont principalement importés en raison de la faible demande sur le territoire national.

b. Procédé de production des principaux gaz

Les différents gaz produits par Maghreb Oxygène et leur procédé de production se présentent de la manière suivante :

■ Oxygène et azote :

Après filtration de ses particules solides, l'air purifié est envoyé sous pression dans un échangeur pour un premier refroidissement. A l'intérieur de la boîte froide, l'air traverse alternativement une batterie d'échangeurs, à contre-courant du rejet d'azote. La vapeur d'eau et le gaz carbonique sont alors éliminés. L'air sortant passe enfin dans la colonne de séparation où il est liquéfié et distillé en oxygène et azote.

■ Acétylène :

L'acétylène est fabriqué à partir du carbure de calcium selon une granulométrie déterminée et de l'eau. Ces deux éléments interagissent entre eux dans un générateur d'acétylène conçu à cet effet. La réaction produit l'acétylène gaz et le lait de chaux. L'acétylène est ensuite purifié (les impuretés représentent un danger d'explosion) neutralisé, séché, refroidi et comprimé dans des bouteilles remplies de matières poreuses et un puissant solvant d'acétylène : l'acétone.

■ Gaz Carbonique :

Le gaz carbonique est produit à partir de la combustion du propane. Les fumées issues de la combustion contiennent 12% de CO₂ qui sont récupérées grâce à un produit basique, le MEA qui a la propriété d'absorber le CO₂ à froid et de le relâcher à chaud. Le gaz carbonique est ensuite comprimé, purifié dans des absorbeurs à tamis moléculaires, puis liquéfié. Le CO₂ ainsi produit, est alors conduit vers les tanks de stockage.

■ Protoxyde d'azote :

Le protoxyde d'azote est obtenu à partir du chauffage du nitrate d'ammonium à une température de 200°C, libéré, purifié puis neutralisé dans des tours de lavage, comprimé, séché dans des batteries de dessiccation, puis liquéfié. Il est alors conduit vers les tanks de stockage à l'état liquide.

■ Hydrogène :

L'hydrogène est produit à partir de l'électrolyse de l'eau. Il est alors conduit vers le gazomètre après élimination de l'humidité qu'il contient. Il est ensuite filtré, comprimé, séché et confiné dans des bouteilles.

c. Evolution de la production

Le tableau suivant indique l'évolution détaillée de la production des différents gaz²⁰ entre 2013 et 2015 :

| En unité de volume | 2013 | 2014 | Var 13/14 | 2015 | Var 14/15 |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Oxygène (m ³) | 5 619 469 | 4 096 206 | -27,1% | 7 083 736 | 72,9% |
| Azote (m ³) | 4 231 475 | 3 143 733 | -25,7% | 5 224 228 | 66,2% |
| Hydrogène (m ³) | 61 859 | 47 827 | -22,7% | 80 941 | 69,2% |
| Acétylène (Kg) | 96 178 | 88 956 | -7,5% | 90 583 | 1,8% |
| Gaz carbonique (Kg) | 2 083 176 | 1 446 730 | -30,6% | 1 138 909 | -21,3% |
| Protoxyde d'azote (Kg) | 56 600 | 55 529 | -1,9% | 49 260 | -11,3% |

Source : Maghreb Oxygène

Evolution en 2013-2014

En 2014, la production d'oxygène affiche une baisse de 27,1%, passant de 5 619 469 m³ en 2013 à 4 096 206 m³ en 2014. Cette baisse trouve son origine dans l'approvisionnement en Gaz auprès de sa filiale Sodegim.

La production du Gaz carbonique suit, également, une tendance baissière atteignant 1 446 730 m³ en 2014 contre 2 083 176 m³ en 2013, soit un recul de 30,5%. Ceci s'explique par le recours à l'importation du Gaz carbonique en raison de son prix de revient qui est plus faible que la production.

La production de l'Azote se situe à 3 143 733 m³ en 2014 en baisse par rapport à 2013 de 25,7%, suite à l'approvisionnement en Azote auprès de sa filiale Sodegim.

La production de l'Hydrogène se situe à 47 827 m³ à fin 2014, soit une baisse de 22,7% par rapport à 2013 en raison du recul des ventes de l'ONE.

L'Acétylène et le Protoxyde d'Azote suivent, également une tendance baissière sur la période 2013-2014 en se situant, respectivement, à 88 956 m³ et 55 529 m³ (vs. respectivement 96 178 m³ et 56 600 m³ en 2013) expliquée comme suit :

Le ralentissement de la production de l'Acétylène est souvent dû à la possibilité de le remplacer par le propane ;

Le ralentissement de la production du Protoxyde d'Azote (55 529 Kg en 2014 vs. 56 600 Kg en 2013) est dû par ailleurs en partie à la perte du marché de l'appel d'offres relatif au CHU de Marrakech (principal consommateur).

Evolution en 2014-2015

En 2015, la production d'oxygène affiche une hausse de 72,9%, passant de 4 096 206 m³ en 2014 à 7 083 736 m³ en 2015. Cette évolution s'explique par l'arrêt pendant plusieurs mois de l'unité de production de SODEGIM suite à un bris de machine.

²⁰ Hors gaz rares.

Au titre de l'exercice 2015, la production d'Azote enregistre une croissance de 66,2% sur la période. Cette évolution intervient suite à l'arrêt de l'unité de production de SODEGIM, qui a contraint Maghreb Oxygène d'augmenter sa production en azote pour satisfaire les commandes clients.

Par ailleurs, la production d'Hydrogène se situe à 80 941 m³ à fin 2015, soit une hausse de 69,2% par rapport à 2014.

La production de Gaz carbonique affiche une baisse de 11,3 % en 2015 suite à l'augmentation des achats sur la période.

d. Présentation du Projet Jorf

Le Projet Jorf Lasfar consiste en une on-site (une unité de site) pour la production d'oxygène et d'azote pour le client Sonasid. Ce type de solution est souvent proposé par les gaziers aux sidérurgistes en raison de leurs très fortes consommations en gaz rendant difficile et coûteux un approvisionnement régulier et quotidien en gaz liquide.

V.1.2. Activité Soudage

Maghreb Oxygène produit des gaz destinés à l'activité de soudage tels que l'oxygène, l'acétylène et le gaz carbonique. Afin de compléter son offre et mieux répondre aux besoins des clients de l'activité gaz, Maghreb Oxygène commercialise des accessoires utilisés dans les métiers de la soudure.

Les champs d'application de cette activité sont très larges et concernent aussi bien l'industrie, pour la découpe et le soudage en métallurgie sur les chantiers navals et chez les chaudronniers, que les professions artisanales qui utilisent ces accessoires pour les travaux de plomberie, de mécanique ou de ferronnerie.

Maghreb Oxygène bénéficie d'accords commerciaux avec des fournisseurs étrangers :

- « Toute la Soudure » (France) pour les matériaux flammes ;
- « Miller » (filiale française du Groupe américain);
- « Electro Portugal » pour les électrodes spéciales.

La création de Techno Soudure en 1997, née d'un partenariat entre AKWA Group et le spécialiste en soudage Electro Portugal, a permis de développer un partenaire accumulant savoir-faire et maîtrise de l'outil de production. Maghreb Oxygène bénéficie ainsi d'un outil de production local en mesure de répondre à ses besoins en électrodes et de concurrencer directement les fabricants locaux. Techno Soudure dispose d'un site de production à Bouskoura qui fabrique une grande variété d'électrodes à usage artisanal et industriel.

En 2001, Maghreb Oxygène décide de diversifier sa gamme de produits de soudure à destination des professions artisanales en créant sa propre marque d'électrodes rutiles enrobées sous le Label de MOXY 350. En outre, et pour mieux répondre aux besoins des petits artisans, Maghreb Oxygène commercialise une nouvelle gamme de matériels flamme et de postes de soudure adaptée à ce segment de clientèle.

V.1.3. Activité Santé

L'activité Santé repose principalement sur des métiers d'ingénierie et d'exécution de travaux pour les hôpitaux, les cliniques et les laboratoires en vue d'installer des canalisations pour fluides médicaux. Il s'agit également d'une activité d'appel pour la distribution de gaz médicaux (oxygène, protoxyde d'azote et air comprimé).

Maghreb Oxygène commercialise également des équipements médico-techniques (instruments de détente, tables, monitoring de surveillance, matériels opératoires, etc.) et des produits à usages uniques (sondes, cathéters, produits de désinfection, etc.).

V.2. Evolution des ventes

V.2.1. Evolution du chiffre d'affaires par activité

L'évolution des revenus de Maghreb Oxygène au cours des trois dernières années se présente comme suit :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var 13/14 | 2015 | Var 14/15 |
|--|----------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| Division Gaz | 169 328 | 171 260 | 1,1% | 180 104 | 5,2% |
| Division Soudage (matériel et fournitures) | 26 295 | 33 181 | 26,2% | 33 155 | -0,1% |
| Matériel à usage médical | 7 214 | 12 896 | 78,8% | 10 829 | -16,0% |
| Chiffre d'affaires global | 202 837 | 217 337 | 7,1% | 224 088 | 3,1% |

Source : Maghreb Oxygène

Evolution 2013-2014

Une hausse est constatée au niveau du chiffre d'affaires de Maghreb Oxygène qui s'établit à 217 millions MAD en 2014 (+7,1% par rapport à 2013). Cette évolution trouve son origine dans la progression des ventes de négoce suite à l'augmentation des efforts commerciaux de Maghreb Oxygène qui se sont portés sur les ventes de produits connexes aux gaz, à savoir le soudage et les installations et produits destinés au secteur de la santé.

- Une légère hausse de 1,1% du chiffre d'affaires généré par la division Gaz se situant ainsi à 171 millions MAD et représentant 78,8% du chiffre d'affaires global ;
- La progression du chiffre d'affaires émanant de la division soudage de 26,2%. Il passe de 26 millions MAD en 2013 à 33 millions MAD en 2014 constituant, ainsi, le chiffre d'affaires global à hauteur de 15,3% ;
- Une hausse significative du chiffre d'affaires lié au matériel à usage médical (+78,8%) liée aux nombreuses installations de réseaux de canalisations de fluides en cliniques ainsi que le lancement d'une nouvelle gamme de produits médicaux constitués de consommables médicaux.

Evolution 2014-2015

Le chiffre d'affaires de la Société enregistre une croissance de 3,1% sur la période 2014-2015 s'établissant à 224 MMAD vs. 217 MMAD. Cette évolution résulte principalement de la combinaison des éléments suivants :

- Une hausse de 5,2% du chiffre d'affaires généré par la division Gaz se situant ainsi à 180 millions MAD et représentant 80,4% du chiffre d'affaires global ;
- Une baisse de 16,0% du chiffre d'affaires lié au matériel à usage médical due notamment à un retard de facturation de certains chantiers d'installations de réseaux de canalisations.

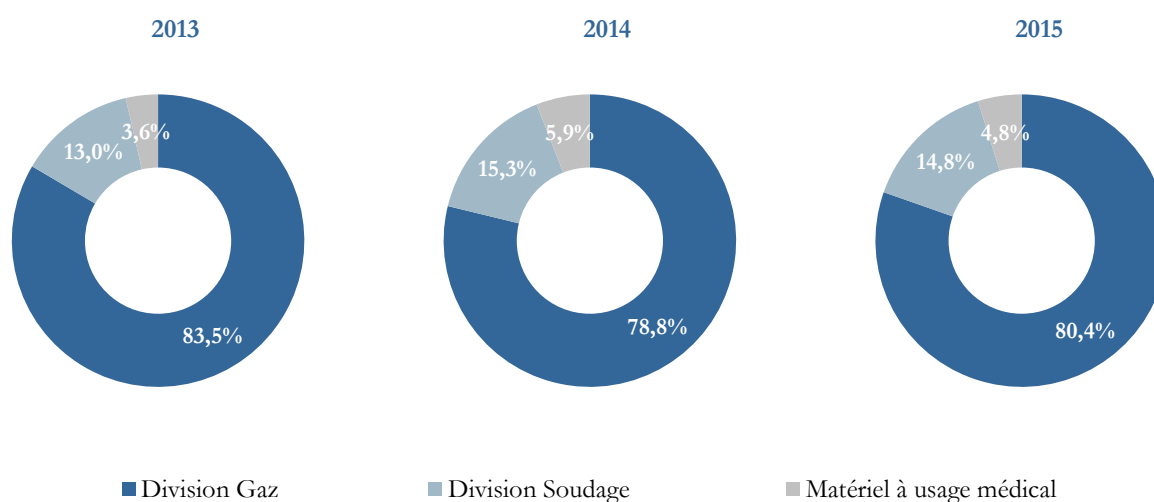
Le tableau ci-dessous met en évidence les revenus de Maghreb Oxygène généré par le projet Jorf Lasfar sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|----------------------------------|----------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| Jorf Lasfar | 10 863 | 10 863 | 0,0% | 11 167 | 2,8% |
| Chiffre d'affaires global | 202 837 | 217 337 | 7,1% | 224 088 | 3,1% |

Sur la période 2013-2015, le projet Jorf Lasfar génère en moyenne 5,0% du chiffre d'affaires global de Maghreb Oxygène et s'élève à 11,2 millions de MAD à fin 2015.

Les graphiques ci-dessous détaillent la structure du chiffre d'affaires par activité sur la période 2013-2015 :

Figure 8. Structure du chiffre d'affaires par activité



Source : Maghreb Oxygène

L'évolution du chiffre d'affaires de Maghreb Oxygène repose essentiellement sur les performances de sa division Gaz qui représente en moyenne 80,9% de son chiffre d'affaires global sur les trois dernières années.

Evolution du chiffre d'affaires de la Division Gaz

Le chiffre d'affaires engendré par les ventes de gaz au cours des exercices 2013 à 2015 se présente comme suit :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var 13/14 | 2015 | Var 14/15 |
|---------------------|----------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| Oxygène | 54 956 | 54 912 | -0,1% | 56 792 | 3,4% |
| Azote | 12 311 | 11 944 | -3,0% | 17 183 | 43,9% |
| Acétylène | 7 805 | 7 509 | -3,8% | 7 239 | -3,6% |
| Gaz carbonique | 26 905 | 22 015 | -18,2% | 22 174 | 0,7% |
| Protoxyde d'azote | 4 610 | 4 540 | -1,5% | 4 676 | 3,0% |
| Autres | 62 741 | 70 340 | 12,1% | 72 040 | 2,4% |
| Total global | 169 328 | 171 260 | 1,1% | 180 104 | 5,2% |

Source : Maghreb Oxygène

Evolution 2013-2014

En 2014, le chiffre d'affaires de la Division Gaz de Maghreb Oxygène s'établit à 171,3 millions MAD enregistrant ainsi une hausse de 1,1% par rapport à 2013. Cette évolution résulte de la combinaison des éléments suivants :

- Une hausse du chiffre d'affaires généré par le poste « Autres » de 12,1% en passant de 62,7 millions MAD en 2013 à 70,3 millions MAD en 2014 suite au renforcement de la politique commerciale. Ce chiffre d'affaires représente 41,1% du chiffre d'affaires de la Division Gaz en 2014 et se compose de tous les autres gaz (Hélium, Argon, Ammoniac, fréon...) et prestations liées telles que la location de bouteilles, de citernes ou encore le terme fixe facturé dans le cadre du contrat on-site²¹ ;

²¹ Les on-site sont installées chez la clientèle en moyennant un terme fixe facturé au client lui donnant, ainsi, la possibilité de consommer un volume prédéfini de gaz. Une fois le choix technologique réalisé en fonction du besoin du client et l'unité mise en marche, le client effectue le paiement en tout état de cause abstraction faite de ses enlèvements en gaz.

- La baisse du Gaz carbonique de 18,2% en se situant à 22,0 millions MAD en 2014 due au ralentissement de la consommation de gaz de la part de certains clients existants suite à la baisse générale des ventes de boissons gazeuses enregistrées en 2014 ;
- Une quasi-stabilité des ventes d'oxygène, représentant 32,1% du chiffre d'affaires de la Division Gaz en 2014, qui enregistrent 54,9 millions MAD;
- Une légère baisse du chiffre d'affaires généré par l'Acétylène et le Protoxyde d'azote qui se situent, respectivement, à 7,5 millions MAD et 4,4 millions MAD en 2014 ;
- Le recul des ventes de l'Azote de 2,3% en passant de 12,3 millions MAD en 2013 à 11,9 millions MAD en 2014.

Evolution 2014-2015

En 2015, le chiffre d'affaires de la Division Gaz de Maghreb Oxygène enregistre une hausse de 5,2%, passant de MAD 171,2 millions en 2014 à MAD 180,1 millions. L'évolution est due principalement aux éléments suivants :

- Une hausse des ventes d'oxygène de 3,4% tiré par la hausse des ventes du secteur de la santé ;
- Une hausse des ventes de l'Azote de 43,9% en passant de 11,9 millions MAD en 2014 à 17,18 millions MAD en 2015 qui s'explique par d'importantes ventes réalisées pour le compte de la Station Noor 1 à Ouarzazate;
- La hausse de 3,0% du chiffre d'affaires généré par les ventes de protoxyde d'azote.

V.2.2. Evolution du chiffre d'affaires par destinataire

L'évolution des revenus de Maghreb Oxygène par destinataire au cours des trois dernières années se présente comme suit :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var13/14 | 2015 | Var 14/15 |
|----------------------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Industrie | 170 082 | 173 317 | 1,9% | 183 132 | 5,7% |
| <i>% du CA global</i> | <i>83,9%</i> | <i>79,7%</i> | <i>-4,1 pts</i> | <i>81,7%</i> | <i>2,0 pts</i> |
| Santé (public et privé) | 32 754 | 44 020 | 34,4% | 40 956 | -7,0% |
| <i>% du CA global</i> | <i>16,1%</i> | <i>20,3%</i> | <i>4,1 pts</i> | <i>18,3%</i> | <i>-2,0 pts</i> |
| Chiffre d'affaires global | 202 837 | 217 337 | 7,1% | 224 088 | 3,1% |

Source : Maghreb Oxygène

Evolution 2013-2014

Les réalisations de 2014 ont été caractérisées notamment par :

- ✓ Les activités liées au secteur industriel composent le chiffre d'affaires global à hauteur de 79,7% en 2014. Elles poursuivent une tendance haussière selon un taux de croissance de 1,9% entre 2013 et 2014 se situant, ainsi, à 173 millions MAD. Cette hausse provient, principalement, de la progression des ventes de soudage ;
- ✓ Le chiffre d'affaires généré par le secteur de la santé se chiffre à 44,0 millions MAD en 2014 contre 32,7 millions MAD, soit une hausse de 34,4%. La reprise de l'activité provient du développement des ventes vers la santé privée par le biais des traditionnels (gaz et installations) et des ventes de consommables médicaux (introduit récemment dans la gamme des produits offerts par Maghreb Oxygène).

Evolution 2014-2015

Les réalisations de 2015 ont été caractérisées notamment par :

- ✓ La poursuite de la tendance haussière des activités liées au secteur industriel qui enregistre une croissance de 5,7% sur la période atteignant 183 millions de dirhams à fin 2015 vs. 173 millions de dirhams à fin 2014 ;
- ✓ Le recul de l'activité Santé due à la baisse des prix dictée par l'instabilité du marché santé. Ainsi le chiffre d'affaires engendré par le secteur de la santé passe de 44 millions de dirhams à fin 2014 à 41 millions de dirhams à fin 2015.

Les délais de règlement clients pratiqués par la Société par destinataire se présentent comme suit :

- Grands comptes (industriels et cliniques privées): 60 à 90 jours ;
- Artisans et ferrailleurs : 0 à 60 jours ;
- Santé publique: en fonction des débloqués des budgets de l'Etat ;
- Dépositaires : 30 jours.

V.2.3. Evolution du chiffre d'affaires par groupe et par clients externes

L'évolution des revenus de Maghreb Oxygène générés auprès du groupe et ceux réalisés auprès des clients externes se présente comme suit :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var 14/15 |
|----------------------------------|----------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| CA Groupe | 23 022 | 27 609 | 19,9% | 31 589 | 14,4% |
| <i>% du CA global</i> | <i>11,3%</i> | <i>12,7%</i> | 1,4 pts | <i>14,1%</i> | 1,4 pts |
| CA Clients externes | 179 815 | 189 728 | 5,5% | 192 499 | 1,5% |
| <i>% du CA global</i> | <i>88,7%</i> | <i>87,3%</i> | - 1,4 pts | <i>85,9%</i> | - 1,4 pts |
| Chiffre d'affaires global | 202 837 | 217 337 | 7,1% | 224 088 | 3,1% |

Le chiffre d'affaires généré par les clients externes, qui représente en moyenne 88,0% sur la période 2013-2015, se situe à 192,5 M MAD à fin 2015 enregistrant ainsi une hausse annuelle moyenne de 3,5%.

La part du chiffre d'affaires réalisé auprès du groupe atteint 31,6 M MAD enregistrant ainsi une croissance annuelle moyenne de 17,1% sur la période 2013-2015.

V.2.4. Politique de vente et structure commerciale

a. Organisation

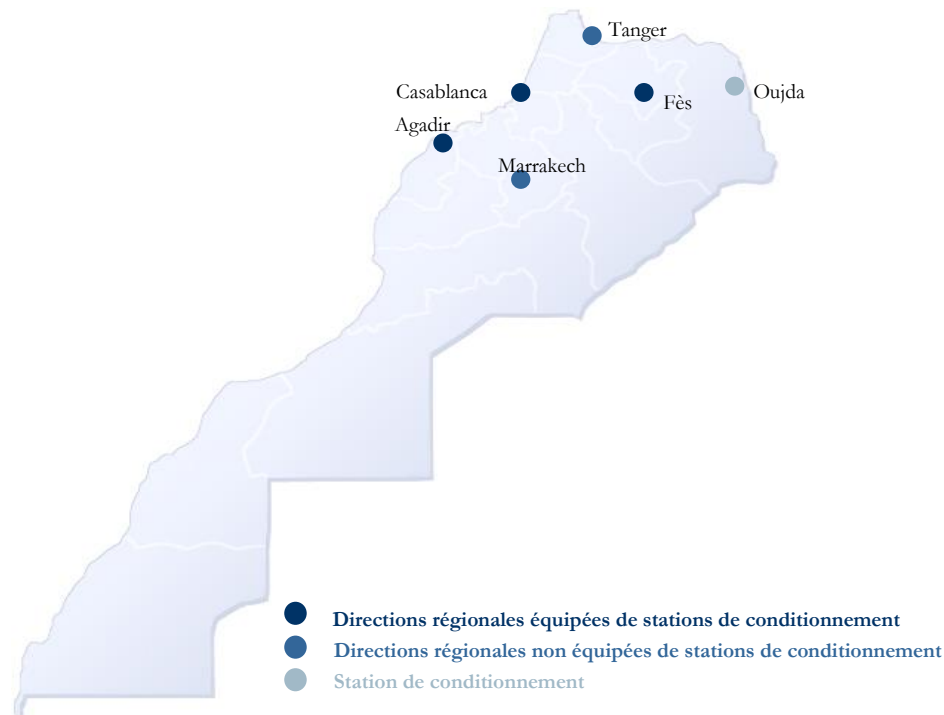
Dans le cadre du développement de sa gamme de produits et de services, Maghreb Oxygène présente une offre globale (gaz et produits) adaptée aux particularités de chaque client.

A ce titre, le portefeuille commercial de la Société est organisé selon deux typologies de clients :

- **Clients Industrie** : cette catégorie regroupe, outre les artisans et les ferrailleurs, les sociétés industrielles dont le potentiel de chiffre d'affaires permet un paiement à terme et qui nécessitent davantage de conseil et de technicité de la part de Maghreb Oxygène.
- **Clients Santé** : réunissent l'ensemble des utilisateurs de produits santé (notamment les gaz, équipements médicaux, mobiliers, consommables médicaux, installations de réseaux de fluides, etc.) et correspondent essentiellement aux centres hospitaliers publics et aux cliniques privées.

Maghreb Oxygène a, en parallèle, opéré un découpage du territoire donnant lieu à la création de 5 directions régionales dont 3 sont équipées de stations de conditionnement (voir carte ci-dessous).

Figure 9. Directions régionales de Maghreb Oxygène



Source : Maghreb Oxygène

Chacune des cinq directions régionales répond à l'organisation du portefeuille clients définie ci-dessus. Ainsi, chaque centre régional regroupe toutes les fonctions commerciales, à savoir :

- Une équipe structurée par marché : Industrie et Santé ;
- Une équipe dédiée au back office, à savoir la gestion administrative de la relation client (facturation, recouvrement et suivi de compte).

De manière générale, les équipes commerciales opèrent en binôme. Au sein de chaque région, chaque catégorie de clients se voit affecter deux commerciaux, l'un pour le gaz et l'autre pour le soudage afin de mieux cerner les besoins des clients et de leur proposer des offres intégrées. Les équipes commerciales effectuent des visites hebdomadaires aux clients. Ces visites font l'objet d'un reporting hebdomadaire à la direction régionale et d'un reporting mensuel à la direction d'activité.

Cette dernière est chargée de piloter les réalisations des différentes régions et d'en rendre compte à la direction générale lors de comités régionaux mensuels.

b. Distribution

Si l'objectif principal est la couverture maximale du territoire national, la distribution de gaz doit répondre également à un certain nombre de contraintes propres aux produits (volume, température, déperdition, sécurité, etc.). Ainsi, compte tenu des contraintes liées au transport du gaz, l'organisation de la distribution repose sur un processus en trois étapes majeures :

- Les centres de conditionnement et de stockage ;
- Les points de vente ou dépositaires ;
- Les revendeurs de produits soudage.

Le stockage de l'oxygène est assuré sous forme liquide dans des citernes, soit sur les lieux de production (Berrechid et Had Soualem), soit dans des stations de conditionnement (Casablanca, Agadir, Oujda, Berrechid et Fès). Pour les autres gaz, les stations de conditionnement sont directement ravitaillées en bouteilles à partir des sites de production. Maghreb Oxygène dispose de cinq centres d'emplissage et de conditionnement qui assurent l'approvisionnement de la région dans laquelle ils sont implantés.

La distribution, quant à elle, est assurée à partir des centres régionaux (Casablanca, Agadir, Marrakech, Fès et Tanger) et du réseau de dépositaires et de revendeurs. Les centres régionaux ont un rôle d'animation commerciale et d'optimisation logistique puisqu'ils assurent le suivi des ventes et des livraisons aux grands clients et aux dépositaires, à partir des centres d'emplissage ou directement à partir des sites de production.

Par ailleurs, Maghreb Oxygène accorde plus d'autonomie à ses centres régionaux. Ces derniers sont de véritables centres de profit offrant toutes les gammes de produits médicaux et de soudage, ainsi que les services connexes (installation de canalisations pour fluides).

c. Points de vente

La distribution de Maghreb Oxygène repose essentiellement sur un réseau de dépositaires régionaux²². Ce réseau compte 45 dépositaires (agences en gestion directe²³ et dépositaires) et 27 revendeurs tiers, soit un total de 72 points de vente qui couvrent l'ensemble du territoire marocain.

Le chiffre d'affaires des distributeurs et revendeurs tiers est constitué par les ventes aux artisans et ferrailleurs tandis que les agences directes réalisent leur chiffre d'affaires avec les grands comptes et le secteur de la santé.

Le statut de dépositaire est accordé à des commerçants locaux qui disposent d'une activité complémentaire à la vente de gaz, tels que la vente de matériaux de construction, la distribution de Butane/Propane, les produits métallurgiques, les droguerie/quincailleries, les stations-service (carburants) et les magasins de vente de bois.

Cette politique permet à Maghreb Oxygène de bénéficier de la présence d'un fonds de commerce déjà existant ainsi que de synergies au niveau de l'approche commerciale.

Les relations entre les dépositaires régionaux et Maghreb Oxygène sont régies par des contrats, dont les principales clauses sont les suivantes :

- L'exclusivité de la relation, ainsi le dépositaire s'engage à ne pas commercialiser d'autres gaz que ceux qui lui sont fournis par Maghreb Oxygène ;
- Le dépositaire assure l'entreposage et la surveillance d'un stock de bouteilles qui restent la propriété de Maghreb Oxygène, et qu'il est chargé de livrer au client ;
- Maghreb Oxygène se réserve le droit d'approvisionner directement certains clients de la région ;

²² Points de vente jouant un rôle intermédiaire entre Maghreb Oxygène et ses clients, et ce moyennant une commission.

²³ Directions régionales

- La rémunération prévue est principalement constituée d'une commission sur les volumes vendus, à laquelle s'ajoutent quelques commissions relatives aux bouteilles consignées et au travail administratif;
- Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction ;
- Les conditions de règlement sont régies par contrat qui stipule que les dépositaires sont tenus de faire parvenir toutes les semaines à Maghreb Oxygène les « bons de mouvement facture » pour les clients au comptant et les « bons de livraison » pour les clients à terme. Le mode de règlement se fait avec un délai, selon les dépositaires, de 30 jours en moyenne.

L'approvisionnement des artisans et ferrailleurs repose sur une fourniture de bouteilles, propriétés de Maghreb Oxygène, contre consignation versée par le dépositaire. Deux principaux types de consignation peuvent être appliqués :

- Bouteilles enlevées avec dépôt de garantie et location : le client verse une garantie non soumise à la TVA qu'il récupère à la restitution de la bouteille mais est redevable d'un loyer mensuel durant la totale durée de conservation de la bouteille ;
- Bouteilles enlevées selon la convention de consignation sans location : le client verse un montant différent selon la durée du contrat (5 ans ou 9 ans) dont sera prélevée une participation annuelle selon la durée du contrat (1/5 ou 1/9) en guise de frais d'entretien. Une fois vidées, les bouteilles sont échangées.

Le dépositaire doit alors veiller à ce que son stock de bouteilles pleines et de contenants puisse répondre à la demande de la clientèle, jusqu'à la prochaine livraison en provenance des stations de conditionnement. Maghreb Oxygène, quant à elle, gère et détermine le stock du dépositaire et organise l'approvisionnement en fonction des besoins de la région. Par ailleurs, le stock détenu par le dépositaire fait l'objet d'une caution que celui-ci verse à Maghreb Oxygène.

L'objectif de Maghreb Oxygène est de donner une plus grande autonomie à ses dépositaires grâce au développement d'un système informatique adéquat. En particulier, la société encourage ces derniers à posséder leur propre flotte afin de livrer directement leurs clients afin d'améliorer la qualité du service offert.

Par ailleurs, la mise sur le marché d'une gamme économique de matériel flamme²⁴, de postes de soudure et d'électrodes destinés à une petite clientèle, nécessite la constitution d'un réseau de distribution destiné à ce type de produit, constitué essentiellement de drogueries et de quincailleries qui revendent les produits commercialisés par Maghreb Oxygène.

d. Chiffre d'affaires par zone géographique

Le découpage géographique de la clientèle est établi selon trois zones distinctes :

- Région Centre : axe El Jadida-Kénitra, comprenant les villes de Casablanca et de Rabat ;
- Région Sud : essentiellement les villes Agadir et Marrakech ;
- Région Nord : principalement les villes de Fès, Meknès, Tanger et Oujda.

Le tableau ci-dessous détaille le découpage géographique du chiffre d'affaires de Maghreb Oxygène entre 2013 et 2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var 13/14 | 2015 | Var 14/15 |
|----------------------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| Région Centre | 145 237 | 151 855 | 4,6% | 158 578 | 4,4% |
| <i>% du CA global</i> | <i>71,6%</i> | <i>69,9%</i> | <i>- 1,7 pts</i> | <i>70,8%</i> | <i>0,9pts</i> |
| Région Sud | 31 835 | 36 825 | 15,7% | 35 187 | -4,4% |
| <i>% du CA global</i> | <i>15,7%</i> | <i>16,9%</i> | <i>1,2 pts</i> | <i>15,7%</i> | <i>-1,2pts</i> |
| Région Nord | 25 764 | 28 657 | 11,2% | 30 323 | 5,8% |
| <i>% du CA global</i> | <i>12,7%</i> | <i>13,2%</i> | <i>0,5 pts</i> | <i>13,5%</i> | <i>0,3pts</i> |
| Chiffre d'affaires global | 202 837 | 217 337 | 7,1% | 224 088 | 3,1% |

Source : Maghreb Oxygène

²⁴ Gamme économique destinée aux artisans, caractérisée par un prix plus bas.

Le chiffre d'affaires global s'élève à 217,3 millions MAD (+7,1% par rapport au chiffre d'affaires global 2013). Cette hausse provient principalement de l'évolution des éléments suivants :

- La reprise des ventes dans la région Sud du Maroc qui se situent à 36,8 millions MAD en 2014, constituant ainsi le chiffre d'affaires global à hauteur de 16,9%. Les ventes de la région Sud du Maroc ont été marquées par l'augmentation du chiffre d'affaires généré par le secteur de la santé et l'activité soudage ;
- La progression continue des ventes dans la région Centre du Maroc de 4,6% entre 2014 et 2013 en se chiffrant, respectivement, à 151,8 millions MAD contre 145,2 millions MAD. Ceci s'explique par l'augmentation des ventes du secteur de la santé, principalement, au niveau de l'axe rabat-casa ;
- La hausse des ventes dans la région Nord du Maroc de 11,2% passant de 25,7 millions MAD en 2013 à 28,7 millions MAD. Cette croissance continue découle du développement des industries autour de la ville de Tanger, notamment le secteur de l'automobile portant sur les ventes de matériel et consommables de soudage ainsi que le gaz lié au soudage.

En 2015, la croissance du chiffre d'affaires qui s'établit à 225 MMAD s'explique aussi par les éléments suivants :

La progression continue des ventes dans la région centre du Maroc de 4,4% générant ainsi un chiffre d'affaires de 159 MMAD. Cette évolution découle du développement des industries autour de la ville de Fès ;

La hausse des ventes dans la région Nord du Maroc de 5,8% passant de 28,7 millions de MAD à 30,3 millions de MAD à fin 2015. Cette hausse provient des ventes générées dans la région de Tanger.

Notons que la ventilation du chiffre d'affaires en 2015 fait toujours ressortir une prépondérance de la région centre qui représente 70,8% du chiffre global de la société.

V.2.5. Politique marketing

Le service Marketing a été créé en 1999, dans le but d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre les plans Marketing et de communication par types de marché (Industrie/Santé). Toutefois, depuis fin 2001, dans le cadre d'une politique Groupe, le marketing de l'ensemble des filiales a été centralisé au sein de la Direction Marketing de AKWA Group. Un chef de marque est dédié à chaque filiale du Groupe, dont Maghreb Oxygène. Le chef de marque a pour missions :

- D'assurer la politique marketing de la filiale dont il a la charge ;
- De veiller à la cohérence de cette dernière avec la politique marketing Groupe.

Le plan marketing de Maghreb Oxygène se base essentiellement sur des grands axes de développement qui sont :

- Pour les Grands Comptes et les clients Santé : Notoriété, Fidélisation, Notion de Service ;
- Pour les artisans et ferrailleurs : Proximité client et diversification de l'offre produit et de l'offre prix.

Les supports utilisés varient selon les actions menées et les segments de marché. Ainsi, Maghreb Oxygène privilégie, pour les Grands Comptes et les clients Santé, la presse et l'organisation de manifestations événementielles (forums, séminaires, etc.). Au niveau du marché des artisans et ferrailleurs, la société opte pour des supports de marketing direct (*print*, mailing, animation sur point de vente).

V.2.6. Politique de prix

La politique de prix varie selon le type de produit et de client. Ainsi pour :

- La vente de gaz :
 - ✓ Clientèle Sociétés industrielles et Santé : application d'un barème à tranches de prix et application de prix négociés pour des volumes exceptionnels.
 - ✓ Clientèle artisans et ferrailleurs : application d'un prix public qui pourrait être majoré des frais d'approche spécifiques à chaque région ;

- Le négoce en produits de soudage et équipements médicaux : application d'un tarif avec possibilité d'octroi de remises en fonction du volume des ventes.

V.2.7. Politique de stockage / emplissage et logistique

a. Politique de stockage et d'emplissage

Comme cité plus haut, Maghreb Oxygène dispose de cinq centres emplisseurs couvrant une grande partie du territoire national : Casablanca, Berrechid, Agadir, Fès et Oujda. Ces stations de conditionnement disposent d'une capacité de stockage, d'une pompe cryogénique haute pression, d'un réchauffeur atmosphérique et d'une rampe de remplissage. Les gaz produits (hormis l'acétylène et l'hydrogène stockés sous forme de gaz dans des bouteilles) sont stockés sous forme liquide dans des réservoirs cryogéniques à des températures variant entre -196°C et -70°C.

Maghreb Oxygène stocke les gaz soit au niveau des sites de production (Berrechid et Had Soualem) soit au niveau des stations de conditionnement. Le transport vers ces derniers se fait également sous forme liquide.

Les stations de conditionnement fonctionnent en flux tendus avec les usines de production, assurant ainsi une gestion optimisée des stocks et limitant également la déperdition de gaz.

Concernant les stocks de produits revendus pour la branche médicale, Maghreb Oxygène importe les gaz en fonction des commandes réalisées ce qui permet à la société de réduire et de rationaliser ses stocks.

Les produits achetés et revendus sont stockés au niveau des agences régionales. En ce qui concerne, la capacité de stockage de ses sites de production et de ses centres régionaux, Maghreb Oxygène offre une capacité totale de stockage de près de 765 000 L pour les gaz de l'air, de 290 000 Kg pour le dioxyde de carbone et de 20 000 Kg pour le CFC R22.

b. Organisation logistique

La distribution est organisée en deux phases distinctes :

- Dans un premier temps, le gaz est transporté sous forme liquide dans des camions citernes, des unités de production vers les stations de conditionnement, ou vers les clients qui disposent eux-mêmes d'unités fixes de stockage.
- Dans un second temps, à partir des stations de conditionnement, le gaz est transporté sous forme de bouteilles vers les revendeurs, qui eux-mêmes approvisionnent parfois leurs clients avec leurs propres moyens de transport.

Afin de minimiser les coûts de transport, et d'assurer une répartition optimisée des stocks, l'organisation de la distribution est assurée par TIMLOG, filiale du Groupe spécialisée dans le transport, qui a repris en 1994 la gestion des véhicules appartenant à Maghreb Oxygène. Elle facture ses prestations en fonction du volume transporté.

c. Parc de bouteilles

Le parc de bouteilles de Maghreb Oxygène évolue sur la période 2013-2015 comme suit:

| | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var 14/15 |
|------------|--------|--------|------------|--------|-----------|
| Bouteilles | 75 267 | 78 924 | 4,9% | 81 549 | 3,3% |

Source : Maghreb Oxygène

Un renforcement du parc de bouteilles ressort de la croissance du nombre de bouteilles de 3,3% se chiffrant à 81 549 bouteilles en 2015. Cette politique de renforcement adoptée par Maghreb Oxygène est nécessaire pour améliorer les ventes de Gaz conditionné et couvrir davantage les zones géographiques au Maroc.

Conditionnement des bouteilles :

Le conditionnement des bouteilles dépend de la nature du gaz et de la demande du client. Les critères se présentent comme suit :

- **Gaz comprimés :** les gaz, tels que l'oxygène, l'azote, l'argon et l'air comprimé, peuvent être conditionnés dans des bouteilles de capacités de 1, 2, 4, 6 à 10 m³.

- **Gaz liquéfiés** : les gaz, tels que le CO₂ et le protoxyde d'azote, peuvent être conditionnés dans des emballages de capacité de 10 kg et de 35 kg.
- **Gaz dissous** : les gaz, tel que l'acétylène, peuvent être mis en bouteille de 2 kg, 5kg et 6 kg.

d. Parc de citernes

Maghreb Oxygène dispose d'un parc de citernes comprenant les deux catégories suivantes :

- **Citernes mobiles :**
 - Pour gaz cryogéniques (azote et oxygène) et disposant de capacités de 6 000 L, 10000 L, 20 000 L et 32 000 L ;
 - Pour gaz alimentaires (CO₂) et de capacités de 20T ou 23T.
- **Citernes chez le client :**
 - Pour gaz cryogéniques (azote et oxygène) et disposant de capacités de 3 000 L, 6 000 L, 10 000 L, 20 000 L et 80 000 L ;
 - Pour gaz alimentaires (CO₂) et de capacité de, 6T, 20T, 30T ou 40T.

V.3. Les approvisionnements

Les achats de Maghreb Oxygène peuvent être classés en six catégories :

- Les gaz achetés et revendus en l'état qui représentent en moyenne 32,0% des achats sur la période 2013-2015;
- Les matières premières qui sont utilisées dans les processus de fabrication comme le nitrate d'ammonium et le carbure de calcium (matières importées), l'acétone et le butane (matières achetées localement). Leur part représente en moyenne 20,9% des achats sur la période 2013-2015 ;
- Les matières consommables composées essentiellement d'énergie (électricité) qui comptent en moyenne pour 18,5% des achats;
- Le matériel de soudage revendu en l'état (20,9% des achats en moyenne sur la période 2013 à 2015) ;
- Les équipements médico-techniques (EMT), vendus en l'état, qui représentent en moyenne 3,5% des achats;
- Les outillages et installations de fluides médicaux, vendus en l'état, dont la part dans les achats équivaut à 4,2% en moyenne sur la période 2013-2015.

Par ailleurs, la Société importe une large panoplie de gaz purs et mélangés en fonction de la demande des clients. Les gaz principalement importés par Maghreb Oxygène sont :

- le gaz carbonique : en effet, la Société a recours à l'importation du CO2 quand le prix d'achat est inférieur au coût de production ;
- l'hélium : et ce en raison de la faible demande sur le territoire national, ne justifiant pas l'investissement en unité de production.

Il est à préciser que depuis 2011, Maghreb Oxygène achète des gaz industriels auprès de SODEGIM, à savoir l'argon, l'oxygène et l'azote.

Le tableau ci-dessous détaille la part de chacune des catégories dans le total des achats destinés à la production de Maghreb Oxygène et à la revente de matériel²⁵ durant les trois derniers exercices :

| En KMAD HT | 2013 | 2014(*) | Var 13/14 | 2015 | Var 14/15 |
|--------------------------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|------------------|
| Gaz achetés | 20 318 | 30 460 | 49,9% | 29 398 | 3,3% |
| <i>% des Total achats</i> | <i>28,9%</i> | <i>32,9%</i> | <i>4,0 pts</i> | <i>35,7%</i> | <i>4,2 pts</i> |
| Matières premières | 17 454 | 17 396 | -0,3% | 15 324 | -11,9% |
| <i>% du Total achats</i> | <i>24,8%</i> | <i>18,8%</i> | <i>-6,0 pts</i> | <i>18,6%</i> | <i>-0,6 pts</i> |
| Matières consommables | 14 732 | 12 359 | -16,1% | 17 199 | 39,2% |
| <i>% du Total achats</i> | <i>20,9%</i> | <i>13,4%</i> | <i>-7,5 pts</i> | <i>20,9%</i> | <i>7,2 pts</i> |
| Matériel soudage | 16 114 | 22 569 | 40,1% | 12 328 | -45,4% |
| <i>% du Total achats</i> | <i>22,9%</i> | <i>24,4%</i> | <i>1,5 pts</i> | <i>15,0%</i> | <i>-10,0 pts</i> |
| EMT | 636 | 5 287 | n.s. | 3 081 | -41,7% |
| <i>% du Total achats</i> | <i>0,9%</i> | <i>5,7%</i> | <i>4,8 pts</i> | <i>3,7%</i> | <i>-2,1 pts</i> |
| Installations fluides médicaux | 1 136 | 4 436 | n.s. | 5 030 | 13,4% |
| <i>% du Total achats</i> | <i>1,6%</i> | <i>4,8%</i> | <i>3,2 pts</i> | <i>6,1%</i> | <i>1,2 pts</i> |
| Total | 70 390 | 92 507 | 31,4% | 82 360 | -9,0% |

Source : Maghreb Oxygène

(*) Chiffres corrigés par rapport à l'ancien dossier d'information

²⁵ Achats revendus, achats de matières premières et achats de matières consommables, hors achats de services, variation de stocks et achats non stockés

Evolution 2013-2014

En 2014, les approvisionnements de Maghreb Oxygène affichent une croissance de 31,4% pour s'établir à 92,5 millions MAD contre 70,4 millions MAD en 2013, suite aux facteurs suivants :

- La hausse de 49,9% des approvisionnements en Gaz acheté qui se chiffrent à 30,4 millions MAD et représentent 32,9% du total des approvisionnements. Cette progression provient de la hausse des achats de la filiale Sodegim (Azote, oxygène et argon), de l'importation massive du gaz carbonique et de la progression des ventes de certains gaz achetés et revendus ;
- La progression des achats de matériel et soudage (+40,1%) à 22,6 millions MAD en 2014 et la hausse significative (>100%) des EMT et des installations fluides médicaux qui résultent de la réalisation des ventes importantes de soudage et d'équipement médical ;
- Contrebalancée par la baisse de 16,1% des approvisionnements en matières consommables s'établissant à 12,3 millions MAD sous l'effet de l'augmentation des achats de Gaz au détriment de la production ;

Evolution 2014-2015

En 2015, les approvisionnements de Maghreb Oxygène affichent une baisse de 9,0% pour s'établir à 82,4 millions MAD contre 90,5 millions MAD en 2014, suite aux facteurs suivants :

- La baisse des équipements médico techniques (EMT) de 41,7% sur la période en raison de la baisse des ventes opérées dans le secteur de la santé ;
- La baisse du matériel de soudage de 45,4% sur la période qui s'explique par la disponibilité d'un stock important à fin 2014 ;
- Cependant, cette baisse est contrebalancée par la hausse de 39,2% sur la période des matières consommables, ainsi que ;
- La hausse des gaz achetés de 3,3% sur la période. En effet, malgré l'arrêt de la production de l'unité SODEGIM, Maghreb Oxygène a continué à acheter et produire de l'oxygène et de l'azote pour répondre aux exigences des clients et satisfaire leurs commandes.

Les délais de paiement des fournisseurs varient en fonction de l'origine des achats :

- Importations : virement simple après réception de la marchandise, lettre de crédit de 30 à 60 jours.
- Achats locaux : généralement, paiement de 60 à 90 jours.

Le poids des principaux fournisseurs dans la structure des achats globaux²⁶ de la Société au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

| En KMAD | 2013 | % achats 2013 | 2014 | % achats 2014 | 2015 | % achats 2015 |
|--------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| Premier fournisseur | 13 757 | 15,0% | 11 670 | 12,7% | 15 521 | 15,5% |
| 3 premiers fournisseurs | 33 437 | 36,6% | 30 000 | 32,6% | 25 031 | 25,0% |
| 5 premiers fournisseurs | 45 553 | 49,8% | 42 380 | 46,0% | 32 638 | 32,6% |
| 10 premiers fournisseurs | 64 464 | 70,5% | 60 132 | 65,3% | 46 107 | 46,1% |
| Total | 91 452 | - | 92 074 | - | 100 037 | - |

Source : Maghreb Oxygène

Une certaine concentration des approvisionnements auprès d'un nombre restreint de fournisseurs est notée. En effet, en 2015, 15,5% des achats de la société sont effectués auprès d'un seul fournisseur, 25,0% avec trois fournisseurs, 32,6% auprès de cinq fournisseurs, et 46,1% avec 10 fournisseurs. Cette situation permet à Maghreb Oxygène de (i) bénéficier d'une position favorable lors des négociations comptes tenu des quantités achetées et (ii) satisfaire ses exigences en terme de qualité.

²⁶ Achats revendus de marchandises et achats consommés.

Les principaux fournisseurs de la Société sont Carbueros Metalicos, Carbuero Del Cinca, SODEGIM, Tien Tai Electrode, One et Afrika Gaz.

La répartition des achats entre les approvisionnements effectués sur le marché local et des importations a évolué de la manière suivante :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var 13/14 | 2015 | Var 14/15 |
|-----------------|------|------|-----------|------|-----------|
| Achats locaux | 47% | 44% | -3 pts | 54% | 10 pts |
| Achats importés | 53% | 56% | 3 pts | 46% | -10 pts |

Source : Maghreb Oxygène

Les importations reposent essentiellement sur les achats de gaz revendus, les matières premières (carbure de calcium, nitrate d'ammonium, etc.) ainsi que les équipements de soudage et équipements médicaux.

La part croissante des importations de Maghreb Oxygène dans le total des achats s'explique par l'importation du CO2 depuis 2005, chose que Maghreb Oxygène ne faisait pas auparavant. En effet, à partir de 2005, la production de CO2 par Maghreb Oxygène ne couvrait plus la demande croissante, notamment celle des limonadiers. Dans ce contexte, la Société n'a pas eu recours à l'extension de sa capacité de production compte tenu de l'activité saisonnière du CO2. Par ailleurs, le processus de production du CO2 est étroitement corrélé au cours des hydrocarbures qui peuvent flamber et engendrer un coût de production important.

Ces importations proviennent essentiellement de l'Europe communautaire (France, Espagne, Italie et Portugal essentiellement) et sont réalisées en euros.

En 2014, les achats locaux de la société baissent de 3,0 points par rapport à 2013 et s'élèvent à 44% (vs 56% pour les achats importés).

Au titre de l'année 2015, les achats locaux de la société augmentent de 10,0 points par rapport à 2014 et s'élèvent à 54% contre 46 % pour les achats importés.

V.4. Moyens techniques

V.4.1. Sites de production

| Site | Informations |
|--------------------|--|
| Berrechid | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date d'entrée en service : 1977 ▪ Superficie : 6 hectares ▪ Quatre unités de production actives et une unité de production non exploitée ▪ Dispose d'un ensemble d'unités de conditionnement ▪ Nombre de bouteilles conditionnées : 110 000/an ▪ Unités de production : <ul style="list-style-type: none"> - 1 unité d'acétylène : 285 tonnes/an (en régime de 12h/jour) et un taux d'utilisation de 32% en 2009 - 1 unité de protoxyde d'azote : 277 tonnes/an et un taux d'utilisation de 35% en 2009 - 2 unités de gaz carbonique : 4 000 tonnes/an et un taux d'utilisation de 61% en 2009 - 1 unité d'oxygène et d'azote en « stand by » qui n'est plus exploitée depuis le démarrage d'une unité importante à Had Soualem en 1994 ▪ Le site produit et importe d'autres gaz (gaz rares ou encore toutes combinaisons possibles de mélanges gazeux) répondant à une demande spécifique ▪ Certification ISO 9002 |
| Had Soualem | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date d'entrée en service : 1994 ▪ Superficie : 1,8 hectare ▪ L'objectif de la construction de ce site est double et repose, d'une part, sur le développement de la production d'oxygène et d'azote et, d'autre part, sur la diminution des coûts de production grâce à la proximité d'une ligne haute tension. Les ressources énergétiques constituant les principales charges de production, Maghreb Oxygène a de ce fait réduit de manière significative ses frais de production. ▪ Le site de Had Soualem était destiné jusqu'en 1998, uniquement à la production d'oxygène et d'azote. Cette même année fut marquée par la création d'une nouvelle unité de production d'hydrogène. ▪ Unités de production : <ul style="list-style-type: none"> - 1 unité d'oxygène et d'azote : 18 000 000 m³/an (en régime de 12h/jour) et un taux d'utilisation de 78% en 2009 - 1 unité d'hydrogène : 800 000 m³/an et un taux d'utilisation de 4% en 2009. Ce taux était de 52% en 2008 ; la baisse s'explique par la perte de l'unique client de cette unité qui produit désormais de l'hydrogène en interne. ▪ Certification ISO 9002 |
| Jorf Lasfar | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date d'entrée en service : 2005 ▪ Maghreb Oxygène, dans le cadre d'un contrat longue durée (20 ans), a implanté une unité de production « on-site » dans un complexe sidérurgique sur le port de Jorf Lasfar pour le compte de la Sonasid. ▪ L'unité en question produit principalement de l'oxygène et dans une moindre mesure de l'azote, par liquéfaction et fractionnement de l'air. Cette unité, à feu continu, raccordée au complexe client, est destinée à satisfaire exclusivement ses besoins en gaz oxygène et en azote : 40 000 000 m³/an (en régime 24h/24) et un taux d'utilisation de 90% en 2009. |

Source : Maghreb Oxygène

Il est à préciser que le site de production de la filiale SODEGIM a démarré en fin d'année 2011.

V.4.2. Sites de stockage et d'emplissage

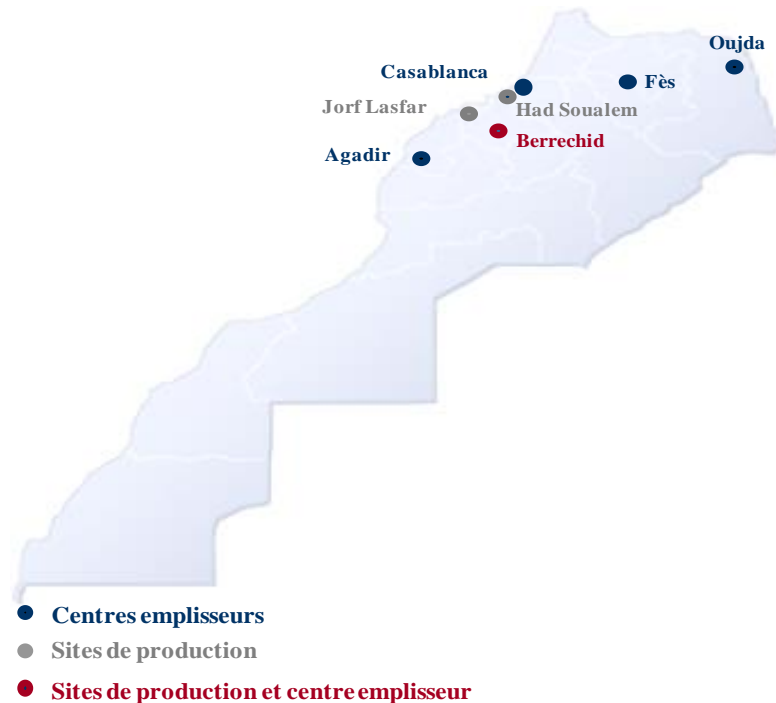
Le détail des capacités de stockage par site et par gaz se présente comme suit :

| Site | Date de mise en service | Gaz | Capacité |
|------------------------------|-------------------------|-----------------|------------------|
| Had Soualem | 1994 | Gaz de l'air | 656 000L |
| Berrechid | 1997 | Gaz de l'air | 123 000L |
| Casablanca | 1994 | Gaz de l'air | 20 000L |
| Fès | 2001 | Gaz de l'air | 6 000L |
| Agadir | 1996 | Gaz de l'air | 6 000L |
| Oujda | 1997 | Gaz de l'air | 6 000L |
| Total gaz de l'air | | | 817 000L |
| Had Soualem | | Gaz liquéfiés | 200 000Kg |
| Berrechid | | Gaz liquéfiés | 90 000Kg |
| Total gaz liquéfiés | | | 290 000Kg |
| Agadir | | Gaz réfrigérant | 20 000Kg |
| Total gaz réfrigérant | | | 20 000Kg |

Source : Maghreb Oxygène

Pour le site de Jorf Lasfar (unité *on-site*), l'ensemble de l'unité, y compris le réservoir de stockage, appartient à Maghreb Oxygène. Quant au gaz qui y est stocké, ce dernier appartient au client SONASID.

Figure 10. Centres emplisseurs et sites de production de Maghreb Oxygène



Source : Maghreb Oxygène

V.4.3. Les systèmes d'information et de gestion comptable et financière

Le système d'information

Maghreb Oxygène, à l'instar des autres filiales du groupe, bénéficie du même système d'information qu'AKWA Group.

Le progiciel retenu est L'ERP JD Edwards, ce dernier permet de gérer les volets comptables, financiers et commerciaux et intègre les modules de suivi des ventes, des achats et des stocks. La version web de l'ERP a été mise en place sous une plateforme Windows, son architecture permet une organisation décentralisée et efficace.

La Direction Système d'Information (DSI) d'AKWA Group a également mis à la disposition de Maghreb Oxygène un outil d'aide à la décision permettant d'accéder aux informations comptables, financières et commerciales sur Intranet. Cet outil, dénommé « iAfiware », permet d'améliorer la qualité du reporting et assure un meilleur accès à l'information.

Par ailleurs, Maghreb oxygène a mis en place des connexions réseau à haut débit reliant le siège aux sites distants (à savoir les sites de production et les dépositaires) afin de permettre l'échange et l'actualisation quotidienne des données relatives à la commercialisation et à la production. Des connexions de *back-up* ont été mises en place afin d'assurer la continuité du service. Aussi, une plateforme téléphonie sur IP a été implémentée, permettant ainsi une amélioration de la productivité et la gestion des coûts.

En outre, la DSI a mis en place le « Service DESK » selon le référentiel ITIL afin de répondre à toutes les demandes liées au système d'information et assurer une utilisation optimale du système, ce service est certifié ISO 9001:2008 depuis 4 ans.

En vue d'assurer la continuité de l'activité ou la reprise d'activité dans les meilleurs délais en cas de sinistre, un système de *back-up* des données a été mis en place. Ce dernier permet d'accomplir des sauvegardes quotidiennes avec des tests périodiques de restauration des données.

Par ailleurs, afin de mieux répondre aux attentes de ses clients et prospects, Maghreb Oxygène a mis en place une plateforme CRM «Customer Relationship Management» (soit Gestion de la Relation Client) permettant une gestion efficace de la relation Client. La plateforme CRM apporte une réponse aux trois problématiques suivantes :

- L'accroissement de la fidélité des clients : être à l'écoute du client en permanence afin de lui proposer des services personnalisés et de qualité ;
- L'intégration multicanal : intégrer les données client à travers différents canaux (commerciaux, points de vente, catalogues, téléprospection ou Internet) ;
- L'accroissement de la productivité : Automatiser les différents services (force de vente, prises de commandes, etc.) et optimiser les dépenses marketing.

De manière plus simple, on peut aussi dire que la Gestion de la Relation Client permet d'attirer plus de clients, de fidéliser les meilleurs clients et d'accroître le revenu généré par client.

Les solutions CRM, lorsqu'elles sont mises en œuvre de manière efficace, assurent non seulement la rationalisation des processus mais aussi la centralisation et la disponibilité de l'ensemble des informations client pour un meilleur service.

La gestion comptable et financière

L'organisation comptable et financière de la société s'insère dans la politique du Groupe et repose sur une prise en charge des différentes fonctions par les équipes de PROACTIS. Cette dernière est la filiale de AKWA Group en charge de la gestion de la comptabilité, des assurances, du patrimoine, de l'optimisation fiscale et de l'informatique pour le compte du groupe et de ses filiales.

Dans la pratique, les outils informatiques et procédures sont mis à la disposition de la société par PROACTIS. Les équipes opérationnelles de Maghreb Oxygène saisissent les données comptables et financières. Celles-ci sont ensuite retraitées par PROACTIS qui les communique pour information et suivi aux différents responsables de Maghreb Oxygène puis du Groupe. A cet effet, la cellule financière et de gestion de Maghreb Oxygène coordonne et suit les opérations administratives et financières de la société (suivi des contentieux, élaboration des prix de revient des produits, etc.), gère les relations entre la société et les sociétés de moyens pour toutes les opérations liées à la gestion de l'entreprise, et avec la Direction Administrative et Financière de AKWA Group pour toutes les opérations de financement et de refinancement.

Le suivi de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion est, quant à lui, assuré par Maghreb Oxygène.

V.5. Ressources humaines

V.5.1. Structure de l'effectif de Maghreb Oxygène

L'effectif total de Maghreb Oxygène se chiffre à 183 personnes en 2015 :

| | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|------------------------|------------|------------|--------------|------------|--------------|
| Effectif total | 188 | 184 | -2,6% | 183 | -0,5% |
| dont cadres supérieurs | 9 | 9 | 0% | 9 | 0,0% |
| dont cadres | 32 | 30 | -6,25% | 40 | 33,3% |
| dont employés | 147 | 145 | -0,9% | 134 | -7,6% |

Source : Maghreb Oxygène

Le tableau suivant illustre l'évolution du nombre de recrutements et de départs sur la période 2013-2015 :

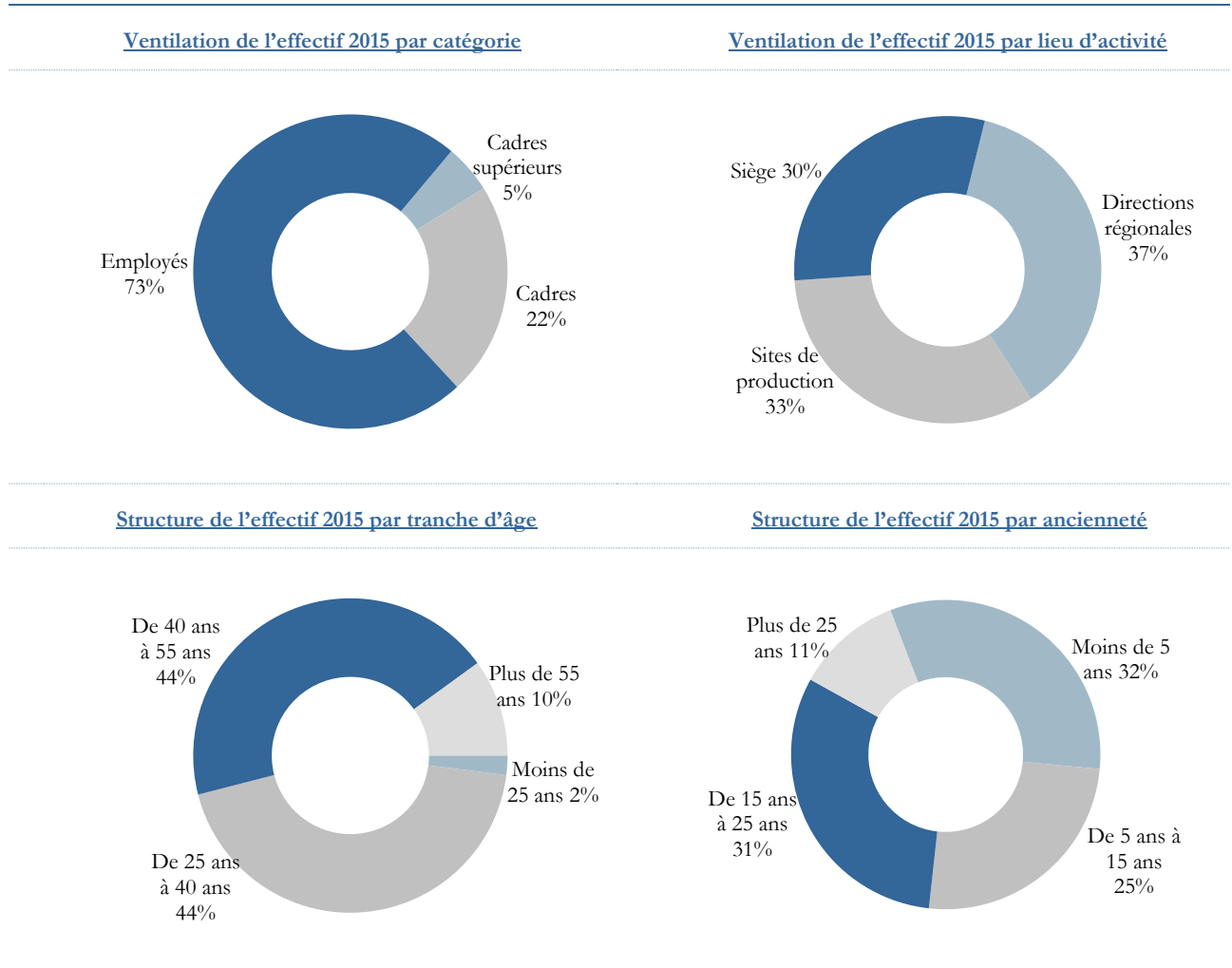
| | 2013 | 2014 | Var 13/14 | 2015 | Var 14/15 |
|------------------------------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|
| Arrivées | 23 | 11 | -52,2% | 14 | 27,3% |
| Départs | 10 | 9 | -10,0% | 14 | 55,6% |
| Turnover (Départs/effectif) | 5,3% | 4,9% | -0,4 pts | 7,7% | 2,8 pts |

Source : Maghreb Oxygène

En 2014, une baisse est constatée en termes de nombres de recrues (11 personnes) alors que les départs sont quasi-stables (9 personnes) entraînant ainsi la baisse de l'effectif total, de 2,6% à 183 personnes. Le turnover s'établit à 4,9% en 2014 soit un recul de 0,4 points par rapport à 2013.

En 2015, l'effectif de la société s'élève à 183 personnes en quasi-stabilité par rapport à 2014. Le taux de turnover enregistré quant à lui une hausse de 2,8 pts pour s'établir à 7,7% contre 4,9% en 2014.

Figure 11. Structure de l'effectif de Maghreb Oxygène



Source : Maghreb Oxygène

Compte tenu de son activité, l'effectif de Maghreb Oxygène se compose en grande majorité d'employés (73,0% de l'effectif total de la société en 2015). D'autre part, il est à noter que l'effectif est équitablement réparti entre les Directions Régionales et les sites de production (respectivement 37% et 33%) tandis que le Siège regroupe 30% des collaborateurs.

Enfin, les employés de Maghreb Oxygène bénéficient d'une solide expérience vu que plus de 54% des employés sont âgés de plus de 40 ans et 42% ont plus de 15 ans d'ancienneté dans la société.

Réorganisation de Maghreb Oxygène

Au titre de l'exercice 2013, des actions ont été opérées en vue de procéder à la réorganisation du groupe. Les principaux objectifs de Maghreb Oxygène face à cette réorganisation se déclinent comme suit :

- Optimisation et amélioration de l'efficacité des effectifs de Maghreb Oxygène ;
- Accompagnement des ambitions de la société.

Parmi les caractéristiques de l'organisation nouvellement mise en place :

- La création d'un poste de Responsable Qualité ;
- Le renforcement de la direction administrative et financière ;
- La restructuration de la fonction commerciale ;
- La création d'une direction qui supervise l'ensemble de la production, de la logistique et des achats.

V.5.2. Formation du personnel

A l'instar de l'ensemble des sociétés d'AKWA Group, Maghreb Oxygène répond à une politique de gestion des ressources humaines commune à l'ensemble du Groupe. Ainsi, la nécessité de mobiliser toutes les compétences actuelles et potentielles pour accompagner le développement de Maghreb Oxygène a imposé la mise en place d'outils de management des ressources humaines ciblés. En effet, un plan de formation annuel a été mis en place et repose sur 3 axes :

- ✓ La formation perfectionnement pour le développement des compétences ;
- ✓ La formation qualité pour améliorer les standards de qualité au sein de l'entreprise ;
- ✓ La mise à niveau technologique et managériale.

D'autre part, un système d'appréciation et de rétribution des performances a été mis en place dès 1998, visant notamment les fonctions commerciales. Il consiste en l'identification d'objectifs et d'indicateurs de performance en début d'année, et en l'évaluation la réalisation de ces objectifs en fin d'année. Ce système permet une clarification des rôles et attributions, une émulation au sein des équipes ainsi que l'adhésion aux objectifs de l'entreprise.

Enfin, la politique de rémunération adoptée, intégrant une rémunération par objectifs et une prime de fin d'année en fonction des résultats obtenus, permet d'améliorer le dynamisme des salariés.

L'évolution des formations dispensées au sein de Maghreb Oxygène entre 2013 et 2015 se présente comme suit :

| | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|---|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|
| | Nbr jours | Nbr participants | Nbr jours | Nbr participants | Nbr jours | Nbr participants |
| Formations courte durée | 21 | 4 | 22 | 29 | 26 | 11 |
| Technique | | | 1 | 8 | | |
| Langue (Anglais-Espagnol-Autres) | 10 | 1 | | | | |
| Sécurité | | | 6 | 15 | | |
| Management | | | 8 | 2 | 15 | 5 |
| Finance | 10 | 2 | 1 | 1 | | |
| Juridique | 1 | 1 | 6 | 3 | 4 | 3 |
| Gestion Ressources humaines | | | | | 5 | 1 |
| Logistique | | | | | 2 | 2 |
| Formations longue durée | 95 | 3 | | | | |
| Cycle « Technicien spécialisé en gestion d'entreprise » | | | | | | |
| Soudage IWS/ITW | 20 | 2 | | | | |
| Licence professionnelle en ingénierie en industrie | 75 | 1 | | | | |

Source : Maghreb Oxygène

V.6. Le contrôle qualité

Le suivi de la qualité des gaz produits se fait au travers du laboratoire de contrôle de Berrechid et de la salle d'analyse, sur le site de Had Soualem.

Au niveau du Site de Had Soualem, le contrôle est effectué de manière continue et permet d'obtenir un niveau de pureté supérieur à 99,5% pour les deux gaz de l'air, l'Oxygène et l'Azote, et des seuils de présence d'autres impuretés inférieurs aux normes standards. Le procédé en place permet d'ajuster en permanence la colonne de fractionnement et de maintenir le niveau de pureté au-delà du seuil fixé. Par ailleurs, en cas de dysfonctionnement de la régulation instantanée, un système de sécurité permet de stopper automatiquement la vanne d'alimentation et de rejeter le produit impur dans l'atmosphère.

Concernant le site de Berrechid, le laboratoire de Maghreb Oxygène contrôle et garantit la qualité de ses gaz en fixant les conditions de sécurité applicables à toutes les étapes de l'élaboration du produit au moyen d'une baie d'analyse composée de plusieurs analyseurs et de deux logiciels qui permettent de :

- ✓ Gérer l'ensemble des analyseurs ;
- ✓ Lire les signaux provenant des capteurs de pression, température, etc. ;
- ✓ Spécifier les propres séquences d'analyses ;
- ✓ Intégrer les signaux chromatographiques ;
- ✓ Imprimer les rapports d'analyse ;
- ✓ Editer les certificats d'analyse.

La baie d'analyse répond à des standards internationaux s'appliquant au secteur auquel est destiné le produit. Ainsi, les gaz destinés au secteur agroalimentaire, répondent aux normes ISBT, les gaz destinés au secteur de l'aviation, répondent aux normes OTAN et les gaz médicaux répondent à la Norme Marocaine « NM 03.2.191 » relative aux bonnes règles de fabrication et exigences des gaz médicaux. Par ailleurs, le contrôle des gaz aviation est suivi par un contrôleur de l'armée et celui des gaz médicaux est suivi par un Pharmacien agréé.

La production des autres gaz suit pour sa part les standards internationaux suivants :

- Les gaz destinés au secteur agroalimentaire, répondent aux normes ISBT (*International Society of Beverage Technologists*), société internationale de la publication technologique des boissons gazeuses (Directives de la qualité et bibliographie des procédures analytiques du Gaz Carbonique) ;
- Les gaz destinés au secteur de l'aviation, répondent aux normes OTAN (STANAG : *Standardisation Agreements*) : Oxygène respirable ;
- Les gaz médicaux répondent à la Norme Marocaine « NM 03.2.191 » relative aux bonnes règles de fabrication et exigences des gaz médicaux.

Les produits sont numérotés et contrôlés au cours des différents processus par le laboratoire interne de Maghreb Oxygène. Ainsi, la traçabilité de ses produits est garantie grâce à la numérotation des lots, la source d'une erreur peut être identifiée à tout moment, ce qui assure une réactivité importante.

Par ailleurs, Maghreb Oxygène opère dans le secteur agro-alimentaire en produisant des gaz destinés à ce secteur, notamment le CO₂ utilisé dans plusieurs applications agroalimentaires et en particulier l'industrie des boissons gazeuses.

Afin de respecter les exigences clients, légales et réglementaires applicables aux produits et assurer la sécurité des consommateurs, Maghreb Oxygène a mis en place et certifié un système de management de la sécurité alimentaire, le 18 octobre 2013, selon les exigences du protocole FSSC 22000. Celles-ci sont la combinaison de 2 normes publiées par l'ISO, à savoir :

- ISO 22000 : système de management de la sécurité des denrées alimentaires ;
- ISO TS 22002-1 : Programmes prérequis pour la sécurité des denrées alimentaires-Partie 1²⁷ : fabrication des denrées alimentaires.

V.7. Les procédures de sécurité

Les mesures de sécurité mises en place par la société sont d'ordre préventif et curatif. Par ailleurs, Maghreb Oxygène couvre ses risques industriels via des polices d'assurance spécifiques.

Maghreb Oxygène dispose d'un équipement de sécurité adéquat sur chacun des sites de production. Le process de sécurité comporte entre autres des extincteurs CO₂ et azote ainsi que des circuits anti-incendie permettant d'appréhender tout risque d'anomalie.

²⁷ Ceci correspond à une rubrique dédiée aux entreprises qui font de la fabrication de denrées alimentaires. Le dioxyde de carbone (CO₂) fabriqué par Maghreb Oxygène et vendu aux limonadiers, est considéré comme une denrée alimentaire.

Les mesures préventives consistent essentiellement en un suivi strict du processus de fabrication, une information, une sensibilisation et une responsabilisation de l'ensemble des ressources humaines de la société et plus particulièrement celles qui sont en rapport direct avec les sites de production, de conditionnement et de stockage. En outre, Maghreb Oxygène tente en permanence de développer les niveaux de sécurité de ses installations et de ses procédures, à travers :

- La mise en place de la vidéo surveillance sur tous les sites de production ;
- La mise en place de la sécurité périmétrique dans tous les sites de production ;
- La mise en place du système HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) ;
- Un pari sur la technologie de pointe dans la construction des installations et dans les procédés de fabrication et leurs contrôles ;
- La sensibilisation des clients aux risques inhérents à l'utilisation des gaz. Pour cela tous les contenants (bouteilles et citernes) sont livrés avec des consignes de sécurité rédigées en français et en arabe. En outre, des séminaires de sensibilisation destinés à des catégories ciblées de clients sont organisés et un manuel pour l'utilisateur a été rédigé et distribué ;
- La responsabilisation de chaque salarié et en premier lieu des chefs de sites ainsi que du Directeur Technique, qui sont responsables de la sécurité et veillent au respect des procédures.
- Enfin, la société a contracté différentes polices d'assurance pour couvrir sa responsabilité vis-à-vis des risques industriels habituels, et en particulier a conclu les contrats suivants :
 - Une police d'assurance « responsabilité civile » pour les produits livrés : cette assurance, souscrite au niveau du Groupe pour l'ensemble des filiales, couvre les produits du départ usine jusqu'à l'arrivée sur le site du client, pour tous dégâts humains et matériels ;
 - Une police d'assurance « incendie - explosion » couvrant les installations ;
 - Une police « avitaillement », qui couvre les dégâts éventuels occasionnés aux avions ;
 - Une police « bris de machine » qui couvre toutes les unités de production et centres de conditionnement ;
 - Une assurance « perte d'exploitation » qui couvre toutes les unités de production et centres de conditionnement.

V.8. Politique d'investissement

La politique d'investissement suivie par Maghreb Oxygène entre 2013 et 2015 est illustrée par le tableau suivant²⁸ :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var 13/14 | 2015 | Var 14/15 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Terrains | - | - | n.m | - | n.m |
| Constructions | 49 | 522 | >100% | 1 389 | >100% |
| Installations techniques, matériel et outillage | 15 465 | 12 662 | -18,1% | 15 195 | 20,0% |
| Matériel de transport | 3 211 | 265 | -91,8% | 186,71 | -29,5% |
| Mobilier, Matériel de bureau et aménagements | 602 | 360 | -40,2% | 47 | NS |
| Autres immobilisations corporelles | - | - | n.m | - | - |
| Immobilisations en cours | 46 | 1 524 | >100% | 1 789 | 17,4% |
| Total | 19 373 | 15 332 | -20,9% | 18 607 | 21,4% |

Source : Maghreb Oxygène

La politique d'investissement de l'entreprise vise à accompagner sa croissance à moyen et long terme. Elle consiste en :

- des injections régulières pour mettre à disposition l'arsenal nécessaire à la commercialisation des produits et l'amélioration du service : bouteilles, camions, etc.
- des investissements tactiques dictés par les ambitions de la société (Sodegim, etc.)

En 2014, un recul est enregistré au niveau des investissements de Maghreb Oxygène (-21,0%) en se chiffrant à 15,3 millions MAD. Cette baisse s'explique par :

- La baisse du poste « Installations techniques, matériel et outillage » de 18,1% en passant de 15,5 millions MAD en 2013 à 12,6 millions MAD en 2014. Il représente 83% du total des investissements en 2014.
- Le recul du poste « Matériel de transport » (-91,8%) à 0,3 millions MAD en 2014 contre 3,2 millions MAD ;
- Contrebalancé par la hausse significative (>100%) des « immobilisations en cours » et des « constructions » à, respectivement, 1,5 millions MAD et 0,5 millions MAD.

Le total des investissements réalisé par Maghreb Oxygène entre 2014 et 2015 enregistre une hausse de 21,4%, et atteint 18,6 millions MAD à fin 2015 contre 15,3 millions MAD à fin 2014.

Par ailleurs cette hausse a principalement concerné les constructions et les installations techniques, matériel et outillage. Cette évolution est liée à des travaux d'agencements et d'aménagements ainsi qu'à des installations au niveau du site de Berrechid et Had Soualem

²⁸ Les montants figurant dans le tableau correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles uniquement.

**Partie V. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE MAGHREB
OXYGENE EN NORMES IFRS**

I. Périmètre et méthodes de consolidation

I.1. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

| Filiale | % de contrôle | % intérêt | Méthode d'intégration |
|-----------------|---------------|-----------|---------------------------|
| Maghreb Oxygène | 100% | 100% | Intégration globale (IG) |
| Proactis | 25% | 25% | Mise en équivalence (MEE) |
| Tafraouti | 24% | 24% | Mise en équivalence (MEE) |
| Sogedim | 50% | 50% | Mise en équivalence (MEE) |

Source : Maghreb Oxygène

I.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

| Filiale | % de contrôle | % intérêt | Méthode d'intégration |
|-----------------|---------------|-----------|---------------------------|
| Maghreb Oxygène | 100% | 100% | Intégration globale (IG) |
| Proactis | 25% | 25% | Mise en équivalence (MEE) |
| Tafraouti | 24% | 24% | Mise en équivalence (MEE) |
| Sogedim | 50% | 50% | Mise en équivalence (MEE) |

Source : Maghreb Oxygène

I.3. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

| Filiale | % de contrôle | % intérêt | Méthode d'intégration |
|-----------------|---------------|-----------|---------------------------|
| Maghreb Oxygène | 100% | 100% | Intégration globale (IG) |
| Proactis | 25% | 25% | Mise en équivalence (MEE) |
| Tafraouti | 24% | 24% | Mise en équivalence (MEE) |
| Sogedim | 50% | 50% | Mise en équivalence (MEE) |

Source : Maghreb Oxygène

II. Comptes de résultat consolidés

Le compte de résultat consolidé du Groupe Maghreb Oxygène sur la période 2013-2015 se présente comme suit :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|----------------|----------------|--------------|----------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 201 890 | 215 548 | 6,8% | 221 868 | 2,9% |
| Autres produits | 6 989 | 11 391 | 63,0% | 3 258 | -71,4% |
| Coût des biens et services vendus | -92 094 | -100 736 | 9,4% | -97 828 | -2,9% |
| Charges de personnel | -36 607 | -37 348 | 2,0% | -39 390 | 5,5% |
| Autres produits et charges opérationnels | -43 670 | -54 282 | 24,3% | -57 616 | 6,1% |
| Résultat opérationnel avant amortissements | 36 507 | 34 573 | -5,3% | 30 292 | -12,4% |
| Dotations aux amortissements | -22 008 | -17 066 | -22,5% | -17 270 | 1,2% |
| Résultat opérationnel | 14 498 | 17 507 | 20,7% | 13 023 | -25,6% |
| Produits de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie | - | - | n.m | - | n.m |
| Coût de l'endettement financier brut | -6 033 | -5 602 | -7,1% | -5 374 | -4,1% |
| Coût de l'endettement financier net | -6 033 | -5 602 | -7,1% | -5 374 | -4,1% |
| Autres produits et charges financières | - | - | n.m | - | n.m |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 8 465 | 11 905 | 40,6% | 7 649 | -35,7% |
| Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence | 1 587 | 1 154 | -27,3% | 1 496 | 29,6% |
| Impôt sur les résultats | -2 799 | -3 919 | 40,0% | -2 711 | -30,8% |
| Résultat net consolidé | 7 253 | 9 140 | 26,0% | 6 433 | -29,6% |
| Autres produits et charges | - | - | n.m | - | n.m |
| Résultat global total de la période | 7 253 | 9 140 | 26,0% | 6 433 | -29,6% |
| Résultat net | 7 253 | 9 140 | 26,0% | 6 433 | -29,6% |
| dont part du groupe | 7 253 | 9 140 | 26,0% | 6 433 | -29,6% |
| dont part minoritaires | - | - | n.m | - | n.m |
| Résultat net part du groupe | 7 253 | 9 140 | 26,0% | 6 433 | -29,6% |
| Résultat net par action (en MAD) | 8,9 | 11,2 | 25,8% | 7,9 | -29,5% |
| Résultat net par action dilué (en MAD) | 8,9 | 11,2 | 25,8% | 7,9 | -29,5% |

Source : Maghreb Oxygène

II.1. Chiffre d'affaires consolidé

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la répartition du chiffre d'affaires consolidé par nature sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|----------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| Vente de marchandises (en l'état) | 71 015 | 91 839 | 29,3% | 80 449 | -12,4% |
| Vente de biens et services produits | 120 624 | 114 635 | -5,0% | 132 776 | 15,8% |
| Intérêts financiers | 10 251 | 9 074 | -11,5% | 8 643 | -4,7% |
| Total chiffre d'affaires consolidé | 201 890 | 215 548 | 6,8% | 221 868 | 2,9% |

Source : Maghreb Oxygène

En 2014, le chiffre d'affaires a connu une progression de 6,8% par rapport à 2013 pour s'établir à 215,5 millions MAD. Cette hausse trouve son origine dans la réalisation des ventes de marchandises à 91,8 millions MAD en 2014 contre 71,0 millions MAD en 2013 (+29,3%) provenant, principalement, de :

- La hausse des activités de Gaz qui représentent 79,7% du chiffre d'affaires consolidé en 2014 ;
- La progression de l'activité de soudage de 29,3% entre 2013 et 2014, représentant 16,5% du chiffre d'affaires consolidé en 2014 ;
- Atténuée par la baisse de 11,5% des intérêts financiers qui passent de 10,2 millions MAD en 2013 à 9,0 millions MAD en 2014 en raison de l'approchement de l'échéance du prêt relatif au projet Jorf Lasfar qui implique la constatation d'intérêts moins importants.

En 2015, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 221,9 millions MAD, enregistrant ainsi une hausse de 2,9% par rapport à 2014. Cette évolution provient principalement de :

- La hausse des activités de Gaz de 4,2% sur la période et qui représentent 80,7% du chiffre d'affaires consolidé en 2015 ;
- Atténuée par la baisse de 4,7% des intérêts financiers qui passent de 9,0 millions MAD en 2014 à 8,6 millions MAD à fin 2015.

Par ailleurs, Maghreb Oxygène génère un chiffre d'affaires lié au projet Jorf, représentant 3,5% du total chiffre d'affaires consolidé. Ce projet est principalement constitué des revenus liés aux éléments suivants :

- Implantation d'une unité de production dans un complexe sidérurgique sur le port de Jorf Lasfar pour le compte de la Sonasid ;
- Contrat d'une durée de 20 ans qui a débuté au courant de l'exercice 2005 ; il est prévu un transfert de propriété à l'issue du contrat au profit de la Sonasid. Il a été considéré comme étant un contrat de location financement et traité en tant que tel.

II.2. Résultat opérationnel avant amortissements

En 2014, le résultat opérationnel avant amortissement s'établit à 34,6 millions MAD soit une baisse de 5,3% par rapport à 2013 trouvant son origine dans la croissance plus importante des charges opérationnelles par rapport au chiffre d'affaires.

Une croissance des charges opérationnelles par rapport au chiffre d'affaires en 2015 fait ressortir un résultat opérationnel avant amortissement en baisse de 12,4% qui s'établit à 30,3 millions de MAD vs. 34,6 millions MAD à fin 2014.

II.2.1. Autres produits

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du poste « Autre produits » sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|-----------------|-------|--------|------------|-------|------------|
| Autres produits | 6 989 | 11 391 | 63,0% | 3 258 | -71,4% |

Source : Maghreb Oxygène

En 2014, les autres produits se composent, principalement, des reprises de provisions liées à l'exploitation correspondant à des créances provisionnées ayant fait l'objet de passation en pertes. Ils progressent de 63,0% entre 2013 et 2014 atteignant 11,3 millions MAD à fin 2014.

En 2015, les autres produits baissent de 71,4% pour atteindre 3,3 millions MAD en 2015 contre 11,4 millions MAD l'année précédente et correspondent à des reprises de provisions sur créances.

II.2.2. Coût des biens et services vendus

Le tableau ci-dessous montre l'évolution détaillée des coûts des biens et services vendus sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|-----------------------------------|---------------|----------------|-------------|---------------|--------------|
| Achats revendus de marchandises | 43 454 | 55 229 | 27,1% | 49 836 | -9,8% |
| Achats de matières et fournitures | 47 011 | 45 980 | -2,2% | 49 133 | 6,9% |
| Variation de stocks | 1 629 | -473 | n.s. | -1 141 | n.s. |
| Total | 92 094 | 100 736 | 9,4% | 97 828 | -2,9% |

Source : Maghreb Oxygène

En 2014, le coût des biens et services vendus évolue de 9,4%, s'établissant à 100,7 millions MAD. Cette évolution est principalement due à la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation du coût des achats revendus de marchandises de 27,1% en passant de 43,4 millions MAD à 55,2 millions MAD. Cette hausse est corrélée à la progression des ventes de certains Gaz achetés et revendus ;
- Une légère baisse de 2,2% des achats de matières et fournitures qui se situent à 45,9 millions MAD en 2014. Le recul de l'approvisionnement en matières et fournitures est dû à la baisse de la production en faveur de la hausse des Gaz achetés.

L'année 2015 est marquée par une légère baisse du coût des biens et services vendus qui s'établit à 97,8 millions MAD contre 100,7 millions MAD en 2014, soit une baisse de 2,9%. Cette évolution s'explique par l'effet combiné de :

- La baisse de 9,8% des achats revendus de marchandises qui passent de 55,2 millions MAD à 49,8 millions MAD. Cette baisse est corrélée à la progression de la production de gaz sur la période étudiée ;
- La hausse des achats de matières et fournitures de 6,9% qui évoluent de 46,0 millions de MAD à fin 2014 à 49,1 millions de MAD à fin 2015. Cette évolution provient de la hausse de la production sur la période et correspond principalement à l'achat d'énergie nécessaire à la production d'Oxygène et d'Azote.

En outre, la variation de stock se situe à 1,1 millions MAD en 2015 correspondant à l'existence d'un stock important d'achats destinés à la vente écoulé durant l'exercice.

II.2.3. Détail des charges externes

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du détail des charges externes sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--|---------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| Transports | 12 095 | 12 344 | 2,1% | 12 813 | 3,8% |
| Rémunérations des intermédiaires et honoraires | 4 053 | 4 332 | 6,9% | 5 774 | 33,3% |
| Prestations parties liées | 988 | 760 | -23,1% | 1 120 | 47,4% |
| Location et charges locatives | 7 577 | 8 768 | 15,7% | 8 539 | -2,6% |
| Entretiens et réparations | 2 379 | 3 440 | 44,6% | 3 777 | 9,8% |
| Primes d'assurances | 2 566 | 2 626 | 2,3% | 2 531 | -3,6% |
| Déplacements, missions et réceptions | 2 053 | 2 516 | 22,6% | 3 140 | 24,8% |
| Autres | 5 997 | 6 492 | 8,3% | 7 041 | 8,5% |
| Total | 37 708 | 41 276 | 9,5% | 44 734 | 8,4% |

Source : Maghreb Oxygène

Le poste « Charges Externes » augmente de 9,5% en 2014 pour s'établir à 41,3 millions MAD contre 37,7 millions MAD en 2013. Cette hausse s'explique, principalement, par :

- La hausse du poste « Locations et Charges locatives » de 15,7% en se chiffrant à 8,8 millions MAD en 2014 représentant, ainsi, 21,2% du total des charges externes ;

- La croissance du poste « Transports » à 12,3 millions MAD en 2014, représentant 29,9% du total des charges externes ;
- La hausse de 15,7% du poste « Autres » entre 2013 et 2014 provenant de la volonté du management d'accroître fortement les ventes dans des niches nouvelles moyennant le développement de nouveaux supports de communication. Ce poste se chiffre à 6,4 millions MAD en 2014 et comprend les charges de télécoms, études diverses, marketing, frais bancaires...etc ;
- La progression du poste « Entretien et réparations » de 44,6% en passant de 2,3 millions MAD en 2013 à 3,4 millions MAD en 2014 en raison du report de certaines opérations de maintenance, préalablement prévues, en 2013 à l'exercice 2014.

En 2015, les charges externes consolidées atteignent 44,7 millions MAD, en hausse de 8,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par l'effet combiné de :

- La hausse de 47,4% du poste « Prestations parties liées » à 1,1 millions MAD (vs 0,8 millions MAD en 2014) correspondant à la gestion du système d'information refacturée par Proactis à Maghreb Oxygène ;
- La hausse du poste « Rémunérations des intermédiaires et honoraires » de 33,3% qui correspondent d'une part aux commissions versés aux dépositaires, corrélées à la croissance du chiffre d'affaires et d'autre part, aux charges liées au renouvellement de l'emprunt obligataire en 2015.

II.2.4. Charges de personnel

Le tableau ci-dessous montre l'évolution détaillée des charges de personnel sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|----------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| Charges du personnel | 27 324 | 27 528 | 0,7% | 29 463 | 7,0% |
| Charges sociales | 8 275 | 8 344 | 0,8% | 9 066 | 8,7% |
| Autres | 1 008 | 1 476 | 46,4% | 861 | -41,7% |
| Total | 36 607 | 37 348 | 2,0% | 39 390 | 5,5% |

Source : Maghreb Oxygène

Les charges de personnel ont d'abord connu une hausse de 2,0%, sous l'effet de l'inflation, atteignant, ainsi 37,3 millions MAD en 2014.

En 2015, les charges de personnel augmentent de 5,5% pour atteindre 39,4 millions MAD (vs 37,3 millions MAD en 2014). Cette évolution s'explique par (i) l'augmentation légale de 5,0% des personnes recrutés à fin 2012 et courant 2013 et (ii) le versement des soldes de tous comptes des employés ayant atteint l'âge de la retraite.

II.2.5. Autres produits et charges opérationnels

Le tableau ci-dessous montre l'évolution détaillée des autres produits et charges opérationnels sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|-------------|
| Charges externes | 37 708 | 41 276 | 9,5% | 44 734 | 8,4% |
| Impôts et taxes | 2 366 | 2 120 | -10,4% | 2 324 | 9,6% |
| Provisions | 4 459 | 4 498 | 0,9% | 7 825 | 74,0% |
| Autres produits opérationnels | -1 151 | -2 620 | 127,6% | -1 106 | 57,8% |
| Autres charges opérationnelles | 288 | 9 007 | n.s. | 3 839 | -57,4% |
| Total | 43 670 | 54 282 | 24,3% | 57 616 | 6,1% |

Source : Maghreb Oxygène

Au titre de l'année 2014, on constate une hausse de 24,3% du total des autres produits et charges opérationnels qui s'établit à 54,2 millions MAD contre 43,7 millions MAD en 2013. Cette hausse trouve son origine de la combinaison des éléments suivants :

- La hausse significative (>100%) des autres produits opérationnels qui se composent de la reprise de la provision, passant de 1,1 millions MAD en 2013 à 2,6 millions MAD en 2014 ;
- Contrebalancée par la croissance plus rapide des autres charges opérationnelles qui atteignant 9,0 millions MAD en 2014. Ces dernières se constituent, principalement, des créances déjà provisionnées constatées en perte en 2014.

En 2015, le total des autres produits et charges opérationnels enregistre une hausse de 6,1% pour atteindre 57,6 millions MAD (contre 54,3 millions MAD en 2014) principalement en raison de l'effet combiné des facteurs suivants :

- La hausse des charges externes de 8,4% sur la période comme expliqué précédemment ;
- La hausse des provisions de 74,0% qui évoluent de 4,5 millions de MAD à 7,8 millions de MAD. L'augmentation des provisions proviennent essentiellement du client la SAMIR ainsi d'autres sous-traitants ;
- Les autres charges opérationnelles se composent essentiellement des pertes pour créances devenues irrécouvrables pour 3,2 millions de MAD à fin 2015 vs. 8,8 millions de MAD à fin 2014.

Résultat opérationnel

Le passage du résultat opérationnel avant amortissements au résultat opérationnel se fait par soustraction des dotations aux amortissements dont l'évolution sur la période 2013-2015 est comme suit :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles | - | - | n.m | - | n.m |
| Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles | 22 008 | 17 066 | -22,5% | 17 270 | 1,2% |
| Total | 22 008 | 17 066 | -22,5% | 17 270 | 1,2% |

Source : Maghreb Oxygène

Au titre de l'année 2014, les dotations aux amortissements enregistrent une baisse de 22,5% en passant de 22,0 millions MAD à 17,0 millions MAD provenant de l'amortissement total de l'unité de Had Soualem en 2013. Par ailleurs, une hausse est constatée au niveau de la dotation aux amortissements des biens pris en crédit-bail qui s'élèvent à 1,8 millions MAD en 2014.

En 2015, les dotations aux amortissements sont restées quasi stables par rapport à 2014 et s'élèvent à 17,3 millions de MAD.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat opérationnel sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 13/14 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 201 890 | 215 548 | 6,8% | 221 868 | 2,9% |
| Autres produits | 6 989 | 11 391 | 63,0% | 3 258 | -71,4% |
| Coût des biens et services vendus | -92 094 | -100 736 | 9,4% | -97 828 | -2,9% |
| Charges de personnel | -36 607 | -37 348 | 2,0% | -39 390 | 5,5% |
| Autres produits et charges opérationnels | -43 670 | -54 282 | 24,3% | -57 616 | 6,1% |
| Résultat opérationnel avant amortissements | 36 507 | 34 573 | -5,3% | 30 292 | -12,4% |
| Dotations aux amortissements | -22 008 | -17 066 | -22,5% | -17 270 | 1,2% |
| Résultat opérationnel | 14 498 | 17 507 | 20,8% | 13 023 | -25,6% |
| <i>Taux de marge opérationnelle</i> | <i>7,2%</i> | <i>8,1%</i> | <i>0,9 pts</i> | <i>5,9%</i> | <i>-2,2 pts</i> |

Source : Maghreb Oxygène

En 2014, le résultat opérationnel consolidé s'établit à 17,5 millions MAD, soit une hausse de 20,8% en par rapport à 2013 trouvant son origine dans la combinaison des éléments suivants :

- La baisse du résultat opérationnel avant amortissement suite, notamment, à la hausse plus importante des coûts des biens et services et des autres charges opérationnelles par rapport au chiffre d'affaires ;
- Contrebalancée par la baisse des dotations aux amortissements de 22,5% entre 2013 et 2014.

En 2015, le résultat opérationnel consolidé recule de 25,6% pour atteindre 13,0 millions MAD. Cette évolution s'explique les éléments suivants :

- La baisse significative des autres produits qui correspondent à des reprises de provisions sur créances ;
- Une hausse des charges d'exploitation plus importante que celle du chiffre d'affaire sur la période étudiée ;

Le taux de marge opérationnelle ressort ainsi à 5,9% soit une baisse de 2,2 points par rapport à l'exercice 2014.

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat avant impôt des sociétés intégrées sur la période s'étalant de 2013 à 2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Résultat opérationnel | 14 498 | 17 507 | 20,8% | 13 023 | -25,6% |
| Coût de l'endettement financier | -6 033 | -5 602 | -7,1% | -5 374 | -4,1% |
| Autres produits et charges financières | - | - | n.m | - | n.m |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 8 465 | 11 905 | 40,6% | 7 649 | -35,7% |

Source : Maghreb Oxygène

Concernant l'année 2014, le résultat avant impôt est de 11,9 millions MAD et enregistre une hausse de 40,7%.

En 2015, le résultat avant impôts des sociétés intégrées affiche une baisse de 35,7% se situant à 7,6 millions MAD, résultant de la baisse du résultat opérationnel sur la période.

Le résultat avant impôt est également tributaire du coût de l'endettement financier net dont l'évolution sur la période 2013-2015 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | - | - | n.m | - | n.m |
| Charges d'intérêts sur emprunts et concours bancaires(*) | -6 033 | -5 602 | -7,1% | -5 374 | -4,1% |
| Coût d'endettement net | -6 033 | -5 602 | -7,1% | -5 374 | -4,1% |

Source : Maghreb Oxygène

(*) Les charges d'intérêt comprennent les intérêts sur les biens en location de financement.

Le coût de l'endettement net diminue de 7,1% entre 2013 et 2014 en se chiffrant à 5,6 millions MAD à fin Décembre 2014. Cette baisse s'explique par (i) le remboursement continu de l'emprunt bancaire qui sera complètement remboursé en Juin 2015 et par (ii) l'amélioration de la trésorerie nette au cours de l'année entraînant une baisse significative des frais de découvert bancaire.

En 2015, le coût de l'endettement net baisse de 4,1% pour atteindre MAD 5,3 millions (contre MAD 5,6 millions en 2014). Cette quasi-stabilité des charges financières s'explique par (i) le remboursement des dettes de financement à hauteur de 104 millions de MAD et (ii) le renouvellement de l'émission obligataire à hauteur de 100 millions de MAD.

Les intérêts sur les biens en location financement s'élèvent à 179 KMAD au 31 décembre 2015 contre 209 KMAD à fin 2014.

II.3. Résultat Net

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat net de l'ensemble consolidé sur la période s'étalant de 2013 à 2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Résultat opérationnel | 14 498 | 17 507 | 20,7% | 13 023 | -25,6% |
| Coût de l'endettement financier | -6 033 | -5 602 | -7,1% | -5 374 | -4,1% |
| Autres produits et charges financières | - | - | n.m | - | n.m |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 8 465 | 11 905 | 40,6% | 7 649 | -35,7% |
| Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence | 1 587 | 1 154 | -27,3% | 1 496 | 29,6% |
| Impôt sur les résultats | -2 799 | -3 919 | 40,0% | -2 711 | -30,8% |
| Résultat net consolidé | 7 253 | 9 140 | 26,0% | 6 433 | -29,6% |

Source : Maghreb Oxygène

En 2014, le résultat net consolidé augmente de 26,0% pour atteindre 9,1 millions MAD contre 7,2 millions MAD en 2013 en raison de :

- La progression du résultat avant impôt des sociétés intégrées résultant de la hausse du résultat opérationnel de 20,7% accompagnée de la baisse du coût de l'endettement financier de 7,1% ;
- Atténuée par la baisse de 27,3% de la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

En 2015, le résultat net consolidé diminue de 29,6% pour s'établir à 6,4 millions MAD (contre 9,1 millions MAD en 2014) sous l'effet de la baisse du résultat opérationnel sur la période pour les raisons explicitées précédemment.

Le tableau suivant détaille l'évolution historique de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| TAFRAOUTI | 898 | 667 | -25,7% | 2 023 | n.s |
| PROACTIS | 65 | 80 | 23,5% | 36 | -55,0% |
| SOEGIM | 624 | 406 | -34,9% | -536 | n.s |
| Total | 1 587 | 1 154 | -27,3% | 1 496 | 29,6% |

Source : Maghreb Oxygène

La quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence enregistre une hausse de 29,6% sur la période 2014-2015 et s'établit à 1,5 millions de MAD vs. 1,2 millions de MAD à fin 2014. Cette évolution s'explique principalement par la combinaison des deux éléments suivants :

- Une hausse de la quote-part de la société TAFRAOUTI qui s'explique (i) par l'évolution de la situation nette de la société sur la période notamment grâce à la cession d'immobilisations enregistrées en 2015 ainsi que l'augmentation du crédit-bail sur la période.
- Une baisse de la contribution de la société SOEGIM qui réalise des pertes significatives par rapport à l'exercice 2014.

Le tableau suivant détaille l'évolution historique du résultat net des sociétés consolidées sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|-----------|-------|-------|------------|---------|------------|
| TAFRAOUTI | 4 991 | 9 483 | 90,0% | 3 305 | -65,1% |
| PROACTIS | 69 | 150 | >100% | 85 | -43,3% |
| SOEGIM | 47 | 323 | >100% | -12 729 | n.s% |

Source : Maghreb Oxygène

Le tableau suivant détaille l'évolution du résultat par action sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|----------------|-------------|------------------|
| Résultat net, part du groupe | 7 253 | 9 140 | 26,0% | 6 433 | -29,6% |
| Résultat net ajusté, part du groupe | 7 253 | 9 140 | 26,0% | 6 433 | -29,6% |
| Nombre d'actions (en milliers) | 812,5 | 812,5 | 0,0% | 812,5 | 0,0% |
| Résultat par action (en MAD) | 8,9 | 11,2 | 25,8% | 7,9 | -29,5% |
| <i>Taux de marge nette</i> | <i>3,6%</i> | <i>4,2%</i> | <i>0,6 pts</i> | <i>2,9%</i> | <i>- 1,3 pts</i> |

Source : Maghreb Oxygène

Le résultat net part du groupe est égal au résultat net en l'absence de part de minoritaires.

Au titre de l'année 2014, le nombre de titres et le capital sont restés constants. Le résultat par action se chiffre à 11,2 MAD en 2014, en hausse de 26,1% par rapport à 2013 en raison de la progression du résultat net part du groupe à 9,1 millions MAD. Par ailleurs, la marge nette générée par Maghreb Oxygène ressort à 4,2% en 2014, soit une progression de 0,6 pts par rapport à 2013.

En 2015, la baisse du résultat net part du groupe engendre un recul du résultat net par action s'établissant à 7,9 MAD (vs. 11,2 MAD en 2014), soit une diminution de 29,5%. Par ailleurs, la marge nette diminue aussi sur la période 2014-2015 et se situe à 2,9% en recul de 1,3 pts par rapport à 2014.

III. Analyse bilancielle des comptes consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du bilan consolidé sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Actif non courants | 260 378 | 256 605 | -1,4% | 256 965 | 0,1% |
| Immobilisations incorporelles | 1 | 1 | -4,8% | 1 | 0,0% |
| Immobilisations corporelles | 153 610 | 151 867 | -1,1% | 154 039 | 1,4% |
| Titres mis en équivalence | 33 857 | 35 010 | 3,4% | 36 506 | 4,3% |
| Autres immobilisations financières | 1 391 | 1 390 | -0,1% | 1 390 | 0,0% |
| Titres de participations non consolidés | 152 | 152 | 0,0% | 152 | 0,0% |
| Impôts différés actifs | 1 812 | 1 719 | -5,1% | 1 877 | 9,2% |
| Autres actifs non courants | 69 554 | 66 465 | -4,4% | 63 000 | -5,2% |
| Actif courants | 221 349 | 174 432 | -21,2% | 181 453 | 4,0% |
| Stocks | 27 517 | 33 191 | 20,6% | 33 517 | 1,0% |
| Comptes clients | 120 094 | 122 285 | 1,8% | 132 271 | 8,2% |
| Autres créances d'exploitation | 14 163 | 12 568 | -11,3% | 12 840 | 2,2% |
| Actif d'impôt exigible | - | 278 | n.m. | 935 | n.s. |
| Titres de placement | 4 030 | - | n.m. | - | n.m. |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 55 545 | 6 110 | -89,0% | 1 889 | -69,1% |
| Total actif | 481 727 | 431 037 | -10,5% | 438 419 | 1,7% |
| Capitaux propres | 205 817 | 211 705 | 2,9% | 214 889 | 1,5% |
| Capital | 81 250 | 81 250 | 0,0% | 81 250 | 0,0% |
| Prime d'émission | 40 990 | 40 990 | 0,0% | 40 990 | 0,0% |
| Réserves consolidées | 76 324 | 80 326 | 5,2% | 86 216 | 7,3% |
| Résultat consolidé de l'exercice | 7 253 | 9 140 | 26,0% | 6 433 | -29,6% |
| Intérêts minoritaires | - | - | n.m. | - | n.m. |
| Passifs non courants | 136 530 | 32 973 | -75,8% | 135 225 | n.s |
| Emprunts et autres passifs financiers à long terme | 105 831 | 1 613 | -98,5% | 101 484 | n.s |
| Impôts différés passifs | 7 822 | 7 774 | -0,6% | 7 704 | 0,9% |
| Autres passifs non courants | 22 877 | 23 587 | 3,1% | 26 037 | 10,4% |
| Passifs courants | 139 382 | 186 359 | 33,7% | 88 305 | -52,6% |
| Dettes fournisseurs | 38 063 | 40 708 | 6,9% | 33 780 | -17,0% |
| Autres passifs courants | 38 732 | 36 526 | -5,7% | 39 221 | 7,4% |
| Passifs d'impôt exigible | 38 | - | n.m. | - | n.m. |
| Provisions pour risques et charges courants | 1 | - | n.m. | - | n.m. |
| Emprunts et autres passifs financiers à court terme | 62 548 | 109 125 | 74,5% | 15 304 | -86,0% |
| Total passif | 481 727 | 431 037 | -10,5% | 438 419 | 1,7% |

Source : Maghreb Oxygène

III.1. Actif Immobilisé

III.1.1. Actifs non courants

L'évolution des rubriques de l'actif non-courant sur la période s'étalant de 2013 à 2015 se présente de la façon suivante :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|----------------|----------------|--------------|----------------|-------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 | 1 | -4,8% | 1 | 0,0% |
| <i>% du total bilan</i> | <i>0,0%</i> | <i>0,0%</i> | - | <i>0,0%</i> | - |
| Immobilisations corporelles | 153 610 | 151 867 | -1,1% | 154 039 | 1,4% |
| <i>% du total bilan</i> | <i>31,9%</i> | <i>35,2%</i> | - | <i>35,1%</i> | - |
| Titres mis en équivalence | 33 857 | 35 010 | 3,4% | 36 506 | 4,3% |
| <i>% du total bilan</i> | <i>7,0%</i> | <i>8,1%</i> | - | <i>8,3%</i> | - |
| Autres immobilisations financières | 1 391 | 1 390 | 0,0% | 1 390 | 0,0% |
| <i>% du total bilan</i> | <i>0,3%</i> | <i>0,3%</i> | - | <i>0,3%</i> | - |
| Titres de participations non consolidés | 152 | 152 | 0,0% | 152 | 0,0% |
| <i>% du total bilan</i> | <i>0,0%</i> | <i>0,0%</i> | - | <i>0,0%</i> | - |
| Impôts différés actifs | 1 812 | 1 719 | -5,1% | 1 877 | 9,2% |
| <i>% du total bilan</i> | <i>0,4%</i> | <i>0,4%</i> | - | <i>0,4%</i> | - |
| Autres actifs non courants | 69 554 | 66 465 | -4,4% | 63 000 | -5,2% |
| <i>% du total bilan</i> | <i>14,4%</i> | <i>15,4%</i> | - | <i>14,4%</i> | - |
| Total Actif non courants | 260 378 | 256 605 | -2,1% | 256 965 | 0,1% |

Source : Maghreb Oxygène

En 2014, le total des actifs non courants enregistre une légère baisse de 1,4% pour s'établir à 256,6 millions MAD contre 260,3 millions MAD en 2013. Cette diminution résulte de l'association des éléments suivants :

- La progression de 3,4% des titres mis en équivalence à 35,0 millions MAD en 2014 contre 33,9 millions MAD en 2013 suite à la hausse du résultat net des sociétés mises en équivalence notamment la société TAFRAOUTI ;
- Contrebalancée par la diminution de 4,4% du poste « Autres actifs non courants » qui s'établit à 66,5 millions MAD en 2014 contre 69,6 millions MAD à fin 2013. Ce poste se compose, principalement, de 45,2 millions MAD qui concernent la créance sur l'unité de production du projet Jorf et de 21,2 millions MAD liés à la créance SODEGIM.

En 2015, le total des actifs non courants est stable s'élevant à 257,0 millions MAD contre 256,6 millions MAD en 2014. Cette quasi-stagnation résulte de la combinaison des éléments suivants :

- La progression de 1,4% des immobilisations corporelles comme expliqué dans la partie suivante qui évoluent de 151,9 millions de MAD à 154,0 millions de MAD ;
- Contrebalancée par la diminution de 5,1% du poste « Autres actifs non courants » qui s'établit à 63,0 millions MAD en 2015 contre 66,5 millions MAD à fin 2014. Ce poste se compose, principalement, de 42,0 millions MAD qui concernent la créance sur l'unité de production du projet Jorf et de 21,2 millions MAD liés à la créance SODEGIM.

L'analyse détaillée des postes de l'actif non courant sur la période 2013-2015 se présente comme suit :

a. Immobilisations corporelles

Ci-dessous, l'évolution des immobilisations corporelles sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|----------------|----------------|--------------|----------------|-------------|
| Terrains | 9 753 | 9 753 | 0,0% | 9 753 | 0,0% |
| Constructions | 15 374 | 14 247 | -7,3% | 14 062 | -1,3% |
| Installations techniques, matériel et outillage | 121 477 | 120 767 | -0,6% | 121 201 | 0,4% |
| Matériel de transport | 3 115 | 1 766 | -43,3% | 1 157 | -34,5% |
| Mobilier, matériel de bureau et aménagements | 1 346 | 1 288 | -4,3% | 909 | -29,4% |
| Autres immobilisations corporelles | 0 | 0 | n.m. | 0 | n.m. |
| Immobilisations corporelles en cours | 2 545 | 4 046 | 59,0% | 6 958 | 72,0% |
| Total immobilisations corporelles | 153 610 | 151 867 | -1,1% | 154 039 | 1,4% |

Source : Maghreb Oxygène

En 2014, les immobilisations corporelles enregistrent une légère diminution de 1,1% en se chiffrant à 151,8 millions MAD provenant, principalement, de la combinaison des éléments suivants :

- L'acquisition de nouvelles immobilisations totalisant un montant de 15,3 millions MAD et correspondant aux installations techniques dans le cadre du renouvellement du parc des emballages de la société ;
- La dépréciation des immobilisations existantes et nouvellement acquises par la constatation des dotations aux amortissements atteignant 17,0 millions MAD dont principalement :
 - ✓ La constatation de 1,6 millions MAD de dotations aux amortissements du matériel de transport en 2014 passant, ainsi, de 3,1 millions MAD en 2013 à 1,7 millions MAD en 2014 ;
 - ✓ La hausse du poste « immobilisations corporelles en cours » à 4,0 millions MAD en 2014 contre 2,5 millions MAD en 2013 suite à une acquisition réalisée en 2014 de 1,5 millions MAD.

Il est à noter le reclassement de certaines immobilisations, relatifs aux postes « installations techniques, matériel et outillage » et « Immobilisations corporelles en cours », dans le poste « Mobilier, matériel de bureau et aménagements », ceci dû au reclassement au niveau des comptes IFRS.

En 2015, la hausse de 1,4% des immobilisations corporelles s'explique principalement par la hausse du poste « Immobilisations corporelles en cours » de 72,0% qui comprennent des installations techniques correspondant au renouvellement du parc des emballages de la société.

Par ailleurs, les immobilisations corporelles comprennent, également, les immobilisations en location financement dont la valeur nette s'élève à 6,2 millions MAD à fin 2015 contre 7,0 millions MAD à fin 2014.

b. Immobilisations incorporelles

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des immobilisations incorporelles sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|-------------------------------|------|------|------------|------|------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 | 1 | 0,0% | 1 | 0,0% |

Source : Maghreb Oxygène

Les immobilisations incorporelles sont des brevets, marques, droits et valeurs assimilés. Aucune variation significative n'est constatée pour l'exercice 2015.

c. Titres mis en équivalence

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des titres mis en équivalence sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| TAFRAOUTI | 14 826 | 15 493 | 4,5% | 17 516 | 13,1% |
| <i>Pourcentage de contrôle : 24%</i> | | | | | |
| PROACTIS | 847 | 927 | 9,4% | 963 | 3,9% |
| <i>Pourcentage de contrôle : 25%</i> | | | | | |
| SODEGIM | 18 184 | 18 590 | 2,2% | 18 027 | -3,0% |
| <i>Pourcentage de contrôle : 50%</i> | | | | | |
| Total | 33 857 | 35 010 | 3,4% | 36 506 | 4,3% |

Source : Maghreb Oxygène

Les titres en équivalence progressent de 4,3% entre 2014 et 2015 en passant, respectivement, de 35,0 millions MAD à 36,5 millions MAD.

d. Autres actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres actifs financiers non courants sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Titres de participation non consolidés | 152 | 152 | 0,0% | 152 | 0,0% |
| Autres immobilisations financières | 1 391 | 1 390 | -0,1% | 1 390 | 0,0% |
| Total | 1 543 | 1 542 | -0,1% | 1 542 | 0,0% |

Source : Maghreb Oxygène

En 2015, la part des sociétés non consolidées cotées est non significative (faible exposition au risque de marché des cours d'actions).

Le tableau récapitule les titres de participation non consolidés au 31 décembre 2015 :

| En KMAD | Pourcentage détenue | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette comptable | Résultat net | Capitaux propres |
|------------------------|---------------------|--------------|--------------|------------------------|--------------|------------------|
| Petrolog | 1% | 60 | - | 60 | | |
| Settat Golf Management | 2% | 10 | | 10 | ND | ND |
| Thermaltech Afrique | NS | 1 | - | 1 | ND | ND |
| Techno Soudure | NS | 0,2 | - | 0,2 | | |
| Philco Envirotech | 28% | 250 | -169 | 81 | ND | ND |
| Total | | 321 | -169 | 152 | | |

Source : Maghreb Oxygène

Les autres immobilisations financières se chiffrent à 1,4 millions MAD et sont principalement composées d'un dépôt et cautionnement versé à l'ONEE. N'ayant pas d'échéance, la société a pris pour option de présenter cette créance à plus de 5 ans.

e. Autres actifs non courants

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres actifs non courants sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|-------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Débiteurs divers | - | - | n.m. | - | n.m. |
| Créances unités de production | 48 314 | 45 225 | -6,4% | 41 760 | -7,7% |
| Créance SODEGIM ²⁹ | 21 240 | 21 240 | 0,0% | 21 240 | 0,0% |
| Autres créances | - | - | n.m. | - | n.m. |
| Total Net | 69 554 | 66 465 | -4,4% | 63 000 | -5,2% |

Source : Maghreb Oxygène

Le poste des « Autres actifs non courants » régresse de 4,4% pour atteindre 66,5 millions MAD contre 69,6 millions MAD en 2013. Ces éléments d'actifs se composent principalement de 45,3 millions MAD relatifs au projet Jorf Lasfar et du compte débiteur de SODEGIM pour un montant total de 21,2 millions MAD.

En 2015, les « Autres actifs non courants » enregistrent une diminution de 5,2% pour atteindre 63,0 millions MAD contre 66,5 millions MAD en 2014. Ces éléments d'actifs se composent principalement de 42,0 millions MAD relatifs au projet Jorf Lasfar et du compte débiteur de SODEGIM pour un montant total de 21,2 millions MAD.

III.2. Fonds Propres

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des fonds propres du Groupe consolidé sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|----------------------------------|----------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| Capital | 81 250 | 81 250 | 0,0% | 81 250 | 0,0% |
| Prime d'émission | 40 990 | 40 990 | 0,0% | 40 990 | 0,0% |
| Réserves consolidées | 76 324 | 80 326 | 5,2% | 86 216 | 7,3% |
| Résultat consolidé de l'exercice | 7 253 | 9 140 | 26,0% | 6 433 | -29,6% |
| Intérêts minoritaires | - | - | n.m. | - | n.m. |
| Capitaux propres | 205 817 | 211 706 | 2,9% | 214 889 | 1,5% |

Source : Maghreb Oxygène

Le capital et la prime d'émission sont stables sur la période 2013 - 2015.

En 2014, les « Capitaux propres » du groupe augmentent de 2,9% par rapport à l'année 2013, en se situant à 211,7 millions MAD en 2014 contre 205,8 millions MAD en 2013. Cette tendance haussière trouve son origine dans l'effet combiné de (i) l'augmentation du niveau de réserves consolidées de 5,2% par rapport à 2013 en atteignant 80,3 millions MAD et de (ii) la hausse du résultat net de 26,0% durant la période 2013 - 2014.

En 2015, les fonds propres de la société enregistrent une légère hausse de 1,5% suite aux résultats positifs générés sur la période. Les réserves consolidées s'établissent ainsi à 86,2 millions de MAD à fin 2015 vs. 80,3 millions un an auparavant.

²⁹ La créance SODEGIM correspond à une avance accordée, à SODEGIM, par chacun des deux actionnaires au moment de l'octroi de l'emprunt bancaire, pour la réalisation de l'investissement de SODEGIM, de manière à augmenter la part de financement par fonds propres par rapport au financement bancaire.

a. Passifs non courants

Le tableau suivant détaille l'évolution des passifs non courants sur les trois derniers exercices :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--|----------------|---------------|---------------|----------------|------------|
| Emprunts et autres passifs financiers à long terme | 105 831 | 1 613 | -98,5% | 101 484 | n.s% |
| Impôts différés passifs | 7 822 | 7 774 | -0,6% | 7 704 | -0,9% |
| Autres passifs non courants | 22 877 | 23 587 | 3,1% | 26 037 | 10,4% |
| Passifs non courants | 136 530 | 32 973 | -75,8% | 135 225 | n.s |

Source : *Maghreb Oxygène*

Le total du passif non courant se situe à 32,9 millions MAD en 2014 enregistrant, ainsi, une baisse de 75,8% par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par la combinaison des éléments suivants :

- Le recul des emprunts auprès des établissements de crédit (1 à 5 ans) à 1,6 millions MAD résultant du reclassement, selon les normes IFRS, de l'emprunt obligataire, portant sur 100 millions MAD, en emprunt à court terme étant donné que son échéance à fin 2014 est de moins d'un an (<1 an), soit Juillet 2015 ;
- Atténué par la hausse de 3,1% du poste « autres passifs non courants » qui s'établit à 23,5 millions MAD. Ce poste est essentiellement composé des consignations de bouteilles de Gaz.

Le poste passif non courant évolue de 33,0 millions de MAD à fin 2014 à 135,2 millions de MAD à fin 2015. Cette évolution s'explique par l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de 100 millions de MAD afin de rembourser l'émission dont l'échéance arrivait à fin juillet 2015.

Les autres passifs non courants sont essentiellement relatifs aux consignations de bouteilles de gaz. Les consignations font l'objet de reprises annuelles à hauteur de 1/10^{ème} dont la part redevable à moins d'un an est constatée au niveau de la rubrique autres passifs courants.

III.3. Endettement Net

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|
| Emprunts et autres passifs financiers à long terme | 105 831 | 1 613 | -98,5% | 101 484 | n.s |
| Emprunts et autres passifs financiers à court terme | 62 548 | 109 125 | 74,5% | 15 304 | -86,0% |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 55 545 | 6 110 | -89,0% | 1 889 | -69,1% |
| Titres de placement | 4 030 | - | n.m | - | n.m |
| Endettement Net | 108 804 | 104 628 | -3,8% | 114 898 | 9,8% |
| Fonds propres | 205 817 | 211 705 | 2,9% | 214 889 | 1,5% |
| Endettement Net / Fonds Propres | 52,9% | 49,4% | -3,5 pts | 53,5% | 4,1 pts |

Source : Maghreb Oxygène

En 2014, « L'endettement net » enregistre une légère diminution de 3,8% en se chiffrant à 104,6 millions MAD contre 108,8 millions MAD à fin 2013. L'évolution résulte de l'effet combiné de ce qui suit :

- La hausse des emprunts auprès des établissements de crédit de moins d'un an (< 1 an) à 104,2 millions MAD suite au reclassement de l'emprunt obligataire (100 millions MAD) selon les normes IFRS ; Ce poste comprend, également, une dette de crédit-bail de 1,4 millions MAD payable à moins d'un an. Le reliquat correspond à la part de l'emprunt comptabilisé au niveau des comptes statutaires ;
- La baisse des concours bancaires courants à 4,8 millions MAD en 2014 contre 55,5 millions MAD en 2013 ;
- La régression des disponibilités de 89,0% en passant de 55,4 millions MAD en 2013 à 6,1 millions MAD en 2014. Toutefois, le solde entre la trésorerie actif et passif s'améliore en se chiffrant à 1,2 millions MAD à fin 2014.

En 2015, l'endettement net de la société affiche une hausse de 9,8% sur la période. Cette hausse provient essentiellement de la combinaison des éléments suivants :

- La hausse des concours bancaires courants qui évolue de 4,9 millions de MAD à 15,3 millions de MAD ;
- La hausse des emprunts financiers à long terme suite à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 100 MMAD en 2015, qui porte leur montant à 101,5 MMAD ;
- La baisse de la trésorerie générée par la société qui s'établit à fin 2015 à 1,9 millions de MAD vs. 6,1 millions de MAD à fin 2014.

Par ailleurs, notons que les comptes d'emprunts sont principalement constitués d'un emprunt obligataire de 100 millions de MAD remboursable in fine sur 5 ans au taux nominal de 4%.

III.4. Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation du groupe consolidé, sur les 3 derniers exercices, évolue comme suit :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|---------------|---------------|-------------|----------------|--------------|
| Stocks | 27 517 | 33 191 | 20,6% | 33 517 | 1,0% |
| Autres créances d'exploitation | 14 163 | 12 568 | -11,3% | 12 840 | 2,2% |
| Comptes clients | 120 094 | 122 285 | 1,8% | 132 271 | 8,2% |
| Autres passifs courants | 38 732 | 36 526 | -5,7% | 39 221 | 7,4% |
| Dettes fournisseurs | 38 063 | 40 708 | 6,9% | 33 780 | -17,0% |
| Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation(*) | 84 979 | 90 810 | 6,9% | 105 627 | 16,3% |

Source : Maghreb Oxygène

(*) Hors titres et valeurs de placement

En 2014, le « Besoin en fonds de roulement » enregistre une hausse de 6,9% par rapport à 2013 pour s'établir à 90,8 millions MAD. Cette évolution est engendrée par la hausse de l'actif courant, principalement, les « Stocks » de 20,6% se situant à 33,2 millions MAD contre 27,5 millions MAD en 2013 et la légère augmentation du poste « Comptes Clients » de 1,8% pour atteindre 122,3 millions MAD à fin 2014.

En 2015, le « Besoin en fonds de roulement » enregistre une hausse de 16,3 % par rapport à 2014 pour s'établir à 105,6 millions MAD. Cette évolution est engendrée par :

- La hausse des créances clients de 8,2% se situant à 132,3 millions MAD contre 122,3 millions MAD en 2014. Cette évolution s'explique principalement par le retard de paiement des clients de la santé publique, notamment du CHU de rabat dont le marché n'a été notifié que le 14 juillet 2015 et dont les premiers paiements n'ont été reçus qu'à partir de janvier 2016 :
- La baisse des dettes fournisseurs de 17,0% pour atteindre 33,8 millions MAD à fin 2015 due à l'obligation de faire respecter les exigences de la nouvelle loi sur les délais de paiement par les fournisseurs étrangers qui deviennent de plus en plus exigeants et demandent des paiements par Lettre de Crédit ou encore des acomptes.

III.4.1. Stocks

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des stocks sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|---------------|---------------|--------------|---------------|-------------|
| Marchandises | 21 257 | 28 035 | 31,9% | 26 743 | -4,6% |
| Matières et fournitures consommables | 5 876 | 4 049 | -31,1% | 4 526 | 11,8% |
| Produits intermédiaires et produits résiduels | 150 | 288 | 92,0% | 129 | -55,2% |
| Produits finis | 995 | 1 329 | 34,6% | 2 629 | 97,8% |
| Dépréciation | -761 | -510 | -33,0% | -510 | 0,0% |
| Total Net | 27 517 | 33 191 | 20,6% | 33 517 | 1,0% |

Source : Maghreb Oxygène

Le stock de marchandises global au 31 décembre 2014 se répartit par type de produits comme suit :

- Stocks Soudage pour 16,8 millions MAD ;
- Stocks Fluide pour 3,5 millions MAD;
- Stocks équipement médical pour 2,3 millions MAD ;
- Stock de gaz pour 6,1 millions MAD.

En 2014, les stocks affichent une progression de 20,6% pour se situer à 33,2 millions MAD en raison, principalement, de la hausse du stock de marchandises à 28,0 millions MAD en 2014 contre 21,2 millions MAD en 2013. Cette hausse émane, principalement, des délais de stockage plus long notamment en période de fin d'exercice qui résultent de l'éloignement de

certaines nouveaux fournisseurs en extrême orient. En outre, une augmentation est, également, constatée au niveau du stock des produits finis qui s'élève à 1,3 millions MAD à fin 2014 suite à la hausse du stock d'électrodes fabriqués afin d'éviter les ruptures de stocks et de préparer les commandes attendues pour l'exercice 2015.

Par contre, le stock de matières et fournitures consommables suit une tendance baissière en se chiffrant à 4,0 millions MAD en 2014 contre 5,8 millions MAD en 2013. Ces évolutions s'expliquent par, d'une part, la progression des ventes de marchandises en l'état et d'autre part, par le recul de la production.

Par ailleurs, il est à noter que les produits finis enregistrent une progression de 97,8% sur la période et s'établissent à 2,6 millions de MAD. Cette progression correspond à un arrivage d'Asie qui a été stocké en fin d'année.

Le stock de marchandises global au 31 décembre 2015 se répartit par type de produits comme suit :

- Stocks Soudage pour 12,2 millions MAD ;
- Stocks Fluide pour 3,8 millions MAD;
- Stocks équipement médical pour 2,7 millions MAD ;
- Stock de gaz pour 6 millions MAD.

III.4.2. Créances d'exploitation et autres comptes de régularisation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des créances d'exploitation et autres comptes de régularisation sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--|----------------|----------------|--------------|----------------|-------------|
| Clients et comptes rattachés | 120 094 | 122 285 | 1,8% | 132 271 | 8,2% |
| Autres créances et comptes de régularisation | 14 163 | 12 568 | -11,3% | 12 840 | 2,2% |
| Titres de placement (actions en bourse) | 4 030 | - | n.m | - | n.m |
| Total Net | 138 287 | 134 853 | -2,5% | 145 111 | 7,6% |

Source : Maghreb Oxygène

En 2014, le poste des « Créances d'exploitation et autres comptes de régularisation » enregistre une légère baisse de 2,5% pour s'établir à 134,9 millions MAD contre 138,3 millions MAD en 2013. Maghreb Oxygène n'a enregistré aucun titres de placement au titre de l'année 2014 entraînant ainsi le recul des créances d'exploitation et autres comptes de régularisation. De plus, une diminution de 11,3% est constatée au niveau du poste « Autres créances et compte de régularisation » se situant à 12,6 millions MAD en 2014 contre 14,1 millions MAD en 2013.

Par ailleurs, au cours de l'année 2014, la part des créances échues, hors taxes, partiellement provisionnées a totalisé 25,6 millions MAD.

En 2015, le niveau des « Créances d'exploitation et autres comptes de régularisation » augmente de 7,6% passant de 134,9 millions MAD en 2014 à 145,1 millions MAD, suite à l'effet combiné de (i) la hausse des créances clients de 8,2% sur la période, passant de 122,3 millions MAD en 2014 à 132,3 millions MAD (ii) la hausse de 2,2% des autres créances et comptes de régularisation.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du compte clients et comptes rattachés sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
| Clients et comptes rattachés | 147 018 | 145 110 | -1,3% | 160 256 | 10,4% |
| Provisions pour créances douteuses | -26 923 | -22 825 | -15,2% | -27 985 | 22,6% |
| Total créances nettes | 120 094 | 122 285 | 1,8% | 132 271 | 8,2% |
| <i>Taux de provisionnement des créances clients</i> | <i>18,3%</i> | <i>15,7%</i> | <i>-2,6pts</i> | <i>17,5%</i> | <i>1,8pts</i> |

Source : Maghreb Oxygène

Les créances nettes ont progressé de 1,8% entre 2013 et 2014 pour atteindre 122,3 millions MAD en raison de la baisse des provisions pour créances douteuse de 15,2% (22,8 millions MAD en 2014 contre 26,9 millions MAD en 2013 provenant de l'enregistrement des pertes sur créances irrécouvrables qui se chiffrent à 8,0 millions MAD à fin 2014).

En 2015, les provisions pour créances douteuses ont enregistré une hausse de 22,6% s'établissant ainsi à 28,0 millions de MAD vs. 22,8 millions de MAD un an auparavant et concernent principalement la SAMIR et certains sous-traitants. Par conséquent, le taux de provisionnement ressort à 17,5% soit une augmentation de 1,8 pts par rapport à l'exercice 2014.

Le tableau suivant détaille l'évolution des autres créances et comptes de régularisation sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes | 1 013 | 2 164 | >100% | 4 181 | 93,2% |
| Avances au personnel | 1 214 | 2 191 | 80,5% | 2 062 | -5,9% |
| Etat débiteur | 7 358 | 4 053 | -44,9% | 2 730 | -32,6% |
| Débiteurs divers | 1 552 | 834 | -46,3% | 138 | -83,5% |
| Autres | - | - | n.m. | - | n.m. |
| Autres comptes de régularisation d'actifs | 3 028 | 3 327 | 9,9% | 3 729 | 12,1% |
| Total net | 14 163 | 12 569 | -11,3% | 12 840 | 2,2% |

En 2014, une baisse de 11,3% est constatée au niveau du total des autres créances et compte de régularisation qui se situe à 12,6 millions MAD. Cette baisse provient de :

- La régression du poste « Etat Débiteur » de 44,9%, se constituant principalement la TVA récupérable, en passant de 7,3 millions MAD en 2013 à 4,0 millions MAD en 2014 ;
- Atténuée par la hausse des postes « Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes » et « Avances au personnel » à, respectivement, 2,1 millions MAD et 2,2 millions MAD en 2014 (contre respectivement 1,0 millions MAD et 1,2 millions MAD en 2013).

En 2015, les autres créances et compte de régularisation progressent de 2,2% par rapport à 2014 pour s'établir à 12,8 millions MAD suite à la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation des avances fournisseurs qui passent de 2,1 millions de MAD à 4,1 millions de MAD suite à l'octroi d'une avance de 2,5 millions de MAD à SODEGIM concernant des livraisons qui n'ont été réalisées qu'en 2016 ;
- La baisse du poste état qui évolue de 4,0 millions de MAD à 2,7 millions de MAD.

III.4.3. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Le tableau suivant détaille l'évolution des dettes fournisseurs et autres passifs courants sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|--------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 38 063 | 40 708 | 6,9% | 33 780 | -17,0% |
| Dettes fiscales | 29 845 | 28 656 | -4,0% | 31 067 | 8,4% |
| Dettes sociales | 4 139 | 3 783 | -8,6% | 4 281 | 13,2% |
| Consignation | 1 100 | 1 100 | 0,0% | 1 100 | 0,0% |
| Autres | 3 647 | 2 986 | -18,1% | 2 773 | -7,1% |
| Total | 76 795 | 77 234 | 0,6% | 73 001 | -5,5% |

Source : Maghreb Oxygène

En 2014, les dettes fournisseurs et autres passifs ont enregistré une légère hausse de 0,6% en se chiffrant à 77,2 millions MAD. Cette hausse trouve son origine dans la progression du poste « fournisseurs et comptes rattachés » contrebalancée par la baisse des autres postes : (-4,0%) pour dettes fiscales, (-8,6%) pour les dettes sociales et (-18,1%) pour les autres dettes du passifs courants.

En 2015, les dettes fournisseurs et autres passifs courant baissent de 5,5 % passant de 77,2 millions MAD en 2014 à 73 millions MAD en 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des dettes fournisseurs sur la période en raison de la baisse des achats revendus et consommés.

III.5. Opérations avec les parties liées

Le tableau suivant détaille l'évolution des opérations avec les parties liées au niveau du bilan consolidé sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Créances clients | 14 959 | 14 629 | -2,2% | 26 662 | 82,3% |
| Techno Gaz | - | 386 | n.m | 931 | n.s |
| Intral | 5 410 | 843 | -84,4% | 3 096 | n.s |
| AFRIQUIA GAZ | 1 538 | -4 | <-100% | 158 | n.s |
| AFRIQUIA Lubrifiants | - | 5 | n.m | 1 | -80,0% |
| Timlog | - | 586 | n.m | 0 | -100,0% |
| AFRIQUIA Logistique | 11 | 10 | -9,1% | 19 | 90,0% |
| AFRIQUIA SMDC | 2 161 | 7 920 | >100% | 12 960 | 63,6% |
| AFRIQUIA Réseau | -1 | -1 | 0,0% | 0 | -100,0% |
| Sodegim | 5 841 | 4 884 | -16,4% | 9 498 | 94,5% |
| Autres actifs non courants | 21 240 | 21 240 | 0,0% | 21 240 | 0,0% |
| Techno Soudure | - | - | n.m | - | n.m |
| Sodegim | 21 240 | 21 240 | 0,0% | 21 240 | 0,0% |
| Autres créances et comptes de régularisation | 0 | 0 | n.m | 2 500 | n.m |
| Tafraouti | - | - | n.m | - | n.m |
| Sodegim | - | - | n.m | 2 500 | n.m |
| Fournisseurs | 3 464 | 7 529 | 117,3% | 6 371 | -15,4% |
| AFRIQUIA GAZ | 2 475 | 431 | -82,6% | 508 | 17,9% |
| AKWA International INC | - | 0 | n.m | 1 135 | n.m. |
| Timlog | 1 807 | 5 898 | >100% | 1 850 | -68,6% |
| AFRIQUIA SMDC | 218 | 920 | >100% | 2 366 | n.s |
| Rezoroute | 33 | 49 | 48,5% | 221 | n.s |
| PROACTIS | -1 261 | 0 | -100,0% | 11 | n.m. |
| Petrodis | 43 | 79 | 83,7% | 36 | -54,4% |
| Settat Golf Management | 50 | 143 | >100% | 48 | -66,4% |
| AFRIQUIA Lubrifiants Maroc | 101 | 9 | -91,1% | 196 | n.s |

Source : Maghreb Oxygène

La société considère comme parties liées :

- Les administrateurs et la direction générale ;
- Les sociétés mises en équivalence ;
- Les sociétés dans lesquelles les administrateurs du Groupe Maghreb Oxygène sont directement ou indirectement liés.

Le tableau suivant détaille l'évolution des opérations avec les parties liées au niveau du compte de résultat consolidé sur la période 2013-2015 :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Rémunérations des dirigeants | 2 232 | 2 273 | 1,8% | 2 716 | 19,5% |
| Salaires bruts | 2 232 | 2 273 | 1,8% | 2 716 | 19,5% |
| Primes | - | - | n.m | - | n.m |
| Coût des biens et services vendus | 23 279 | 23 019 | -1,1% | 11 909 | -48,3% |
| AFRIQUIA GAZ | 10 172 | 7 073 | -30,5% | 4 585 | -35,2% |
| Techno Soudure | 4 540 | 3 462 | -23,7% | 4 581 | 32,3% |
| SOEGIM | 6 437 | 10 775 | 67,4% | 2 208 | -79,5% |
| AFRIQUIA SMDC | 2 129 | 1 709 | -19,7% | 535 | -68,7% |
| Autres charges opérationnelles | 13 978 | 12 183 | -12,8% | 14 162 | 16,2% |
| Timlog | 9 250 | 7 518 | -18,7% | 8 896 | 18,3% |
| Petrodis | 561 | 334 | -40,5% | 333 | -0,3% |
| Tafraouti | 2 284 | 2 869 | 25,6% | 3 248 | 13,2% |
| PROACTIS | 988 | 760 | -23,1% | 1 120 | 47,4% |
| AKWA Group | - | 0 | n.m | 0 | n.m |
| Settat Golf Management | 203 | 241 | 18,7% | 167 | -30,7% |
| Rezoroute | 555 | 382 | -31,2% | 241 | -36,9% |
| AFRIQUIA Lubrifiants Maroc | 137 | 79 | -42,3% | 157 | 98,7% |
| Produits | 24 385 | 34 516 | 41,5% | 33 298 | -3,5% |
| Techno Soudure | 117 | 120 | 2,6% | - | n.m |
| AFRIQUIA GAZ | 1 387 | 2 602 | 87,6% | 1 720 | -33,9% |
| AFRIQUIA SMDC | 1 804 | 11 879 | n.s. | 15 534 | 30,8% |
| AFRIQUIA Lubrifiants Maroc | 9 | 6 | -33,3% | 5 | -16,7% |
| Timlog | 4 | 596 | n.s. | - | n.m |
| INTRAL | 13 276 | 10 554 | -20,5% | 8 504 | -19,4% |
| Techno Gaz | 3 489 | 4 343 | 24,5% | 3 284 | -24,4% |
| SOGEDIM | 4 300 | 4 416 | 2,7% | 4 251 | -3,7% |

Source : Maghreb Oxygène

III.6. Hors bilan : Engagements contractuels et autres passifs éventuels

III.6.1. Sûretés données

Néant.

III.6.2. Engagements donnés

Néant.

III.6.3. Passifs éventuels

Les déclarations fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Impôt sur le Revenu (IR) des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013, 2014 et 2015 pourraient faire l'objet d'un contrôle par l'administration fiscale et donner lieu à d'éventuels redressements.

Les déclarations sociales au titre de la CNSS des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013, 2014 et 2015 ne sont pas encore prescrites et pourraient également faire l'objet d'un contrôle par l'administration et donner lieu à d'éventuels redressements.

III.7. Equilibre financier

Sur la période 2013-2015, l'équilibre financier consolidé se présente comme suit :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|---------------|-----------------|------------------|----------------|--------------|
| Financement permanent | 342 347 | 244 680 | -28,5% | 350 114 | 43,1% |
| - Actif immobilisé | 260 378 | 256 604 | -1,4% | 256 965 | 0,1% |
| = Fonds de roulement (1) | 81 969 | -11 924 | <-100% | 93 149 | n.s |
| Actif circulant | 161 774 | 168 322 | 4,0% | 179 564 | 6,7% |
| - Passif circulant | 76 834 | 77 234 | 0,5% | 73 001 | -5,5% |
| = Besoin en fonds de roulement (2) | 84 940 | 91 088 | 7,2% | 106 563 | 17,0% |
| FR / BFR | 96,5% | -13,1% | n.m | 87,4% | n.m |
| Trésorerie nette | -2 971 | -103 012 | <-100% | -13 414 | n.s |

Source : Maghreb Oxygène

Evolution de l'équilibre financier entre 2013 et 2014

En 2014, la baisse du financement permanent, résultat du reclassement de l'émission obligataire en dette à court terme, a engendré une baisse significative du fonds de roulement à -11,9 millions MAD contre 81,9 millions MAD en 2013.

Pendant la même période, le besoin en fonds de roulement affiche une hausse de 7,2% pour atteindre 91,1 millions MAD sous l'effet d'une augmentation plus rapide de l'actif circulant (4,0%) par rapport au passif circulant (0,5%).

La hausse du besoin en fonds de roulement accompagnée de la baisse du financement permanent entraîne la constatation d'une trésorerie déficitaire se situant à -103,0 millions MAD en 2014 contre -2,9 millions MAD en 2013.

Evolution de l'équilibre financier entre 2014 et 2015

En 2015, l'effet combiné d'une stagnation de l'actif immobilisé et d'une augmentation considérable du financement permanent (43,1%) résultat de l'émission d'emprunt obligataire de 100 MMAD à échéance 5 ans, engendre une amélioration du fonds de roulement qui s'établit à MAD 93,1 millions contre MAD -11,9 millions à fin 2014.

Pendant la même période, le besoin en fonds de roulement affiche une hausse de 17,0% sous l'effet combiné de l'augmentation de l'actif circulant (6,7%) et de la baisse du passif circulant (-5,5%).

La hausse du besoin en fonds de roulement accompagnée de hausse du financement permanent entraîne la constatation d'une trésorerie déficitaire se situant à -13,4 millions MAD en 2015.

III.8. Analyse de la solvabilité

Sur la période 2013-2015, les ratios de solvabilité du groupe consolidé se présentent comme suit :

| | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--|-------|-------|------------|-------|------------|
| Dettes long terme/ Financements permanents | 30,9% | 0,7% | -30,3 pts | 29,0% | 28,3 pts |
| Charges d'intérêt / EBE | 16,5% | 16,2% | -0,3 pts | 17,7% | 1,5pts |

Source : Maghreb Oxygène

Le ratio « Charges d'intérêt/EBE » s'élève en moyenne sur la période 2013 - 2015 à 16,8%, pour s'établir à 17,7% en 2015. Ce ratio baisse de 1,5 points par rapport à 2014, principalement en raison de la baisse résultat opérationnel sur la période.

En 2015, les dettes long termes représentent 29,0% du total du financement permanent du groupe, un ratio en hausse de 28,3 points par rapport à l'année 2014, suite à l'émission d'un emprunt obligataire servant à rembourser l'ancien emprunt obligataire qui arrivait à échéance fin juillet 2015.

III.9. Analyse de la liquidité

Les ratios de liquidité du groupe consolidé sur la période 2013-2015 se présentent comme suit :

| | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--|--------|-------|------------|--------|------------|
| Liquidité générale (Actifs courants / Passifs courants) | 158,8% | 93,6% | -65,2 pts | 205,5% | 111,9 pts |
| Liquidité réduite ((Actifs courants - stocks)/ Passifs courants) | 139,1% | 75,8% | -63,3 pts | 167,5% | 91,7 pts |
| Liquidité instantanée ((TVP + Trésorerie Actif)/Passifs courants) | 42,7% | 3,3% | -39,4 pts | 2,1% | -1,1 pts |

Source : Maghreb Oxygène

En 2014, le niveau de liquidité générale régresse de 65,2 points, passant de 158,8% en 2013 à 93,6% en raison de la baisse de l'actif courant conjuguée à la hausse du passif courant. En outre, le ratio de liquidité instantanée affiche une chute de 39,4 points entre 2013 et 2014, en se situant à 3,3% suite à la baisse de la trésorerie actif et de l'équivalent de trésorerie pendant cette période.

En 2015, le niveau de liquidité générale augmente considérablement pour s'établir à 205,5% contre 93,6% en 2014 suite au remboursement de l'emprunt obligataire de 100 MMAD par l'émission d'un nouvel emprunt obligataire. Le ratio de liquidité réduite s'établit quant à lui à 167,5% vs. 75,8% en 2014, soit une variation de 91,7 pts. Par ailleurs, le ratio de liquidité instantanée est en baisse de 1,1 pts et s'établit à fin 2015 à 2,1%.

III.10. Analyse de la rentabilité

Les ratios de rentabilité du groupe consolidé sur la période 2013-2015 se présentent comme suit :

| | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|--------------------------------------|------|------|------------|------|------------|
| ROE (Résultat net/ Capitaux propres) | 3,5% | 4,3% | 0,8 pts | 3,1% | - 1,2 pts |
| ROA (Résultat net/ Total actif) | 1,5% | 2,1% | 0,6 pts | 1,5% | -0,6 pts |

Source : Maghreb Oxygène

Entre 2014 et 2015, le taux de ROE du groupe consolidé enregistre une baisse de 1,2 points pour s'établir à 3,1% en 2015 contre 4,3% en 2014. Cette évolution s'explique par une baisse du résultat net ainsi qu'une augmentation des capitaux propres sur la période. Par ailleurs, le niveau du ROA affiche une baisse pour s'établir à 1,5%, soit une diminution de 0,6 points par rapport à 2014, suite à la baisse du résultat net de la société.

IV. Analyse du tableau de flux de trésorerie – Comptes consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidé relatif aux exercices 2013, 2014 et 2015 se présente comme suit :

| En KMAD | 2013 | 2014 | Var. 13/14 | 2015 | Var. 14/15 |
|---|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Résultat net consolidé | 7 253 | 9 140 | 26,0% | 6 433 | -29,6% |
| Charges sans effets sur la trésorerie | 22 008 | 17 066 | -22,5% | 17 270 | 1,2% |
| Produits sans effets sur la trésorerie | -1 456 | -2 785 | 91,3% | -952 | -65,8% |
| Plus ou moins-value de cession des immobilisations | -4 071 | -35 | -99,1% | - | - |
| Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus | -1 587 | -1 153 | -27,3% | -1 496 | 29,7% |
| Marge brute d'autofinancement | 22 148 | 22 232 | 0,4% | 21 256 | -4,4% |
| Variations des actifs et passifs d'exploitation | 2 591 | -1 782 | n.s | -15 475 | n.s |
| Flux liés à l'exploitation | 24 739 | 20 450 | -17,3% | 5 781 | -71,7% |
| Cessions d'immobilisations corporelles | 4 074 | 35 | -99,1% | - | -100% |
| Investissements en immobilisations corporelles | -16 161 | -15 332 | -5,1% | -18 607 | -21,4% |
| Acquisition de titres de participation | - | - | n.m | - | n.m |
| Flux liés aux investissements | -12 087 | -15 297 | 26,6% | -18 607 | -21,6% |
| Dividendes versés | | | | | |
| aux actionnaires de Maghreb Oxygène | -4 063 | -3 250 | -20,0% | -3 250 | 0,0% |
| Remboursement des dettes de financement | -5 555 | -5 555 | 0,0% | -104 327 | n.s |
| Souscription d'emprunt | - | - | n.m | 100 000 | n.m |
| Variation des autres actifs et passifs financiers | 3 928 | 4 898 | 24,7% | 6 640 | 35,6% |
| Flux des opérations financières | -5 690 | -3 907 | -31,3% | -937 | -76,0% |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | 6 962 | 1 246 | -82,1% | -13 763 | n.s |
| Trésorerie au début de l'exercice | -6 997 | -35 | -99,5% | 1 211 | n.s |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | -35 | 1 211 | n.s | -12 552 | n.s |

Source : Maghreb Oxygène

L'évolution des flux de trésorerie sur la période 2013-2015 se présente comme suit :

Flux net de trésorerie généré par l'activité :

- En 2014, les flux de trésorerie générés par l'activité poursuivent une tendance baissière en se situant à 20,4 millions MAD en raison du recul des actifs d'exploitations conjugué à la hausse des dettes d'exploitation ;
- En 2015, les flux de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 5,8 millions MAD contre 20,4 millions MAD à fin 2014. Cette évolution est liée au ralentissement de l'activité sur la période ainsi qu'à l'augmentation des créances clients sur la période.

Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement :

- Malgré la baisse des investissements à -15,3 millions MAD en 2014, les flux de trésorerie liés à l'investissement s'établissent à -15,3 millions MAD en 2014 en hausse par rapport à 2013 en raison d'un produit de cession d'immobilisation moins important que les années antérieures ;
- En 2015, les flux liés aux investissements s'élèvent à -18,6 millions MAD en baisse par rapport à 2014 suite à un investissement plus important en installations techniques pour le renouvellement du parc des emballages de la société.

- **Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement :**
- En 2014, les flux des opérations financières se chiffrent à -3,9 millions MAD sous l'effet de :
 - ✓ La baisse de 20,0% des dividendes distribués en se situant à 3,2 millions MAD dont 62% revient à Akwa Holding.
 - ✓ La constatation d'une variation plus importante des autres actifs et passifs financiers qui s'établissent à 4,8 millions MAD en 2014 contre 3,9 millions MAD en 2013.
- En 2015, les flux des opérations financières s'établissent à -0,9 millions MAD. Ces flux correspondent à :
 - ✓ Une distribution de dividende d'un montant de 3,2 millions MAD;
 - ✓ Emission d'un emprunt obligataire de 100 millions de MAD pour le remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à échéance en juillet 2015.

Partie VI. PERSPECTIVES

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain et peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de Maghreb Oxygène.

I. Orientations stratégiques de Maghreb Oxygène

I.1. Perspectives de développement des secteurs clients

L'évolution future du marché des gaz industriels et médicaux et activités connexes est tirée par plusieurs facteurs de développement tant dans le secteur industriel que celui de la santé, sans oublier les projets d'infrastructures, fortement consommateurs des gaz industriels et de matériel de soudure.

I.1.1. Développement industriel du pays

Aujourd'hui, la nouvelle stratégie industrielle, lancée en avril 2014, représente une évolution naturelle, en phase avec les politiques publiques, précédemment établies dans le cadre du Plan Emergence et du Pacte national pour l'émergence industrielle. Fortement ambitieux, le plan d'accélération industrielle (2014-2020) est une nouvelle approche basée sur la mise en place d'écosystèmes performants, visant l'intégration des chaînes de valeur et la consolidation des relations locales entre les grandes entreprises et les PME. Cette stratégie devrait générer un demi-million d'emplois dans le secteur avec, en prime, un accroissement sensible de la part de l'industrie dans le PIB qui devrait croître de 14% à 23%. Ces changements passeront par une diversification et un élargissement du tissu industriel, ainsi qu'une meilleure articulation entre les grandes entreprises et les PME.

En outre, la nouvelle stratégie prévoit un fonds d'investissement industriel public (FDI), doté d'une enveloppe financière de 20 milliards de MAD qui permettra au tissu industriel de se consolider, de se moderniser, et de développer sa capacité de substitution de produits importés. Elle servira également à accompagner la transition de l'informel vers le formel avec la mise en place d'une série de mesures financières et fiscales incitatives.

Parallèlement à cela, le Maroc continue à soutenir l'ensemble de ses plans de développement, notamment le plan Maroc vert, le plan Halieutis, les chantiers d'infrastructure, le plan solaire et le tourisme.

La croissance prévisionnelle des PIB des différents secteurs devrait se traduire par une augmentation de la demande adressée aux fabricants de gaz industriels et médicaux.

I.1.2. Développement du secteur de la santé au Maroc

Le secteur de la santé au Maroc connaît un essor considérable grâce aux multiples chantiers et projets de construction d'établissements hospitaliers à travers le Royaume visant le renforcement de l'offre hospitalière tels que définis dans la Stratégie Sectorielle Santé 2012-2016 du gouvernement. Cette dernière comprend sept axes stratégiques :

- L'amélioration de l'accès aux soins et de l'organisation des services ;
- Le renforcement de la santé de la mère et de l'enfant ;
- La promotion de la santé des populations à besoins spécifiques ;
- Le renforcement de la surveillance épidémiologique et développement des vigilances sanitaires ;
- Le développement du contrôle des maladies non transmissibles ;
- Le développement et maîtrise des ressources stratégiques de la santé ;
- L'amélioration de la gouvernance du système de santé.

La concrétisation de la stratégie formulée est illustrée par des plans d'actions dont principalement :

- Le lancement futur des chantiers de construction des CHU de Tanger, d'Agadir ainsi que du nouveau CHU de Rabat ;
- La construction et la réhabilitation de 26 hôpitaux dans le cadre du projet « SANTE III » et du projet CORCAS ;
- La construction de nouveaux centres hospitaliers provinciaux (Témara, Larache, Khenifra, Salé...) ;
- La mise en service et mise à niveau de 22 hôpitaux locaux ;
- La construction de 3 nouveaux hôpitaux locaux (Tarfaya, Moulay Yaâcoub et Driouech) ;
- L'achèvement de la mise à niveau des laboratoires cliniques.

Parallèlement à cela, l'avènement de la loi 113-13 visant à ouvrir le capital des cliniques privées aux non médecins, devrait contribuer à cette dynamique de multiplication des établissements sanitaires.

Cette nouvelle dynamique aura une répercussion positive sur le marché des gaz médicaux et celui des installations de systèmes de distribution des fluides médicaux, mais aussi sur le marché des équipements médicaux.

Par ailleurs, la politique gouvernementale visant à (i) favoriser l'accès aux soins aux différentes classes sociales par la mise en place de l'assistance médicale gratuite et (ii) la création récente de la commission consultative du médicament et des produits de la santé a permis à Maghreb oxygène d'y prendre part par le biais de l'Association Marocaine des Gaz Industriels et Médicaux³⁰.

I.2. Politique de développement de Maghreb Oxygène

La politique de développement de MAGHREB OXYGENE durant ces 3 dernières années reposait sur les piliers suivants :

- Augmenter la market share en :
 - ✓ Misant sur l'innovation pour offrir aux clients des produits à la pointe de la technologie
 - ✓ Se positionnant sur les niches viables pour créer de nouvelles opportunités
 - ✓ Fidélisant nos clients au travers de services toujours améliorés
- Améliorer la compétitivité opérationnelle de la société en :
 - ✓ Pilotant de près l'ensemble de ses coûts structurels pour juguler le cost to serve
 - ✓ Arbitrant entre ses différents sites de production et de conditionnement pour une chaîne logistique optimisée
 - ✓ Actionnant des programmes d'efficacité ciblés (rotation bouteille, etc.)
- Attirer et cultiver les talents en :
 - ✓ Formant les collaborateurs de manière continue
 - ✓ Encourageant l'esprit d'initiative au service de la création de valeur pour le client

³⁰ Les gaz médicaux sont désormais considérés comme des médicaments au titre de la loi 17-04 portant code du Médicament et de la Pharmacie.

I.3. Objectifs de résultats

Les investissements de Maghreb Oxygène devraient s'élever à 54,4 millions de MAD sur la période 2016-2018 et qui se répartissent comme suit :

| En KMAD | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | TCAM ₂₀₁₅₋₂₀₁₈ |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|---------------------------|
| Investissements | 18 607 | 20 440 | 16 500 | 17 500 | -2,0% |

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé et du résultat net consolidé sur la période 2015-2017 :

| En KMAD | 2015 | 2016 | 2017 | TCAM ₂₀₁₅₋₂₀₁₇ |
|--------------------|---------|---------|---------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires | 221 868 | 226 300 | 233 089 | 2,5% |
| Résultat net | 6 433 | 9 231 | 9 508 | 21,6% |

Le chiffre d'affaires devrait s'élever à 233,1 millions MAD à fin 2017 suite à une croissance annuelle moyenne de de 2,5% sur la 2015-2017. Par ailleurs, le résultat net devrait atteindre 9,5 millions de MAD à fin 2017 soit une hausse de 21,6% sur la même période.

Partie VII. FACTEURS DE RISQUE

I. Risque réglementaire

La production et la distribution de gaz industriels est régie principalement par des textes qui remontent à 1914 (Dahir du 25.8.1914 – Réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux) et 1955 (Dahir du 12.1.1955 – Réglementation sur les appareils à pression de gaz). Ces dernières années ont vu l'apparition de nouvelles loi régissant cette activité, notamment :

- La loi 12-03 relative aux études d'impact environnementale. Cette loi doit être appliquée avant la construction de nouvelles unités de production.
- La loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie et traitant des gaz médicaux.
- La loi 30-05 relative au transport par route des matières dangereuses. Cette loi régit les activités de transport des gaz et autres matières dangereuses, mais les décrets d'application ne sont pas encore publiés.

Outre les textes de loi à caractère obligatoire, des normes marocaines relatives au secteur du gaz industriel et médicaux ont vu le jour :

- NM ISO 14175 relative aux gaz et mélanges gazeux pour le soudage par fusion et les techniques connexes.
- Une série de normes relatives aux récipients cryogéniques venant combler des lacunes dans la loi des appareils sous pression, et traitant des récipients cryogéniques fixes et mobiles.
- Une série de normes relatives aux systèmes de distribution des gaz médicaux.

L'Association Marocaine des Gaz Industriels et Médicaux (AMGIM), qui regroupe les principaux acteurs du secteur, continue à contribuer à la réflexion stratégique pour la normalisation et réglementation du cadre législatif des fluides et des fluides industriels et médicaux en particulier et travaille sur la conception et la normalisation des bonnes pratiques en matière de production.

L'apparition d'une réglementation plus stricte conduirait vraisemblablement à une sélectivité de la concurrence et donnerait l'occasion aux producteurs les mieux préparés, de conserver, voire d'accroître leur part de marché. La promulgation des décrets d'application de la loi n°17-04 portant code du médicament et de la pharmacie est un signe précurseur du durcissement de la réglementation.

Maghreb Oxygène anticipe cette évolution inéluctable de l'environnement réglementaire et se réfère aux normes de fabrication en vigueur dans la plupart des pays européens.

II. Risque lié à l'évolution du marché

Les champs d'application des gaz étant très vastes, touchant tous les secteurs d'activité, l'évolution du secteur est intimement liée à celle de l'économie du pays en général.

Malgré l'existence d'un risque de marché réel sur chaque segment, puisque l'utilisation pour un débouché particulier de tel ou tel gaz peut fluctuer de façon imprévisible en raison de l'apparition d'un produit de substitution ou de la promulgation d'un texte réglementaire, le risque de disparition de tel ou tel débouché est largement compensé par la dynamique propre du secteur, qui contribue à créer régulièrement de nouvelles utilisations des différents gaz industriels.

Dans l'absolu, la consommation globale des gaz, toutes applications confondues, évolue, à périmètre égal, au moins au rythme du développement économique du pays.

Compte tenu de la large palette des gaz produits et commercialisés par Maghreb Oxygène, le principal enjeu pour la société est d'être en mesure de proposer de nouvelles applications au fur et à mesure de l'obsolescence des plus traditionnelles.

III. Risque concurrentiel

En général, une entreprise peut être menacée par l'apparition d'un nouveau concurrent organisé et de taille importante et/ou par la perte de parts de marché en raison d'un désavantage concurrentiel au niveau des prix ou de la qualité.

S'agissant de l'apparition d'un nouvel entrant sur le marché, Maghreb Oxygène demeure protégée en raison de l'importance de l'investissement de départ, de son positionnement historique sur le marché et, enfin, du fait de l'importance de son réseau de distribution couvrant la quasi-totalité du territoire marocain.

Maghreb Oxygène est par ailleurs exposée au risque d'importation de produits concurrents. Cependant, la réglementation en matière d'homologation des contenants par le Ministère de l'Energie et des Mines constitue une barrière supplémentaire. En effet, avant chaque importation, l'opérateur se doit d'homologuer tout contenant devant servir à la distribution du gaz importé.

Concernant la forte pression pouvant exister sur les prix, il n'est pas rare que celle-ci soit opérée par les concurrents de taille plus réduite, négligeant de ce fait la qualité des produits. Maghreb Oxygène, en se basant sur des normes internationales de fabrication, parvient à recruter les clients les plus importants, qui sont très exigeants sur la qualité de leurs produits et donc de leurs approvisionnements.

Par ailleurs, Maghreb Oxygène maintient également un effort permanent d'investissement, de réduction de coûts et d'amélioration de la qualité afin d'entretenir et d'améliorer la compétitivité de ses prestations.

IV. Risque Industriel

Le risque lié à l'outil de production comporte deux principaux risques :

Un risque technologique qui consiste à voir l'outil industriel de la société devenir obsolète sur le plan des techniques ou des procédés. Maghreb Oxygène dispose d'installations modernes et récentes, bénéficiant d'un service après-vente assuré par plusieurs prestataires internationaux, parmi les leaders mondiaux.

Un risque d'accidents qui fait l'objet d'une attention toute particulière. Maghreb Oxygène suit des procédures très strictes qui passent par une formation appropriée et une sensibilisation régulière du personnel, des revendeurs, ainsi que des clients. La société a développé un degré d'exigences en termes de sécurité très élevé. Maghreb Oxygène n'a eu à déplorer aucun accident majeur au cours de ces dix dernières années. Enfin, ce risque d'accidents est correctement couvert par les différentes polices d'assurance souscrites par la société, et qui n'ont jamais été mises à contribution.

V. Risque de crédit

Maghreb Oxygène minimise son risque de crédit en s'engageant uniquement dans des opérations de crédit avec des banques commerciales ou des institutions financières qui bénéficient de notes de crédit élevées et en répartissant les transactions parmi les institutions sélectionnées.

Les créances de Maghreb Oxygène ne sont par ailleurs pas assorties d'une concentration importante de risque de crédit, compte tenu de leur taux de dilution important.

VI. Risque de change

Le Groupe Maghreb Oxygène est faiblement exposé aux fluctuations de taux de change dans la mesure où pour tous les achats de devises les cours de change sont initialement figés avec les banques.

La société n'a pas recours à des ventes à l'export. Elle ne dispose donc pas de créances en devises.

VII. Risque de liquidité

Maghreb Oxygène estime que les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, sa trésorerie, ainsi que les fonds disponibles via les lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses et investissements nécessaires à son exploitation, le service de sa dette, la distribution de dividendes et les opérations de croissance externe en cours au 31 décembre 2015.

VIII. Risque de taux d'intérêt

La dette du groupe Maghreb Oxygène est à taux fixe.

Partie VIII. FAITS EXCEPTIONNELS, LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

I. Faits exceptionnels

Il n'existe pas de faits exceptionnels susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société Maghreb Oxygène.

II. Litiges et affaires contentieuses

Selon Maghreb Oxygène, le montant global des créances litigieuses au 31 décembre 2015 s'élève à 18 978 403 MAD TTC. Elles sont provisionnées à hauteur de 100%.

Partie IX. ANNEXES

I. Données comptables et financières sociales de Maghreb Oxygène

I.1. Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'entreprise – comptes sociaux

| INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE | | |
|--|--|---|
| | <i>Ne sont reprises ci-dessous que les méthodes propres à la Société</i> | |
| I | ACTIF IMMOBILISE | |
| A | EVALUATION DE L'ENTREPRISE | |
| 1 | Immobilisations en non-valeurs | Valeur d'entrée |
| 2 | Immobilisations incorporelles | Valeur d'entrée |
| 3 | Immobilisations corporelles | Valeur d'entrée |
| 4 | Immobilisations financières | Valeur nominale |
| B | CORRECTIONS DE VALEUR | |
| 1 | Méthodes d'amortissements | Linéaire (constant) |
| 2 | Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation | |
| 3 | Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif | Actualisation du cours fin exercice |
| II | ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE) | |
| A | EVALUATION A L'ENTREE | |
| 1 | Stocks | Coût moyen pondéré |
| 2 | Créances | Valeur d'entrée |
| 3 | Titres et Valeurs de Placement | Montant nominal |
| B | CORRECTIONS DE VALEUR | |
| 1 | Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation | |
| 2 | Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif | |
| III | FINANCEMENT PERMANENT | |
| 1 | Méthodes de réévaluation | |
| 2 | Méthodes d'évaluation des provisions réglementées | |
| 3 | Dettes de financement permanent | Valeur d'entrée |
| 4 | Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges | |
| 5 | Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif | Actualisation du cours fin exercice |
| IV | PASSIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE) | |
| 1 | Dettes du passif circulant | Valeur nominale |
| 2 | Méthodes d'évaluation des autres provisions durables pour risques et charges | |
| 3 | Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif | Conversion des dettes en devises étrangères au cours du jour de clôture |
| V | TRESORERIE | |
| 1 | Trésorerie - Actif | |
| 2 | Trésorerie - Passif | |
| 3 | Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation | |

I.2. Bilans sociaux des trois derniers exercices

I.2.1. Bilan de l'exercice 2013

| ACTIF | EXERCICE | | | EXERCICE PRECEDENT |
|--|-----------------------|------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| | BRUT | Amortissements et Provisions | NET | Net |
| IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a) | 11 426 518,54 | 11 334 978,60 | 91 539,94 | 336 200,29 |
| Frais préliminaires | 620 447,00 | 620 447,00 | | |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 10 481 071,54 | 10 389 531,60 | 91 539,94 | 336 200,29 |
| Primes de remboursement des obligations | 325 000,00 | 325 000,00 | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b) | 2 515 172,08 | 151 372,08 | 2 363 800,00 | 2 363 800,00 |
| Immobilisations en recherche et développement | | | | |
| Brevets, marques, droits et valeurs similaires | 151 372,08 | 151 372,08 | | |
| Fonds commercial | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 363 800,00 | | 2 363 800,00 | 2 363 800,00 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c) | 571 214 914,17 | 396 238 908,37 | 174 976 005,80 | 177 448 841,53 |
| Terrains | 9 752 765,86 | | 9 752 765,86 | 9 752 765,86 |
| Constructions | 36 680 528,13 | 22 297 004,91 | 14 383 523,22 | 14 982 693,19 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 489 074 010,07 | 341 052 446,71 | 148 021 563,36 | 148 722 566,86 |
| Matériel de transport | 18 242 206,31 | 17 780 417,95 | 461 788,36 | 793 051,18 |
| Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers | 16 803 261,78 | 14 896 958,80 | 1 906 302,98 | 1 731 176,39 |
| Autres immobilisations corporelles | 212 080,00 | 212 080,00 | | |
| Immobilisations corporelles en cours | 450 062,02 | | 450 062,02 | 1 466 588,05 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d) | 46 942 054,11 | 111 000,00 | 46 831 054,11 | 48 831 054,11 |
| Prêts immobilisés | 21 240 402,82 | | 21 240 402,82 | 23 240 402,82 |
| Autres créances financières | 1 388 051,29 | | 1 388 051,29 | 1 388 051,29 |
| Titres de participation | 24 313 600,00 | 111 000,00 | 24 202 600,00 | 24 202 600,00 |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e) | | | | |
| Diminution des créances immobilisées | | | | |
| Augmentation des dettes de finance | | | | |
| TOTAL I (a+b+c+d+e) | 632 098 658,90 | 407 836 259,05 | 224 262 399,85 | 228 979 895,93 |
| STOCKS (f) | 31 256 091,32 | 760 992,26 | 30 495 099,06 | 31 939 503,65 |
| Marchandises | 21 257 161,30 | 760 992,26 | 20 496 169,04 | 19 836 381,74 |
| Matières et fournitures consommables | 8 854 497,04 | | 8 854 497,04 | 9 329 267,03 |
| Produits en cours | 149 563,50 | | 149 563,50 | 245 773,80 |
| Produits interm. et produits resid. | | | | |
| Produits finis | 994 869,48 | | 994 869,48 | 2 528 081,08 |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g) | 158 911 624,22 | 26 923 144,46 | 131 988 479,76 | 135 906 925,10 |
| Fournis. débiteurs, avances et acomptes | 1 012 767,95 | | 1 012 767,95 | 936 120,04 |
| Clients et comptes rattachés | 147 502 564,37 | 26 923 144,46 | 120 579 419,91 | 128 028 723,14 |
| Personnel | 1 213 962,39 | | 1 213 962,39 | 1 075 548,94 |
| Etat | 7 358 243,84 | | 7 358 243,84 | 5 462 642,27 |
| Comptes d'associés | | | | |
| Autres débiteurs | 1 551 511,69 | | 1 551 511,69 | 161 721,26 |
| Compte de régularisation actif | 272 573,98 | | 272 573,98 | 242 169,45 |
| TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h) | 4 029 894,23 | | 4 029 894,23 | |
| ECART DE CONVERSION - ACTIF (i) | 108 564,87 | | 108 564,87 | 36 562,47 |
| (Eléments circulants) | | | | |
| TOTAL II (f+g+h+i) | 194 306 174,64 | 27 684 136,72 | 166 622 037,92 | 167 882 991,22 |
| TRESORERIE - ACTIF | 55 545 236,36 | | 55 545 236,36 | 4 735 680,24 |
| Chèques et valeurs à encaisser | 4 396 044,74 | | 4 396 044,74 | 3 864 864,73 |
| Banques, T.G & CP | 51 019 191,62 | | 51 019 191,62 | 745 815,51 |
| Caisses, régies d'avances et accreditifs | 130 000,00 | | 130 000,00 | 125 000,00 |
| TOTAL III | 55 545 236,36 | | 55 545 236,36 | 4 735 680,24 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 881 950 069,90 | 435 520 395,77 | 446 429 674,13 | 401 598 567,39 |
| PASSIF | | | Exercice | Exercice Précédent |
| CAPITAUX PROPRES | | | | |

| | | |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Capital social ou personnel (1) | 81 250 000,00 | 81 250 000,00 |
| moins: Actionnaires, capital souscrit non appele dont vers.. | | |
| Prime d'emission, de fusion, d'apport | 40 990 021,11 | 40 990 021,11 |
| Ecart de reevaluation | | |
| Reserve legale | 8 125 000,00 | 8 125 000,00 |
| Autres reserves | 29 105 500,00 | 29 105 500,00 |
| Report à nouveau (2) | 14 414 968,93 | 10 154 860,64 |
| Resultat nets en instance d'affectation (2) | | |
| Resultat net de l'exercice (2) | 8 797 595,48 | 8 322 608,29 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a) | 182 683 085,52 | 177 947 990,04 |
| CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b) | | |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions reglementees | | |
| DETTES DE FINANCEMENT (c) | 132 312 081,83 | 137 037 479,14 |
| Emprunts obligataires | 100 000 000,00 | 100 000 000,00 |
| Autres dettes de financement | 8 333 333,70 | 13 888 889,26 |
| Autres dettes de financement : (Consignations) | 23 978 748,13 | 23 148 589,88 |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d) | | |
| Provisions pour charges | | |
| Provisions pour risques | | |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e) | | |
| Augmentation des creances immobilisees | | |
| Diminution des dettes de financement | | |
| TOTAL I (a+b+c+d+e) | 314 995 167,35 | 314 985 469,18 |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f) | 75 298 331,27 | 74 199 647,58 |
| Fournisseurs et comptes rattaches | 38 064 176,88 | 37 971 087,93 |
| Clients creditiers, avances et acomptes | 923 988,55 | 923 988,55 |
| Personnel | 1 914 722,39 | 1 736 510,99 |
| Organismes sociaux | 2 224 555,09 | 2 014 192,56 |
| Etat | 29 883 252,03 | 29 271 323,08 |
| Comptes d'associes | | |
| Autres creances | 48 951,95 | |
| Comptes de regularisation - passif | 2 238 684,38 | 2 282 544,47 |
| AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g) | 542 315,15 | 675 312,75 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h)(Elements circulants) | 14 102,64 | 5 286,95 |
| TOTAL II (f+g+h) | 75 854 749,06 | 74 880 247,28 |
| TRESORERIE PASSIF | 55 579 757,72 | 11 732 850,93 |
| Credits d'escompte | | |
| Credit de tresorerie | | |
| Banques (soldes creditiers) | 55 579 757,72 | 11 732 850,93 |
| TOTAL III | 55 579 757,72 | 11 732 850,93 |
| TOTAL I+II+III | 446 429 674,13 | 401 598 567,39 |

I.2.2. Bilan de l'exercice 2014

| ACTIF | EXERCICE | | | EXERCICE PRECEDENT |
|--|--------------------|------------------------------|--------------------|--------------------|
| | BRUT | Amortissements et Provisions | NET | Net |
| IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a) | | | | 91 540 |
| Frais préliminaires | - | - | - | - |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | - | - | - | 91 540 |
| Primes de remboursement des obligations | - | - | - | - |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b) | 2 515 172 | 151 372 | 2 363 800 | 2 363 800 |
| Immobilisations en recherche et développement | - | - | - | - |
| Brevets, marques, droits et valeurs similaires | 151 372 | 151 372 | - | - |
| Fonds commercial | - | - | - | - |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 363 800 | - | 2 363 800 | 2 363 800 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c) | 586 540 415 | 414 450 126 | 172 090 289 | 174 976 006 |
| Terrains | 9 752 766 | - | 9 752 766 | 9 752 766 |
| Constructions | 37 202 458 | 23 946 412 | 13 256 046 | 14 383 523 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 501 736 561 | 356 933 047 | 144 803 514 | 148 021 563 |
| Matériel de transport | 18 507 206 | 18 005 541 | 501 665 | 461 788 |
| Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers | 17 179 215 | 15 353 046 | 1 826 169 | 1 906 303 |
| Autres immobilisations corporelles | 212 080 | 212 080 | - | - |
| Immobilisations corporelles en cours | 1 950 129 | - | 1 950 129 | 450 062 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d) | 46 942 054 | 111 000 | 46 831 054 | 46 831 054 |
| Prêts immobilisés | 21 240 403 | - | 21 240 403 | 21 240 403 |
| Autres créances financières | 1 388 051 | - | 1 388 051 | 1 388 051 |
| Titres de participation | 24 313 600 | 111 000 | 24 202 600 | 24 202 600 |
| Autres titres immobilisés | - | - | - | - |
| ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e) | | | | |
| Diminution des créances immobilisées | - | - | - | - |
| Augmentation des dettes de finance | - | - | - | - |
| TOTAL I (a+b+c+d+e) | 635 997 641 | 414 712 498 | 221 285 143 | 224 262 400 |
| STOCKS (f) | 36 678 986 | 509 874 | 36 169 112 | 30 495 099 |
| Marchandises | 28 034 559 | 509 874 | 27 524 685 | 20 496 169 |
| Matières et fournitures consommables | 7 027 035 | - | 7 027 035 | 8 854 497 |
| Produits en cours | 287 998 | - | 287 998 | 149 564 |
| Produits interm. et produits resid. | - | - | - | - |
| Produits finis | 1 329 394 | - | 1 329 394 | 994 869 |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g) | 155 421 040 | 22 825 491 | 132 595 549 | 131 988 480 |
| Fournis. débiteurs, avances et acomptes | 2 164 114 | - | 2 164 114 | 1 012 768 |
| Clients et comptes rattaches | 145 664 064 | 22 825 491 | 122 838 573 | 120 579 420 |
| Personnel | 2 190 710 | - | 2 190 710 | 1 213 962 |
| Etat | 4 331 321 | - | 4 331 321 | 7 358 244 |
| Comptes d'associés | - | - | - | - |
| Autres débiteurs | 833 679 | - | 833 679 | 1 551 512 |
| Compte de régularisation actif | 237 153 | - | 237 153 | 272 574 |
| TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h) | | | | 4 029 894 |
| ECART DE CONVERSION - ACTIF (i) | 5 423 | | 5 423 | 108 565 |
| (Eléments circulants) | | | | |
| TOTAL II (f+g+h+i) | 192 105 450 | 23 335 366 | 168 770 084 | 166 622 038 |
| TRESORERIE - ACTIF | 6 109 921 | | 6 109 921 | 55 545 236 |
| Chèques et valeurs à encaisser | 2 913 368 | - | 2 913 368 | 4 396 045 |
| Banques, T.G & CP | 2 946 356 | - | 2 946 356 | 51 019 192 |
| Caisses, régies d'avances et accreditifs | 250 197 | - | 250 197 | 130 000 |
| TOTAL III | 6 109 921 | | 6 109 921 | 55 545 236 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 834 213 011 | 438 047 864 | 396 165 147 | 446 429 674 |

| PASSIF | Exercice | Exercice Précédent |
|---|--------------------|--------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital social ou personnel (1) | 81 250 000 | 81 250 000 |
| moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé dont vers.. | | |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport | 40 990 021 | 40 990 021 |
| Ecarts de reevaluation | | |
| Reserve legale | 8 125 000 | 8 125 000 |
| Autres reserves | 29 105 500 | 29 105 500 |
| Report à nouveau (2) | 19 962 564 | 14 414 969 |
| Resultat nets en instance d'affectation (2) | | |
| Resultat net de l'exercice (2) | 8 157 912 | 8 797 595 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a) | 187 590 997 | 182 683 086 |
| CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b) | | |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions reglementees | | |
| DETTES DE FINANCEMENT (c) | 127 464 445 | 132 312 082 |
| Emprunts obligataires | 100 000 000 | 100 000 000 |
| Autres dettes de financement | 2 777 778 | 8 333 334 |
| Autres dettes de financement : (Consignations) | 24 686 667 | 23 978 748 |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d) | | |
| Provisions pour charges | | |
| Provisions pour risques | | |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e) | | |
| Augmentation des creances immobilisees | | |
| Diminution des dettes de financement | | |
| TOTAL I (a+b+c+d+e) | 315 055 442 | 314 995 167 |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f) | 75 742 978 | 75 298 331 |
| Fournisseurs et comptes rattaches | 40 707 941 | 38 064 177 |
| Clients crediteurs, avances et acomptes | 288 958 | 923 989 |
| Personnel | 1 650 621 | 1 914 722 |
| Organismes sociaux | 2 132 557 | 2 224 555 |
| Etat | 28 656 440 | 29 883 252 |
| Comptes d'associes | | |
| Autres creances | 56 607 | 48 952 |
| Comptes de regularisation - passif | 2 249 854 | 2 238 684 |
| AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g) | 396 174 | 542 315 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h)(Elements circulants) | 71 839 | 14 103 |
| TOTAL II (f+g+h) | 76 210 991 | 75 854 749 |
| TRESORERIE PASSIF | 4 898 714 | 55 579 758 |
| Credits d'escompte | | |
| Credit de tresorerie | | |
| Banques (soldes crediteurs) | 4 898 714 | 55 579 758 |
| TOTAL III | 4 898 714 | 55 579 758 |
| TOTAL I+II+III | 396 165 147 | 446 429 674 |

I.2.3. Bilan de l'exercice 2015

| ACTIF | EXERCICE | | | EXERCICE PRECEDENT |
|--|-----------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | BRUT | Amortissements et Provisions | NET | Net |
| IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a) | - | - | - | - |
| Frais préliminaires | - | - | - | - |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | - | - | - | - |
| Primes de remboursement des obligations | - | - | - | - |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b) | 2 515 172,08 | 151 372,08 | 2 363 800,00 | 2 363 800,00 |
| Immobilisations en recherche et développement | | | | |
| Brevets, marques, droits et valeurs similaires | 151 372,08 | 151 372,08 | | |
| Fonds commercial | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 363 800,00 | | 2 363 800,00 | 2 363 800,00 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c) | 605 147 164,27 | 432 148 568,21 | 172 998 596,06 | 172 090 288,65 |
| Terrains | 9 752 765,86 | | 9 752 765,86 | 9 752 766 |
| Constructions | 38 591 294,73 | 25 520 513,14 | 13 070 781,59 | 13 256 046,30 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 518 054 325,05 | 372 425 008,07 | 145 629 316,98 | 144 803 513,88 |
| Matériel de transport | 18 693 916,31 | 18 229 504,70 | 464 411,61 | 501 665,24 |
| Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers | 17 226 364,78 | 15 761 462,30 | 1 464 902,48 | 1 826 168,65 |
| Autres immobilisations corporelles | 212 080,00 | 212 080,00 | | - |
| Immobilisations corporelles en cours | 2 616 417,54 | | 2 616 417,54 | 1 950 128,72 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d) | 46 942 054,11 | 111 000,00 | 46 831 054,11 | 46 831 054,11 |
| Prêts immobilisés | 21 240 402,82 | | 21 240 402,82 | 21 240 402,82 |
| Autres créances financières | 1 388 051,29 | | 1 388 051,29 | 1 388 051 |
| Titres de participation | 24 313 600,00 | 111 000,00 | 24 202 600,00 | 24 202 600,00 |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e) | | | | |
| Diminution des créances immobilisées | | | | |
| Augmentation des dettes de finance | | | | |
| TOTALI (a+b+c+d+e) | 654 604 390,46 | 432 410 940,29 | 222 193 450,17 | 221 285 142,76 |
| STOCKS (f) | 37 005 261,57 | 509 874,26 | 36 495 387,31 | 36 169 111,85 |
| Marchandises | 26 742 770,28 | 509 874,26 | 26 232 896,02 | 27 524 684,93 |
| Matières et fournitures consommables | 7 504 328,58 | | 7 504 328,58 | 7 027 034,83 |
| Produits en cours | 128 841,00 | | 128 841,00 | 287 997,75 |
| Produits interm. et produits resid. | | | | |
| Produits finis | 2 629 321,71 | | 2 629 321,71 | 1 329 394,34 |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g) | 171 225 157,93 | 27 985 123,86 | 143 240 034,07 | 132 595 548,77 |
| Fournis. débiteurs, avances et acomptes | 4 180 661,95 | | 4 180 661,95 | 2 164 114,19 |
| Clients et comptes rattachés | 160 914 494,78 | 27 985 123,86 | 132 929 370,92 | 122 838 572,69 |
| Personnel | 2 061 972,96 | | 2 061 972,96 | 2 190 709,57 |
| Etat | 3 664 914,39 | | 3 664 914,39 | 4 331 321,06 |
| Comptes d'associés | | | | - |
| Autres débiteurs | 138 294,67 | | 138 294,67 | 833 678,76 |
| Compte de régularisation actif | 264 819,18 | | 264 819,18 | 237 152,50 |
| TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h) | | | | - |
| ECART DE CONVERSION - ACTIF (i) | 79 613,26 | | 79 613,26 | 5 423,23 |
| (Eléments circulants) | | | | |
| TOTALII (f+g+h+i) | 208 310 032,76 | 28 494 998,12 | 179 815 034,64 | 168 770 083,85 |
| TRESORERIE - ACTIF | 1 889 140,70 | | 1 889 140,70 | 6 109 920,74 |
| Chèques et valeurs à encaisser | 1 595 081,12 | | 1 595 081,12 | 2 913 367,63 |
| Banques, T.G & CP | 169 059,58 | | 169 059,58 | 2 946 356,36 |
| Caisses, régies d'avances et accreditifs | 125 000,00 | | 125 000,00 | 250 196,75 |
| TOTALIII | 1 889 140,70 | | 1 889 140,70 | 6 109 920,74 |
| TOTAL GENERALI+II+III | 864 803 563,92 | 460 905 938,41 | 403 897 625,51 | 396 165 147,35 |

| PASSIF | Exercice | Exercice Précédent |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital social ou personnel (1) | 81 250 000,00 | 81 250 000,00 |
| moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé dont vers.. | | |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport | 40 990 021,11 | 40 990 021,11 |
| Ecart de réévaluation | | |
| Reserve légale | 8 125 000,00 | 8 125 000,00 |
| Autres réserves | 29 105 500,00 | 29 105 500,00 |
| Report à nouveau (2) | 870 476,14 | 19 962 564,41 |
| Résultat net en instance d'affectation (2) | | |
| Résultat net de l'exercice (2) | 5 941 341,10 | 8 157 911,73 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a) | 190 282 338,35 | 187 590 997,25 |
| CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b) | | |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions règlementées | | |
| DETTES DE FINANCEMENT (c) | 127 137 104,30 | 127 464 444,68 |
| Emprunts obligataires | 100 000 000,00 | 100 000 000,00 |
| Autres dettes de financement | - | 2 777 778,14 |
| Autres dettes de financement : (Consignations) | 27 137 104,30 | 24 686 666,54 |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d) | | |
| Provisions pour charges | | |
| Provisions pour risques | | |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e) | | |
| Augmentation des créances immobilisées | | |
| Diminution des dettes de financement | | |
| TOTALI(a+b+c+d+e) | 317 419 442,65 | 315 055 441,93 |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f) | 71 358 609,86 | 75 742 978,31 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 33 780 159,14 | 40 707 940,97 |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 288 958,26 | 288 958,26 |
| Personnel | 1 841 427,66 | 1 650 621,13 |
| Organismes sociaux | 2 439 229,02 | 2 132 556,99 |
| Etat | 31 066 815,21 | 28 656 440,18 |
| Comptes d'associés | | |
| Autres créances | | 56 606,52 |
| Comptes de régularisation - passif | 1 942 020,57 | 2 249 854,26 |
| AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g) | 621 613,26 | 396 173,51 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h)(Elements circulants) | 56 613,94 | 71 839,19 |
| TOTALII(f+g+h) | 72 036 837,06 | 76 210 991,01 |
| TRESORERIE PASSIF | 14 441 345,80 | 4 898 714,41 |
| Crédits d'escompte | | |
| Crédit de trésorerie | | - |
| Banques (soldes créditeurs) | 14 441 345,80 | 4 898 714,41 |
| TOTALIII | 14 441 345,80 | 4 898 714,41 |
| TOTAL I+II+III | 403 897 625,51 | 396 165 147,35 |

I.3. Compte de produits et charges des trois derniers exercices

I.3.1. Comptes de produits et charges de l'exercice 2013

| Nature | OPERATIONS | | | Totaux de |
|---|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| | Propres à L'exercice | Concernant les exercices précédants | L'exercice | Totaux de l'exercice précédent |
| | 1 | 2 | 3 = 1 + 2 | 4 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | | |
| Ventes de marchandises | 71 015 433,85 | | 71 015 433,85 | 61 567 896,44 |
| Ventes de biens et services produits | 131 821 261,77 | | 131 821 261,77 | 142 670 540,11 |
| Chiffres d'affaires | 202 836 695,62 | | 202 836 695,62 | 204 238 436,55 |
| Variation de stock de produits | -1 629 421,90 | | -1 629 421,90 | 673 555,88 |
| Immobilisations produites pour l'Ese p/elle même | | | | |
| Subvention d'exploitation | | | | |
| Autres produits d'exploitation | | | | |
| Reprises d'exploitation; transfert de charges | 2 566 916,59 | 349 114,37 | 2 916 030,96 | 3 794 092,07 |
| TOTAL I | 203 774 190,31 | 349 114,37 | 204 123 304,68 | 208 706 084,50 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | | |
| Achats revendus de marchandises | 44 441 491,12 | | 44 441 491,12 | 47 753 738,52 |
| Achat consommables de matières et de fournitures | 46 895 804,53 | 115 219,40 | 47 011 023,93 | 48 360 245,51 |
| Autres charges externes | 38 079 694,87 | 242 251,14 | 38 321 946,01 | 36 711 738,11 |
| Impôts et taxes | 2 366 058,40 | | 2 366 058,40 | 2 411 451,89 |
| Charges de personnel | 36 607 131,31 | | 36 607 131,31 | 34 752 283,50 |
| Autres charges d'exploitation | | | | |
| Dotations d'exploitation | 22 835 421,23 | | 22 835 421,23 | 24 341 856,41 |
| TOTAL II | 191 225 601,46 | 357 470,54 | 191 583 072,00 | 194 331 313,94 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | | | 12 540 232,68 | 14 374 770,56 |
| PRODUITS FINANCIERS | | | | |
| Produits des titres de participation et autres titres immobilisés | 6 468,00 | | 6 468,00 | |
| Gains de change | 119 317,08 | | 119 317,08 | 172 809,71 |
| Intérêts et autres produits financiers | 1 150 757,56 | | 1 150 757,56 | 6 672 718,50 |
| Reprises financières; transfert de charges | 36 562,47 | | 36 562,47 | 20 108,27 |
| TOTAL IV | 1 313 105,11 | | 1 313 105,11 | 6 865 636,48 |
| CHARGES FINANCIERES | | | | |
| Charges d'intérêts | 5 666 112,78 | | 5 666 112,78 | 11 406 577,53 |
| Pertes de changes | 153 761,69 | | 153 761,69 | 134 827,53 |
| Autres charges financières | | | | |
| Dotations financières | 108 564,87 | | 108 564,87 | 36 562,47 |
| TOTAL V | 5 928 439,34 | | 5 928 439,34 | 11 577 967,53 |
| RESULTAT FINANCIER (IV - V) | | | -4 615 334,23 | -4 712 331,05 |
| RESULTAT COURANT (III - V I) | | | 7 924 898,45 | 9 662 439,51 |
| PRODUITS NON COURANTS | | | | |
| Produits des cessions d'immobilisations | 4 074 323,44 | | 4 074 323,44 | 3 204 800,00 |
| Subventions d'équilibre | | | | |
| Reprises sur subventions d'investissement | | | | |
| Autres produits non courants | 978 289,23 | | 978 289,23 | 743 739,46 |
| Reprises non courantes; transferts de charges | | | | |
| TOTAL VIII | 5 052 612,67 | | 5 052 612,67 | 3 948 539,46 |
| CHARGES NON COURANTES | | | | |
| Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | 2 536,07 | | 2 536,07 | 916 720,03 |
| Subventions accordées | | | | |
| Autres charges non courantes | 6 385,04 | 19 474,53 | 25 859,57 | 83 531,68 |
| Dotations non courantes aux amortiss. et provision | | | | 174 665,97 |
| TOTAL IX | 8 921,11 | 19 474,53 | 28 395,64 | 1 174 917,68 |
| RESULTAT NON COURANT (VIII- IV) | | | 5 024 217,03 | 2 773 621,78 |
| RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ X) | | | 12 949 115,48 | 12 436 061,29 |
| IMPOTS SUR LES RESULTATS | 4 151 520,00 | | 4 151 520,00 | 4 113 453,00 |
| RESULTAT NET (XI - XII) | | | 8 797 595,48 | 8 322 608,29 |

I.3.2. Comptes de produits et charges de l'exercice 2014

| Nature | OPERATIONS | | Totaux de | Totaux de l'exercice précédent |
|---|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| | Propres à L'exercice | Concernant les exercices précédants | L'exercice | |
| | 1 | 2 | 3 = 1 + 2 | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | | |
| Ventes de marchandises | 91 839 377,00 | | 91 839 377,00 | 71 015 434,00 |
| Ventes de biens et services produits | 125 497 926,00 | | 125 497 926,00 | 131 821 262,00 |
| Chiffres d'affaires | 217 337 304,00 | | 217 337 304,00 | 202 836 696,00 |
| Variation de stock de produits | 472 959,00 | | 472 959,00 | -1 629 422,00 |
| Immobilisations produites pour l'Esse p/elle même | | | | |
| Subvention d'exploitation | | | | |
| Autres produits d'exploitation | | | | |
| Reprises d'exploitation; transfert de charges | 11 354 772,00 | 0 | 11 354 772,00 | 2 916 031,00 |
| TOTAL I | 229 165 034,00 | 0 | 229 165 034,00 | 204 123 305,00 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | | |
| Achats revendus de marchandises | 55 988 806,00 | | 55 988 806,00 | 44 441 491,00 |
| Achat consommables de matières et de fournitures | 45 532 033,00 | 447 806,00 | 45 979 838,00 | 47 011 024,00 |
| Autres charges externes | 42 021 697,00 | 168 497,00 | 42 190 194,00 | 38 321 946,00 |
| Impôts et taxes | 2 119 797,00 | | 2 119 797,00 | 2 366 058,00 |
| Charges de personnel | 37 347 969,00 | | 37 347 969,00 | 36 607 131,00 |
| Autres charges d'exploitation | 8 880 323,00 | | 8 880 323,00 | |
| Dotations d'exploitation | 22 807 753,00 | | 22 807 753,00 | 22 835 421,00 |
| TOTAL II | 214 698 378,00 | 616 303,00 | 215 314 680,00 | 191 583 072,00 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | | | 13 850 354,00 | 12 540 233,00 |
| PRODUITS FINANCIERS | | | | |
| Produits des titres de participation et autres titres immobilisés | 8 192,00 | | 8 192,00 | 6 468,00 |
| Gains de change | 220 462,00 | | 220 462,00 | 119 317,00 |
| Intérêts et autres produits financiers | 1 032 867,00 | | 1 032 867,00 | 1 150 758,00 |
| Reprises financières; transfert de charges | 108 565,00 | | 108 565,00 | 36 562,00 |
| TOTAL IV | 1 370 086,00 | | 1 370 086,00 | 1 313 105,00 |
| CHARGES FINANCIERES | | | | |
| Charges d'intérêts | 5 331 636,00 | | 5 331 636,00 | 5 666 113,00 |
| Pertes de changes | 118 509,00 | | 118 509,00 | 153 762,00 |
| Autres charges financières | | | | |
| Dotations financières | 5 423,00 | | 5 423,00 | 108 565,00 |
| TOTAL V | 5 455 568,00 | | 5 455 568,00 | 5 928 439,00 |
| RESULTAT FINANCIER (IV - V) | | | -4 085 482,00 | -4 615 334,00 |
| RESULTAT COURANT (III - V I) | | | 9 764 872,00 | 7 924 898,00 |
| PRODUITS NON COURANTS | | | | |
| Produits des cessions d'immobilisations | 35 319,00 | | 35 319,00 | 4 074 323,00 |
| Subventions d'équilibre | | | | |
| Reprises sur subventions d'investissement | | | | |
| Autres produits non courants | 2 233 317,00 | | 2 233 317,00 | 978 289,00 |
| Reprises non courantes; transferts de charges | | | | |
| TOTAL VIII | 2 268 636,00 | - | 2 268 636,00 | 5 052 613,00 |
| CHARGES NON COURANTES | | | | |
| Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | | | | 2 536,00 |
| Subventions accordées | | | | |
| Autres charges non courantes | | 2 149,00 | 2 149,00 | 25 860,00 |
| Dotations non courantes aux amortiss. et provision | | | | |
| TOTAL IX | | 2 149,00 | 2 149,00 | 28 396,00 |
| RESULTAT NON COURANT (VIII- IX) | | | 2 266 487,00 | 5 024 217,00 |
| RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ X) | | | 12 031 359,00 | 12 949 115,00 |
| IMPOTS SUR LES RESULTATS | 3 873 447,00 | | 3 873 447,00 | 4 151 520,00 |
| RESULTAT NET (XI - XII) | | | 8 157 912,00 | 8 797 595,00 |

I.3.3. Comptes de produits et charges de l'exercice 2015

| Nature | OPERATIONS | | Totaux de | Totaux de l'exercice précédent |
|---|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| | Propres à L'exercice | Concernant les exercices précédents | L'exercice | |
| | 1 | 2 | 3 = 1 + 2 | |
| 4 | | | | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | - | - | - | - |
| Ventes de marchandises | 80 449 341,05 | - | 80 449 341,05 | 91 839 377,45 |
| Ventes de biens et services produits | 143 638 835,76 | - | 143 638 835,76 | 125 497 926,34 |
| Chiffres d'affaires | 224 088 176,81 | - | 224 088 176,81 | 217 337 303,79 |
| Variation de stock de produits | 1 140 770,62 | - | 1 140 770,62 | 472 959,11 |
| Immobilisations produites pour l'Esse p/elle même | - | - | - | - |
| Subvention d'exploitation | - | - | - | - |
| Autres produits d'exploitation | - | - | - | - |
| Reprises d'exploitation; transfert de charges | 2 945 342,42 | 312 848,56 | 3 258 190,980 | 11 354 771,52 |
| TOTAL I | 228 174 289,85 | 312 848,56 | 228 487 138,41 | 229 165 034,42 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | - | - | - | - |
| Achats revendus de marchandises | 50 956 279,59 | - | 50 956 279,59 | 55 988 806,07 |
| Achat consommables de matières et de fournitures | 49 038 421,38 | 42 936,44 | 49 081 357,82 | 45 979 838,09 |
| Autres charges externes | 45 257 288,04 | 168 796,64 | 45 426 084,68 | 42 190 193,58 |
| Impôts et taxes | 2 324 160,00 | - | 2 324 160,00 | 2 119 797,37 |
| Charges de personnel | 39 268 924,41 | 121 126,91 | 39 390 051,32 | 37 347 969,01 |
| Autres charges d'exploitation | 3 169 972,06 | - | 3 169 972,06 | 8 880 323,00 |
| Dotations d'exploitation | 25 496 164,03 | 26 884,44 | 25 523 048,47 | 22 807 753,11 |
| TOTAL II | 215 511 209,51 | 359 744,43 | 215 870 953,94 | 215 314 680,23 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | | | 12 616 184,47 | 13 850 354,19 |
| PRODUITS FINANCIERS | - | - | - | - |
| Produits des titres de participation et autres titres immobilisés | - | - | - | 8 192,00 |
| Gains de change | 525 974,77 | - | 525 974,77 | 220 462,46 |
| Intérêts et autres produits financiers | 975 000,00 | - | 975 000,00 | 1 032 866,63 |
| Reprises financières; transfert de charges | 55 449,35 | - | 55 449,35 | 108 565,87 |
| TOTAL IV | 1 556 424,12 | - | 1 556 424,12 | 1 370 085,96 |
| CHARGES FINANCIERES | - | - | - | - |
| Charges d'intérêts | 5 164 106,01 | - | 5 164 106,01 | 5 331 636,26 |
| Pertes de changes | 198 182,23 | - | 198 182,23 | 118 508,88 |
| Autres charges financières | - | - | - | - |
| Dotations financières | 129 639,38 | - | 129 639,38 | 5 423,23 |
| TOTAL V | 5 491 927,62 | - | 5 491 927,62 | 5 455 568,37 |
| RESULTAT FINANCIER (IV - V) | | | -3 935 503,50 | -4 085 482,41 |
| RESULTAT COURANT (III - V I) | | | 8 680 680,97 | 9 764 871,78 |
| PRODUITS NON COURANTS | - | - | - | - |
| Produits des cessions d'immobilisations | - | - | - | 35 318,87 |
| Subventions d'équilibre | - | - | - | - |
| Reprises sur subventions d'investissement | - | - | - | - |
| Autres produits non courants | 539 349,12 | - | 539 349,12 | 2 233 317,39 |
| Reprises non courantes; transferts de charges | - | - | - | - |
| TOTAL VIII | 539 349,12 | - | 539 349,12 | 2 268 636,26 |
| CHARGES NON COURANTES | - | - | - | - |
| Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | - | - | 0 | - |
| Subventions accordées | - | - | - | - |
| Autres charges non courantes | 118 043,82 | 222 199,17 | 340 242,99 | 2 149,31 |
| Dotations non courantes aux amortiss. et provision | - | - | - | - |
| TOTAL IX | 118 043,82 | 222 199,17 | 340 242,99 | 2 149,31 |
| RESULTAT NON COURANT (VIII- IV) | | | 199 106,13 | 2 266 486,95 |
| RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ X) | | | 8 879 787,10 | 12 031 358,73 |
| IMPOTS SUR LES RESULTATS | 2 938 446,00 | - | 2 938 446,00 | 3 873 447,00 |
| RESULTAT NET (XI - XII) | | | 5 941 341,10 | 8 157 911,73 |

I.4. Tableaux de financement sociaux des trois derniers exercices

I.4.1. Tableau de financement de l'exercice 2013

| I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN | Exercice (a) | Exercice précédent (b) | Variation (a-b) | |
|---|----------------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| | | | Emplois | Ressources |
| FINANCEMENT PERMANENT | 314 995 167,35 | 314 985 469,18 | 0,00 | 9 698,17 |
| MOINS ACTIF IMMOBILISÉ | 224 262 399,85 | 228 979 895,93 | 0,00 | 4 717 496,08 |
| = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A) | 90 732 767,50 | 86 005 573,25 | 0,00 | 4727194,25 |
| ACTIF CIRCULANT | 166 622 037,92 | 167 882 991,22 | 0,00 | 1 260 953,30 |
| MOINS PASSIF CIRCULANT | 75 854 749,06 | 74 880 247,28 | 0,00 | 974 501,78 |
| = BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B) | 90 767 288,86 | 93 002 743,94 | 0,00 | 2 235 455,08 |
| TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF) = A-B | -34 521,36 | -6 997 170,69 | 6 962 649,33 | 0,00 |

| II. EMPLOIS ET RESSOURCES | EXERCICE | | EXERCICE PRECEDENT | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Emplois | Ressources | Emplois | Ressources |
| I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | | | | |
| * AUTOFINANCEMENT (A) | 4 062 500,00 | 23 602 057,08 | 5 687 500,00 | 24 874 515,66 |
| + CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | | 23 602 057,08 | | 24 874 515,66 |
| - DISTRIBUTIONS DE BÉNÉFICES | 4 062 500,00 | | 5 687 500,00 | |
| * CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B) | 0,00 | 6 074 323,44 | 0,00 | 3 304 705,00 |
| + CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| + CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | 4 074 323,44 | | 3 204 800,00 |
| + CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | | | | |
| + RECUPERATION SUR CREANCES IMMOBILISEES | | 2 000 000,00 | | 99 905,00 |
| * AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| + AUGMENTATION DU CAPITAL, APPORTS | | | | |
| * AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (NETTES DE PRIMES DE REMBOURSEMENT) (D) | | 830 158,25 | | |
| TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D) | 4 062 500,00 | 30 506 538,77 | 5 687 500,00 | 28 179 220,66 |
| II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | | | | |
| ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E) | 16 161 288,96 | 0,00 | 22 359 838,95 | 0,00 |
| + ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPOR. | | | | |
| + ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION CORPORELLES | 16 161 288,96 | | 22 359 838,95 | |
| + ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION FINANCIÈRES | | | | |
| + AUGMENTATION DES CRÉANCES IMMOB. | | | | |
| * REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| * REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (reprise sur consignation et crédits bancaires) (G) | 5 555 555,56 | 0,00 | 7 270 042,14 | 0,00 |
| * EMPLOIS EN NON VALEURS (H) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H) | 21 716 844,52 | 0,00 | 29 629 881,09 | 0,00 |
| III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G) | 0,00 | 2 235 455,08 | 0,00 | 13 329 622,67 |
| IV VARIATION DE LA TRESORERIE | 6 962 649,33 | 0,00 | 6 191 462,24 | 0,00 |
| TOTAL GENERAL | 32 741 993,85 | 32 741 993,85 | 41 508 843,33 | 41 508 843,33 |

I.4.2. Tableau de financement de l'exercice 2014

| I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN | Exercice (a) | Exercice précédent (b) | Variation (a-b) | |
|---|---------------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| | | | Emplois | Ressources |
| FINANCEMENT PERMANENT | 315 055 442,00 | 314 995 167,00 | | 60 275,00 |
| MOINS ACTIF IMMOBILISÉ | 221 285 143,00 | 224 262 400,00 | | 2 977 257,00 |
| = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A) | 93770299 | 90 732 767,00 | | 3 037 532,00 |
| ACTIF CIRCULANT | 168 770 084,00 | 166 622 038,00 | 2 148 046,00 | |
| MOINS PASSIF CIRCULANT | 76 210 991,00 | 75 854 749,00 | | 356 242,00 |
| = BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B) | 92559093 | 90 767 289,00 | 1 791 804,00 | |
| TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF) = A-B | 1 211 206,00 | -34 521,00 | 1 245 728,00 | |

| II. EMPLOIS ET RESSOURCES | EXERCICE | | EXERCICE PRECEDENT | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Emplois | Ressources | Emplois | Ressources |
| I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | | | | |
| * AUTOFINANCEMENT (A) | 3 250 000,00 | 26 432 280,00 | 4 062 500,00 | 23 602 057,00 |
| + CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | | 26 432 280,00 | | 23 602 057,00 |
| - DISTRIBUTIONS DE BÉNÉFICES | 3 250 000,00 | | 4 062 500,00 | |
| * CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B) | | 35 319,00 | | 6 074 323,00 |
| + CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| + CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | 35 319,00 | | 4 074 323,00 |
| + CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | | | | |
| + RECUPERATION SUR CREANCES IMMOBILISEES | | | | 2 000 000,00 |
| * AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C) | 0 | 0 | | 0 |
| + AUGMENTATION DU CAPITAL , APPORTS | | | | |
| * AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (NETTES DE PRIMES DE REMBOURSEMENT) (D) | | 707 918,00 | | 830 158,00 |
| TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D) | 3 250 000,00 | 27 175 517,00 | 4 062 500,00 | 30 506 539,00 |
| II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | | | | |
| ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E) | 15 332 429,00 | | 16 161 289,00 | |
| + ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPOR. | | | | |
| + ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION CORPORELLES | 15 332 429,00 | | 16 161 289,00 | |
| + ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION FINANCIÈRES | | | | |
| + AUGMENTATION DES CRÉANCES IMMOB. | | | | |
| * REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) | 0 | | 0 | |
| * REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (reprise sur consignation et crédits bancaires) (G) | 5 555 556,00 | | 5 555 556,00 | |
| * EMPLOIS EN NON VALEURS (H) | | | | |
| TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H) | 20 887 985,00 | | 21 716 845,00 | |
| III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G) | 1 791 804 | | | 2 235 455 |
| IV VARIATION DE LA TRESORERIE | 1 245 728 | | 6 962 649 | |
| TOTAL GENERAL | 27 175 517 | 27 175 517 | 32 741 994 | 32 741 994 |

I.4.3. Tableau de financement de l'exercice 2015

| I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN | Exercice (a) | Exercice précédent (b) | Variation (a-b) | |
|--|-----------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| | | | Emplois | Ressources |
| FINANCEMENT PERMANENT | 317 419 442,65 | 315 055 441,93 | 0,00 | 2 364 000,72,00 |
| MOINS ACTIF IMMOBILISÉ | 222 193 450,17 | 221 285 142,76 | 908 307,41 | 0,00 |
| = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)(A) | 95 225 992,48 | 93 770 299,17 | 0,00 | 1 455 693,31,00 |
| ACTIF CIRCULANT | 179 815 034,64 | 168 770 083,85 | 11 044 950,79 | 0,00 |
| MOINS PASSIF CIRCULANT | 72 036 837,06 | 76 210 991,01 | 4 174 153,95 | 0,00 |
| = BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)(B) | 107 778 197,58 | 92 559 092,84 | 15 219 104,74 | 0,00 |
| TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF)= A-B | -12 552 205,10 | 1 211 206,33 | 0,00 | 13 763 411,43 |

| II. EMPLOIS ET RESSOURCES | EXERCICE | | EXERCICE PRECEDENT | |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | Emplois | Ressources | Emplois | Ressources |
| I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | | | | |
| *AUTOFINANCEMENT (A) | 3 250 000,00 | 23 639 783,34 | 3 250 000,00 | 26 432 279,84 |
| + CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | | 23 639 783,34 | | 26 432 279,84 |
| - DISTRIBUTIONS DE BÉNÉFICES | 3 250 000,00 | | 3 250 000,00 | |
| * CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B) | 0,00 | | 0,00 | 35 318,87 |
| + CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| + CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | 35 318,87 |
| + CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | | | | |
| + RECUPERATION SUR CREANCES IMMOBILISEES | | | | |
| * AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| + AUGMENTATION DU CAPITAL , APPORTS | | | | |
| * AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (NETTES DE PRIMES DE REMBOURSEMENT) (D) | | 102 450 437,76 | | 707 918,00 |
| TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D) | 3 250 000,00 | 126 090 221,10 | 3 250 000,00 | 27 175 517,12 |
| II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | | | | |
| ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E) | 18 606 749,65 | 0,00 | 15 332 429,46 | 0,00 |
| + ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPOR. | | | - | |
| + ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION CORPORELLES | 18 606 749,65 | | 15 332 429,46 | |
| + ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION FINANCIÈRES | | | - | |
| + AUGMENTATION DES CRÉANCES IMMOB. | | | - | |
| * REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) | 0,00 | | 0,00 | |
| * REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (reprise sur consignation et crédits bancaires) (G) | 102 777 778,14 | | 5 555 555,56 | |
| * EMPLOIS EN NON VALEURS (H) | 0,00 | | 0,00 | |
| TOTAL II- EMPLOIS STABLES (E+F+G+H) | 121 384 527,79 | 0,00 | 20 887 985,02 | 0,00 |
| III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G) | 15 219 104,74 | 0,00 | 1 791 803,98 | 0,00 |
| IV VARIATION DE LA TRESORERIE | 0,00 | 13 763 411,43 | 1 245 727,69 | 0,00 |
| TOTAL GENERAL | 139 853 632,53 | 139 853 632,53 | 27 175 516,69 | 27 175 516,69 |

I.5. Etat des soldes de gestion sociaux des trois derniers exercices

I.5.1. Etat des soldes de gestion de l'exercice 2013

| TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT | | EXERCICE | EXERCICE PRECEDENT |
|----------------------------------|--|----------------|--------------------|
| 1 | Ventes de marchandises (en l'etat) | 71 015 433,85 | 61 567 896,44 |
| 2 | - Achats revendus de marchandises | 44 441 491,12 | 47 753 738,52 |
| | = MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT | 26 573 942,73 | 13 814 157,92 |
| | + PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5) | 130 191 839,87 | 143 344 095,99 |
| 3 | Ventes de biens et services produits | 131 821 261,77 | 142 670 540,11 |
| 4 | Variation de stocks de produits | -1 629 421,90 | 673 555,88 |
| 5 | Immobilisations produites par l'Ese pour elle même | | |
| | - CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7) | 85 332 969,94 | 85 071 983,62 |
| 6 | Achats consommés de matières et fournitures | 47 011 023,93 | 48 360 245,51 |
| 7 | Autres charges externes | 38 321 946,01 | 36 711 738,11 |
| | = VALEUR AJOUTEE (I+II+III) | 71 432 812,66 | 72 086 270,29 |
| 8 | + Subventions d'exploitation | | |
| 9 | - Impôts et taxes | 2 366 058,40 | 2 411 451,89 |
| 10 | - Charges de personnel | 36 607 131,31 | 34 752 283,50 |
| | = EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) | 32 459 622,95 | 34 922 534,90 |
| | = INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E) | | |
| 11 | + Autres produits d'exploitation | | |
| 12 | - Autres charges d'exploitation | | |
| 13 | + Reprises d'exploitation: transfert de charges | 2 916 030,96 | 3 794 092,07 |
| 14 | - Dotations d'exploitation | 22 835 421,23 | 24 341 856,41 |
| | = RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -) | 12 540 232,68 | 14 374 770,56 |
| | RESULTAT FINANCIER | -4 615 334,23 | -4 712 331,05 |
| | = RESULTAT COURANT (+ ou -) | 7 924 898,45 | 9 662 439,51 |
| | RESULTAT NON COURANT (+ ou -) | 5 024 217,03 | 2 773 621,78 |
| 15 | - Impôts sur les resultats | 4 151 520,00 | 4 113 453,00 |
| | = RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) | 8 797 595,48 | 8 322 608,29 |
| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT | | EXERCICE | EXERCICE PRECEDENT |
| 1 | RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) | 8 797 595,48 | 8 322 608,29 |
| | * Benefice + | 8 797 595,48 | 8 322 608,29 |
| | * Perte - | | |
| 2 | + Dotations d'exploitation | 18 876 248,97 | 18 665 321,37 |
| 3 | + Dotations financières | | |
| 4 | + Dotations non courantes | | 174 665,97 |
| 5 | - Reprises d'exploitation | | |
| 6 | - Reprises financières | | |
| 7 | - Reprises non courantes | | |
| 8 | - Produits des cession des immobilisation | 4 074 323,44 | 3 204 800,00 |
| 9 | + Valeurs nettes des immobilisations cedees | 2 536,07 | 916 720,03 |
| | CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) | 23 602 057,08 | 24 874 515,66 |
| 10 | - Distributions de benefices | 4 062 500,00 | 5 687 500,00 |
| | AUTOFINANCEMENT | 19 539 557,08 | 19 187 015,66 |

I.5.2. Etat des soldes de gestion de l'exercice 2014

| TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT | | EXERCICE | EXERCICE PRECEDENT |
|----------------------------------|---|-----------------------|-----------------------|
| 1 | Ventes de marchandises (en l'etat) | 91 839 377,00 | 71 015 434,00 |
| 2 | - Achats revendus de marchandises | 55 988 806,00 | 44 441 491,00 |
| | = MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT | 35 850 571,00 | 26 573 943,00 |
| | + PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5) | 125 970 885,00 | 130 191 840,00 |
| 3 | Ventes de biens et services produits | 125 497 926,00 | 131 821 262,00 |
| 4 | Variation de stocks de produits | 472 959,00 | -1 629 422,00 |
| 5 | Immobilisations produites par l'Es pour elle même | | |
| | - CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7) | 88 170 032,00 | 85 332 970,00 |
| 6 | Achats consommés de matières et fournitures | 45 979 838,00 | 47 011 024,00 |
| 7 | Autres charges externes | 42 190 194,00 | 38 321 946,00 |
| | = VALEUR AJOUTEE (I+II+III) | 73 651 425,00 | 71 432 813,00 |
| 8 | + Subventions d'exploitation | | |
| 9 | - Impôts et taxes | 2 119 797,00 | 2 366 058,00 |
| 10 | - Charges de personnel | 37 347 969,00 | 36 607 131,00 |
| | = EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) | 34 183 659,00 | 32 459 623,00 |
| | = INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E) | | |
| 11 | + Autres produits d'exploitation | | |
| 12 | - Autres charges d'exploitation | 8 880 323,00 | |
| 13 | + Reprises d'exploitation: transfert de charges | 11 354 772,00 | 2 916 031,00 |
| 14 | - Dotations d'exploitation | 22 807 753,00 | 22 835 421,00 |
| | = RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -) | 13 850 354,00 | 12 540 233,00 |
| | RESULTAT FINANCIER | -4 085 482,00 | -4 615 334,00 |
| | = RESULTAT COURANT (+ ou -) | 9 764 872,00 | 7 924 898,00 |
| | RESULTAT NON COURANT (+ ou -) | 2 266 487,00 | 5 024 217,00 |
| 15 | - Impôts sur les résultats | 3 873 447,00 | 4 151 520,00 |
| | = RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) | 8 157 912,00 | 8 797 595,00 |

| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT | | EXERCICE | EXERCICE PRECEDENT |
|----------------------------|--|-------------------|--------------------|
| 1 | RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) | 8 157 912 | 8 797 595 |
| | * Benefice + | 8 157 912 | 8 797 595 |
| | * Perte - | | |
| 2 | + Dotations d'exploitation | 18 309 687 | 18 876 249 |
| 3 | + Dotations financières | | |
| 4 | + Dotations non courantes | | |
| 5 | - Reprises d'exploitation | | |
| 6 | - Reprises financières | | |
| 7 | - Reprises non courantes | | |
| 8 | - Produits des cession des immobilisation | 35 319 | 4 074 323 |
| 9 | + Valeurs nettes des immobilisations cédées | | 2 536 |
| | CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) | 26 432 280 | 23 602 057 |
| 10 | - Distributions de bénéfices | 3 250 000 | 4 062 500 |
| | AUTOFINANCEMENT | 23 182 280 | 19 539 557 |

I.5.3. Etat des soldes de gestion de l'exercice 2015

| I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT | | EXERCICE | EXERCICE PRECEDENT |
|-------------------------------------|--|----------------|--------------------|
| 1 | Ventes de marchandises (en l'etat) | 80 449 341,05 | 91 839 377,45 |
| 2 | - Achats revendus de marchandises | 50 956 279,59 | 55 988 806,07 |
| | = MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT | 29 493 061,46 | 35 850 571,38 |
| | + PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5) | 144 779 606,38 | 125 970 885,45 |
| 3 | Ventes de biens et services produits | 143 638 835,76 | 125 497 926,34 |
| 4 | Variation de stocks de produits | 1 140 770,62 | 472 959,11 |
| 5 | Immobilisations produites par l'Ese pour elle même | | |
| | - CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7) | 94 507 442,50 | 88 170 032,67 |
| 6 | Achats consommés de matières et fournitures | 49 081 357,82 | 45 979 838,09 |
| 7 | Autres charges externes | 45 426 084,68 | 42 190 193,58 |
| | = VALEUR AJOUTEE (I+II+III) | 79 765 225,34 | 73 651 425,16 |
| 8 | + Subventions d'exploitation | | |
| 9 | - Impôts et taxes | 2 324 160,00 | 2 119 797,37 |
| 10 | - Charges de personnel | 39 390 051,32 | 37 347 969,01 |
| | = EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) | 38 051 014,02 | 34 183 658,78 |
| | = INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E) | | |
| 11 | + Autres produits d'exploitation | | |
| 12 | - Autres charges d'exploitation | 3 169 972,06 | 8 880 323,00 |
| 13 | + Reprises d'exploitation: transfert de charges | 3 258 190,98 | 11 354 771,52 |
| 14 | - Dotations d'exploitation | 25 523 048,47 | 22 807 753,11 |
| | = RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -) | 12 616 184,47 | 13 850 354,19 |
| | RESULTAT FINANCIER | -3 935 503,50 | -4 085 482,41 |
| | = RESULTAT COURANT (+ ou -) | 8 680 680,97 | 9 764 871,78 |
| | RESULTAT NON COURANT (+ ou -) | 199 106,13 | 2 266 486,95 |
| 15 | - Impôts sur les résultats | 2 938 446,00 | 3 873 447,00 |
| | = RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) | 5 941 341,10 | 8 157 911,73 |

| I. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT | | EXERCICE | EXERCICE PRECEDENT |
|-------------------------------|---|---------------|--------------------|
| 1 | RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) | 5 941 341,10 | 8 157 911,73 |
| | * Bénéfice+ | 5 941 341,10 | 8 157 911,73 |
| | * Perte - | - | - |
| 2 | + Dotations d'exploitation | 17 698 442,24 | 18 309 686,98 |
| 3 | + Dotations financières | | |
| 4 | + Dotations non courantes | | |
| 5 | - Reprises d'exploitation | | |
| 6 | - Reprises financières | | |
| 7 | - Reprises non courantes | | |
| 8 | - Produits des cessions des immobilisations | | 35 318,87 |
| 9 | + Valeurs nettes des immobilisations cédées | | |
| | CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT(C.A.F) | 23 639 783,34 | 26 432 279,84 |
| 10 | - Distributions de bénéfices | 3 250 000,00 | 3 250 000,00 |
| | AUTOFINANCEMENT | 20 389 783,34 | 23 182 279,84 |

I.6. Etat des dérogations (A2) de l'exercice 2015

| Indication des dérogations | Justification des dérogations | Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats |
|---|-------------------------------|---|
| Dérogations aux principes comptables fondamentaux | NEANT | NEANT |
| Dérogations aux méthodes d'évaluation | NEANT | NEANT |
| Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse | NEANT | NEANT |

I.7. Etat des changements de méthode (A3) de l'exercice 2015

| Nature du changement | Justification du changement | Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats |
|---|-----------------------------|---|
| Changement affectant les méthodes d'évaluation | NEANT | NEANT |
| Changement affectant les règles de présentation | NEANT | NEANT |

I.8. Tableau des immobilisations (B2) de l'exercice 2015

| NATURE | AUGMENTATION | | | DIMINUTION | | | virement | MONTANT BRUT FIN EXERCICE |
|---|-----------------------------|----------------------|--|---------------------|---------|---------|---------------------|---------------------------|
| | MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE | Acquisition | Production par l'entreprise pour elle-même | Virement | Cession | Retrait | | |
| IMMOBILISATION EN NON-VALEURS | | | | | | | | |
| * Frais préliminaires | | | | | | | | |
| * Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | | | | | |
| * Primes de remboursement obligations | | | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 2 515 172,08 | | | | | | | 2 515 172,08 |
| * Immobilisation en recherche et développement | | | | | | | | |
| * Brevets, marques, droits et valeurs similaires | 151 372,08 | | | | | | | 151 372,08 |
| * Fonds commercial | | | | | | | | |
| * Autres immobilisations incorporelles | 2 363 800,00 | | | | | | | 2 363 800,00 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 586 540 414,62 | 18 606 749,65 | | 1 123 041,25 | - | | 1 123 041,25 | 605 147 164,27 |
| * Terrains | 9 752 765,86 | | | | | | | 9 752 765,86 |
| * Constructions | 37 202 458,13 | 1 388 836,60 | | | | | | 38 591 294,73 |
| * Installations techniques, matériel et outillage | 501 736 560,82 | 15 194 722,98 | | 1 123 041,25 | | | | 518 054 325,05 |
| * Matériel de transport | 18 507 206,31 | 186 710,00 | | | | | | 18 693 916,31 |
| * Mobilier, matériel de bureau et aménagement | 17 179 214,78 | 47 150,00 | | | | | | 17 226 364,78 |
| * Autres immobilisations corporelles | 212 080,00 | | | | | | | 212 080,00 |
| * Immobilisations corporelles en cours | 1 950 128,72 | 1 789 330,07 | | | | | 1 123 041,25 | 2 616 417,54 |

I.9. Tableau des amortissements (B2 BIS) de l'exercice 2015

| NATURE | Cumul début exercice | Dotation de l'exercice | Amortissements sur immobilisations sorties | Cumul d'amortissement fin exercice |
|---|-----------------------|------------------------|--|------------------------------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 = 1 + 2 - 3 |
| IMMOBILISATION EN NON-VALEURS | | | | |
| * Frais préliminaires | | | | |
| * Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| * Primes de remboursement obligations | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 151 372,08 | | | 151 372,08 |
| * Immobilisation en recherche et développement | | | | |
| * Brevets, marques, droits et valeurs similaires | 151 372,08 | | | 151 372,08 |
| * Fonds commercial | | | | |
| * Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 414 450 125,97 | 17 698 442,24 | | 432 148 568,21 |
| * Terrains | | | | |
| * Constructions | 23 946 411,83 | 1 574 101,31 | | 25 520 513,14 |
| * Installations techniques, matériel et outillage | 356 933 046,94 | 15 491 961,13 | | 372 425 008,07 |
| * Matériel de transport | 18 005 541,07 | 223 963,63 | | 18 229 504,70 |
| * Mobilier, matériel de bureau et aménagement | 15 353 046,13 | 408 416,17 | | 15 761 462,30 |
| * Autres immobilisations corporelles | 212 080,00 | | | 212 080,00 |
| * Immobilisations corporelles en cours | | | | |

I.10. Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B3) de l'exercice 2015

| Date de cession ou de retrait | Compte principal | Montant brut | Amortissements cumulés | Valeur nette d'amortissements | Produit de cession | Plus values | Moins values |
|-------------------------------|------------------|--------------|------------------------|-------------------------------|--------------------|-------------|--------------|
| | | | | | | | |

I.11. Tableau des titres de participation (b4) des trois derniers exercices

I.11.1. Tableau des titres de participation de l'exercice 2013

| Raison sociale | Secteur | Capital | Participation au capital | Prix d'acquisition | Valeur | Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice | | | Produits inscrits au C.P.C de l'exercice |
|------------------------|-----------------|---------------|--------------------------|----------------------|----------------------|--|-----------------------|----------------------|--|
| | | | | | | 6 | 7 | 8 | |
| Tafraouti | Immobilier | 25 000 000,00 | 24% | 6 000 000,00 | 6 000 000,00 | 31/12/2012 | 53 213 237,29 | 2 825 474,18 | |
| SOPEGIM | Gaz industriels | 35 000 000,00 | 50% | 17 500 000,00 | 17 500 000,00 | 31/12/2012 | 32 302 604,78 | 5 420 277,60 | |
| Proactis | Gestion | 2 000 000,00 | 25% | 492 800,00 | 492 800,00 | 31/12/2012 | 3 781 563,04 | 269 879,10 | |
| Philco envirotech | Industrie | 500 000,00 | 28% | 249 600,00 | 139 600,00 | 31/12/2012 | | | |
| Petrolog | Stockage | 6 000 000,00 | 1% | 60 000,00 | 60 000,00 | 31/12/2012 | 6 607 348,48 | 1 196 843,48 | |
| Settat Golf Management | Gestion Golf | 500 000,00 | 2% | 10 000,00 | 10 000,00 | 31/12/2012 | 742 235,74 | 309 045,69 | |
| Thermaltech Afrique | Industrie | 2 800 000,00 | 0% | 1 000,00 | | 31/12/2012 | | | |
| Techno Soudure | Industrie | 12 500 000,00 | 0% | 200,00 | 200,00 | 31/12/2012 | 4 788 667,26 | 173 712,86 | |
| TOTAL | | | | 24 313 600,00 | 24 202 600,00 | | 101 435 656,59 | 10 195 232,91 | |

I.11.2. Tableau des titres de participation de l'exercice 2014

| Raison sociale | Secteur | Capital | Participation au capital | Prix d'acquisition | Valeur | Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice | | | Produits inscrits au C.P.C de l'exercice |
|------------------------|-----------------|---------------|--------------------------|----------------------|----------------------|--|-----------------------|---------------------|--|
| | | | | | | 6 | 7 | 8 | |
| Tafraouti | Immobilier | 25 000 000,00 | 24% | 6 000 000,00 | 6 000 000,00 | 31/12/2013 | 57 323 473,00 | 4 110 236,00 | |
| SOPEGIM | Gaz industriels | 35 000 000,00 | 50% | 17 500 000,00 | 17 500 000,00 | 31/12/2013 | 30 829 793,00 | 47 423,00 | |
| Proactis | Gestion | 2 000 000,00 | 25% | 492 800,00 | 492 800,00 | 31/12/2013 | 3 965 053,00 | 183 490,00 | |
| Philco envirotech | Industrie | 500 000,00 | 28% | 249 600,00 | 139 600,00 | 31/12/2013 | | | |
| Petrolog | Stockage | 6 000 000,00 | 1% | 60 000,00 | 60 000,00 | 31/12/2013 | 6 200 555,00 | 883 206,00 | 5400 |
| Settat Golf Management | Gestion Golf | 500 000,00 | 2% | 10 000,00 | 10 000,00 | 31/12/2013 | 999 261,00 | 257 025,00 | |
| Thermaltech Afrique | Industrie | 2 800 000,00 | 0% | 1 000,00 | - | 31/12/2013 | | | |
| Techno Soudure | Industrie | 12 500 000,00 | 0% | 200 | 200 | 31/12/2013 | 5 692 090,00 | 903 422,00 | |
| Autres | | | | | | | | | 2792 |
| TOTAL | | | | 24 313 600,00 | 24 202 600,00 | | 105 010 224,00 | 6 384 802,00 | 8 192,00 |

I.11.3. Tableau des titres de participation de l'exercice 2015

| Raison sociale | Secteur | Capital | Participation au capital | Prix d'acquisition | Valeur | Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice | | | Produits inscrits au C.P.C de l'exercice |
|------------------------|-----------------|---------------|--------------------------|----------------------|----------------------|--|-----------------------|----------------------|--|
| | | | | | | 6 | 7 | 8 | |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | | | | 9 |
| Tafraouti | Immobilier | 25 000 000,00 | 24% | 6 000 000,00 | 6 000 000,00 | 31/12/2014 | 66 805 220,28 | 9 841 747,15 | |
| SODEGIM | Gaz industriels | 35 000 000,00 | 50% | 17 500 000,00 | 17 500 000,00 | 31/12/2014 | 30 502 909,67 | 322 766,86 | |
| Proactis | Gestion | 2 000 000,00 | 25% | 492 800,00 | 492 800,00 | 31/12/2014 | 4 115 462,31 | 150 409,61 | |
| Philco envirotech | Industrie | 500 000,00 | 28% | 249 600,00 | 139 600,00 | 31/12/2014 | | | |
| Petrolog | Stockage | 6 000 000,00 | 1% | 60 000,00 | 60 000,00 | 31/12/2014 | 6 996 859,91 | 586 305,23 | |
| Settat Golf Management | Gestion Golf | 500 000,00 | 2% | 10 000,00 | 10 000,00 | 31/12/2014 | 1 179 714,96 | 180 453,90 | |
| Thermaltech Afrique | Industrie | 2 800 000,00 | 0% | 1 000,00 | 0,00 | 31/12/2014 | | | |
| Techno Soudure | Industrie | 12 500 000,00 | 0% | 200 | 200 | 31/12/2014 | 5 745 745,27 | 53 655,70 | |
| Autres | | | | | | | | | |
| TOTAL | | | | 24 313 600,00 | 24 202 600,00 | | 115 345 912,40 | 10 775 338,45 | - |

I.12. Tableau des provisions (b5) des trois derniers exercices

I.12.1. Tableau des provisions de l'exercice 2013

| NATURE | Montant début exercice | DOTATIONS d'exploitation | DOTATIONS financières | REPRISES | | | | Montant fin exercice |
|--|------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------|---------------------|------------------|---------------|----------------------|
| | | | | Non courantes | d'exploitation | financières | Non courantes | |
| 1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé | 111 000,00 | | | | | | | 111 000,00 |
| 2. Provisions réglementées | | | | | | | | |
| 3. Provisions durables pour risques et charges | | | | | | | | |
| SOUS TOTAL (A) | 111 000,00 | | | | | | | 111 000,00 |
| 4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | | | | | | | | |
| -STOCKS | 760 992,26 | | | | | | | 760 992,26 |
| -CLIENTS | 25 530 888,77 | 3 959 172,28 | | | 2 566 916,59 | | | 26 923 144,46 |
| 5. Autres Provisions pour risques et charges | 675 312,75 | | 108 564,87 | | 205 000,00 | 36 562,47 | | 542 315,15 |
| 6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie | | | | | | | | |
| SOUS TOTAL (B) | 26 967 193,78 | 3 959 172,28 | 108 564,87 | | 2 771 916,59 | 36 562,47 | | 28 226 451,87 |
| TOTAL (A + B) | 27 078 193,78 | 3 959 172,28 | 108 564,87 | | 2 771 916,59 | 36 562,47 | | 28 337 451,87 |

I.12.2. Tableau des provisions de l'exercice 2014

| NATURE | Montant début exercice | DOTATIONS d'exploitation | DOTATIONS financières | REPRISES | | | | Montant fin exercice |
|--|------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------|---------------------|-------------------|---------------|----------------------|
| | | | | Non courantes | d'exploitation | financières | Non courantes | |
| 1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé | 111 000,00 | | | | | | | 111 000,00 |
| 2. Provisions réglementées | | | | | | | | |
| 3. Provisions durables pour risques et charges | | | | | | | | |
| SOUS TOTAL (A) | 111 000,00 | | | | | | | 111 000,00 |
| 4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | | | | | | | | |
| -STOCKS | 760 992,00 | | | | 251 118,00 | | | 509 874,00 |
| -CLIENTS | 26 923 144,00 | 4 498 066,00 | | | 8 595 719,00 | | | 22 825 491,00 |
| 5. Autres Provisions pour risques et charges | 542 315,00 | | 5 423,00 | | 43 000,00 | 108 565,00 | | 396 174,00 |
| 6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie | | | | | | | | |
| SOUS TOTAL (B) | 28 226 452,00 | 4 498 066,00 | 5 423,00 | | 8 889 837,00 | 108 565,00 | | 23 731 539,00 |
| TOTAL (A + B) | 28 337 452,00 | 4 498 066,00 | 5 423,00 | | 8 889 837,00 | 108 565,00 | | 23 842 539,00 |

I.12.3. Tableau des provisions de l'exercice 2015

| NATURE | Montant début exercice | DOTATIONS d'exploitation | DOTATIONS financières | REPRISES | | | | Montant fin exercice |
|--|------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------|---------------------|-----------------|---------------|----------------------|
| | | | | Non courantes | d'exploitation | financières | Non courantes | |
| 1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé | 111 000,00 | | | | | | | 111 000,00 |
| 2. Provisions réglementées | | | | | | | | |
| 3. Provisions durables pour risques et charges | | | | | | | | |
| SOUS TOTAL (A) | 111 000,00 | | | | | | | 111 000,00 |
| 4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | | | | | | | | |
| -STOCKS | 509 874,26 | | | | - | | | 509 874,26 |
| -CLIENTS | 22 825 491,49 | 7 824 606,23 | | | 2 664 973,86 | | | 27 985 123,86 |
| 5. Autres Provisions pour risques et charges | 396 173,51 | 542 000,00 | 79 613,26 | | 390 750,28 | 5 423,23 | | 621 613,26 |
| 6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie | | | | | | | | |
| SOUS TOTAL (B) | 23 731 539,26 | 8 366 606,23 | 79 613,26 | | 3 055 724,14 | 5 423,23 | | 26 116 611,38 |
| TOTAL (A + B) | 23 842 539,26 | 8 366 606,23 | 79 613,26 | | 3 055 724,14 | 5 423,23 | | 26 116 611,38 |

I.13. Tableau des créances (b6) des trois derniers exercices

I.13.1. Tableau des créances de l'exercice 2013

| CREANCES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|---|-----------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------|---|--|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non recouvrées | Montants en devises | Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publiques | Montants vis-à-vis des entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE L'ACTIF IMMOBILISE | 22 628 454,11 | 22 628 454,11 | | | | | 21 240 402,82 | |
| * Prêts immobilisés | 21 240 402,82 | 21 240 402,82 | | | | | 21 240 402,82 | |
| * Autres créances financières | 1 388 051,29 | 1 388 051,29 | | | | | | |
| DE L'ACTIF CIRCULANT | 158 911 624,22 | | 158 911 624,22 | 4396044,74 | | 7 358 243,84 | 12 505 380,83 | 19 261 802,67 |
| * Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 1 012 767,95 | | 1 012 767,95 | | | | 710 501,00 | |
| * Clients et comptes rattachés | 147 502 564,37 | | 147 502 564,37 | 4396044,74 | | | 10 404 079,83 | 19 261 802,67 |
| * Personnel | 1 213 962,39 | | 1 213 962,39 | | | | | |
| * Etat | 7 358 243,84 | | 7 358 243,84 | | | 7 358 243,84 | | |
| * Compte d'associés | | | | | | | | |
| * Autres débiteurs | 1 551 511,69 | | 1 551 511,69 | | | | 1 390 800 | |
| * Comptes de régularisation - Actif | 272 573,98 | | 272 573,98 | | | | | |

I.13.2. Tableau des créances de l'exercice 2014

| CREANCES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|---|-----------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------|---|--|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non recouvrées | Montants en devises | Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publiques | Montants vis-à-vis des entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE L'ACTIF IMMOBILISE | 22 628 454,00 | 22 628 454,00 | | | | | 21 240 403,00 | |
| * Prêts immobilisés | 21 240 403,00 | 21 240 403,00 | | | | | 21 240 403,00 | |
| * Autres créances financières | 1 388 051,00 | 1 388 051,00 | | | | | | |
| DE L'ACTIF CIRCULANT | 155 421 040,00 | | 155 421 040,00 | 2 913 368,00 | | 4 331 321,00 | 10 520 765,00 | 10 808 257,00 |
| * Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 2 164 114,00 | | 2 164 114,00 | | | | | |
| * Clients et comptes rattachés | 145 664 064,00 | | 145 664 064,00 | 2 913 368,00 | | | 9 825 365,00 | 10 808 257,00 |
| * Personnel | 2 190 710,00 | | 2 190 710,00 | | | | | |
| * Etat | 4 331 321,00 | | 4 331 321,00 | | | 4 331 321,00 | | |
| * Compte d'associés | | | | | | | | |
| * Autres débiteurs | 833 679,00 | | 833 679,00 | | | | 695 400,00 | |
| * Comptes de régularisation - Actif | 237 153,00 | | 237 153,00 | | | | | |

I.13.3. Tableau des créances de l'exercice 2015

| CREANCES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|---|-----------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------|---|--|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non recouvrées | Montants en devises | Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics | Montants vis-à-vis des entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE L'ACTIF IMMOBILISE | 22 628 454,11 | 22 628 454,11 | | | | 1 234 339,29 | 21 240 402,82 | |
| * Prêts immobilisés | 21 240 402,82 | 21 240 402,82 | | | | | 21 240 402,82 | |
| * Autres créances financières | 1 388 051,29 | 1 388 051,29 | | | | 1 234 339,29 | | |
| DE L'ACTIF CIRCULANT | 171 225 157,93 | | 171 225 157,93 | - | | 3 664 914,39 | 19 472 412,25 | 14 103 252,62 |
| * Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 4 180 661,95 | | 4 180 661,95 | | | | 3 216 801,00 | |
| * Clients et comptes rattachés | 160 914 494,78 | | 160 914 494,78 | - | | | 16 255 611,25 | 14 103 252,62 |
| * Personnel | 2 061 972,96 | | 2 061 972,96 | | | | | |
| * Etat | 3 664 914,39 | | 3 664 914,39 | | | 3 664 914,39 | | |
| * Compte d'associés | | | | | | | | |
| * Autres débiteurs | 138 294,67 | | 138 294,67 | | | | | |
| * Comptes de régularisation - Actif | 264 819,18 | | 264 819,18 | | | | | |

I.14. Tableau des dettes (b7) des trois derniers exercices

I.14.1. Tableau des dettes de l'exercice 2013

| DETTES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|--------------------------|----------------------|---|--|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non recouvrées | Montants en devises | Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics | Montants vis-à-vis des entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE FINANCEMENT | 132 312 081,83 | 126 756 526,27 | 5 555 555,56 | | | | | |
| * Emprunts obligataires | 100 000 000,00 | 100 000 000,00 | | | | | | |
| * Autres dettes de financement | 8 333 333,70 | 2 777 778,14 | 5 555 555,56 | | | | | |
| Autres dettes de financement (consignations) | 23 978 748,13 | 23 978 748,13 | | | | | | |
| DU PASSIF CIRCULANT | 75 298 331,27 | | 75 298 331,27 | | 10 998 390,85 | 30 365 912,30 | 7 936 648,72 | 3 236 454,82 |
| * Fournisseurs et comptes rattachés | 38 064 176,88 | | 38 064 176,88 | | 10 998 390,85 | | 7 936 648,72 | 3 236 454,82 |
| * Clients créditeurs, avances et acomptes | 923 988,55 | | 923 988,55 | | | | | |
| * Personnel | 1 914 722,39 | | 1 914 722,39 | | | | | |
| * Organismes sociaux | 2 224 555,09 | | 2 224 555,09 | | | 482 660,27 | | |
| * Etat | 29 883 252,03 | | 29 883 252,03 | | | 29 883 252,03 | | |
| * Compte d'associés | | | | | | | | |
| * Autres créanciers | 48 951,95 | | 48 951,95 | | | | | |
| * Comptes de régularisation - Passif | 2 238 684,38 | | 2 238 684,38 | | | | | |

I.14.2. Tableau des dettes de l'exercice 2014

| DETTES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|--|-----------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------|---|--|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non recouvrées | Montants en devises | Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics | Montants vis-à-vis des entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE FINANCEMENT | 127 464 445,00 | 24 686 667,00 | 102 777 778,00 | | | | | |
| * Emprunts obligataires | 100 000 000,00 | | 100 000 000,00 | | | | | |
| * Autres dettes de financement | 2 777 778,00 | | 2 777 778,00 | | | | | |
| Autres dettes de financement (consignations) | 24 686 667,00 | 24 686 667,00 | | | | | | |
| DU PASSIF CIRCULANT | 75 742 978,00 | | 75 742 978,00 | | 8 308 632,00 | 29 132 020,00 | 9 456 011,00 | 3 836 504,00 |
| * Fournisseurs et comptes rattachés | 40 707 941,00 | | 40 707 941,00 | | 8 308 632,00 | | 9 456 011,00 | 3 836 504,00 |
| * Clients créditeurs, avances et acomptes | 288 958,00 | | 288 958,00 | | | | | |
| * Personnel | 1 650 621,00 | | 1 650 621,00 | | | | | |
| * Organismes sociaux | 2 132 557,00 | | 2 132 557,00 | | | 475 580,00 | | |
| * Etat | 28 656 440,00 | | 28 656 440,00 | | | 28 656 440,00 | | |
| * Compte d'associés | | | | | | | | |
| * Autres créanciers | 56 607,00 | | 56 607,00 | | | | | |
| * Comptes de régularisation - Passif | 2 249 854,00 | | 2 249 854,00 | | | | | |

I.14.3. Tableau des dettes de l'exercice 2015

| DETTES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|--------------------------|---------------------|---|--|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non recouvrées | Montants en devises | Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics | Montants vis-à-vis des entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE FINANCEMENT | 127 137 104,30 | 127 137 104,30 | - | | | | | |
| * Emprunts obligataires | 100 000 000,00 | 100 000 000 | | | | | | |
| * Autres dettes de financement | - | - | | | | | | |
| Autres dettes de financement (consignations) | 27 137 104,30 | 27 137 104,30 | | | | | | |
| DU PASSIF CIRCULANT | 71 358 609,86 | | 71 358 609,86 | 199 873,12 | 5 749 400,22 | 31 565 005,25 | 809 713,96 | 1 925 136,55 |
| * Fournisseurs et comptes rattachés | 33 780 159,14 | | 33 780 159,14 | 199 873,12 | 5 749 400,22 | | 809 713,96 | 1 925 136,55 |
| * Clients créditeurs, avances et acomptes | 288 958,26 | | 288 958,26 | | | | | |
| * Personnel | 1 841 427,66 | | 1 841 427,66 | | | | | |
| * Organismes sociaux | 2 439 229,02 | | 2 439 229,02 | | | 498 190,04 | | |
| * Etat | 31 066 815,21 | | 31 066 815,21 | | | 31 066 815,21 | | |
| * Compte d'associés | - | | - | | | | | |
| * Autres créanciers | - | | - | | | | | |
| * Comptes de régularisation - Passif | 1 942 020,57 | | 1 942 020,57 | | | | | |

I.15. Tableau des sûretés réelles données ou reçues (b8) de l'exercice 2015

| TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS | Montant couvert par la sûreté | Nature ⁽¹⁾ | Date et lieu d'inscription | Objet ⁽²⁾⁽³⁾ | Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture |
|---|----------------------------------|-----------------------|----------------------------|-------------------------|---|
| Sûretés données : | NEANT | NEANT | NEANT | NEANT | NEANT |
| Sûretés reçues : | NEANT | NEANT | NEANT | NEANT | NEANT |

(1) – Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)
(Entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

I.16. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail (b9) de l'exercice 2015

| ENGAGEMENTS DONNES | Montants Exercice | Montants Exercice Précédent |
|---|-------------------|-----------------------------|
| * Avals et cautions | NEANT | NEANT |
| * engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires | NEANT | NEANT |
| * autres engagements donnés | | |
| TOTAL (1) | | |

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

| ENGAGEMENTS RECUS | Montants Exercice | Montants Exercice Précédent |
|----------------------------|-------------------|-----------------------------|
| * Avals et cautions BFO | NEANT | NEANT |
| * Autres engagements reçus | NEANT | NEANT |
| TOTAL | | |

I.17. Etat de répartition du capital (c1) de l'exercice 2015

| Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) | Adresse | Valeur nominale de chaque action ou part sociale | | | MONTANT DU CAPITAL | | |
|---|--|--|-------------------|---------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | | Exercice précédent | Exercice actuel | | Souscrit | Appelé | Libéré |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Akwa Holding | Km7, Route de Rabat Ain Sebaâ | 506 686,00 | 506 686,00 | 100,00 | 50 668 600,00 | 50 668 600,00 | 50 668 600,00 |
| FLOTTANT BOURSE | Av des FAR Angle Rue de la Plage | 162 500,00 | 162 500,00 | 100,00 | 16 250 000,00 | 16 250 000,00 | 16 250 000,00 |
| ATLANTA | 49 Rue Othman Ben affane Casa | 32 500,00 | 32 500,00 | 100,00 | 3 250 000,00 | 3 250 000,00 | 3 250 000,00 |
| AL WATANYA | 81-83 Av des FAR | 32 500,00 | 32 500,00 | 100,00 | 3 250 000,00 | 3 250 000,00 | 3 250 000,00 |
| CDG | Place My Hassan Imm Dalil Rabat | 16 250,00 | 16 250,00 | 100,00 | 1 625 000,00 | 1 625 000,00 | 1 625 000,00 |
| Wakrim Mehdi | Angle des Vanneaux Imm Mekouar App 6 | 15 388,00 | 15 388,00 | 100,00 | 1 538 800,00 | 1 538 800,00 | 1 538 800,00 |
| Akhannouch Habiba | 211, Avenue de la Mecque - Californie Casa | 11 298,00 | 11 298,00 | 100,00 | 1 129 800,00 | 1 129 800,00 | 1 129 800,00 |
| BELGUENCH Khalil | Bd Biranzarane Romandi II App 13 Casablanca | 5 650,00 | 5 650 | 100,00 | 565 000,00 | 565 000,00 | 565 000,00 |
| Akhannouch Safaa | Av 2 Mars Safatel N° 75 Casablanca | 3 326,00 | 3 802,00 | 100,00 | 380 200,00 | 380 200,00 | 380 200,00 |
| Akhannouch Sanaa | 6, Rue Parteferon Res.Yassir App 1 Q.Hopit.Casa | 3 326,00 | 3 802,00 | 100,00 | 380 200,00 | 380 200,00 | 380 200,00 |
| Akhannouch Asmaa | 5, Rue Kartoum Secteur Résidentielle Agadir | 3 326,00 | 3 802,00 | 100,00 | 380 200,00 | 380 200,00 | 380 200,00 |
| Akhannouch Hanaa | 5, Rue Kartoum Secteur Résidentielle Agadir | 3 326,00 | 3 802,00 | 100,00 | 380 200,00 | 380 200,00 | 380 200,00 |
| Mme Vve FEDDI Zahra | 5, Rue Kartoum Secteur Résidentielle Agadir | 2 855,00 | | | | | |
| BELGUENCH Latifa | Bd Biranzarane Romandi II App 13 Casablanca | 2 824,00 | 2 824,00 | 100,00 | 282 400,00 | 282 400,00 | 282 400,00 |
| BELGUENCH Saadia | Bd Biranzarane Romandi II App 13 Casablanca | 2 824,00 | 2 824,00 | 100,00 | 282 400,00 | 282 400,00 | 282 400,00 |
| Hamza Mohammed | 6, Rue Dadès CIL Casablanca | 1 923,00 | 1 923,00 | 100,00 | 192 300,00 | 192 300,00 | 192 300,00 |
| Hamza Fatima | 67, Rue des Mesanges Oasis Casablanca | 1 718,00 | 1 718,00 | 100,00 | 171 800,00 | 171 800,00 | 171 800,00 |
| Hamza Badiaa | 67, Rue des Mesanges Oasis Casablanca | 1 718,00 | 1 718,00 | 100,00 | 171 800,00 | 171 800,00 | 171 800,00 |
| Hamza Abdellah | 52, Hassan Souktani Casablanca | 1 513,00 | 1 513,00 | 100,00 | 151 300,00 | 151 300,00 | 151 300,00 |
| Afriquia SMDC | Rue Ibnou El ouennane Ain sebaâ | 286,00 | 286,00 | 100,00 | 28 600,00 | 28 600,00 | 28 600,00 |
| Wakrim Ali | Angle rue jasmins & Av A ain sebaâ | 241,00 | 241,00 | 100,00 | 24 100,00 | 24 100,00 | 24 100,00 |
| Wakrim Jamal | Angle rue jasmins & Av A ain sebaâ | 238,00 | 238,00 | 100,00 | 23 800,00 | 23 800,00 | 23 800,00 |
| Wakrim Asmaa | 67, Rue des Mesanges Oasis Casablanca | 63,00 | 63,00 | 100,00 | 6 300,00 | 6 300,00 | 6 300,00 |
| Wakrim Imane | 67, Rue des Mesanges Oasis Casablanca | 63,00 | 63,00 | 100,00 | 6 300,00 | 6 300,00 | 6 300,00 |
| Wakrim Hanane | 67, Rue des Mesanges Oasis Casablanca | 63,00 | 63,00 | 100,00 | 6 300,00 | 6 300,00 | 6 300,00 |
| Oudad Batoul | 67, Rue des Mesanges Oasis Casablanca | 28,00 | 28,00 | 100,00 | 2 800,00 | 2 800,00 | 2 800,00 |
| Wakrim Najat | Angle des Vanneaux Imm Mekouar App 6 | 23,00 | 23,00 | 100,00 | 2 300,00 | 2 300,00 | 2 300,00 |
| Wakrim Touria | Angle des Vanneaux Imm Mekouar App 6 | 23,00 | 23,00 | 100,00 | 2 300,00 | 2 300,00 | 2 300,00 |
| Wakrim Hassan Ben Ahmed | Angle des Vanneaux Imm Mekouar App 6 | 9,00 | 9,00 | 100,00 | 900,00 | 900,00 | 900,00 |
| Naim Fatima | Angle des Vanneaux Imm Mekouar App 6 | 5,00 | 5,00 | 100,00 | 500,00 | 500,00 | 500,00 |
| Akhannouch Aziz | 211, Avenue de la Mecque - Californie Casa | 2,00 | 2,00 | 100,00 | 200,00 | 200,00 | 200,00 |
| Iraqi-Housseini Youssef | 22, Rue d'Alger Casablanca | 2,00 | 2,00 | 100,00 | 200,00 | 200,00 | 200,00 |
| Mohammed Bouzaid Ouaiissi | 67, Rue Laaksas Hay El Hana Casablanca | 1,00 | 1,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| El Mlih Belkacem | 12, Rue Molière Racsine Casablanca | 1,00 | 1,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| MIRI Mostapha | Cité Al Assil n° 89, Mohammedia | | 1,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| MADAH Sanaa | 35, rue Ibn Hazem, Chantimar, Casablanca | | 1,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Akhannouch Mamdouh | 5, Rue Kartoum Secteur Résidentielle Agadir | 0,00 | 951,00 | 100,00 | 95 100,00 | 95 100,00 | 95 100,00 |
| | | 812 500,00 | 812 500,00 | | 81 250 000,00 | 81 250 000,00 | 81 250 000,00 |

I.18. Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours des trois derniers exercices (c2)

I.18.1. Tableau d'affectation intervenue au cours de l'exercice 2013

| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | MONTANT | B. AFFECTATION DES RESULTATS | MONTANT |
|--|----------------------|-------------------------------------|----------------------|
| (Décision du 26/03/2013) | | * Réserve légale | |
| * Report à nouveau | 10 154 860,64 | * Autres réserves | |
| * Résultats nets en instance d'affectation | | * Tantièmes | |
| * Résultat net de l'exercice | 8 322 608,29 | * Dividendes | 4 062 500,00 |
| * Prélèvements sur les réserves | | * Autres affectations | |
| * Autres prélèvements | | * Report à nouveau | 14 414 968,93 |
| TOTAL A | 18 477 468,93 | TOTAL B | 18 477 468,93 |

I.18.2. Tableau d'affectation intervenue au cours de l'exercice 2014

| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | MONTANT | B. AFFECTATION DES RESULTATS | MONTANT |
|--|----------------------|-------------------------------------|----------------------|
| (Décision du 04/04/2014) | | * Réserve légale | |
| * Report à nouveau | 14 414 969,00 | * Autres réserves | |
| * Résultats nets en instance d'affectation | | * Tantièmes | |
| * Résultat net de l'exercice | 8 797 595,00 | * Dividendes | 3 250 000,00 |
| * Prélèvements sur les réserves | | * Autres affectations | |
| * Autres prélèvements | | * Report à nouveau | 19 962 564,00 |
| TOTAL A | 23 212 564,00 | TOTAL B | 23 212 564,00 |

I.18.3. Tableau d'affectation intervenue au cours de l'exercice 2015

| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | MONTANT | B. AFFECTATION DES RESULTATS | MONTANT |
|--|----------------------|-------------------------------------|----------------------|
| (Décision du 04/04/2015) | | * Réserve légale | |
| * Report à nouveau | 19 962 564,41 | * Autres réserves | 24 000 000,00 |
| * Résultats nets en instance d'affectation | | * Tantièmes | |
| * Résultat net de l'exercice | 8 157 911,73 | * Dividendes | 3 250 000,00 |
| * Prélèvements sur les réserves | | * Autres affectations | |
| * Autres prélèvements | | * Report à nouveau | 870 476,14 |
| TOTAL A | 28 120 476,14 | TOTAL B | 28 120 476,14 |

I.19. Datation et événements postérieurs (C5) au dernier exercice clos le 31 décembre 2015

I Datation

Date de clôture ⁽¹⁾ 31-déc-15

Date d'établissement des états de synthèse ⁽²⁾ 15-fév-16

⁽¹⁾ Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

⁽²⁾ Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

| DATES | INDICATION DES EVENEMENTS |
|-------|---------------------------|
| | * Favorables NEANT |
| | * Défavorables NEANT |

II. Données comptables et financières Consolidées de Maghreb Oxygène

II.1. Principes comptables et méthodes d'évaluation – comptes consolidés

Les sociétés du Groupe Maghreb Oxygène sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Les états financiers et les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 15 février 2016.

II.1.1. Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Maghreb Oxygène au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 31 décembre 2015 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2015 reprennent les éléments 2014.

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1^{er} janvier 2015, a été appliqué.

II.1.2. Présentation et principes de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes. Les états financiers consolidés sont présentés en Dirham et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire. Ils intègrent les comptes de Maghreb Oxygène et de ses filiales après élimination des transactions intragroupes.

b. Compte de résultat

Maghreb Oxygène a choisi de présenter son compte de résultat dans un format qui ventile les charges et les produits par nature.

Résultat opérationnel et résultat des sociétés intégrées

Le résultat des sociétés intégrées inclut le résultat opérationnel et le coût de l'endettement financier net hors la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement net comprend :

- Le coût de financement brut qui inclut les charges d'intérêts sur les emprunts calculés au taux d'intérêts effectif ;
- Les produits financiers perçus sur les placements de trésorerie.

Les autres charges et produits financiers intègrent essentiellement les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation classées dans le résultat opérationnel), les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les résultats issus des activités ou sociétés consolidées non classés en résultat des activités cédées ou en cours de cession.

c. Bilan

Les actifs et passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement inférieur à 12 mois, sont classés en actifs ou passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

d. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Maghreb Oxygène a choisi de présenter son tableau des flux de trésorerie consolidé selon la méthode indirecte.

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité correspond aux variations nettes des postes de bilan suivants : créances d'exploitation, stocks, provisions ainsi que les dettes d'exploitation.

e. Recours à des estimations et jugements

Dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes, Maghreb Oxygène est amené à procéder à certaines estimations et jugements et à retenir certaines hypothèses. La Direction de Maghreb Oxygène fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'elle juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées. Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont, les provisions pour litiges, les provisions pour restructuration, les dépréciations pour créances clients, pour stocks et les produits constatés d'avance.

La Direction revoit ses estimations, jugements et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que sur la base de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures.

f. Méthodes de consolidation

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe est présentée à la note 2 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 et 2014 ».

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés ainsi que pour la préparation du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 pour les besoins de la transition IFRS.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles Maghreb Oxygène exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est notamment présumé exister lorsque Maghreb Oxygène détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le contrôle existe également lorsque Maghreb Oxygène, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent.

Mise en équivalence

Maghreb Oxygène consolide par mise en équivalence les sociétés associées dans lesquelles il détient une influence notable ainsi que pour les co-entreprises dans lesquelles il partage par accord contractuel le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires.

L'influence notable est présumée exister lorsque Maghreb Oxygène détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe

de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les produits et charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

g. Goodwill et regroupements d'entreprises

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS », Maghreb Oxygène a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Une nouvelle version de cette norme est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2010. Toutefois, Maghreb Oxygène a choisi de les appliquer par anticipation à compter du 1er janvier 2009.

La norme IFRS 3 révisée introduit des modifications à la méthode d'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 avant révision, dont notamment :

- L'option d'évaluer les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition,
- La comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition,
- La constatation des coûts directs liés à l'acquisition en charges de la période,
- Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du prix du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie puis est soumis à des tests de dépréciations chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indications de perte de valeur. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en autres charges des activités ordinaires.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisé en goodwill.

En application des dispositions prévues par la norme IFRS 3, le goodwill n'est plus amorti.

h. Méthodes de conversion des transactions en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie de fonctionnement aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période.

i. Méthodes de conversion des comptes des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le Goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en dirham en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges sont convertis en dirham en utilisant des cours de change approchant les cours de change aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

j. Actifs

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût historique est appliqué aux immobilisations incorporelles qui sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie. Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Les durées d'utilité estimées sont comprises entre 2 et 5 ans.

Les marques et parts de marchés générées en interne ne sont pas reconnues en tant qu'immobilisations incorporelles.

Maghreb Oxygène a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à choisir d'évaluer au 1er janvier 2004 certaines immobilisations incorporelles à leur juste valeur à cette date.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Frais de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont activées lorsque la faisabilité du projet peut être raisonnablement considérée comme assurée.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés : l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme, qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et développement engagés par Maghreb Oxygène ne sont pas significatifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Les principales durées d'utilisation sont revues à chaque clôture et sont les suivantes :

- Constructions et bâtiments: 20 ans
- Matériels et outillages: 10 à 15 ans
- Citernes, tanks et unités de production: 20 ans
- Bouteilles de gaz: 20 ans
- Matériels informatiques: 5 ans
- Matériels et mobilier de bureau: 10 ans
- Matériels de transport: 4 ans

Maghreb Oxygène a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à choisir d'évaluer au 1er janvier 2004 certaines immobilisations corporelles à leur juste valeur à cette date.

Le Groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle, le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au groupe et son coût peut être évalué de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Dépréciation des actifs immobilisés

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les valeurs comptables des autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Actifs financiers

Les actifs financiers, dont l'échéance est supérieure à 3 mois sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs à la juste valeur par le résultat ;
- Les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- Les prêts et créances ;
- Les actifs disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers négociés afin d'être revendus à très court terme, détenus à des fins de transaction.

Les profits et pertes provenant de la variation de juste valeur sur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent.

Actifs financiers détenus jusqu'à échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et créances, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Au 31 décembre 2015, le groupe ne détient aucun actif financier détenu jusqu'à échéance.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Chez Maghreb Oxygène les prêts au personnel ne sont pas inclus dans la rubrique prêts et créances.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas affectés aux autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à ce que l'investissement soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu tout ou partie de sa valeur durablement, date à laquelle le profit ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors dans les capitaux propres, est transféré dans le compte de résultat.

Pour les actifs financiers qui sont négociés activement sur les marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente porte des intérêts, le montant de ces intérêts, calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, est comptabilisé en résultat.

Les principaux actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux titres de participation non consolidés relatifs à des titres de sociétés non cotées.

Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de stocks liés à l'activité (soudage, fluide, équipement médical, matières et fournitures consommables) et sont évalués au coût moyen pondéré.

Ces stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Une dépréciation est constituée par comparaison du coût à la valeur nette de réalisation.

Créances d'exploitation et autres

Elles comprennent les créances clients et autres débiteurs et sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds de caisse, les dépôts à vue, les disponibilités en comptes courants ainsi que les placements à court terme très liquides, assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente, sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amorties.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque Maghreb Oxygène a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont ventilés au sein des lignes présentant les flux de trésorerie générés par l'activité, les investissements et le financement.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes d'exploitation et les comptes bancaires créditeurs.

Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt.

La ventilation des emprunts entre le passif courant / non courant est basée sur les échéanciers contractuels.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'a recours à aucun instrument financier dérivé et notamment à aucune couverture de change.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation légale, réglementaire, contractuelle résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie attendue soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a soit commencé à exécuter le plan, soit rendu public le plan. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables :

- Sauf dans le cadre de la comptabilisation initiale d'un goodwill pour lequel il existe une différence temporelle ; et
- Pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt exigible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- Sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;

- Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation comprennent les dettes fournisseurs et autres crédateurs. Elles sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lors du transfert des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des biens et dès que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Le chiffre d'affaires des divisions Gaz, Soudure est comptabilisé au moment de la livraison aux clients et est évalué au prix de vente convenu avec ces derniers.

Le chiffre d'affaires consolidé comprend également les revenus au titre de l'activité de construction d'une unité de production dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Implantation d'une unité de production dans un complexe sidérurgique sur le port de Jorf Lasfar pour le compte de la Sonasid ;
- Contrat d'une durée de 20 ans qui a débuté au courant de l'exercice 2005 ; il est prévu un transfert de propriété à l'issu du contrat au profit de la Sonasid.

Il a été considéré comme étant un contrat de location financement et traité en temps que tel.

Coût des biens et services vendus

Les achats consommés comprennent essentiellement l'achat de l'énergie (butane et électricité), les achats de matières premières et prestations de service.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les intérêts perçus sur les placements.

Les produits de placement sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis.

Impôts

La charge d'impôt comprend la charge d'impôts exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Engagements contractuels et actifs et passifs éventuels

Sur une base annuelle, Maghreb Oxygène et ses filiales établissent un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels ils sont partis ou exposés. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe.

Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Information par secteur d'activité

L'activité du groupe est organisée par secteur d'activité :

- Gaz,
- Soudure et
- Unité de production.

Le chiffre d'affaires de chacune des activités prend en compte les produits liés aux consommations de leurs produits par les clients.

Le résultat opérationnel résulte de la différence entre les produits et les charges opérationnels ventilés ainsi de manière estimative soit par imputation directe, soit à défaut, par le biais de clefs de répartition sur la base du chiffre d'affaires.

Les éléments bilanciaux non répartis comprennent essentiellement les impôts, la trésorerie, les actifs financiers, les emprunts et la situation nette.

Les postes du bilan comprennent des soldes dédiés et ont été directement affectés par activité.

La ventilation par secteur d'activité des autres postes du bilan a été en partie réalisée sur une base réelle ainsi que sur une base estimative. Le découpage retenu est basé sur des hypothèses raisonnables.

Information par secteur géographique

Le deuxième niveau d'information sectorielle est constitué des zones géographiques dans lesquelles opère le Groupe. Notons que le Groupe Maghreb Oxygène opère uniquement au Maroc.

Trésorerie nette

Elle correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie déduction faite des emprunts.

Résultat par action

Le résultat par action présenté au compte de résultat est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice (part du Groupe) et le nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

- Le résultat dilué par action est calculé en faisant le rapport entre :
- Le résultat net de l'exercice (part du Groupe) et,
- La somme du nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice et le nombre moyen d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de l'ensemble des actions potentielles dilutives en actions ordinaires.

Au 31 décembre 2015, il n'existe aucune action potentielle dilutive.

II.1.3. Bilan consolidé des trois derniers exercices

| En K MAD | 31/12/2013 | 31/12/2014 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Actif non courants | 260 378 | 256 605 | 256 965 |
| Immobilisations incorporelles | 1 | 1 | 1 |
| Immobilisations corporelles | 153 610 | 151 867 | 154 039 |
| Titres mis en équivalence | 33 857 | 35 010 | 36 506 |
| Autres immobilisations financières | 1 391 | 1 390 | 1 390 |
| Titres de participations non consolidés | 152 | 152 | 152 |
| Impôts différés actifs | 1 812 | 1 719 | 1 877 |
| Autres actifs non courants | 69 554 | 66 465 | 63 000 |
| Actif courants | 221 349 | 174 432 | 181 453 |
| Stocks | 27 517 | 33 191 | 33 517 |
| Comptes clients | 120 094 | 122 285 | 132 271 |
| Autres créances d'exploitation | 14 163 | 12 568 | 12 840 |
| Actif d'impôt exigible | 0 | 278 | 935 |
| Titres de placement | 4030 | 0 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 55 545 | 6 110 | 1 889 |
| TOTAL ACTIF | 481727 | 431 037 | 438 419 |
| Capitaux propres | 205 817 | 211 705 | 214 889 |
| Capital | 81 250 | 81 250 | 81 250 |
| Prime d'émission | 40 990 | 40 990 | 40 990 |
| Réserves consolidées | 76 324 | 80 326 | 86 216 |
| Résultat consolidé de l'exercice | 7 253 | 9 140 | 6 433 |
| Intérêts minoritaires | 0 | 0 | 0 |
| Passifs non courants | 136 530 | 32 973 | 135 225 |
| Emprunts et autres passifs financiers à long terme | 105 831 | 1 613 | 101 484 |
| Impôts différés passifs | 7 822 | 7 774 | 7 704 |
| Autres passifs non courants | 22 877 | 23 587 | 26 037 |
| Passifs courants | 139 382 | 186 359 | 88 305 |
| Dettes fournisseurs | 38 063 | 40 708 | 33 780 |
| Autres passifs courants | 38 732 | 36 526 | 39 221 |
| Passifs d'impôt exigible | 38 | 0 | 0 |
| Provisions pour risques et charges courants | 1 | 0 | 0 |
| Emprunts et autres passifs financiers à court terme | 62 548 | 109 125 | 15 304 |
| TOTAL PASSIF | 481 727 | 431 037 | 438 419 |

II.1.4. Comptes de résultat consolidé des trois derniers exercices

| En K MAD | 31/12/2013 | 31/12/2014 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 201 890 | 215 548 | 221 868 |
| Autres produits | 6 989 | 11 391 | 3 258 |
| Coût des biens et services vendus | -92 094 | -100 736 | -97 828 |
| Charges de personnel | -36 607 | -37 348 | -39 390 |
| Autres produits et charges opérationnels | -43 670 | -54 282 | -57 616 |
| Résultat opérationnel avant amortissements | 36 507 | 34 573 | 30 292 |
| Dotations aux amortissements | -22 008 | -17 066 | -17 270 |
| Résultat opérationnel | 14 498 | 17 507 | 13 023 |
| Produits de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie | 0 | 0 | 0 |
| Coût de l'endettement financier brut | -6 033 | -5 602 | -5 374 |
| Coût de l'endettement financier net | -6 033 | -5 602 | -5 374 |
| Autres produits et charges financières | 0 | 0 | 0 |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 8 465 | 11 905 | 7 649 |
| Quote part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence | 1 587 | 1 154 | 1 496 |
| Impôt sur les résultats | -2 799 | -3 919 | -2 711 |
| Résultat net consolidé | 7 253 | 9 140 | 6 433 |
| Autres produits et charges | 0 | 0 | 0 |
| Résultat global total de la période | 7 253 | 9 140 | 6 433 |
| Résultat net | 7 253 | 9 140 | 6 433 |
| dont part du groupe | 7 253 | 9 140 | 6 433 |
| dont part minoritaires | 0 | 0 | 0 |
| Résultat net part du groupe | 7 253 | 9 140 | 6 433 |
| Résultat net par action (en MAD) | 8,9 | 11 | 7,9 |
| Résultat net par action dilué (en MAD) | 8,9 | 11 | 7,9 |

II.1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidé des trois derniers exercices

| En K MAD | 31/12/2013 | 31/12/2014 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Résultat net consolidé | 7 253 | 9 140 | 6 433 |
| Charges sans effets sur la trésorerie | 22 008 | 17 066 | 17 270 |
| Produits sans effets sur la trésorerie | -1 456 | -2 785 | -952 |
| Plus ou moins-value de cession des immobilisations | -4 071 | -35 | - |
| Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus | -1 587 | -1153 | -1 496 |
| Marge brute d'autofinancement | 22 148 | 22 232 | 21 256 |
| Variations des actifs et passifs d'exploitation | 2 591 | -1 782 | -15 475 |
| Flux liés à l'exploitation | 24 739 | 20 450 | 5 781 |
| Cessions d'immobilisations corporelles | 4 074 | 35 | - |
| Investissements en immobilisations corporelles | -16 161 | -15 332 | -18 607 |
| Acquisition de titres de participation | - | - | - |
| Flux liés aux investissements | -12 087 | -15 297 | -18 607 |
| Dividendes versés | | | |
| aux actionnaires de Maghreb Oxygène | -4 063 | -3 250 | -3 250 |
| Remboursement des dettes de financement | -5 555 | -5 555 | -104 327 |
| Souscription d'emprunt | - | - | 100 000 |
| Variation des autres actifs et passifs financiers | 3 928 | 4 898 | 6 640 |
| Flux des opérations financières | -5 690 | -3 907 | -937 |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | 6 962 | 1 246 | -13 763 |
| Trésorerie au début de l'exercice | -6 997 | -35 | 1 211 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | -35 | 1 211 | -12 552 |

II.1.6. Tableau de variation des capitaux propres trois derniers exercices

| En K MAD | Capital | Primes d'émission | Autres retraitements | Réserves et résultats consolidés | Total part du Groupe | Minoritaires | Total |
|------------------------------|---------------|-------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------|--------------|----------------|
| Situation au 31-12-13 | 81 250 | 40 990 | 98 | 83 479 | 205 817 | 0 | 205 817 |
| Distribution de dividendes | | | | -3 250 | -3 250 | 0 | -3 250 |
| Résultat net de l'exercice | | | | 9 140 | 9 140 | 0 | 9 140 |
| Variation de périmètre | | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres variations | | | -2 | 0 | -2 | 0 | -2 |
| Situation au 31-12-14 | 81 250 | 40 990 | 96 | 89 369 | 211 705 | 0 | 211 705 |
| Distribution de dividendes | | | | -3 250 | -3 250 | 0 | -3 250 |
| Résultat net de l'exercice | | | | 6 433 | 6 433 | 0 | 6 433 |
| Variation de périmètre | | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres variations | | | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| Situation au 31-12-15 | 81 250 | 40 990 | 97 | 92 552 | 214 889 | 0 | 214 889 |

**Partie X. BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX BILLETS DE
TRESORERIE**

ANNEXE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX BILLETS DE TRÉSORERIE ÉMIS PAR MAGHREB OXYGÈNE

(À retourner par fax à BMCE Bank au 0522 49 29 58)

SOUSCRIPTEUR

| | |
|--------------------|------------------------------|
| Raison sociale : | Dépositaire : |
| Ou Nom et Prénom : | N° de compte : |
| Téléphone : | Code identité ¹ : |
| Télécopie : | Numéro d'identité : |
| Adresse : | Qualité du souscripteur : |

MODALITES DE SOUSCRIPTION

| | |
|----------------------|---------------------|
| Maturité | |
| Plafond du programme | 200.000.000 dirhams |
| Nominal unitaire | 100.000 dirhams |
| Taux facial | |
| Date de jouissance | |
| Nombre de jours | |
| Intérêts | Post-compté |
| Remboursement | In fine |
| Régime fiscal | TPPRF |
| Aval | Néant |

Suivant les modalités de souscription indiquées ci-dessus, nous nous engageons irrévocablement à souscrire aux Billets de Trésorerie émis par la société Maghreb Oxygène et ce, pour le montant se décomposant comme suit :

| Maturité | Nombre de titres | Nominal global | Taux | Suite réservée à la soumission |
|----------|------------------|----------------|------|--------------------------------|
| | | | | |
| | | | | |

Par la présente, nous autorisons notre dépositaire, ci-dessus désigné, à débiter notre compte de l'équivalent du montant des Billets Trésorerie qui nous seront attribués afin de créditer le compte de MAGHREB OXYGÈNE ouvert dans les livres de BMCE BANK le², conformément au protocole en vigueur avec le dépositaire central MAROCLEAR.

Signature et Cachet

¹Registre de Commerce pour les personnes morales résidentes
N° et date d'agrément pour les OPCVM
N° de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques marocaines
N° de passeport pour les personnes physiques non marocaines et non résidentes
N° de la carte de résidence pour les personnes physiques non marocaines et résidentes

Une référence faisant foi dans le pays d'origine pour les investisseurs institutionnels et les personnes morales étrangères.

²La date de règlement correspondra à la date de jouissance

Avertissement de l'AMMC

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Un dossier d'information, visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux –AMMC, est mis à la disposition des investisseurs, sans frais, au siège de Maghreb Oxygène et auprès de l'organisme chargé du placement.